

0-F-10

# Fausto Giudice

## À TÊTES DE TURCS EN FRANCE



*Préface de Günter Wallraff*

LA DECOUVERTE  
ENQUÊTES

COLLECTION « AU PILORI » N° 2



# Têtes de Turcs en France

par Fausto Giudice

avec la collaboration de Yann Moulier-Boutang, Michel Roux et Denis Ruellan

Après la parution du livre de Günter Wallraff *Tête de Turc*, des centaines de milliers de lecteurs se sont posé la question : des situations aussi scandaleuses que celles dénoncées par le journaliste allemand existent-elles en France ? C'est pour y répondre que Fausto Giudice, journaliste, a enquêté pendant près de trois ans. *Têtes de Turcs en France* est le résultat de cette enquête exceptionnelle.

Sa force majeure est d'avoir privilégié les témoignages des "têtes de Turcs" - en l'occurrence Marocains, Algériens, Africains, Portugais, Polonais ou... Turcs. Des hommes et des femmes comme les autres, mais dont le lecteur découvrira avec effarement les conditions de vie. Pour en rendre compte, Fausto Giudice a retenu huit "dossiers" qui couvrent divers aspects de la vie quotidienne : le logement, avec l'affaire des incendies criminels dans le XXe arrondissement de Paris et du saturnisme, mis au service de la rénovation et du projet de "grand Est parisien" ; l'école, illustré par la politique d'exclusion des enfants étrangers par le maire de Montfermeil, dans la banlieue parisienne ; la santé, avec la pratique systématique et injustifiée des césariennes imposées aux femmes africaines ; le regroupement familial, interdit de fait et illégalement aux femmes algériennes par les autorités locales des Bouches-du-Rhône; les harkis "oubliés" du camp de Bias (Lot-et-Garonne).

Bien sûr, l'exploitation directe et brutale des "travailleurs immigrés" n'est pas oubliée. L'auteur révèle la situation des véritables "esclaves des plantations" que sont les Marocains employés, clandestinement ou non, dans le Sud-Est de la France ; la tragique histoire d'autres Marocains, aux Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, aujourd'hui renvoyés au Maroc avec leurs familles ; la saga hallucinante des "Portugais volants", employés par les sous-traitants du BTP...

Au-delà de la diversité des situations personnelles - souvent bouleversantes - qu'il décrit, Fausto Giudice met à jour avec force la trame commune de ces destins : celle d'une forme bien particulière de mise à part, traduction littérale du mot néerlandais "apartheid". *Têtes de Turcs en France* désigne les responsables et démonte les mécanismes de cette *mise à part*, qui est le véritable scandale.

Maquette : Jean-Pierre Reissner . Photo Gérard Berton  
Éditions La Découverte, 1, place Paul-Painlevé, 75005 PARIS

**Ebook <https://glocalworkshop.com> 7,80€**

ISBN 978-2-7071-1855-4



ISBN 978-9938-862-54-6



**Fausto Giudice**

*avec la collaboration de*

*Michel Roux, Yann Moulier-Boutang et Denis  
Ruellan*

**Têtes de Turcs  
en France**

*Préface de Gunter Wallraff*

ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE

1, place Paul-Painlevé

Paris Ve

1989

Ce livre est dédié aux enfants de partout, mais en particulier à

Tai Mao Long

Lam Ao Chiang

Benize Bourdeau

Massou Sissoko

Asseitou Koulibaly

Ahlam el-Afghani

Nouha Kanite,

enfants immolés par le feu en 1986 à Ménilmontant, quartier de Paris,  
pour qu'ils ne soient pas oubliés.

Michel Roux (auteur du chapitre 5), Yann Moulier-Boutang (enquête pour le chapitre 8), Denis Ruellan (contribution aux chapitres 1 et 7) m'ont apporté une aide précieuse dans la réalisation de ce livre : qu'ils en soient ici remerciés.

Mes plus vifs remerciements, également, aux très nombreuses personnes qui nous ont aidés, accueillis, informés, aiguillés, aiguillonnés et... supportés. Le travail engagé avec ce livre continue, sous d'autres formes.

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit d'envoyer vos nom et adresse aux Éditions La Découverte, 1, place Paul-Painlevé. 75005 Paris. Vous recevrez gratuitement notre bulletin trimestriel A La Découverte.

© Éditions La Découverte, Paris. 1989  
ISBN 2-7071-1855-9

# Table

Préface .....	5
Introduction : la manière française .....	7
1. Flammes et ombres de la Ville Lumière .....	11
<i>Esclave des crêpes</i> .....	11
<i>Crêpes en or</i> .....	13
<i>Solidarité</i> .....	15
<i>Relogement express</i> .....	17
« <i>J'ouvre le parapluie</i> » .....	18
<i>Arrêté de péril</i> .....	22
<i>Quand la ville flambe</i> .....	24
<i>L'hôtel ou le squat</i> .....	26
« <i>Exploitation politique</i> » .....	28
<i>Seuil de tolérance, 5 %</i> .....	30
<i>Poison sournois</i> .....	32
<i>Goutte-d'Or: le saturnisme au service de la rénovation</i> .	34
<i>Le logement social, « outil politique » de la Ville de Paris</i>	36
<i>Les bonnes idées de Didier Bariani</i> .....	39
<i>La « nouvelle frontière »</i> .....	42
2. La bataille de Montfermeil .....	45
« <i>Sur la route de rien</i> » .....	46
<i>Khomeiny-Le Pen</i> .....	48
<i>L'homme qui sait</i> .....	50
« <i>Qu'ils prennent leur valise...</i> » .....	52
<i>Halte à l'invasion syldave !</i> .....	54
<i>Exclusion tranquille à Clichy</i> .....	55
« <i>Busing</i> » .....	59
<i>Même problème, même combat</i> .....	60
<i>Rebondissement</i> .....	62
<i>Que peut le soleil contre le vent ?</i> .....	65
<i>Tous concernés</i> .....	67
<i>Arabes et Noirs</i> .....	70
<i>Le blé, la gerbe et la renaissance</i> .....	71

<i>Condamné</i> .....	75
<i>L'enjeu</i> .....	77
<i>Détruire, dit-il</i> .....	78
<i>La tête sans corps</i> .....	79
3. <i>Ventre de négresse</i> .....	81
<i>Mort subite</i> » .....	83
<i>Les papiers de Fatoumata</i> .....	85
<i>Sang glacé</i> .....	88
<i>Césariennes en série</i> .....	91
<i>Chez Hadma</i> .....	94
<i>Une médecine vétérinaire</i> .....	97
<i>Vent de folie sur Lariboisière</i> .....	99
<i>Autocritique</i> .....	105
4. <i>Interdits de famille</i> .....	109
<i>Miramas</i> .....	109
<i>La touriste</i> .....	111
<i>Arbitraire</i> .....	114
« <i>Vivre normalement</i> » .....	116
<i>400 exclues</i> .....	121
<i>L'arrêt Berrehail</i> .....	126
<i>La harpie n'est pas fraternelle</i> .....	127
5. <i>France ingrate : les camps des oubliés</i> .....	131
<i>El-Nouar = Edouard</i> .....	132
<i>Des sous-produits</i> .....	134
« <i>L'obligation de réserves</i> » .....	138
<i>Trop vieux</i> .....	141
<i>Ceux du 19 mars</i> » .....	143
« <i>Arabes</i> » et « <i>Chinois</i> » .....	145
<i>Boulevard des Jonquilles</i> .....	147
<i>L'été des dupes</i> .....	151
<i>Les otages</i> .....	154
« <i>Moutons on était, moutons on est restés</i> » .....	156
<i>Astor et Paloumet</i> .....	158
6. <i>Les hommes des plantations</i> .....	161
<i>Touristes</i> .....	162

<i>Peur</i> .....	164
<i>Un cadavre dans la Durance</i> .....	168
<i>Douze ans de silence</i> .....	169
<i>Un comportement incompréhensible</i> .....	172
« <i>Nous ne sommes plus au Moyen Age</i> » .....	174
<i>Pour l'exemple</i> .....	179
« <i>C'est comme l'Afrique du Sud</i> » .....	180
<i>La « mizirya »</i> .....	183
<i>La remise à drapeaux</i> .....	184
<i>La grangrène</i> .....	185
<i>Arles-Taza</i> .....	187
<i>Californie ?</i> .....	189
<i>Sur les routes d'Europe</i> .....	191
7. <i>Combines en béton : les Portugais volants</i> .....	193
<i>Trabalhinbo portugês</i> » .....	193
<i>Recrutement illégal</i> .....	196
<i>Sept ans de restriction</i> .....	198
<i>Fausse fiche de paye</i> .....	199
<i>Traquer le Thos</i> .....	201
<i>Missionnaires et négriers</i> .....	205
<i>La « mafia portugaise »</i> .....	209
<i>Quand le bâtiment va...</i> .....	212
« <i>0 Salto</i> » .....	213
<i>Europe, printemps 1989</i> .....	214
8. <i>Chair à charbon</i> .....	219
<i>Dancing</i> .....	221
<i>Bar</i> .....	223
<i>Ceinturons</i> .....	224
<i>Une mauvaise surprise</i> .....	227
<i>La valise ou le divorce</i> .....	228
<i>Tel Moïse fendant les flots</i> .....	229
« <i>Confiance, honneur, respect, dialogue</i> » .....	232
<i>L'homme du Maroc</i> .....	234
<i>Dérogations</i> .....	238
<i>La « nouvelle situation »</i> .....	241
<i>Le bon réflexe</i> .....	244
« <i>Départs volontaires</i> » .....	247
Conclusion : <i>le rideau de papier</i> .....	253

## Préface

par Günter Wallraff

*Lorsque mon livre Tête de Turc a paru au printemps de l'année 1986, j'ai franchement demandé à Gilles Perrault, le meilleur journaliste français d'investigation, si des situations du genre de celles que j'avais vécues en Allemagne pouvaient, à son avis, se concevoir en France.*

*Nous avons alors décidé d'approfondir la question et d'engager une enquête sur le sujet; l'éditeur de Tête de Turc a repris cette idée et fait publier dans la presse en collaboration avec de nombreuses associations humanitaires, syndicats et regroupements d'étrangers en France un appel intitulé : « Têtes de Turcs en France ». On pouvait y lire notamment : « Dites-nous tout. Nous avons besoin de vos témoignages. Racontez-nous ce que vous savez, nous enquêterons et publierons les résultats de l'enquête. »*

*Je me réjouis d'autant plus de pouvoir présenter le résultat de ces recherches qu'elles constituent à mes yeux le prolongement nécessaire et attendu de mon travail dans un autre pays. J'espère que l'opinion publique et les médias français accorderont autant d'attention aux abus qui s'y trouvent dénoncés que mes propres recherches menées en Allemagne en ont rencontré en France.*

*La démarche de F. Giudice est différente de la mienne. Mais nos résultats concordent. Il n'a pas opté pour une enquête journalistique où il jouerait un rôle, mais il a réussi à percer à jour d'une manière étonnante les mécanismes de la société française par un travail d'enquête opiniâtre mené sur le terrain. Parmi la masse de matériel rassemblé, il a choisi les exemples qui illustrent le mieux les discriminations dont sont victimes les étrangers en France.*

*Ce livre aurait pu s'appeler aussi bien : « Une France à part ». En Allemagne, j'ai fait l'expérience d'une parcelle d'apartheid dans la peau d'un Turc. Giudice démontre que la situation de certains étrangers s'apparente pour beaucoup à ce que j'ai vécu moi-même.*

*J'ai été particulièrement édifié par les chapitres dans lesquels il met en lumière les pratiques discriminatoires courantes dans les services et l'administration — ces lieux où elles sont si difficiles à mettre en évidence et à combattre, mais où, aussi bien, elles*

*entraînent les effets et les conséquences les plus catastrophiques pour les immigrés qui s'y trouvent confrontés.*

*La xénophobie, le racisme, les préjugés chauvins ont des racines profondes et anciennes — et pas seulement en Allemagne. Citoyen d'un pays héritier d'une tradition fasciste que l'on ne saurait oublier, mais que les générations à venir parviendront, espérons-le, à atténuer au fil du temps, j'aimerais néanmoins poser la question suivante : les comportements inhumains et antidémocratiques dont certains étrangers font les frais en France ne s'expliquent-ils pas, aujourd'hui comme hier, par un passé colonial refoulé et mal maîtrisé ?*

*Les atteintes aux droits de l'homme dévoilées dans ce livre comme dans le mien n'ont pas seulement des causes et des racines nationales. L'Europe de 1993 est à notre porte. Un certain nombre de patrons et autres représentants d'intérêts capitalistes particuliers ont, eux, déjà franchi le pas depuis longtemps et tirent profit de la perméabilité des frontières internes à l'Europe afin de poursuivre leurs affaires lucratives sur le dos même des travailleurs du continent, dès lors que, précisément, l'accès de nos territoires est interdit aux non Européens.*

*La traite systématique et parfaitement organisée de travailleurs au noir, l'utilisation scandaleuse des travailleurs portugais dans le bâtiment en France telle que F. Giudice la dévoile, n'ont rien à envier aux pratiques de ces sous-traitants hollandais qui charrient chaque jour en camions des cargaisons entières de travailleurs intérimaires néerlandais et anglais de Hollande en Allemagne — tirant ainsi un profit maximum des disparités de législation existant entre les différents pays.*

*On voit ainsi se développer un nouveau type de trafic d'esclaves dont seront l'enjeu non plus tant les ressortissants non européens victimes de discriminations comme nous l'avons constaté en Allemagne et en France, mais des ressortissants de la Communauté européenne.*

Avril 1989.

# Introduction

## La manière française

La France de 1989 n'est pas l'Afrique du Sud, ni l'Amérique ségrégationniste des années cinquante. Ici, un Noir, un Brun, un Jaune peuvent s'asseoir où ils veulent dans le bus, aller dans le restaurant ou les toilettes publiques de leur choix. Et pourtant, ce pays dont les gouvernants clament à tout va qu'il est le phare planétaire des droits de l'homme est gangrené par une forme particulière de mise à part — traduction littérale du mot néerlandais *apartheid*.

Une forme *d'apartheid* à la française, policée, «élégante», pour reprendre le terme utilisé par Le Pen pour qualifier la manière française qu'il préconise d'expulser les indésirables, et qui fut adoptée par le ministre de l'Intérieur de la cohabitation.

Cet *apartheid* à la française qui ne dit pas son nom ne saute pas immédiatement aux yeux comme à Johannesburg aujourd'hui ou en Alabama hier. Il est diffus, caché, et généralement bien connu de ceux-là seuls qui le vivent tous les jours, les autres n'en saisissant que des bribes, hors contexte, par les médias. Cette solitude des hommes et des femmes « mis à part » n'est pas volontaire. Elle est produite et entretenue par ce qu'on appelle le racisme. Le racisme — qui en France a pris la forme principale d'un « anti-arabisme » — suit et accompagne la discrimination. Il empêche le citoyen — équivalent français du « Blanc » — de découvrir sa communauté d'humanité et d'intérêts avec le non-citoyen, l'immigré — équivalent français du « Noir ». Identifier cette mise à part, au-delà des apparences et des discours, la comprendre, c'est déjà la combattre.

Cette enquête nous a été inspirée par celle de Günter Wallraff sur la République fédérale d'Allemagne, publiée sous le titre *Tête de Turc* par les éditions La Découverte en 1986. La question spontanée qui naissait à la lecture de l'édition française de ce livre était : Et en France ? Il fallait enquêter sur le terrain pour répondre à cette question.

Ce fut une enquête longue, passionnante et difficile. Les hommes et les femmes victimes de la discrimination se méfient des

journalistes, des amalgames, des simplifications, et souvent ils ont peur. Certains soirs, cette peur fut la nôtre.

J'ai privilégié le témoignage des « têtes de Turc » et de ceux qui leur étaient proches, chaque fois que cela était possible et nécessaire. J'ai tenté de respecter le caractère original de chaque enquête et de chaque témoignage, espérant qu'ainsi le lecteur pourrait comprendre à la fois les points communs et les différences des situations décrites.

En avançant dans l'enquête, à partir de témoignages personnels et d'informations fournies par des associations qui combattent la discrimination des minorités issues de l'immigration, nous avons découvert que les formes les plus fréquentes, les plus dures et les plus blessantes de discrimination se situaient dans les domaines de la vie sociale quotidienne, et qu'elles étaient plus le fait d'enchaînements apparemment incontrôlés de mécanismes et de décisions administratives que de « méchants racistes ». C'est en tout cas l'aspect que nous avons voulu souligner au détriment d'autres, plus révoltants ou plus connus, dont il forme souvent l'arrière-fond.

Je crois pouvoir affirmer sur la foi de notre enquête que les *discriminations institutionnelles* sont la toile de fond des actes et des discours racistes, xénophobes, exclusifs. Elles les encouragent, les appliquent, les nourrissent. J'ai donc tenté de comprendre et de faire comprendre à un public de non-experts, parfois désarmé mais confronté à une réalité toujours plus opaque, comment, à l'occasion d'affaires ou de situations scandaleuses, fonctionnent ces mécanismes d'exclusion de certains groupes.

Sur bien des situations que nous décrivons, on pourrait apposer l'étiquette : « Ne pas s'étonner en cas d'explosion. » Ou même aller plus loin et s'étonner de ce qu'elles ne provoquent pas d'explosions.

Pourtant ce ne sont ni les frustrations ni les rancœurs qui manquent. Les personnes et les groupes humains frappés par des discriminations font en général preuve d'une patience qui force l'admiration. Est-ce par résignation, par fatalisme que ces gens se taisent et encaissent ? Oh que non ! C'est beaucoup plus par la conscience qu'ils ont de l'étroitesse des marges de manœuvre dont ils disposent. Ils ont, en cela, bien adopté les « valeurs françaises », dont la principale, dans leur situation, est la toute-puissance de l'administration, de l'État et de ses rouages, quels que soient les gouvernements en place.

Les immigrés, les réfugiés, les « rapatriés musulmans », leurs familles, leurs enfants ne sont pas surveillés par des chiens et des miradors — nous sommes en démocratie ! —, ils sont tenus sous

surveillance par des circulaires, des règlements, des lois, des décrets et... des pratiques administratives, qui forment une « toile d'araignée de fond » sur laquelle se greffent des formes particulièrement aiguës de discrimination et d'exploitation par des entreprises, grandes ou petites, par des patrons et des maîtres, à la ville comme aux champs.

Ceux qu'on a appelés les immigrés — et qu'on continue d'appeler ainsi faute de trouver un terme plus approprié — et leurs familles sont désormais une population *normale*. Travailleurs salariés avant tout, bien sûr — et des moins qualifiés — , mais aussi femmes au foyer, commerçants, travailleurs indépendants ou dépendants mais à domicile, enfants à l'école, jeunes actifs, chômeurs, vieillards, délinquants, artistes, chercheurs, membres de professions libérales. Ce passage de l'état de travailleurs — de force de travail — à celui de population n'est pas « digéré » par les institutions de la société française. Et celles-ci — administration en tête — pratiquent, faute d'un renvoi réel dans le pays d'origine, un renvoi symbolique quotidien.

Ce sont quelques-unes des mille et une manières d'exclure les immigrés de la vie sociale normale qui font l'objet de notre enquête. Il y en a beaucoup d'autres, qui sont autant de scandales silencieux. Une myriade de scandales.

Et face à cela, une nébuleuse de résistances, où les victimes reconquièrent leur humanité, pied à pied, au jour le jour.

## Flammes et ombres de la Ville Lumière

Des Champs-Élysées à Montparnasse, en passant par l'Opéra, les Grands Boulevards, le Châtelet et le Quartier latin, elles sont partout où la petite faim guette le touriste, le jeune en balade, la dame qui fait du shopping, le Parisien pressé. La moins chère est au sucre, la plus chère au Grand Marnier. Elles sont prêtes en une ou deux minutes. Elles contribuent à l'animation de la ville et font la joie des sorties familiales. Elles sont légères, ne coûtent pas cher et peuvent rapporter gros, les crêpes parisiennes ! C'est de l'or qu'on extrait de certaines enclaves du trottoir parisien !

Nous sommes au pied de la tour Montparnasse. Sur le trottoir, devant l'un des nombreux cafés bretons, dans une minuscule échoppe à tous vents, les crêpes partent par centaines chaque jour. Aujourd'hui, le crêpier est grec. Hier, il était turc, demain il sera pakistanaï ou lorrain. Dimension du lieu de travail : un demi-mètre carré. Durée de la journée de travail : neuf, douze, quatorze heures. Salaire : de 100 à 250 francs par jour, payés en liquide chaque soir, de la main à la main, ni vu ni connu, sans laisser de traces encombrantes telles que fiches de paye, cotisations, charges sociales, congés payés. Quand l'esclave des crêpes n'est pas content, il n'a qu'à rendre son tablier, un autre prendra sa place dans le décor de la Ville Lumière, où nul ne se pose de questions sur ce qu'il gagne, ce qu'il pense, ce qu'il éprouve à faire ce travail apparemment anodin.

### Esclave des crêpes

Erol approche des 40 ans. Il était venu une première fois en France pour faire des études supérieures. Muni du diplôme qui l'habilitait à exercer une profession libérale, il est alors retourné dans son pays, la Turquie. Il n'y a pas trouvé de travail dans sa profession. Les militaires ont pris le pouvoir. Sa famille était mal vue par les nouveaux maîtres. Tracasseries, menaces. Avant qu'il soit trop tard, il est reparti pour la France. Dans sa branche, les perspectives sont bouchées, en France aussi. A plus forte raison si l'on est turc.

Il se retrouve donc marchand de crêpes à une sortie de métro. C'est qu'entre-temps Erol a cessé d'être étudiant, et il n'a pu obtenir de carte

de séjour comme salarié. Il est donc devenu clandestin. Deux ans plus tard, en 1982, lui et ses camarades vont déclarer leur présence à la Préfecture de police dans le cadre de l'opération de régularisation des étrangers en situation irrégulière et obtiennent cartes de séjour et de travail. Son patron le déclare, mais l'ambiance devient impossible. N'étant plus clandestin, Erol n'est plus intéressant pour son patron. Il est même dangereux, puisqu'il est désormais en mesure de défendre ses droits, comme n'importe quel salarié, français ou non.

Erol se retrouve donc homme à tout faire dans un restaurant. Sa journée de travail commence à 9 heures le matin et finit le lendemain matin à 2 heures. Il empoche 250 à 260 francs par journée, soit, en faisant une petite division toute simple, de 14 à 15 F de l'heure. Son nouveau patron ne le déclare pas non plus. Erol cherche autre chose, ne trouve rien d'autre : il retourne dans le monde des crêpes.

«J'ai encore travaillé pendant deux ans sur un trottoir, debout de neuf heures à vingt-deux heures, parfois minuit. Dans cet espace minuscule, je faisais tout, la pâte, les crêpes, les hot-dogs. J'ai connu des températures de — 15. Je n'étais toujours pas déclaré.

«J'ai fait un peu d'économies et au bout d'un an et demi, j'ai demandé mes fiches de paye. Le patron m'a répondu : si tu veux tes fiches, tu t'en vas. Je ne suis pas allé voir l'Inspection du travail. Je n'avais pas confiance, après ce qui était arrivé à d'autres, comme Ali Refaat.

«Ce garçon avait une carte de séjour et de travail. Il a craqué après quatre ans de travail au noir, dimanches compris, sur le boulevard Saint-Michel. Il demandait depuis longtemps des fiches de paye au patron. À la fin, il est allé voir l'Inspection du travail, un certain monsieur L., pour qu'il vienne constater qu'il travaillait sans être déclaré. Sa plainte a été enregistrée. Comme par hasard, trois semaines plus tard, il y a eu une descente de police et c'est lui qui s'est fait coffrer, sans blague ! On l'a expulsé. Le patron, lui, est toujours là, il a ses crêperies, et ses restaurants.

« Donc, moi, je ne suis pas passé par l'Inspection du travail, mais par le syndicat. »

Une longue procédure commence alors devant les prud'hommes, ce tribunal du travail qui arbitre les conflits entre patrons et salariés. Pour la première fois, la mafia des crêpes — car il s'agit bien d'une mafia — était traînée devant les prud'hommes. À l'audience, d'abord repoussée car le patron d'Erol prétendait ne pas avoir reçu de convocation, la puissante Chambre syndicale des cafetiers, restaurateurs et hôteliers avait envoyé son directeur adjoint, Roger

Macé, ce qui indique l'importance accordée au procès par cette corporation.

Finalement, à l'automne 1986, Erol a obtenu une réparation « à l'amiable » et il est une nouvelle fois retourné en Turquie. Aura-t-il plus de chance que précédemment ? Avant de repartir, il m'a dit :

« La plupart des esclaves des crêperies sont turcs ou grecs, mais il y a aussi des Français, des jeunes, des immigrés de la province. Comme cette fille à Réaumur, qui gagnait 100 francs par jour. Moi, j'ai fait des études, je parle le français, j'ai pu me battre pour mes droits, mais il y a tous ceux qui débarquent, qui ne savent pas un mot de français et ne connaissent personne. Les patrons des crêperies sont des Grecs, mais ceux des cafés qui leur louent les emplacements sont de vrais et bons Français et ils ont leur part du gâteau. Ils font payer l'emplacement 5 000 F par mois par exemple, mais ils n'en déclarent que deux ou trois mille. Plusieurs dizaines de cafetiers sont impliqués dans ce business. Ce n'est pas un hasard si le patron de telle crêperie roule en BMW. Avec le profit qu'il se fait ! »

## **Crêpes en or**

Le prix de revient d'une crêpe, « salaire » compris, ne dépasse pas 1,50 franc. Le prix de vente moyen est de 14 F. Dans les lieux de grand passage, le gain net quotidien d'une plaque à crêpes peut aller jusqu'à 5 000 F, soit environ 150 000 F par mois. Avec quatre ou cinq emplacements, le patron se fait dans les 600 000 F par mois, soit 6 à 7 millions par an. Une vraie mine d'or ! Erol : « Le patron a une voiture et il fait sa tournée quotidienne, matin et soir. Il fait ses achats comme n'importe quel particulier dans une grande surface. Il te fournit le matériel, il sait exactement combien de crêpes tu peux produire avec un sac de farine, tu as une marge très étroite de 10 ou 20 F par jour. Chaque soir, il ramasse la recette et te paye en liquide. Il n'y a pas de factures. Il te paye à la journée. Les gens changent souvent. Ils les font travailler quatre à six mois puis ils leur disent : "Demain tu ne viens pas, c'est fini."

« Il y a des milliers de gens qui travaillent ainsi, dans le noir. On n'a pas d'échos auprès de l'Inspection du travail, de la justice. Je suis certain qu'il y a des complices dans l'administration. »

De fait, on peut se demander comment ce trafic peut se poursuivre en toute impunité, au vu et au su de tout le monde, en plein Paris.

Dans le cas d'Erol, les pièces fournies par son patron à la demande du tribunal étaient pour le moins succinctes ! Il y en avait trois, en tout et pour tout :

— un « contrat » de location de la terrasse du café « valable un an » et « résiliable chaque mois », signé par le propriétaire du café et l'épouse du patron de la plaque à crêpes, sans indication aucune de montant du loyer ou de numéro de registre du commerce ;

— une police d'assurance minimale souscrite pour quelques risques, dont « attentats », d'un coût annuel de mille francs ;

— un papier tamponné de la « Sous-direction des affaires économiques de la Ville de Paris-Concessions » et revêtu de trois lignes manuscrites : « Vu le... [date] Dossier en cours pour CA de crêpes. Autorisation pour Mme X... L'inspecteur du XIV<sup>e</sup> Arr. [signature illisible]. »

Et rien d'autre !

«C'est une clique qui se distribue les places. J'ai un emplacement, j'en ouvre un autre au nom de ma femme, ou d'un cousin. Ils ont fait toute leur fortune avec les crêperies », concluait Erol.

Que deviennent les fortunes ainsi amassées ? Elles sont, comme tout argent « sale », blanchies par un circuit occulte. L'argent part vers la Suisse ou la Grèce et revient, officiellement, pour être investi dans des commerces légaux. Une bonne partie a été réinjectée ces dernières années dans des restaurants. La rapide « hellénisation » de quelques rues du Quartier latin (environ vingt restaurants grecs dans trois rues voisines) semble tirer ses origines du business des crêpes. Et une partie de « l'or des crêpes » servirait à alimenter d'autres commerces beaucoup moins avouables, mais cela est une autre histoire.

La situation de très nombreux secteurs d'activité employant des immigrés, étrangers ou provinciaux, est à l'image de ce tranquille commerce de crêpes : elle crève les yeux, en toute impunité. Scandales silencieux, affaires lucratives, corruption tranquille d'une société entière, où les frontières ne sont pas claires entre salauds et braves gens.

## **Solidarité**

En vendant des crêpes, Erol a fait des rencontres.

Ainsi Malgorzata. Une Polonaise.

Un jour, elle lui a adressé la parole par-dessus la plaque à crêpes. Elle était pâle, fatiguée, sans le sou, sans endroit où dormir. La fuite à l'Ouest lui avait révélé une réalité qu'elle ne soupçonnait pas. Il l'a

emmenée dans sa mansarde, l'a hébergée « en tout bien tout honneur », sous les toits où, dans de minuscules chambres de bonne, les bons bourgeois de la Ville Lumière entassent leur domesticité collective, faisant d'une pierre deux coups : ils arrondissent leurs revenus — en général les loyers sont payés en liquide, sans laisser de traces — et ont ainsi à demeure une main-d'œuvre disponible pour nettoyer, entretenir, gardiennier, baby-sitter, répondre au téléphone, cuisiner, faire les courses, bref servir. Domesticité qui, souvent, a même de la conversation ! Pensez donc : une réfugiée intellectuelle polonaise ou iranienne, une cuisinière philippine ou mauricienne, une chômeuse suédoise ou une marginale italienne, voilà qui vous valorise, non ? Finalement, vous leur rendez même un service, n'est-ce pas ?

Petits services, petits salaires, petits loyers, petites chambres : *small is beautiful*. Quand les logeurs-patrons sont propriétaires de leur appartement et de la chambre de bonne, il n'y a aucun problème. Quand ils sont locataires, il n'y en a presque pas — les propriétaires ferment les yeux. Dans les deux cas de figure, les concierges, quand ils n'ont pas été remplacés par des fermetures électroniques et des codes, ferment les yeux sur les pratiques illégales des uns, surveillent les autres et font souvent office d'encaisseurs de loyers, outre bien sûr leur fonction traditionnelle d'indicateurs de police, de bon ou de mauvais gré.

Malgorzata devait trouver du travail pour survivre. Erol a essayé de l'aider. Dans le monde des mansardes, on s'entraide aussi, même au-delà des appartenances communes, nationales, ethniques ou politiques. Malgorzata n'avait pas les mêmes rêves qu'Erol : elle fuyait une dictature militaire « communiste », lui une dictature militaire « fasciste ». Lui n'avait pas voulu demander l'asile et devenir réfugié, ce qu'il aurait pu faire. Il voulait pouvoir retourner dans son pays quand il le souhaiterait ou y serait contraint. Elle était réfugiée. Elle était, bien sûr, catholique. Elle est donc allée voir du côté de ses frères en Dieu.

« Quand elle a trouvé ce travail, c'était bien : 1 000 francs d'argent de poche par mois, nourrie et blanchie pour deux heures de travail par jour. Elle devait prétendument s'occuper d'un colonel retraité américain, le matin seulement. Elle devait préparer le petit déjeuner de Monsieur et l'habiller. Finalement, elle s'est retrouvée obligée de rester là de 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. Puis il la laissait sortir pour aller au cours de français, mais elle devait rentrer tout de suite après. Elle devait laver, cuisiner, nettoyer, promener le colonel. Elle pleurait chaque fois qu'elle me téléphonait. Elle n'avait

rien, nulle part où aller. À la fin, elle travaillait dix à quatorze heures par jour. Elle a tenu un mois. Maintenant elle a abandonné. Chaque fois qu'elle trouve un travail, c'est du même genre. Le travail chez le colonel, c'était par l'église américaine, les autres par les missions polonaise ou russe.

«A l'église américaine, et à la mission polonaise, ils savent tout, évidemment. Des Polonaises et des provinciales comme elle, il y en a beaucoup. »

Erol est retourné en Turquie, Malgorzata ne peut pas retourner en Pologne. Deux papillons pris dans le halo des lumières de la ville. Certains s'y brûlent ou plus exactement y sont brûlés.

### **Relogement express**

Une soirée chargée d'orage du mois de juin 1987, en milieu de semaine. Tout est normal entre le BHV et l'Hôtel de Ville. Les forces de l'ordre tiennent le périmètre sensible sous leur contrôle. Soudain, c'est l'imprévu. Un minibus Peugeot barbouillé d'inscriptions rageuses à la peinture noire attaque le trottoir de l'Hôtel de Ville et s'y gare agressivement sous le nez des policiers. Un homme rougeaud, sosie blond de Coluche, le conduit. À ses côtés, une femme ronde aux longs cheveux tristes, elle aussi rougeade. Trois têtes blondes s'agitent derrière le couple. Policiers et badauds s'attroupent.

Mme Guillemette et M. Letourneur occupent une loge de concierge de 38 mètres carrés avec leurs trois enfants de 10, 7 et 5 ans, dans un immeuble en copropriété du 15<sup>e</sup> arrondissement. En 1983, les copropriétaires ont décidé de supprimer la loge et la fonction de concierge et de les remplacer par un interphone, un code et des boîtes à lettres. Le calvaire des concierges a alors commencé : ils ne sont en effet prêts à partir que si on leur donne un logement social.

Mardi, le commissaire du quartier est venu leur remettre une injonction à quitter les lieux avant samedi. L'homme a alors craqué et dit au policier : « Vous trouverez du répondant quand vous reviendrez m'expulser. » Il a embarqué concubine et enfants dans la fourgonnette qu'il utilise pour transporter les fruits et légumes qu'il vend sur les marchés et y a peint en noir sa révolte et sa revendication.

A 19 h 30, il s'est garé devant l'Hôtel de Ville.

A 20 h 15, après des négociations avec un jeune homme gras à la pochette ornée d'un mouchoir rose, membre du cabinet du maire, il a accepté de lever le siège et de se ranger derrière l'Hôtel de Ville, devant le commissariat de police du 15<sup>e</sup> arrondissement.

On allait s'occuper de son cas.

Originaire de la Manche, cet immigré de l'intérieur, monté à Paris il y a treize ans, a été employé, convoyeur de fonds, chômeur.

Pour étayer son cri de révolte — « Il y a 50 000 logements vides à Paris, officiellement ! » —, il a brandi par la fenêtre de son véhicule une carte plastifiée tricolore de membre du RPR, ce qui a provoqué la gêne des policiers, les ricanements des badauds et l'arrivée rapide du jeune monsieur de la mairie !

Quelques heures plus tard, au prix de quelques coups de téléphone, le problème sera réglé. M. Letourneur n'aura pas besoin de recourir aux services de l'association du 20<sup>e</sup> arrondissement qui a organisé des occupations de logements vides pour loger des sinistrés des incendies de Ménilmontant, dont un membre, passant par hasard place de l'Hôtel-de-Ville ce soir-là, lui avait écrit l'adresse sur un bout de papier.

### **« J'ouvre le parapluie »**

Changeons de décor et de saison. Nous voici en décembre 1987, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

C'est une impasse pavée trop étroite pour une ambulance, un car de police ou une voiture de pompiers. D'un côté une maison de retraite en construction, de l'autre quelques immeubles d'âges divers, et tout au fond des ombres uniformes qui s'agitent dans un nuage de fumée qui pique les yeux et les gorges.

L'odeur âcre de l'incendie s'est répandue dans le quartier en quelques minutes, s'infiltrant partout, réveillant les inquiétudes et les dormeurs. Il est 2 heures du matin, dans la nuit de dimanche à lundi, au début d'un nouvel hiver à Ménilmontant, heureusement plus doux que le précédent, donc théoriquement moins dangereux.

Novembre, décembre et janvier sont les mois du feu et des asphyxies chez les pauvres, les vieux et les immigrés : surcharges électriques, chauffages de fortune, calfeutrages aux conséquences parfois tragiques pour arrêter les courants d'air dans des logements-passoires.

L'automne et l'hiver précédents, dans la partie basse, populaire, de ce 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, ont été terribles : 19 morts, 11 adultes et 8 enfants, dans quatre incendies. L'été précédant la série noire, un incendie sur le boulevard de Belleville a causé la mort d'un vieil Arabe. Peu après la série noire, un autre incendie a provoqué la mort

d'une jeune mère sénégalaise rue Ramponneau. Elle a sauté par la fenêtre, son bébé dans les bras. Le bébé a survécu.

À la moindre odeur de brûlé, les habitants des vieux immeubles, à Barbès, Belleville ou Ménilmontant, ouvrent leurs portes et leurs fenêtres et cherchent à en identifier l'origine.

Retournons au fond de cette impasse, dont l'entrée est barrée par trois voitures de pompiers, bientôt rejointes par un car de police. Les sapeurs s'activent dans un minuscule deux-pièces en rez-de-chaussée d'un petit immeuble de deux étages d'où sort une épaisse fumée. Leur public est constitué d'une vingtaine de personnes et de quatre policiers. Il n'y a pas de victimes : l'habitant du rez-de-chaussée était sorti en laissant un radiateur électrique allumé. Ce dernier a mis le feu aux matelas, aux papiers, aux vêtements. Tout s'est très vite consumé et les pompiers n'ont fait que parachever avec leur minutie professionnelle l'intervention des voisins intervenus rapidement dès que l'odeur les a alertés. Tandis que les uns enfonçaient la porte du logement et s'armaient immédiatement de seaux et de bassines, remplis au robinet qui fuit jour et nuit dans la cour, pour éteindre les flammes, d'autres montaient aux étages pour alerter la vieille dame du premier et le monsieur plus jeune du second. La vieille dame n'a pas voulu ouvrir tout de suite. Elle ne l'a fait qu'après avoir reconnu la voix d'un de ses sauveteurs. Pendant les heures qui suivent, elle se réfugie dans l'autre bâtiment, dont toutes les fenêtres sont éclairées et tous les habitants, grands et petits, éveillés et habillés, désormais rassurés après s'être apprêtés à fuir ce qui aurait très vite pu devenir une souricière meurtrière.

Les quatre policiers, après avoir passé un long moment à humer l'air de la cour, tentent de trouver leur rôle dans ce théâtre improvisé sous la pleine lune. C'est qu'ils se sont trouvés, en débarquant au fond de l'impasse, entre les jambes de la douzaine de pompiers en action et face à une quinzaine de Noirs jeunes, vigoureux, tantôt sérieux tantôt rieurs, en survêtement pour la plupart et parlant une langue incompréhensible. Ce sont eux qui sont intervenus et ont sauvé la vieille dame du dessus.

Le plus âgé et le plus gradé des policiers, après avoir fait les cent pas sur les pavés disjoints de la cour, en évitant les poutres noircies et fumantes mais aussi le trou menaçant qui bée dans un coin, se décide enfin à lancer à la cantonade, après une dernière hésitation : « Vous êtes de quelle origine, vous tous là ? » La réponse fuse, inattendue, avec le plus bel accent gouailleur qui soit : « Française, née à Paris, pourquoi ? » C'est la seule femme blanche présente qui vient de

parler. La quarantaine, des reflets de henné dans les cheveux, elle tire nerveusement sur une cigarette tout en frissonnant dans sa robe de chambre. Elle frissonne de froid — elle a été tirée du lit par les flammes et les cris —, mais aussi de colère : « J'habite ici depuis vingt ans, le propriétaire, ça fait un bail qu'on ne le voit plus. Il laisse tout à l'abandon, regardez-moi ce trou. Il s'en fout, c'est sûr qu'il a des promesses de rachat par la Ville. Il n'attend qu'une chose, que tout brûle, comme là-haut ! Ben alors, nous, on ne paye plus le loyer ! » Géné, le policier tente de reprendre le contrôle de la situation et de rappeler sa question : « Non, pas vous, madame, mais... » Une voix goguenarde lance dans l'obscurité : « Les autres, les Noirs quoi ! » Les Noirs en chœur : « Ben, nous on vient d'Afrique, bien sûr ! » Le policier numéro deux est lui-même noir, et grand. Il s'est bien gardé, jusqu'ici, de prononcer un mot. Les « Africains » l'apostrophent joyeusement : « C'est dur d'être un Noir en France, hein ? C'est dur de trouver un logement à Paris, quand on est noir ! On est obligé de squatter quoi ! » Ils insistent. Leur théorique « frère de couleur » ne bronche pas et bat en retraite.

Le chef adopte une nouvelle tactique pour arriver à ses fins : rassembler les éléments pour un rapport. Si la situation se prolonge, il sera bien vague, son rapport ! Il charge alors le petit jeune de la patrouille, un Normand débarqué de fraîche date dans la capitale, de « relever les témoignages ». Le jeune homme s'exécute, sort son calepin et son crayon.

« Comment s'appelle le locataire de l'appartement détruit ? »

— Ah, le Grand, il n'est pas là, il est en Afrique. — Comment, il est en Afrique ? — Oui, mais le Petit est là, il est sorti avec sa copine, en laissant le chauffage allumé, le feu a pris.

— Comment il s'appelle, alors ? » Conciliabules. Le chœur : « Sosthène M'bemba. » Le Normand, crayon suspendu : « Comment ? » Le chœur : « Sos... » Le policier : « Ça s'écrit comment ? »

Une voix : « Ben, Sosthène comme Sos... » Le Normand : « Vous pouvez épeler ? » Un groupe de Congolais épelle « Sosthène » dans la nuit. « Et le nom, maintenant, comment s'écrit-il ? » « Et M'bemba, quoi, comme ça se prononce ! » Le policier : « Heu... » Un Congolais, généreux, épelle. Un plaisantin, blanc, de passage, n'a rien perdu de la scène. Il connaît un peu les Congolais. Il lance au jeune policier éperdu : « Alors, vous ne parlez pas encore le lingala ? C'est un tort, il peut vous être utile dans votre métier, surtout par ici ! » Murmures amusés du chœur. Le policier, l'œil vague, cherche une réplique digne. Silence. Il fait face, bras ballants, au demi-cercle narquois. Enfin, il

article : « Est-ce-que j'ai une tête à parler le... comment ? le lin-gala, moi ? » En face, la réponse jaillit : « Est-ce qu'on a des têtes à parler le français, nous ? » Éclat de rire général.

Mais de nouveaux personnages arrivent. En civil. Un épais à trogne que ses cors aux pieds font souffrir et un maigre chauve en cuir. « Voilà les ambassadeurs de Chirac », murmure un Congolais. On ne rit plus. Les hommes sont des inspecteurs de la 4e DPJ, ceux de la rue de Charenton. Ils viennent simplement s'assurer de deux choses. Le premier lance à la ronde : « Vous êtes tous squatters ? — Oui, oui. — Bon, alors, pas de problème, personne à reloger. — C'est bien un accident ? — Oui, oui, confirment-ils tous. — Bon, dit l'inspecteur au brigadier, vous faites le rapport en précisant que ce sont des squatters et vous me l'envoyez pour que je le contresigne. J'ouvre le parapluie, moi, hein, parce qu'avec toutes ces histoires d'incendies, on a des pressions, hein... » Rassurée par les réponses aux deux questions — personne à reloger et pas d'acte criminel — , la PJ repart dans la nuit.

Que deviendront les habitants de l'immeuble au fond de l'impasse ? En voyant ce qui s'est passé ailleurs dans l'est de la Ville Lumière, on peut l'imaginer facilement. Dans l'immédiat, l'accès direct à l'immeuble sera condamné et ils auront à faire un détour par un dédale de cours intérieures pour rentrer chez eux. Au prochain incendie, les pompiers devront déployer des trésors d'ingéniosité pour y accéder. Un immeuble de plus que le facteur ne visite plus, un bac de plus au bureau de poste, où les habitants doivent désormais aller chercher leur courrier.

### **Arrêté de péril**

Belleville, 9 octobre 1986. La rue Dénoyez est une venelle obscure, resserrée entre des immeubles branlants, construits au XIX<sup>e</sup> siècle de bric et de broc. La rénovation menée par le baron Haussmann dans le centre et dans l'ouest de la ville avait mis à bas des maisons vieilles de plusieurs siècles. Les entrepreneurs de l'époque — l'État — avaient le sens de l'épargne et de la récupération. La rue Dénoyez, comme tant d'autres à Belleville, a été édiflée avec du matériel récupéré sur les chantiers de démolition haussmanniens et à la fin des chantiers de reconstruction.

Au pied de l'immeuble du numéro 18 de la rue, cinquante CRS ont pris position, chiens au mollet. Une centaine d'autres sont en réserve à la bouche du métro, sur le boulevard. Depuis 5 h 30, un inspecteur fait le pied de grue sur chaque palier dans les quatre escaliers donnant sur

la cour. A 6 heures, heure légale, les policiers tambourinent aux portes de guingois. Dix-huit familles, toutes immigrées, sont évacuées dans le calme. Le déploiement d'uniformes, les crocs qu'on entrevoit à travers les muselières ont quelque peu surpris les locataires, qui se laissent pousser dehors en emportant les plus petits dans des couvertures.

« Ils ne nous avaient pas dit qu'ils viendraient si tôt. On les attendait pour 9 heures. La veille, le commissaire est passé nous prévenir de préparer quelques affaires. Il nous a dit qu'on serait évacués vers un hôtel pour trois jours et qu'ensuite on serait relogés. Alors on a signé le récépissé d'évacuation. On était contents : il y avait si longtemps qu'on attendait ! »

Habib ben Ahmed, Tunisien, 28 ans, tente de calmer sa fille de 18 mois qui hurle sur ses genoux, pendant que sa femme lui donne du café à la petite cuiller. Ahmed soupire en remuant son café noisette. Nous sommes dans un bistrot à quelques mètres du 18, en avril 1987.

« Six mois que ça dure. Depuis qu'on nous a vidés de la rue Dénoyez, on est à l'hôtel. Avec l'enfant, on n'a pas trouvé à moins de 150 francs par nuit. Bien sûr, pas le droit de cuisiner. On mange des sandwichs, la petite des gâteaux. Le bureau d'aide sociale a réglé les sept premières nuits. Les semaines suivantes, nous avons payé 10%, puis 20% et maintenant 100%. Je suis gardien dans une ambassade pour 4 500 F par mois. J'étais bien content de quitter cet immeuble pourri. Maintenant, je payerais le double du loyer pour y retourner. »

Frappé d'un arrêté de péril en 1978, l'immeuble est désormais bon à abattre : escaliers grim pant à l'oblique, trous béants, fils électriques dénudés dégoulinants d'humidité. Ce fatras de bois, de plâtre et papier flamberait comme de l'amadou. La majorité des locataires payaient leurs loyers et charges que le propriétaire empochait allégrement. Il ne réalisait plus de travaux d'entretien depuis des décennies et refusait d'acquitter sa seule dépense, la facture d'eau. Les compteurs d'eau ont été fermés en plein hiver.

Comme tous les occupants, la famille Ben Ahmed a fait une demande de relogement à la mairie du 20<sup>e</sup>, en décembre 1984. Un an passe. Le 24 janvier 1986, un inspecteur de la Ville vient visiter la une pièce-cuisine de 12 m<sup>2</sup> avec WC sur le palier. « Dans deux mois, vous serez relogés », assure-t-il. Il griffonne : « Dans deux mois », sur le récépissé de demande de logement social. Ahmed et sa femme rêvent : cinq ans qu'ils sont dans ce trou à rats. Les deux mois passent, puis trois. Rien. La femme d'Ahmed va aux nouvelles à la sous-direction au logement de la Ville, rue de Turbigo. Que lui

répond-on ? Elle comprend : « Il n'y a pas de logements pour les Tunisiens. » Six mois passent. Le 9 octobre, 150 policiers sont là, mais pas le logement promis. Une assistante sociale et la Confédération nationale du logement, un syndicat de locataires, s'en mêlent. Mme Bernard, secrétaire générale de la mairie du 20<sup>e</sup> leur répond : « Les occupants de cet immeuble savaient leur départ imminent. Ils pouvaient se chercher un logement. »

Dans la carcasse désormais murée, des familles s'accrochent encore. Un escalier moins dégradé a été épargné par la rafle. Les Ogren, un jeune couple turc, attendent leur tour d'être mis à la rue, avec trois enfants de deux à cinq ans, dans leur 10 m<sup>2</sup> à 416 francs par trimestre. « Je demande un logement depuis 1981, raconte le mari. Avec mon salaire de 5 000 F, les allocations familiales de 2 000 F et les petits boulots à droite et à gauche, je pourrais payer un loyer de 2 000 F. » Mais il pourrait retapisser son taudis des réponses nombreuses — et toujours empressées — à ses suppliques pour un logement décent, qui émanent de MM. Tiberi et Montadert, de la Ville de Paris, de M. Billaud, du cabinet du maire, de M. Pérol de l'office des HLM, de M. Grégoire de la préfecture, de Mme Braquy de la mairie. Tout ce beau monde fait diligence, à en croire leurs lettres. Mais, explique une assistante sociale, « ces courriers sont systématiquement adressés pour que les demandeurs ne viennent pas dans les bureaux ou ne réclament pas des entrevues. Ça ferait désordre. » Médisance ? Voici comment Arlette Braquy, adjointe chargée du logement et des affaires sociales à la mairie du 20<sup>e</sup>, résumait, dans le flot d'un entretien téléphonique, sa conception : « On ne peut pas favoriser toujours les mêmes. Si les gens font des enfants tous les ans et en plus prétendent à un logement sans justifier leurs revenus par des fiches de paye — peut-être cela les arrange-t-il de travailler au noir ! —, il n'y a pas de raison de les rendre plus prioritaires que d'autres. Ils n'ont qu'à attendre d'avoir 30 m<sup>2</sup> pour faire un enfant... Je ne suis pas raciste, mais... », croit-elle nécessaire d'ajouter.

La famille Ogren sera bientôt à la rue. La Ville de Paris exerce son droit de préemption pour racheter l'immeuble et le détruire. Une bonne affaire de plus, pour l'ancien comme pour le nouveau propriétaire. Vide, l'immeuble vaut 40% plus cher, mais en contrepartie, il n'y aura plus besoin de reloger les occupants comme la loi y oblige : la Préfecture de police aura déjà fait le ménage.

## Quand la ville flambe

En général, les immeubles flambent entre deux heures et cinq heures, quand tout dort, ou presque.

Quand l'officier de paix Michel Codeville se rend, ce 2 septembre 1986, au 26, avenue Gambetta, une longue bâtisse triste de quatre étages à quelques pas du Père-Lachaise, les troisième et quatrième étages sont déjà ravagés par les flammes et une épaisse fumée s'échappe du deuxième. Les corps inanimés de deux femmes qui ont choisi le vide gisent de part et d'autre de la porte. Les sapeurs de neuf casernes devront unir leurs efforts pour noyer le sinistre. On relève 7 morts dont 2 enfants et 17 blessés. L'enquête détermine une origine criminelle.

La cage d'escalier a été arrosée de pétrole, des détritiques ont aidé à la propagation du feu.

Rue de Tlemcen, un peu plus bas dans le même quartier, le 22 est un immeuble vieillot mais solide de sept étages, qui a jadis abrité un établissement de bains-douches au rez-de-chaussée.

Flanqué d'un bloc de maisons neuves en brique rouge aux allures de châteaux forts, le 22 est désormais amarré à une petite place dominée de toutes parts par des constructions massives de style néo-Chirac aux façades mi-béton mi-carrelage, dont la hauteur est réglée sur la sienne. Il a flambé le 27 novembre 1986. Des chiffons imbibés d'essence avaient été entassés dans la cage d'escalier. Le feu a grimpé très vite. Une soixantaine de personnes, locataires et copropriétaires, ont été surprises dans leur sommeil. L'attentat a fait 9 morts, dont 5 enfants.

« L'origine criminelle résultant des constatations de départ » ne fait non plus aucun doute pour le 9, rue Robineau, un petit immeuble dans une rue en pente entre l'avenue Gambetta et la rue de Tlemcen, qui a brûlé le 5 décembre de la même année. Le ou les incendiaires connaissaient les lieux. Les appartements du bas étaient murés. On a retrouvé un bidon d'essence au deuxième niveau. Ils voulaient tuer. Le portail avait été bloqué de l'extérieur. Ils ont tué : un adulte et un enfant. 9 blessés, brûlés, traumatisés.

À chaque drame, les survivants sont réconfortés par Didier Bariani en personne, maire radical de l'arrondissement et à l'époque secrétaire d'État aux Relations extérieures dans le gouvernement Chirac. Il a été présent parmi les premiers secours, il le dit, le fait dire et imprimer dans sa gazette. Aux sinistrés, il promet un relogement rapide. Ils peuvent donc, en attendant, partir en paix à l'autre bout de Paris, au foyer Baudricourt, un centre DDASS d'hébergement d'urgence pour

les paumés de l'hiver, où chaque famille dispose d'un espace de 1,50 m sur 3 m. Mais c'est un hébergement provisoire. Très vite, on les envoie à l'hôtel.

Le 3 octobre, un incendie, apparemment accidentel celui-là, avait jeté à la rue des dizaines de locataires immigrés avec familles d'un hôtel meublé, 61, place de la Réunion, toujours dans le 20<sup>e</sup>. Le scénario est répétitif. Le bureau d'aide sociale règle sept nuits d'hôtel, puis contraint les sinistrés à payer progressivement la totalité de la note. L'assistance, à ne pas confondre avec l'assistanat, doit être dégressive, explique-t-on. Après quelques semaines, les familles doivent donc quitter les hôtels trop chers et commencer leur errance, de bouches de métro en lointaines banlieues où une connaissance les héberge quelques jours. Les uns perdent leur emploi, les autres doivent se mettre en route à 5 heures pour traîner des enfants épuisés à l'école.

Tous ont renouvelé leur demande de logement à la mairie du 20<sup>e</sup>. Mais on n'y parle plus la même langue. « Il n'y a pas de parc d'appartements libres réservés en priorité aux victimes d'incendie », déclare Arlette Braquy. Jacques Chirac, maire de Paris, s'en mêle : « Pourquoi des occupants sans titre ou en situation irrégulière bénéficieraient-ils d'un traitement prioritaire sous prétexte qu'ils sont "sinistrés", alors que tant de Parisiens attendent depuis longtemps une solution à leurs problèmes de logement ? » (*L'Humanité*, 16 décembre 1986).

### **L'hôtel ou le squat**

La Ville s'arc-boute à un principe : elle n'a pas à reloger les occupants sans bail locatif et les ménages sans ressources sûres — un salaire conséquent, voire deux, sont indispensables, les allocations de chômage et les prestations familiales ne sont pas prises en compte.

80 familles sans toit — certaines depuis trois mois — sur les 91 sinistrées par les incendies engagent en décembre 1986 une procédure contre la Ville de Paris en faisant valoir qu'« en vertu de ses pouvoirs de police, tels qu'ils sont notamment définis par l'article L 641-1 et suivants, le préfet peut, sur proposition du service municipal, procéder, par voie de réquisition, pour une durée maximale de un an renouvelable, à la prise de possession partielle ou totale des locaux à usage d'habitation vacants, inoccupés ou insuffisamment occupés » pour les attribuer aux sinistrés. 100 000 des 1 250 000 logements parisiens seraient vacants.

Dans un mémoire en défense, la Ville répond le 16 janvier 1987 qu'elle «a satisfait à son devoir de défense et de secours » en dirigeant les rescapés vers des hôtels mais qu'elle n'a pas à reloger ceux de la place de la Réunion et de la rue Robineau. «Ces immeubles étaient en effet occupés par des "squatters" qui se trouvaient en situation irrégulière tant du point de vue locatif que de leurs titres de séjour. » Sans vérifier ces assertions, le tribunal administratif déboute les sinistrés. Or elles sont en partie mensongères. Denise Bellevue, une Haïtienne élançée, en bégaye d'émotion quand elle les évoque.

Denise habitait avec son compagnon Ismito et ses deux enfants dans le meublé de la place de la Réunion. Elle présente cinq années de quittances de loyer de 1 000 francs par mois pour une chambre de 13 m<sup>2</sup>. Elle attend un logement décent depuis 1983. Ses revenus mensuels, justifiés, s'élèvent à 9 000 F.

« Nous avons passé quinze jours à l'hôtel. Impossible de s'y installer à cause des enfants, les gérants ne voulaient pas. On a passé cinq jours et cinq nuits dans la rue, en s'abritant dans des cages d'escaliers. Les enfants n'en pouvaient plus, la petite a été hospitalisée deux fois pour bronchite. D'autres familles sinistrées ont ouvert un squat dans un immeuble muré, 67, rue des Vignoles. On les a rejointes. »

Le « 67 » est propre. Petits napperons, cartes postales aux murs, on s'y refait un chez-soi. 70 personnes se sont installées là, pour moitié des sinistrés, pour moitié des jeunes et des « militants » du squat. Mais cette « réquisition populaire » ne l'est pas dans les bureaux.

Denise abandonne quelques heures de plonge dans un restaurant pour se livrer au parcours obligé du combattant de l'exclusion à Paris. Bureau d'aide sociale, mairie, Office public d'HLM de la Ville de Paris rue Cardinal-Lemoine, sous-direction du logement rue de Turbigo. Convoquée à cette dernière adresse le 3 décembre 1986, elle s'entend dire : « Vous aurez un logement sous quinze jours, puisque vous êtes en règle. » Mais le 6 janvier 1987, au même bureau des sinistres, un préposé griffonne, impérial derrière son hygiaphone : « Non-prioritaire suite sinistre : squatter, 67, rue des Vignoles. » Un logement s'attend dans la rue, madame !

Le 12 février un courrier de l'office HLM lui assure pourtant avoir « pris bonne note » de sa demande de logement. Le 25, elle va aux nouvelles rue Cardinal-Lemoine. On l'envoie rue de Turbigo, où on inscrit alors sur son récépissé de demande de relogement, petit bout de papier en voie de décomposition : «G6- 25.2.87. Ne concerne pas le bureau des sinistres. Aller à la préfecture de Paris. » Découragée, Denise ne suit pas ce dernier « conseil » et retourne dans son squat.

En se renvoyant ainsi la balle, les administrations espèrent décourager les demandeurs de toit ou au moins les « cas sociaux » étrangers. Témoin, ce courrier adressé à Georges Pérol, directeur général de l'Office public d'HLM, par Barthélémy Raynaud, directeur de la construction et du logement de la Ville de Paris :

« A la suite d'un incendie survenu le 3 septembre 1986 dans l'immeuble sis 26, avenue Gambetta à Paris 20<sup>e</sup>, la Ville de Paris est dans l'obligation de reloger les personnes sinistrées. Or les familles Kimbébé Eugène et Beauté Marie-Céliane ne disposent que de modestes ressources et leur relogement ne peut être envisagé sur les contingents de logements réservés à la Ville de Paris. Dans ces conditions, je vous serais obligé de bien vouloir [les] reloger dans des logements de type HBM [habitations à bon marché] [...] En contrepartie, j'autorise votre organisme à attribuer à des candidats de son choix deux logements vacants sur les contingents de la Ville de Paris. »

Les HBM sont le bas de gamme du logement social. Ils s'apparentent aux logements dits « de transit », ne disposent souvent même pas de douches. Cette lettre ne signifie rien d'autre que « Échangerai 1 Congolais et 1 Haïtienne pauvres contre cadres branchés et électeurs... »

### « Exploitation politique »

Début décembre 1986, un comité de soutien aux sinistrés du 20<sup>e</sup> se constitue. Il réunit des permanents et des bénévoles d'associations actives dans le quartier (ASTI — Association de soutien aux travailleurs immigrés — , Ligue des droits de l'homme, MRAP, SOS-Racisme, ASPIC, Relais), des syndicalistes du logement, des parents d'élèves, des assistantes sociales, des enseignants, des médecins, bref une bonne partie des personnes socialement engagées entre Père-Lachaise, Gambetta, Place-des-Fêtes et Ménilmontant. Le comité siège au *Ménilmuche*, rue de Ménilmontant, un petit local d'animation sociale et culturelle que l'on apprécie peu à la mairie du 20<sup>e</sup>.

Les incendies ont suscité une grande émotion dans l'arrondissement. Et la peur des habitants des vieux immeubles, qu'ils soient français ou étrangers, jeunes ou vieux. Certains ont acheté des cordes à nœuds pour ne pas griller sur place, d'autres ont déménagé ou même quitté la France. Le mur qu'opposent les autorités provoque aussi l'indignation. Des enfants qui ont vu disparaître leurs camarades d'école et de jeu organisent une manifestation, au cours de laquelle ils chantent, après

Jacques Higelin : « Je suis trop petit pour me prendre au sérieux, trop sérieux pour faire le jeu des grands, assez grand pour raconter la vie, trop petit pour être malheureux. » Ils ont écrit une lettre ouverte qu'ils distribuent :

« Pour tout le quartier c'est un grand choc. C'est le troisième incendie depuis deux mois ! Pourquoi ? Nous pensons que c'est à cause du racisme, car on a remarqué que tous ces attentats se sont produits dans des immeubles où vivaient des familles immigrées. Attention, ça peut se reproduire n'importe où... et jusqu'à quand ? Nous tenons tous à notre vie. La peur règne dans le 20<sup>e</sup>. Nous avons du mal à nous endormir et certains ne veulent plus habiter le quartier. »

La mairie ne partage pas ces émotions et accuse le comité de soutien d'« exploitation politique ». « Les associations politisées sont parties d'un sentiment humanitaire, mais elles ont sans doute contribué à affoler la population immigrée », déclare Mme Braquy. Une pitoyable bataille de chiffres achève de saper les relations. « Par respect pour les morts, le maire a tenu à garder le maximum de discrétion sur les mesures prises en faveur des rescapés », affirme la municipalité qui se décide finalement à rendre public le montant de l'aide débloquée au 15 décembre : 146 000 francs. Le comité de son côté annonce avoir réuni plus de 100 000 F de dons.

Le 17 décembre, en occupant la mairie, le comité obtient sept relogements mais en janvier 1987, selon ses comptes, 65 familles sont toujours à la rue. Une nouvelle action déblocuera la situation. En mars, une tente est dressée symboliquement dans le petit square dénudé qui jouxte la station de métro Ménilmontant. Des négociations directes s'engagent alors entre le comité et la Ville. En juillet 1987, dix mois après le premier incendie criminel, les dernières familles sinistrées qui n'ont pas encore trouvé à se reloger par leurs propres moyens entrent dans leurs nouveaux logements. Des célibataires auxquels la mairie contestera jusqu'au bout le droit à un relogement restent sur le carreau. C'est le cas de David, un réfugié politique malien dont le corps et l'esprit gardent des traces visibles des sévices subis dans son pays et dont les papiers, quittances comprises, ont brûlé dans un des incendies. C'est aussi le cas de la famille d'Eugène Kimbébé qui se résoudra, huit mois plus tard, à la fin d'un nouvel hiver, à «réquisitionner» un logement social, aidée par le comité de soutien, dont ce sera le dernier acte.

L'intervention de ce comité a-t-elle été « politique » et déplacée ? « Le secteur associatif a joué un rôle déterminant dans le cheminement

des administrations », répond une responsable de la DDASS. Rôle ainsi résumé par un fonctionnaire chargé du logement à la Ville : « Les associations ont eu une action nécessaire pour collecter les informations, encadrer les familles et interpellé le cabinet du maire qui n'accordait pas aux sinistrés toute l'attention nécessaire. »

### **Seuil de tolérance, 5%**

«Avec diligence et rapidité, la Ville de Paris a fait tout son possible pour héberger puis reloger, aider financièrement et moralement les familles des victimes, les blessés, les familles sans abri et cela, naturellement, sans aucune discrimination », écrivait le maire Didier Bariani dans l'éditorial de *La Dépêche du 20<sup>e</sup>* de février-mars 1987.

On aura vu ce qu'a été cette «diligence ». Quant à l'absence de discrimination... La philosophie à l'œuvre dans le 20<sup>e</sup> arrondissement n'a été que celle définie par le maire de Paris, Jacques Chirac, qui déclarait, dans un discours devant le Conseil de Paris le 13 juillet 1983 : « Le seuil de tolérance est dépassé, notamment dans certains quartiers, et cela risque de provoquer des réactions de racisme. Il faut donc adopter une politique lucide et courageuse pour tenter d'interrompre le flot de ceux qui arrivent, et dont certains éléments sont des gens de sac et de corde » (*Le Monde*, 15 juillet 1983).

À la même époque, une « note à Monsieur le Maire », intitulée « Situation des étrangers dans la capitale : mesures envisagées par la Ville de Paris » et non signée, précise les mesures discriminatoires à prendre, car la capitale « se situe bien au-delà du seuil de tolérance habituellement admis par les sociologues ». Outre que ce seuil prétendument « habituellement admis » est bien sûr totalement fantaisiste, on peut constater que le taux d'étrangers dans Paris — 16,6% au recensement de 1982 — est très moyen pour l'Île-de-France, où on trouve des taux de 50% et plus dans certaines communes.

La note s'attarde sur les populations sans droit au séjour, «particulièrement agressives et revendicatives », dont le nombre est manifestement surestimé, et contre lesquelles sont préconisées des mesures d'exclusion sans fard : refus de délivrer des certificats d'hébergement pour des parents en visite de tourisme — ces certificats sont nécessaires pour obtenir des visas de séjour limité pour la France — , refus de scolariser les enfants dont les parents sont en situation irrégulière, refus d'hospitaliser ces mêmes «clandestins ».

Les clandestins ! Ils sont, comme les terroristes, devenus une catégorie fixe, obsessionnelle du discours politicien français. Ils sont

d'ailleurs la cible de la note. Mais cette cible est par définition mouvante. La note s'en prend donc à la politique « laxiste » du gouvernement socialiste de l'époque, qu'elle met en demeure d'appliquer des mesures répressives, qui seront d'ailleurs promulguées dès septembre 1986 par Charles Pasqua.

On est en pleine politique, sous l'effet traumatique des scores lepénistes aux élections municipales de mars 1983, attribués par certains fins analystes à la campagne menée en 1982 et 1983, au terme de laquelle environ 130 000 personnes virent leur situation enfin régularisée par l'attribution d'un titre de séjour, tandis qu'environ 100 000 autres se voyaient refuser ce sésame.

Qu'en est-il de ce « seuil de tolérance » ? Où habitent les immigrés à Paris ? Qui habite dans les logements sociaux de la capitale ? Et qu'y a-t-il derrière cette cible désignée ? En termes simples : les immigrés, clandestins ou non, sont-ils la cause de la dégradation de l'habitat dans certains quartiers ou au contraire sont-ils ceux qui la subissent, tout en continuant à rapporter de l'argent facilement gagné, avant la destruction des taudis, l'élimination de leurs habitants, dans le cadre du « changement sociologique » ?

Les incendies dans le futur « Grand Est » parisien permettent de trouver un début de réponse à ces questions. Une autre tragédie sociale, beaucoup moins spectaculaire, viendra compléter le tableau désolant des agressions que vit une partie de la population de la capitale française en cette fin de siècle.

## **Poison sournois**

C'est un mal insidieux. Il a tué lentement mais sûrement beaucoup d'ouvriers et certains lui attribuent la décadence de l'Empire romain et la grande diffusion, chez les Romains, de la goutte. Il frappait aussi dans les ateliers des grands peintres de la Renaissance. On le connaissait bien, comme maladie professionnelle d'adultes ou d'adolescents dans certaines industries. « Dans le temps ». On le croyait relégué aux oubliettes, comme la tuberculose et autres vieilleries du passé industriel. Mais comme la tuberculose dans les ateliers de confection, il est réapparu. Inattendu.

A Paris, en 1984.

Cette fois-ci il atteint exclusivement des enfants. Des tout-petits, de quelques mois à 6 ans. Huit cents enfants atteints à des degrés divers ont été diagnostiqués en quatre ans dans cinq arrondissements (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>). Deux d'entre eux sont morts, dont l'un habitait rue

d'Aubervilliers. D'autres, atteints d'encéphalopathies graves, risquent d'en subir les séquelles toute leur vie, certains s'en sortiront si on dépiste assez tôt les causes de leur anémie, de leur manque de tonus, si on les soigne bien et si leur environnement est amélioré en supprimant les sources identifiées d'intoxication. Le nom de ce mal : le saturnisme, c'est-à-dire l'intoxication de l'organisme humain par le plomb, plus exactement des sels de plomb.

Les médecins n'ont pas tout de suite compris de quoi il s'agissait. Puis, lorsque l'étude des symptômes ne pouvait plus laisser de doutes et que le mal fut nommé par son nom, ils se sont évidemment posé la question : pourquoi ?

La réponse a été cherchée activement, de manière qui peut sembler un peu bizarre. Les voies de la science sont parfois impénétrables.

Les premiers enfants chez lesquels on a diagnostiqué l'intoxication étaient africains noirs. Peut-être les causes étaient-elles à rechercher dans les us et coutumes de leurs familles ? On examina les récipients utilisés pour cuisiner. On alla même jusqu'à examiner les potions magiques et les grigris confectionnés par les marabouts, ou désignés tels. Sans résultat. Finalement, la principale source plausible retenue a été la peinture des appartements où vivent les enfants atteints. Il s'agit de peintures à la céruse, ou blanc de plomb — hydroxycarbonate de plomb —, interdites depuis 1948 dans tous les travaux de peinture en bâtiment et depuis février 1988 dans tous les travaux de peinture, et utilisées au début du siècle, dans des immeubles construits à cette époque. Elles ont une caractéristique pernicieuse : le plomb qu'elles recèlent se libère après cinquante ans. Ces peintures peuvent donc agir même lorsqu'elles ont été recouvertes de couches de peinture inoffensive, ce qui est en général le cas. Il fallait y penser.

Il ressort des enquêtes que cette peinture nocive est souvent présente sur les fenêtres et les rebords en bois des garde-fous en fer forgé de ces mêmes fenêtres. Souvent les enfants sucent ces rebords, ou bien ils grattent et avalent les peintures qui s'écaillent. Pour faire disparaître cette nuisance, il faudrait, dans certains cas, faire totalement disparaître cette peinture toxique, ce qui nécessite des interventions professionnelles, radicales et... coûteuses aux yeux de la plupart des propriétaires, dont pas un seul, à notre connaissance, n'a pris l'affaire à cœur de 1985 à 1989. Ces travaux, s'ils étaient bien menés, exigeraient évidemment un relogement provisoire des habitants. Dans quelques autres cas, l'état général des immeubles où ont été atteints des enfants est tel qu'un relogement définitif s'impose.

Des parents d'enfants atteints ont essayé de bricoler : ils ont parfois aggravé la nuisance et ont été eux-mêmes intoxiqués.

Progressivement, l'alerte a été donnée dans les services hospitaliers, dans les dispensaires, les centres de Protection maternelle et infantile, auprès des travailleurs sociaux, des associations de quartier, des cabinets médicaux, etc. Chacun a essayé de remplir sa mission, dans le domaine du dépistage, des mesures de prévention, des cures et du suivi des enfants traités. Mais tout cela s'est fait dans une atmosphère étrangement ouatée. Il a fallu attendre trois ans pour que l'information commence à apparaître timidement dans la presse. Certes, il y avait chez les responsables divers le souci de ne pas créer de panique. Tous les enfants atteints étaient des enfants d'immigrés.

Et la Ville de Paris ? Toute son attitude est résumée par cette déclaration du professeur Jean Loygue, adjoint du maire de Paris chargé de la liaison entre la mairie et l'administration générale de l'Assistance publique : « L'apparition du saturnisme pourrait, c'est vrai, accélérer certains programmes de rénovation et de destruction d'immeubles vétustes » (*Le Monde*, 11 mars 1988). Les habitants d'immeubles du 11<sup>e</sup>, du 18<sup>e</sup> et d'autres arrondissements touchés par ce nouveau fléau se sont vus ainsi jetés à la rue en vertu d'arrêtés de péril dont la motivation n'est jamais précisée aux intéressés, qui ne sont pas avertis à l'avance. Comme les sinistrés des incendies, certains autres sinistrés de la rénovation par destruction se sont ainsi retrouvés « dans la nature » avec des enfants malades. Les demandes de relogement adressées par des familles ayant des enfants atteints de saturnisme se sont jusqu'ici heurtées à un mur de refus. Or, c'est une évidence répétée par les médecins qui les administrent, les traitements, s'ils ne sont pas accompagnés d'une amélioration radicale du milieu où vivent les enfants, ne serviront pas à grand-chose.

Dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, où le dépistage du saturnisme a commencé en 1987, une centaine de cas avaient été détectés au début de 1989.

### **Goutte-d'Or : le saturnisme au service de la rénovation**

La famille T. habite au cœur du quartier de la Goutte-d'Or, dans un immeuble promis, selon le plan de rénovation en cours, à la réhabilitation. Le petit Salim, atteint de saturnisme, est hospitalisé en 1987 pendant six semaines. Ses parents, supportant mal cette séparation, l'envoient au Mali avec sa petite sœur. Sept mois plus tard,

les enfants, qui semblent en bonne santé, reviennent. Il faudra bientôt les hospitaliser tous deux.

Le père a essayé de faire des petits travaux de protection. Il a demandé un relogement en août 1988. Il attend toujours une réponse. Entre-temps, un troisième enfant est né.

La famille K. habite dans le même quartier, dans un immeuble promis à la destruction. Un enfant est malade. La Ville de Paris pourrait, ici, procéder à un rachat prioritaire pour accélérer un relogement. C'est ce que propose la famille, soutenue par les services sociaux. Réponse négative : « Dans ce quartier il n'y a que des priorités. » Et certaines priorités peuvent attendre.

Pendant un temps, les médecins n'osaient pas écrire « saturnisme » dans les certificats médicaux — pour ne pas « violer le secret médical » —, puis ils ont changé d'avis, sur pression des assistantes sociales qui aidaient les familles à demander un relogement. Cela n'a rien changé.

« Il y a des arrêtés de péril qui datent de 1960, raconte un travailleur social du 18<sup>e</sup>. Trente ans plus tard, les immeubles sont toujours là. Normalement, des injonctions de travaux sont faites au propriétaire. S'il ne s'exécute pas, la Ville peut exercer son droit de préemption et indemnise le propriétaire. Il s'agit soit de petits propriétaires soit de propriétaires qui n'en ont plus rien à faire, l'immeuble leur ayant assez rapporté. Les expulsés sont en partie relogés dans d'autres meublés en instance de rachat par la Ville de Paris. Voilà ce qui se passe souvent : les délogés visitent les appartements HLM qu'on leur propose. Tout va bien. Ils sont prêts à accepter. Mais la société d'HLM les refuse avec des arguments du genre : ressources insuffisantes, ou "le quota est atteint". Bien sûr, cela n'est jamais écrit et reste verbal. On connaît la loi, dans les bureaux, et on ne veut pas s'exposer à ses foudres. Pour les Antillais, par exemple, ils n'offrent pas les garanties d'une "occupation bourgeoise", ils font du bruit, de la musique. »

26, rue Polonceau, dans la Goutte-d'Or. L'immeuble doit être détruit. En mai 1988, les familles qui l'habitent sont évacuées. On leur propose un relogement dans des HLM possédés par la Ville de Paris à Ozoir-le-Ferrière et à Sainte-Geneviève-des-Bois, bien que la loi prévoie que les personnes évacuées à la suite d'un « arrêté de péril » doivent être relogées à Paris. Ils acceptent, mais sont refusés par l'office HLM. Ils reviennent donc rue Polonceau. Le 13 octobre, ils sont évacués une deuxième fois. Entre-temps, Jacques Chirac avait promis devant le Conseil de Paris que non seulement les gens se verraient proposer des relogements, mais que désormais les refus

seraient motivés. Cette petite évolution était attribuée par les observateurs à la mobilisation chahuteuse des habitants de la rue de Tourtille, à Belleville, qui, jetés à la rue le mois précédent, y avaient campé, puis avaient occupé les bureaux des services chargés du relogement.

Pour les locataires «en situation douteuse », les propositions de relogement sont qualifiées d'« humanitaires ». Mais y a-t-il effectivement des familles relogées ? « Oui, en HBM, répond une assistante sociale, sans douches, sans chauffage central. À court terme c'est intéressant pour les revenus faibles, et les gens sont prêts à bricoler dans leur logement, mais les charges deviennent vite trop lourdes — à cause du chauffage électrique, obligatoire de fait — et lorsqu'une HBM est rénovée, dans le cadre des programmes de mise aux normes de confort des HLM avec des conventions APL, son loyer triple ! »

L'objectif avoué de la rénovation, si controversée, de la Goutte-d'Or est ce que les Britanniques appellent une *gentryfication* du quartier, c'est-à-dire la substitution, à une population ouvrière — assez pauvre et d'origines géographiques et ethniques très diverses — , des classes moyennes votantes, en favorisant partiellement l'accession à la propriété. Ce but sera-t-il atteint ? Il est trop tôt pour le dire, mais tout est fait pour cela. En attendant, le premier immeuble neuf de la Nouvelle Goutte-d'Or sera le commissariat de police.

Ici, le saturnisme aura contribué à accélérer un processus déjà bien engagé et contrôlé par les «patrons» de la Ville Lumière, comme l'avaient fait plus à l'est les incendies, criminels ou accidentels.

### **Le logement social, « outil politique » de la Ville de Paris**

Environ 120 000 demandes de logement social pourrissent dans les armoires de la Ville. Environ 43 000 demandes sont classées «prioritaires », d'après le fichier tenu par la préfecture de Paris. 7 000 demandes viennent s'y ajouter chaque année.

Or, on le comprend facilement, les locataires du parc de logements sociaux — qui est marginal puisqu'il ne représente que 8% du parc locatif parisien — bougent très peu : la rotation annuelle n'est que de 4%, alors qu'elle est beaucoup plus forte pour la moyenne des Parisiens. Les revenus de ces locataires ne sont d'ailleurs pas les plus modestes : pour un F3 de 70 m<sup>2</sup>, au loyer de 2 600 francs, charges comprises, la Ville exige un revenu stable, hors prestations sociales, de 8 000 francs. Selon un rapport de Pierre Merlin publié en 1983,

seulement 6% des ménages ayant un revenu inférieur à la moyenne parisienne sont locataires d'HLM dans la capitale. Ce parc d'HLM est complété par le « parc social de fait », constitué par de vieux immeubles, en partie insalubres et encore soumis à la loi de 1948. Dans l'attribution des logements sociaux, les étrangers sont victimes d'une évidente discrimination : ils ne sont que 5 % des bénéficiaires d'HLM, selon une étude du Conseil économique et social de 1984, qui précise qu'ils sont « moins bien logés que les Français et plus soumis au rôle ségréatif de certaines catégories d'HLM ». Alors que 8% des demandeurs prioritaires sont originaires des DOM-TOM et 43% sont étrangers, 15% seulement des attributaires sont étrangers, 10% français originaires des DOM-TOM et 75% français « de France ».

Cet état de fait pour le moins anormal n'est pas accepté par tous les responsables et élus. Il s'en trouve pour poser des questions. Voilà le genre de réponses qu'ils s'attirent :

« Quant à la proportion de travailleurs migrants qui, selon votre vœu, doit être plus importante dans les immeubles HLM, eh bien, monsieur Hubert, permettez-moi simplement de vous dire ceci : je ne crois pas que ce soit souhaitable. Je ne le crois pas, et notre divergence est claire, nette et définitive, pour une raison simple qui est la suivante : quand on dépasse certains quotas de travailleurs migrants dans les HLM, on va au-devant de difficultés de gestion extrêmement grandes et d'un assombrissement de l'atmosphère qui règne dans ces ensembles. C'est pourquoi je crois qu'actuellement, en particulier à l'Office [d'HLM], il y a une proportion de travailleurs migrants qui est déjà très importante et qu'il n'est pas souhaitable de l'augmenter... Ce n'est pas parce qu'il y a 40% de demandes émanant de travailleurs migrants, et que nous donnons satisfaction à 5% d'entre elles, que cela retire quoi que ce soit à ce que j'ai dit » (M. Galland, ancien ministre, adjoint chargé du logement du maire de Paris, devant le Conseil de Paris, séance du 27 octobre 1986).

En revanche, 40% des 10 296 logements sans eau courante sont occupés par une famille dont le chef est étranger et 50% des habitants de « meublés et garnis » sont étrangers, selon des chiffres fournis par le Conseil économique et social en avril 1987. Or, les « meublés et garnis » sont frappés de disparition au rythme de 2 000 chambres par an — théoriquement autant que de logements HLM construits. Mais les locataires de « meublés » ne sont pas considérés comme locataires et n'ont donc pas à être relogés en cas de fermeture.

On comprend mieux alors qu'ils s'opposent par tous les moyens aux expulsions qui ne leur garantissent aucun relogement, qu'ils résistent

aux dégradations visant à les faire décamper et qu'ils deviennent, parfois, squatters. Et on ne s'étonne plus de voir un Comité de mal-logés, né à Ménilmontant en 1986, recevoir en quelques semaines, au printemps 1987, 400 « demandes de logement » émanant en majorité de familles d'immigrés, dont une centaine se sont portées volontaires pour soutenir deux « réquisitions populaires » dans la cité HBM du 140, rue de Ménilmontant, connue sous le sobriquet de « Centquar ». Cette cité n'a pas été rénovée depuis sa construction dans les années vingt, où elle était une réalisation d'avant-garde dans le domaine du logement ouvrier. Aujourd'hui, c'est un mini-Bronx, où ont été concentrées des familles recensées comme « cas sociaux ». Sur 599 logements, une quarantaine restaient vides en permanence. Immédiatement après l'opération de squat, la municipalité a traîné les occupants en justice et s'est empressée de remplir les appartements vides.

D'où vient le blocage ? « L'attribution des logements sociaux par la Ville, écrivait Pierre Merlin, est un outil politique dont use largement la municipalité. » En effet, si la préfecture dispose théoriquement de 30% des logements sociaux vacants pour reloger les prioritaires, c'est l'office HLM et les commissions d'attribution qui, en dernier ressort, choisissent parmi les noms proposés. La préfecture n'est pas toujours informée de tous les logements disponibles. Ainsi, dans le cas de la rue Dénoyez, un responsable à la Ville de Paris confiait, gêné : « La préfecture, à qui revient l'obligation de reloger, ne peut obtenir de logements. L'office HLM fait barrage. »

Comment fonctionne cet « outil politique » ? Un exemple, contemporain de la réquisition populaire du « Cent-quar », répondra à la question. Il est emprunté au *Canard enchaîné* du 1er mars 1989, qui n'a pas été démenti. Le 4 juin 1987, la commission d'attribution de l'office HLM de la Ville de Paris a, en séance, attribué 94 logements. 88 demandes étaient présentées par la mairie de Paris et des élus UDF et CNI de la capitale (RPR : 71 logements ; UDF-CNI : 17 logements). Les 6 autres étaient présentées par Edouard Balladur, Michel Giraud, Lucchini (RPR), Pierre Méhaignerie (ministre du Logement, CDS) et le préfet Bourseiller. À la séance du 18 juin, même tableau : sur 97 logements attribués, 94 vont à des demandes RPR (78) ou UDF-CNI (16), deux dossiers sont en fait des chambres de bonne attribuées à des locataires en place, et enfin le dernier est — ô miracle ! — un locataire sinistré... Cet exemple ne fait que confirmer ce que Paris murmure depuis longtemps : avec son ami Georges Pérol, conseiller municipal de Meymac en Corrèze, à la tête

de l'office HLM, et le reste de la camarilla RPR, Jacques Chirac a fait main basse sur le parc locatif social de la capitale. Un autre exemple le confirme : l'attribution d'un F5 dans une HLM du Marais à Me Pierre-Marie Guastavino, conseiller RPR de Paris, ayant ses entrées au xénophobe Club de l'Horloge et troisième sur la liste des candidats chiraquiens aux élections municipales de 1989 dans le 20<sup>e</sup>. Cette attribution est évidemment illégale : avocat et conseiller de Paris, l'heureux attributaire a un revenu qui l'exclut du logement social. Même des fans RPR du maire de Paris se révoltent contre cette situation, comme on l'a vu avec M. Letourneur. Même des acteurs hors RPR de la « chiraquie » s'en plaignent, à leur façon.

### **Les bonnes idées de Didier Bariani**

Il est petit, ce n'est pas sa faute. Les petits peuvent être grands. Pas lui. Il aime le 20<sup>e</sup>, qui le lui rend de moins en moins bien. Le sourire colgaté qu'il affiche désespérément depuis le début de sa carrière politique devient à la longue gênant, tant il apparaît figé. Un VRP ? À peu près. Lui-même se définit comme « chef de service » et n'estime avoir de comptes à rendre qu'à son « directeur », Jacques Chirac. Entré dans l'histoire comme « radical-chiraquien », Didier Bariani, un des jeunes loups propulsés au début des années quatre-vingt sur Paris par le Corrèzien en chef, a lui aussi des problèmes de, logement. N'a-t-il pas été contraint de transformer le modeste local de sa permanence, 35, rue Saint-Fargeau, en centre d'hébergement... électoral, aussi peuplé d'électeurs fantômes qu'un caveau familial dans un cimetière corse ? Les 17 fantômes hébergés par le maire du 20<sup>e</sup> sont bien vivants — on ne fait apparemment pas encore voter les morts du Père-Lachaise, et puis il y a tant d'immigrés parmi eux — et n'habitent là que sur le papier, plus précisément le papier des listes électorales. Il ne sera donc pas nécessaire de les reloger. Ce ne sont d'ailleurs pas des mal-logés, puisqu'il y a parmi eux un fils, un frère, une sœur, un cousin, un garde du corps, deux secrétaires, ainsi que quelques proches collaborateurs et leurs familles. Pourtant, l'éphémère secrétaire d'État aux Relations extérieures et ex-député a des bonnes idées sur la question cruciale des attributions de logements sociaux vides dans son arrondissement. Et ils ne manquent pas ! Dans la ZAC des Amandiers, la plus proche des immeubles ravagés par les incendies criminels de 1986, 176 logements neufs sur 1 004 sont vides au 1<sup>er</sup> février 1989, certains depuis 1986. Dans le parc des logements sociaux « de fait », situés dans des immeubles anciens, 72 logements

sur 118 vacants étaient « disponibles » à la même date. Quelle est cette bonne idée ?

Non, il n'est pas revenu de sa visite dans les camps de réfugiés cambodgiens en Thaïlande avec un charter de mal-logés et futurs bons électeurs. Beaucoup plus simplement, il a constaté, au fil de son mandat, que «certains bénéficiaires d'attributions de logements qui se réclament hautement de leur attachement à l'action de la Ville [...] n'y votent pas» pour autant. Les ingrats ! Notre « chef de service » lance donc en 1988 une « action systématique pour inciter toutes les catégories de "distracts" à s'inscrire dès le mois de septembre » sur les listes électorales. Mais cela ne suffisant pas, des «adjonctions» sur ces listes sont «tout aussi indispensables» que des «ablations ». Didier Bariani, qui inscrit donc allégrement sur les listes d'électeurs femme, enfants, secrétaires, garde du corps, cousins et amis, voit encore plus grand. Il constate que des immeubles de logements sociaux, sur lesquels il n'a évidemment aucun pouvoir d'attribution, sont prêts et restent vides. Il juge cela « scandaleux ». Rejoindrait-il les « associations politisées » qui dénoncent cet état de fait ? Pas du tout. « Ces associations deviennent particulièrement nuisantes [*sic*] lorsqu'elles sont les interprètes de toute contestation aux opérations menées par la mairie (notamment en matière d'urbanisme)» et il faudrait plutôt les neutraliser, en leur coupant les subventions et, pourquoi pas, en les expulsant de leurs locaux.

M. le maire veut au contraire rentabiliser au maximum ce « scandale ». Comment ? Par « une politique d'attribution de logements pendant les huit mois qui restent [avant les élections municipales de mars 1989] conduisant à l'implantation de locataires réputés nous être favorables ». Cette « mesure urgente à prendre » était l'une des géniales suggestions de ce «grand sportif devant l'Eternel» — comme dit un de ses adjoints — dans un rapport de 37 pages remis à Jacques Chirac le 11 juillet 1988 et dont l'existence, révélée par *Le Canard enchaîné* le 1er mars 1989, à la veille des élections municipales, fut confirmée par Didier Bariani, qui ne l'estimait ni malhonnête ni contestable sur le fond. Mais quel est ce fond ? Le rapport l'exprime clairement : «La réalité (socio-politique de l'arrondissement) reste dure. Il n'y a pas eu de changement en profondeur du comportement électoral. » C'est que, malgré tout le travail de nettoyage social réalisé en six ans de mandat et de rénovation, «la bonne évolution de la sociologie de l'arrondissement n'est pas acquise ». Il y a apparemment encore trop de jeunes, trop d'ingrats, trop d'ouvriers qui votent à gauche, pas assez de commerçants inscrits sur les listes

électorales, trop de pauvres et d'immigrés qui ne votent pas ou votent mal. Il faut donc « une nouvelle politique du logement à Paris et dans l'Est parisien ».

Dans la littérature électorale distribuée largement aux contribuables — et à leurs frais — dans les boîtes à lettres, cette philosophie est exprimée en termes plus galants mais néanmoins clairs : « Des logements de catégories intermédiaires seront également construits dans ces quartiers, car toutes les couches sociales de population ont le droit de pouvoir habiter dans notre arrondissement, que ce soit les plus modestes ou ceux qui sont plus favorisés. » (C'est ce qu'on pouvait lire sous la signature de Jean-Louis Bergeal, conseiller de Paris, adjoint au maire du 20<sup>e</sup> chargé de la construction et de l'aménagement urbain, dans *20*, magazine d'information de la mairie du 20<sup>e</sup>, paraissant tous les deux mois à 95 000 exemplaires et dont chaque numéro coûte, selon Didier Bariani, 200 000 francs.) Autrement dit : sortons les riches de leurs ghettos ! Réélu le 19 mars 1989 maire de l'arrondissement, Didier Bariani aura donc tout loisir pour poursuivre son œuvre de redressement sociologique et pour convaincre Jacques Chirac de lui laisser une part plus grande du gâteau localif électoral.

### **La «nouvelle frontière»**

Derrière les jérémiades de Didier Bariani et les conflits sur le partage du gâteau au sein de la « chiraquie » entre cercles intimes et périphériques, se cache une bataille pour la conquête de la «nouvelle frontière», dont des immigrés et des réfugiés auront été les principales victimes. L'enjeu est de taille. La mort et le malheur de quelques douzaines de non-citoyens et de leurs enfants pèsent bien peu devant les intérêts en jeu. La manière dont l'enquête criminelle et l'instruction, confiée au juge d'instruction Michèle Vaubailon le 20 janvier 1987, ont été menées illustre cette affirmation. Les principaux témoins — les locataires rescapés des incendies — n'ont pas été entendus. Une ordonnance de non-lieu, contre laquelle les parties civiles concernées ont fait appel, a été rendue moins de deux ans plus tard. À côté des portraits d'assassins de vieilles dames et autres loups-garous de la Ville Lumière, un cadre restera vide dans la galerie des monstres désignés à la vindicte populaire. Il n'y aura pas de procès de «l'incendiaire du 20<sup>e</sup> ». Seul accusé en lice : la politique immobilière de la Ville de Paris.

Tous les immeubles incendiés étaient compris dans les périmètres de rénovation ou en bordure de ceux-ci. Ils constituaient tous ce que le « plan-programme de l'est de Paris » appelait en 1983 des « poches d'inconfort ». Ces « îlots sensibles », « plus de 10% » de la surface bâtie selon ce programme, sont dans des zones qui « correspondent généralement soit à des opérations de rénovation, anciennes mais trop lentement menées et encore inachevées (Belleville, Amandiers), soit aux abords de ces opérations, initialement laissées à l'écart de l'intervention publique d'aménagement et où se sont reportés les problèmes, transférées les populations, accélérés les phénomènes de détérioration de l'habitat et du cadre de vie », et « où se manifestent parfois des actions de squattage ».

Réputé insalubre depuis le siècle dernier, l'îlot des Amandiers, dans et autour duquel ont éclaté les incendies les plus meurtriers, devait être rénové depuis 1953. Avant les incendies, la transformation de la « zone d'aménagement concerté », qui n'est pas achevée en 1989, n'avancait pas à la vitesse voulue par ses promoteurs. Aussitôt après, elle a connu une accélération constatée par tous les habitants. L'opération dite « de réhabilitation du haut Belleville », rue Ramponneau et alentours, arrive aussi à terme plus de quarante ans après avoir été annoncée par la Ville.

Pour certains petits propriétaires, il s'est passé quatre décennies entre l'annonce de la rénovation et l'expropriation. Effet inévitable : l'abandon de l'entretien et le désintérêt progressif pour l'état des lieux. Pourquoi s'occuper de ces logements, puisque de toute façon, un jour ou l'autre, la Ville et les sociétés mixtes d'aménagement rachèteront forfaitairement l'immeuble, quel que soit son état ? L'abandon par les propriétaires favorise l'apparition d'un autre type de « gestionnaires transitoires », les « propriétaires de clefs », qui achètent, louent, vendent même, dans un café, sur un trottoir, des logements, en échange, dans le meilleur des cas, d'un papier sans aucune valeur. En quelques minutes, pour 10 000 francs, la clef donnant l'accès à un taudis change ainsi de « propriétaire ». Les victimes de ces transactions ne sont pas toujours conscientes du caractère totalement illégal et aléatoire de telles transactions. Sont-elles à ce point stupides ? Non, mais il est si difficile de se loger et quand, en plus, on parle à peine le français et qu'on ne sait ni lire ni écrire, on imagine que « c'est comme ça en France ». Et voilà comment on se retrouve « squatter payant ». En attendant d'être délogé, le squatter sera même souvent un agent d'entretien peu coûteux.

Le Grand Est parisien qui prend forme sous nos yeux à la fin des années quatre-vingt est qualifié par le « plan-programme » de « gisement foncier » et de « nouvelle frontière du développement de la ville en elle-même et sur elle-même ». C'est là que se trouvent « les trois quarts des terrains aménageables » et une bonne partie de ce « parc social de fait » protégé en théorie par la loi de 1948, qui garantissait le maintien des occupants dans les lieux. C'est dans cet Est que se trouvent la plupart des 500 à 600 immeubles — soit 12 000 à 13 000 logements — qui chaque année sont achetés entiers et revendus par des marchands de biens. Mis en copropriété, souvent sans même qu'y soient effectués des travaux de réhabilitation, ces immeubles voient leur prix doubler ou tripler et leur statut changer comme par enchantement. Ce tour de passe-passe se heurte souvent à une résistance sourde des habitants.

Incendies, accidents divers, saturnisme, arrêtés de péril sont autant de moyens « tombés du ciel » pour briser cette résistance. Ainsi ont disparu à Paris 81 000 «logements sociaux de fait» entre 1977 et 1981. Comment la Ville intervient-elle ? Elle pourrait exercer un droit de préemption, racheter ces logements et les transformer en logements sociaux de droit. Le fait-elle ? Très peu. Sur les 3 800 immeubles achetés et vendus entiers entre 1977 et 1981, seuls 144 ont été acquis par la Ville pour en faire des HLM. Sur les 81 000 logements sociaux de fait qui ont disparu, seulement 3 543 sont donc devenus des logements sociaux de droit. Les chiffres pour la période plus récente sont encore plus modestes.

« Nombreux seront les bûchers chers à nos dieux. Bilan provisoire : 4 incendies de gourbis dans le 20<sup>e</sup>, 19 singes sans poil éliminés à ce jour. La valise ou la fumée. » Ce «communiqué n°2 » d'un fantomatique «Klu Klux Klan français », distribué en 1987, avait été l'un des maigres «indices» d'une possible responsabilité de groupes racistes organisés dans les mises à feu. Rien n'est venu confirmer cette hypothèse. Ce qui reste vrai, c'est que si les familles d'immigrés prennent leur valise, c'est pour aller vivre toujours plus loin des lumières de la ville.

À Montfermeil par exemple.

## La bataille de Montfermeil

Bruce Lee gesticule savamment à l'écran du téléviseur qui trône sur le comptoir. *La Fureur du dragon* est un grand classique des magnétoscopes périphériques et une valeur sûre pour les loueurs d'images.

C'est une grande boutique, située entre l'unique épicerie de la cité et les locaux de l'Office municipal de la jeunesse, au pied d'une tour de bureaux célèbre parce que vide depuis sa construction au milieu des années soixante-dix.

La patronne de la boutique *Vidéo franco-orientale*, Hachemia, est une Marocaine dynamique dans la force de l'âge, qui parle haut et fort en rejetant sa chevelure libre en arrière. Elle rit et s'émeut, commande et commente. Elle déborde de vitalité. Autour d'elle, les hommes l'écoutent respectueusement. Bref, une maîtresse femme.

Lorsque je suis entré, Hachemia était au comptoir, entourée d'une petite cour de parents et de clients, hommes, femmes, adolescents, enfants. La clientèle, très mêlée, est assidue. Les femmes des cités avoisinantes n'ont pas de travail salarié dans leur grande majorité, les jeunes de plus de 16 ans sont souvent chômeurs et les journées sont longues. On tue les heures creuses avec des films français, américains, italiens, égyptiens, tunisiens, indiens, pakistanais ou chinois. Une femme maghrébine d'une quarantaine d'années me raconte avec animation le film qu'elle vient de rapporter après l'avoir regardé : les amours tragiques d'un croisé et d'une musulmane. Le spectacle que nous offrons — une Arabe racontant en arabe simplifié une histoire d'amour à un «Français» — réjouit l'assistance.

### « Sur la route de rien »

Nous sommes à 25 kilomètres à vol d'oiseau au nord-est de Paris, dans la cité des Bosquets, à Montfermeil, en Seine-Saint-Denis. Altitude : 116 mètres. Population : deux pour cent de celle du département.

En 1823, selon Victor Hugo, Montfermeil «n'était qu'un village dans les bois, un endroit paisible et charmant, qui n'était sur la route de rien ». Quarante ans plus tard, quand *Les Misérables* sont écrits, ce lieu entré dans l'histoire par la littérature est devenu «un assez gros bourg orné, toute l'année, de villas en plâtre et, le dimanche, de bourgeois épanouis ».

Il y a aujourd'hui trois Montfermeil : le village historique qui n'en finit pas de se prendre pour le décor naturel des *Misérables*, HLM en plus ; la zone résidentielle — villas, pavillons et caravanes de gitans — , baptisée en toute simplicité Franceville, et la cité des Bosquets, celle par qui le scandale arriva. Une cité transformée au fil des ans en dépotoir social du département.

Le peuple des Bosquets — 6 500 âmes — est une mosaïque de nationalités et d'origines. Ce peuple ne vote pas, ou si peu : il constitue un tiers des habitants de la commune, mais fournit moins d'un dixième des électeurs. Et quand il vote, c'est avec de forts taux d'abstention (un électeur sur trois aux municipales de 1983). Il a acquis une notoriété nationale en 1985, grâce à l'homme qui, en 1983, avait mis fin à cinquante ans de règne de la gauche à la mairie : Pierre Bernard. Ce jeune retraité — il est né en 1934 — est l'habitant « épanoui », au coeur de Franceville, d'une de ces «maisons de plaisance reconnaissables à leur grand air », pour parler avec Hugo.

Pierre Bernard est un croisé des temps modernes : pour son entreprise de « reconquête », il a enfourché comme principal cheval de bataille les immigrés, trop nombreux à son goût dans la commune. Comment réduire leur nombre ? En barrant à leurs enfants l'accès à l'école ! Cette bataille a duré trois longues années.

Hachemia habite aux Bosquets. Elle en a ras le bol de la cité, ras le bol de faire les étages à pied. Elle raconte avec colère la mort d'un enfant dans son immeuble. L'ascenseur était en panne mais les portes n'avaient pas été bloquées : l'enfant a ouvert la porte de l'ascenseur et il est tombé, s'écrasant quelques étages plus bas. «On l'a ramassé dans un sac. » Un silence accablé suit le récit.

Hachemia en veut aussi à la mairie. Elle avait demandé une autorisation pour ouvrir un hammam à Montfermeil. Elle ne l'a pas obtenue, à son avis parce qu'elle est étrangère et arabe. Elle évoque le cas de ce boucher musulman qui s'est vu refuser un emplacement sur le marché de Franceville, sous prétexte qu'il y avait déjà sur ce marché un étal de boucherie... kacher ! Et, vu de la mairie, kacher et halal, juifs et musulmans, « tout ça c'est la même chose ». Cette information m'est confirmée par le boucher, un homme réservé et

qui semble sur ses gardes. Sa boutique, très bien approvisionnée, est très fréquentée, dans le petit centre commercial tout proche, situé sur le territoire de Clichy-sous-Bois, qui dessert les Bosquets. Le marché qui s'y tient le mercredi et le samedi se déploie d'ailleurs tout autour de ce centre, dont le haut lieu est un grand café, le seul à des kilomètres à la ronde. De nombreuses boutiques du centre sont vides. Les commerçants n'ont pas su ou pas voulu s'adapter à la clientèle locale de smicards et de familles nombreuses. Le boucher musulman y est arrivé et ses clients, me dit-il, ne sont pas tous musulmans ou immigrés. Il a pas mal de Français, vu le rapport qualité-prix qu'il pratique. Et les clients non musulmans se soucient peu des étiquettes frappées du croissant indiquant que le gigot de mouton, venu en ligne droite d'Ecosse, a été sanctionné comme halal par l'autorité musulmane... d'Edimbourg. Les commerçants ambulants qui animent le marché travaillent selon les mêmes critères et il n'est pas étonnant que nombre d'entre eux soient des immigrés ou des enfants d'immigrés. Leur faculté d'adaptation à la clientèle populaire est apparemment leur « truc ». Ce qui est plus étonnant, c'est de voir un aussi grand nombre d'étalages et de stands se bousculer sur une surface aussi restreinte. Sur le marché des Bosquets, on se marche littéralement sur les pieds, alors qu'il y a de la place tout autour. Il y a quelques années, le marché s'étendait sur un espace plus vaste. Des habitants des immeubles avoisinants, du côté Clichy, ont pétitionné contre cette « nuisance » : le marché a donc été déplacé et contenu.

Hachemia a une seconde boutique de vidéo à Livry-Gargan. Elle travaille alternativement dans l'une et dans l'autre. Ses neveux et cousins travaillent avec elle.

Lors de ma seconde visite, elle était absente : hospitalisée pour une hernie, elle avait eu une altercation violente avec un infirmier pour une sombre histoire de vase de fleurs renversé, et avait quitté prématurément l'hôpital. Elle reprenait ses forces à la maison. Un de ses neveux tenait le comptoir et la caisse.

## **Khomeiny-Le Pen**

Farid approche de la trentaine. Il m'apprend que sa famille, originaire de Meknès, est d'ascendance saoudienne — « de vrais Arabes ».

« Il n'y a que les vieux de la famille qui vivent encore au Maroc. On fait du commerce en Angleterre, en Belgique, en Hollande

et en France. Mon père était inspecteur de police au Maroc. Il a démissionné parce qu'il voyait qu'on emprisonnait les jeunes et qu'on les torturait et qu'il ne pouvait rien faire contre ça. »

Il a étudié à Bagdad : « Maintenant, je connais vraiment l'arabe. » Pendant ses études en Irak il a dû, comme, selon lui, tous les étudiants arabes originaires d'autres pays, faire une période militaire de trois mois au front. « Un jour, j'ai même vu Saddam Hussein en personne tirer quatre missiles sol-sol.

En face on avait des enfants iraniens de 13 ans. Ils les avaient drogués de mots. Les Iraniens, c'est des tapés. Khomeiny, c'est comme Le Pen. Ils ont de plus en plus de monde derrière eux. En France, on va avoir la guerre civile, tu verras.

« J'ai laissé tomber la fac ici : j'ai vu de mes yeux comment ils embarquaient des étudiants étrangers indésirables pour les expulser. Le résultat, on peut l'imaginer : c'est le ressentiment anti-français. Au Maroc, on n'expulse pas de Français. On en a arrêté un, pas avec une plaquette, mais avec cent kilos de hasch. On ne l'a pas expulsé !

« Tu vois, tous ces jeunes Marocains qui étudient ici : un jour ils seront ministres et ils diront à haute voix ce qu'ils pensent de la France. Après ils deviennent anti-français. Là-bas, c'est déjà sensible. L'amour bafoué des Arabes pour la France se retourne contre elle, contre nous tous qui vivons ici. »

Il me donne l'exemple d'un cousin.

« Ce cousin, il est venu en France en 1961, à 4 ans. En 1979 — il a 22 ans —, il met enceinte une fille d'origine espagnole dans la Saône, où il habitait. Elle avait 17 ans et demi, donc elle était mineure. La fille avorte sous la pression de ses parents sans avertir le garçon. Il la rencontre peu de temps après à une fête du vin. Il avait pas mal bu, il s'engueule avec elle : "Tu aurais pu m'en parler, c'était aussi mon enfant !", et il lui donne un coup de poing. »

Interpellé, il est inculpé d'abord pour coups et blessures, puis pour détournement de mineure et enfin pour proxénétisme ! Au cours de l'enquête, la police a découvert que la jeune fille se prostituait occasionnellement, à l'insu de ses parents et du garçon. Condamné à deux ans de prison, celui-ci purge dix mois, puis il est expulsé au Maroc et interdit de séjour en France pour cinq ans. Or il a vécu la plus grande partie de sa vie ici, l'essentiel de sa famille est là et il dispose d'une carte de résident. Au Maroc, il est presque étranger ! Plus tard, en 1982, au moment des régularisations de sans-papiers, il revient en France, obtient un renouvellement provisoire de sa carte de résident. Mais lorsqu'il vient retirer sa nouvelle carte, la police,

évidemment, l'expulse sans possibilité de recours. La famille se bat depuis ce moment pour obtenir son retour. Un recours attend la réponse du Conseil d'Etat. La famille s'est saignée, a dépensé un tas d'argent, elle a engagé trois avocats. « C'est une injustice qu'on ne peut pas accepter. Ah ! la France et ses expulsions ! Après, ça donne des Khomeiny.

« Bien sûr, il peut très bien faire la vie là-bas, se lever à midi ou à trois heures, toucher les loyers des villas de la famille, mais non, il veut vivre ici. Mais en même temps, maintenant, il hait les Français. L'été, sur les plages, il leur vole tout ce qu'il peut. Il en avait tellement marre, quand je l'ai vu l'été dernier, qu'il m'a dit : je vais en Libye et je m'enrôle pour revenir en France et mettre des bombes. »

Farid est consterné par cette histoire et par l'évolution négative des rapports entre la France et les Arabes qu'il croit déceler. S'il est inquiet, c'est parce qu'il n'a qu'un souhait : se faire une « place au soleil » ici, en France.

### **L'homme qui sait**

Ali ne voit pas les choses différemment, bien qu'il soit ici depuis quelques années seulement et parle l'anglais bien mieux que le français. Nous nous entretenons donc dans un anglais parfois renforcé de mots français ou arabes. Dans la langue maternelle d'Ali, l'urdu, il y a beaucoup de mots arabes et persans, et le pays d'où il vient, le Pakistan, a été un joyau de la Couronne. Avec sa toque et sa barbe effilée, Ali, derrière son étalage de babioles en cuivre, d'encens et de bijoux fantaisie, donne la touche la plus orientale au marché des Bosquets. Commerçant ? Il l'est très accessoirement. La clientèle du marché, en ce samedi de décembre, n'est pas très intéressée par ces produits de bazar. C'est une autre « marchandise » que « vend » Ali : le verbe du Prophète. Il m'invite à assister, le soir même, à une cérémonie.

Nous nous retrouvons dans une cave de la cité. Une trentaine d'hommes sont assis en cercle sur un tapis. Ils prient, parlent et chantent. Des fleurs et des fruits sont posés au centre du tapis. On fête aujourd'hui la naissance du Prophète, « notre Noël à nous », avec un décalage par rapport à la date officielle comme dans toutes les religions pratiquées dans l'immigration, car seuls les week-ends permettent de rassembler les fidèles. Le responsable de la salle de prières, qu'aux Bosquets on appelle communément « la mosquée

turque » — pour la distinguer de l'autre salle, appelée « la mosquée arabe » et fréquentée par les Africains du Nord et de l'Ouest — , est turc. Il étudie la théologie musulmane à la Sorbonne. Il parle peu le français. La majorité des présents sont pakistanais. Il y a aussi quelques Afghans et des Persans. Un commerçant d'âge mûr tire un calepin de sa poche, dans lequel il a recueilli des versets du Coran et des chants religieux en urdu. C'est principalement dans cette langue que « ça se passe ». L'« imam » turc décroche, Ali l'aide à retrouver la bonne page. J'ai l'impression de revivre une scène d'enfance, lorsque la messe catholique se faisait encore en latin et qu'il fallait souvent aider son voisin à suivre le prêtre. L'arabe coranique est-il vraiment une langue universelle ? Dans cette cave on pourrait en douter lorsqu'on voit les difficultés de communication entre croyants d'origines diverses. Finalement, dans les chuchotements explicatifs à usage de ceux qui n'arrivent pas à suivre, pointe le français. Dans cette cave comme dans d'autres, à travers la France, le français deviendrait-il langue « coranique » ? Ce n'est pas exclu, même si cela s'apparente à de l'hérésie : la connaissance qu'ont de l'arabe la plupart des croyants est si sommaire que le recours au français semble nécessaire pour qui veut aller au-delà de la répétition de formules.

Après la cérémonie, Ali organise un grand repas dans son F4, au fond de la cité. Une cinquantaine de Pakistanais et d'Afghans venus de toute la région parisienne, parfois de fort loin, y participent. Des jeunes sont arrivés après la cérémonie à la « mosquée ». Eux, ce n'est pas la prière mais l'événement social qui les intéresse. Le repas est un intense moment d'échanges de tous ordres. On parle absolument de tout et très peu de religion, sauf pour répondre aux questions de l'invité que je suis, et qu'on a installé à la place d'honneur.

Le repas, simple mais consistant, est à base de semoule et de sucre. Une fois restaurée, l'assistance se scinde : les vieux qui veulent à nouveau prier dans une pièce, les jeunes qui veulent fumer dans l'autre. La femme et les enfants d'Ali, de service, passent et repassent avec plats, cendriers, boissons gazeuses. Nous sommes entre hommes. Il y a là des ouvriers, des commerçants, des chômeurs. Les uns sont immigrés, les autres réfugiés. Tous musulmans, tous sunnites, presque tous originaires de la même région du Pakistan. De tels repas fraternels ont lieu régulièrement. Ils permettent de garder le contact. Ali est l'âme de ce regroupement. Il appartient à la Mission islamique mondiale, dont le siège est en Arabie saoudite et le centre pour l'Europe, à Bradford en Angleterre.

Il en est même, selon sa carte de visite — lettres d'or sur fond vert — , le vice-président. Comment est-il arrivé à Montfermeil ? N'était-il pas parti pour l'Amérique ?

Pour atteindre la terre rêvée, Ali avait choisi la mer. Il s'engagea dans la marine marchande. Trois fois il fit le tour du monde. Mais impossible d'entrer et de rester en Amérique. Sur la côte est comme sur la côte ouest, il ne trouva que verrous. Le voyageur devint marin par la force des choses. Un jour à Hambourg, l'armateur décida de désarmer son cargo et débaucha l'équipage. Ali et ses camarades se retrouvèrent à terre, dans l'impossibilité de retourner au Pakistan. Que faire ? Chercher du travail. Ils se débrouillèrent pour obtenir des permis de séjour et de travail. Ali travailla dans une usine de Wuppertal. Puis le démon de la route le reprit. Cette fois-ci, il arriva en Grande-Bretagne et se maria. « Ça n'a pas duré, confie-t-il. Voistu, c'était une fille de la deuxième génération, grandie en Angleterre. Elle avait d'autres habitudes que moi. » Il n'y a dans son constat aucune trace d'amertume. L'homme est extrêmement *cool*.

Revenu au Pakistan, Ali trouve « la voie » auprès d'un sage musulman. Désormais il s'appellera Ali Arif, « l'homme qui sait ». Il se remarie. Chargé de mission en France, il fait la navette entre Bradford et Montfermeil, se livre au colportage et entretient la foi de ses compatriotes. J'ai demandé à Ali quel était son idéal, du moins en ce qui concerne sa vie terrestre.

«J'en ai deux, m'a-t-il répondu, toujours en anglais, aller à La Mecque et devenir français. » Je ne sais pas s'il a choisi la bonne commune pour les réaliser.

### **«Qu'ils prennent leur valise...»**

23 octobre 1985: le maire de Montfermeil refuse l'inscription de deux enfants de familles nouvellement arrivées dans la commune. Le 22, il a fait adopter par la majorité du conseil municipal — 27 élus sur 35, soit 10 RPR, 9 UDF et 8 divers droite — ce qu'il appelle « une décision salutaire ». « Vu les résultats du recensement général de la population de 1982 qui arrêtaient la population municipale à 22 917 habitants parmi lesquels figuraient 5 693 étrangers, soit 24,82% et dénombrait 6 560 habitants dans le quartier des Bosquets dont 3 823 étrangers soit 58,27% », les motionnaires décident «d'attirer solennellement l'attention du préfet, commissaire de la République de la Seine-Saint-Denis sur cette situation» et exigent «l'arrêt immédiat

de toute attribution de logements aux étrangers ainsi que la consultation préalable de la municipalité avant toute location dans les HLM ». Et Pierre Bernard s'empresse de le faire savoir à la France entière.

Voici ce qu'entendent les auditeurs d'Europe 1, le 23 octobre 1985, à 18h15:

PIERRE BERNARD : « [J'ai dit à mes services] tous les enfants des nouveaux immigrés, vous ne les inscrirez plus dans les écoles de Montfermeil.

BENOÎT DUQUESNE. — Alors c'est illégal et on va vous taxer de racisme.

P.B. — Ah bah ! Je ne pense pas qu'on puisse me taxer de racisme, hein ! Je... celui qui voudrait me taxer de racisme, je voudrais d'abord le voir en face et ensuite je lui demanderais où il habite, quel est le pourcentage d'étrangers qu'il a chez lui, je voudrais bien l'emmener sur la résidence de Montfermeil et je lui demanderais s'il accepterait de vivre dans les conditions dans lesquelles vivent ces étrangers. Ce n'est pas, mais ce n'est pas humain !

B.D. — Concrètement, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que les enfants, enfin les parents qui se présentent dans vos services avec leurs enfants pour les inscrire dans les écoles ne peuvent plus les y inscrire. Ça veut dire qu'ils sont scolarisés où ?

P.B. — Eh bien, écoutez ! S'ils veulent être scolarisés, eh bien ! ils prennent leurs paquets, leurs valises et ils vont chercher dans une autre ville. Mais euh... pour éviter cela, je pense que le département, les pouvoirs publics doivent prendre les mesures que je demande, à savoir de contrôler rigoureusement la pénétration à Montfermeil.

B.D. — Alors, du côté de l'opposition municipale on reconnaît les difficultés, mais de là à interdire les écoles aux enfants d'immigrés il y a une marge. »

Jean Huet, le conseiller municipal communiste, au micro de Benoît Duquesne.

JEAN HUET : « Heu... je suis totalement opposé à ce genre de méthodes. Sans démagogie nous disons qu'il est nécessaire de faire appel aux pouvoirs publics pour résoudre un problème réel, mais qu'en revanche ceci doit être fait par le dialogue pour éviter toute réaction raciste. Il convient d'arrêter, si on veut, cette immigration dans les villes avant qu'ils y soient. Dès l'instant où ils ont pénétré sur la commune, ils ont droit à ce minimum qu'on appelle l'éducation des enfants.

B. DUQUESNE. — Est-ce-que vous avez l'impression au sein de la population qu'il y a déjà une espèce de sentiment de rejet vis-à-vis des immigrés ?

J. HUET. — Oui, c'est ma..., c'est réel, d'autant, je vous l'ai dit, que, par ses écrits, dans le bulletin municipal, M. le maire ne s'est pas fait faute d'attiser un peu les rancoeurs, voire les haines. »

### **Halte à l'invasion syldave !**

Car Pierre Bernard prend aussi volontiers la plume que la parole. Il adresse l'éditorial du numéro de novembre 1985 de son bulletin municipal baptisé *La Gerbe*, sous le titre « Comprendre pour s'entendre », aux « étrangers habitants de notre ville » auxquels ces mesures « ont peut-être laissé un goût amer ». Voici la brillante explication qu'il fournit :

« Si une ville de 10 000 habitants accueille 100 familles de Syldavie, ces étrangers s'adapteront d'autant mieux qu'ils seront bien répartis dans cette ville, ce qui n'exclut pas leurs rencontres. Ils apporteront leur originalité propre, recevront la nôtre, il y aura enrichissement réciproque, sans heurt. Le danger viendrait si cette même ville recevait 5 000 Syldaves. Il ne pourrait plus y avoir de répartition ; ces étrangers qui auront plus de facilités à se concentrer chercheront beaucoup moins à s'adapter aux habitudes de leur nouveau pays et, dans une tension ascendante, une simple querelle entre un Français et un Syldave sera un risque d'éveil de ce mal qu'on appelle "racisme".

« Supposons qu'en France il y ait 10% d'étrangers : ce serait acceptable. Or, la Seine-Saint-Denis en contient 17,4%, taux très élevé. Que dire de Montfermeil qui abrite plus de 25% d'étrangers. Comment voudrait-on qu'il y eût un meilleur climat aux Bosquets où ils représentent 60% des résidents [*sic*]!

« C'est pour cette raison que la majorité du conseil a adopté une délibération destinée à marquer un coup d'arrêt à l'immigration. Et à ce sujet, je regrette avec force que les élus marxistes [communistes et socialistes] n'aient pas voulu voter cette décision salutaire à l'équilibre sociologique de notre population tant française qu'étrangère. Car je sais, amis étrangers vivant à Montfermeil, que pour la plupart vous me comprenez. Beaucoup d'entre vous ont reconnu leur surnombre. Alors acceptez d'aller jusqu'au bout et aidez-moi à contenir ce flot d'immigration qui dans notre ville peut devenir

dangereux. Cette limitation est aussi votre intérêt et celui de vos enfants dont beaucoup sont de nationalité française et qui se sentent rejetés parce qu'ils sont groupés sur une trop petite surface.

« Enfin, et je m'adresse en particulier aux Maghrébins, les plus représentés à Montfermeil, si nous avons rapidement adopté votre couscous, faites un plus d'efforts pour adopter plus vite les habitudes de votre pays d'accueil.

« Cette adaptation est la solution d'une bonne cohabitation [...] »

### **Exclusion tranquille à Clichy**

Mais Pierre Bernard n'a pas inventé l'exclusion scolaire. La bataille de Montfermeil commence en fait dans la commune voisine.

A l'automne 1983, des familles de Clichy-sous-Bois reçoivent ce type de lettre standard :

« Madame, monsieur,

« Vous avez sollicité en mairie l'inscription scolaire pour vos enfants X... et Y... suite à un regroupement familial.

« Un avis défavorable avait été émis par nous concernant ce regroupement familial compte tenu des possibilités d'accueil dans nos écoles.

« En conséquence, j'ai le regret de vous informer que la scolarité de vos enfants n'est pas possible dans une école de Clichy-sous-Bois. »

Signé : *Le maire adjoint chargé des affaires scolaires, J.-P. GRONGNET.*

Marie-Claude, institutrice depuis plus de quinze ans dans ces zones d'éducation prioritaires que sont Clichy et Montfermeil, a suivi l'affaire depuis le début, aux côtés des parents concernés, d'autres enseignants et syndicalistes, de militants d'associations.

« L'argument invoqué — les possibilités d'accueil — était faux, puisque des classes avaient été fermées faute d'enfants en nombre suffisant. La moyenne du nombre d'enfants par classe correspondait à celle du département. »

L'ASTI locale entreprend de premières démarches auprès de Georgina Dufoix, alors secrétaire d'État chargée des Immigrés, et transmet le dossier à l'inspection départementale de l'Éducation nationale. Le PCF, qui domine la mairie de Clichy, refusait de recevoir les syndicalistes enseignants qui avaient pris le problème à

cœur. Son argument était le suivant : nous mettons les enfants en liste d'attente pour faire pression sur le préfet afin d'obtenir des « mesures intercommunales » de dispersion des enfants d'immigrés nouvellement arrivés dans la commune.

Le préfet oblige alors la mairie à inscrire des enfants mis en « liste d'attente ».

« Le lendemain de l'intervention préfectorale, les enfants étaient de nouveau sur ces listes. La mairie n'inscrivait donc les enfants que sous la contrainte. Dès que la pression se relâchait, ils les remettaient en attente. Vingt enfants en âge d'entrer à l'école primaire étaient concernés. Quant aux inscriptions en école maternelle, elles n'étaient alors même pas évoquées, celle-ci n'étant pas obligatoire.

« Il était très difficile pour nous d'avoir des renseignements et d'intervenir. Les parents allaient à la mairie, on leur disait : "Il n'y a pas de place." Ils le croyaient. Ils attendaient. Ils étaient isolés. Comme l'ASTI faisait une permanence le jeudi dans la cité de Clichy qui jouxte les Bosquets de Montfermeil, ça finissait par se savoir et les gens venaient demander de l'aide. On savait donc que le nombre d'enfants touchés par ces mesures était plus important que celui des cas connus de nous. »

Une situation bloquée, donc. En avril 1985, l'ASTI et le SGEN-CFDT font une première conférence de presse et interpellent les partis communiste et socialiste sur la question. Pas d'effet. Au moins 87 enfants sont à ce moment-là concernés.

« On frappait à toutes les portes : inspection, préfecture, ministères, députés, conseillers généraux, mais on n'arrivait pas à résoudre le problème. On a donc fait une nouvelle conférence de presse en juillet 1985, uniquement sur les problèmes de Clichy-sous-Bois. *Libération* et FR3 sont venus. Il y eut beaucoup d'écho.

«FR3 avait interviewé des familles turques concernées et l'élu communiste chargé des affaires scolaires, qui réclamait la "solution intercommunale". André Dechamps, le maire, dans toute cette affaire, n'est jamais apparu. Il a des positions très marquées sur l'immigration. Il était très emmerdé. Grongnet a argumenté : "On refuse les enfants de familles en situation irrégulière. Nous luttons contre l'immigration clandestine." C'était faux : les familles touchées étaient en situation régulière. Au journaliste qui le lui faisait remarquer, il répondit : "Ah bon, je vais régler ce cas-là." Nous, de notre côté, on cherchait à obtenir les listes d'attente et on vérifiait la situation administrative des familles. »

Il y avait par exemple les réfugiés et demandeurs d'asile chaldéens de Turquie. Ces chrétiens d'Orient, persécutés parce que chrétiens par les Turcs et les Kurdes, ont fui leurs villages de la région frontalière turco-syrienne en vagues successives. Ils ont tenté de reconstituer leurs communautés en Suède, au Danemark, en Allemagne fédérale et en région parisienne.

«Ils étaient en situation régulière. Pendant le dernier trimestre 1984 et en 1985, beaucoup d'enfants chaldéens sont venus dans l'école privée catholique de Villemomble, Saint-Louis, qui a accepté d'ouvrir une nouvelle classe. L'inspecteur d'académie le savait bien et ne nous l'a pas caché : "Ne me dites pas qu'ils ne sont pas scolarisés, ils sont à Villemomble. — Oui, mais parce qu'ils ont été refusés à Clichy, où ils habitent."

« Le haut Clichy, limitrophe de Montfermeil, a des classes plus chargées. C'est différent dans le bas Clichy, où la population est plus stabilisée. Mais pour chaque cas, l'inspecteur départemental proposait que les enfants allant en CP fussent inscrits dans l'école au pied de leur immeuble et que les plus grands fussent inscrits dans des écoles situées un peu plus loin.

« Puis nous nous sommes tournés vers les députés du PS et la direction départementale du parti. Au début, la section de Clichy s'alignait sur le PC. Après la conférence de presse, ils ont commencé à changer d'attitude. »

La position affirmée par les élus socialistes de Clichy-sous-Bois est illustrée par un communiqué daté du 12 juillet 1985. Après avoir constaté que la population de la commune est passée de 5 000 à 25 000 habitants en vingt-cinq ans et que «les capacités financières d'une cité sans industrie ne peuvent à elles seules absorber les conséquences de cet accroissement », ils entrent dans le vif du sujet :

« Aujourd'hui la situation est d'autant plus difficile que l'on constate l'afflux non maîtrisé de familles étrangères logées par des sociétés immobilières privées et venant, pour la plupart, de Paris. Ainsi se développent de véritables ghettos porteurs de déséquilibres inquiétants pour la vie collective et la capacité des différentes communautés de notre ville à vivre ensemble. »

Après avoir demandé que soit donnée aux élus locaux « une véritable maîtrise en matière d'attribution des logements sociaux », ils poursuivent :

« Pour Clichy-sous-Bois, des réponses doivent être apportées en urgence, car la situation actuelle renvoie à la montée de phénomènes racistes [*sic*] durement ressentis. Dans ce domaine [*resic*], les élus

socialistes demandent le renforcement de la lutte contre l'immigration illégale et l'application ferme du décret du 18 mai 1984 sur les accords de circulation des étrangers, le contrôle strict des flux migratoires et la lutte contre le travail clandestin» (souligné par nous). Et la question scolaire ? Patience, les élus y arrivent : « [...] la situation de l'immigration n'est pas aujourd'hui exceptionnelle puisqu'elle est au même niveau depuis cinquante ans et qu'elle est inférieure à celle des autres pays européens. Par contre, la situation particulière à Clichy-sous-Bois en matière d'urbanisme et de logement crée des conditions insupportables de ghetto ayant une incidence inévitable sur la scolarisation. Après la campagne de presse visant les refus d'inscription des enfants étrangers dans les écoles élémentaires, les élus socialistes rappellent leur attachement au droit à l'éducation pour tous les enfants quelque [sic] soit la situation sociale, économique ou culturelle de leurs parents. Les élus socialistes entendent lutter lucidement pour enrayer ce phénomène par un dialogue avec les associations représentant les différentes composantes de la population de Clichy-sous-Bois. Avec les parlementaires socialistes du département, ils s'engagent à mener toutes les démarches nécessaires auprès des pouvoirs publics pour trouver de véritables solutions d'avenir. »

### **«Busing»**

«Dans les contacts, raconte Marie-Claude, le PS avait proposé l'organisation d'un système de *busing*, c'est-à-dire la "répartition" des enfants sur des écoles éloignées de leurs domiciles par un système de transports en bus. Le collectif a répondu : "Inadmissible." Certains parents français de Clichy scolarisent leurs enfants à Livry, Gagny, Le Raincy, où les enfants français sont majoritaires dans les écoles. Ils se sont focalisés sur le débat Français-non-Français. On parle du "choc terrible" de certains quand on entre dans des classes à 70% d'enfants d'immigrés. Or, la plupart de ces enfants sont nés en France et sont francophones. Le problème n'est pas là. C'est un problème social. »

La «répartition », c'est un des mots clés de la bataille, pendant mécanique de ce « seuil de tolérance » qui hante tous les responsables, qu'ils soient de gauche ou de droite. Le raisonnement, ou ce qui en tient lieu, est simpliste : il y a une trop forte concentration d'immigrés, diluons-les en les répartissant « équitablement », ainsi les problèmes disparaîtront.

« La riposte du PC, après notre conférence de presse, a été, par la voix de son responsable départemental de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) de dire : "Mettez-les ailleurs", et de produire un tract de très grand format intitulé ..."DOCUMENT CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE", alors que, nous, on a toujours demandé le respect de la loi dans cette affaire d'inscriptions scolaires, où on dénonçait des illégalités flagrantes. A cette époque, les refus d'inscription en école maternelle, on n'en parlait même pas, mais on soupçonnait quelque chose. On demandait au préfet de faire respecter la loi. »

Arrive la rentrée scolaire 1985. Dans un tract intitulé : « Non aux ghettos, halte au racisme », les élus communistes de Clichy écrivent : «Aujourd'hui, 202 enfants d'origine étrangère (78 en primaire, 124 en maternelle) sont en attente de scolarisation. Nous disons très clairement [*sic*]. Ces enfants doivent être scolarisés, il est de la responsabilité de la collectivité de leur donner l'éducation à laquelle ils ont droit. Mais compte tenu de la situation de notre commune nous affirmons tout aussi nettement qu'une solution doit être trouvée dans le cadre intercommunal par l'établissement d'une chaîne de solidarité... »

« Début septembre, reprend Marie-Claude, 58 enfants en souffrance se retrouvent inscrits en primaire et en maternelle. Certains n'avaient pas pu aller l'école depuis deux ans. Le 27 septembre, nous rencontrons l'inspecteur d'académie qui nous dit : "A ce jour, j'en ai fait inscrire 107, 23 sont encore en liste d'attente. J'attends le carton de la mairie pour les intégrer mais je n'ai aucun pouvoir sur la mairie pour qu'elle donne ce carton aux parents." Nous : "Oui, mais il y a des places disponibles." Il ne le conteste pas mais dit : "Ce n'est pas un problème de place mais un problème qualitatif : quand il y a trop d'enfants étrangers, la qualité baisse. Il faudrait aussi faire comprendre la situation à ces gens et qu'ils doivent aller ailleurs." Il invoque ensuite le problème des enfants arrivant en cours d'année et aborde enfin celui du logement : "La construction des logements est imposée par le préfet. La mairie de Clichy a été longtemps sous tutelle et elle ne contrôle qu'un très petit nombre de logements. Ils sont octroyés au niveau préfectoral, par l'ODHLM dans le cadre du 1% logement. Mais tout le monde s'en fout. Il faudrait que les ministères soient cohérents. Ou bien l'immigration est interdite, ou bien on accueille les gens." »

De son côté, Grongnet disait « ne pas contrôler les services administratifs », en l'occurrence la femme chargée de délivrer les cartons et d'inscrire les enfants.

Ce problème de l'attitude des employés municipaux est certes réel, reconnaît Marie-Claude, mais il apparaît comme un bien piètre cache-sexe.

## **Même problème, même combat**

Un «Collectif école-immigration pour la scolarisation des enfants immigrés» se crée donc à l'automne 1985 sur les deux communes de Clichy et Montfermeil. Il regroupe ASTI, SGEN-CFDT, CSCV départementale, FCPE de Montfermeil, Culture et Développement. «Pour nous, disent ses animateurs, à problème identique, réponse identique. »

Le collectif découvre que 33 enfants de Montfermeil ont été mis en liste d'attente pour l'inscription dans une école primaire. Le collectif lance une pétition, que la section PS de Clichy signera à son tour, à la suite de son revirement, en janvier 1986.

La pétition est remise à P. Bernard en décembre 1985. Marie-Claude raconte la suite : « Le préfet s'est réuni avec le maire et l'a obligé à inscrire les enfants en attente. Ceux-ci ont été intégrés en janvier 1986. Le collectif rencontre Bernard en janvier 1986 et lui demande la liste des enfants non scolarisés et aussi de dire quand et où ils seront intégrés. Il n'a jamais voulu donner la liste et nous a fait un discours sur le logement.

«Pendant l'année 1986, le collectif a eu connaissance de refus d'inscription d'enfants à l'école maternelle par la mairie. C'étaient les cas où les parents, par ignorance de la procédure ou par méfiance, étaient venus les inscrire directement à l'école. Renvoyés par l'école sur la mairie, ils revenaient à l'école disant : "Ils refusent de donner le carton."

«Trois directrices d'écoles maternelles ont alors accepté d'accueillir, chacune, deux ou trois enfants sans carton. Après Pâques, il y a eu une action syndicale. On a contacté l'inspecteur d'académie pour l'informer qu'on demanderait aux enseignants de passer outre à l'obligation de carton. Il était parfaitement au courant de la situation. Le maire a alors engagé les repréailles, en promulguant une interdiction d'effectuer des travaux sur les trois écoles engagées dans l'action. »

L'absurde fut atteint à l'école Victor-Hugo. Le portail de cette école maternelle était cassé. C'était dangereux pour les enfants, qui pouvaient sortir et s'exposer à la circulation automobile. La directrice demande qu'on répare le portail. Les services communaux font le travail. Quand le maire l'apprend, il envoie des employés municipaux qui enlèvent le portail. Celui-ci sera séquestré jusqu'à la fin de l'année scolaire dans les locaux de la mairie ! L'école se retrouve donc sans portail. Pour protéger les enfants, on posera des barrières métalliques raccordées entre elles avec du fil de fer.

Rentrée 1986: la mairie persiste, 44 enfants sont refusés d'inscription en maternelle. Ils appartiennent tous à des familles nouvellement arrivées dans la commune. Le collectif organise une conférence de presse, qui a un grand écho : «C'était le seul moyen de lancer l'affaire », explique Marie-Claude. Les familles concernées habitaient soit aux Bosquets soit à la cité Lucien-Noël. Cette dernière est toute neuve, elle est petite — une centaine de logements — , le PC y a des électeurs. Les familles touchées par le refus s'y sont tout de suite réunies, elles se sont mobilisées. Elles obtenaient des renseignements et de l'aide par les conseillers municipaux du PC et une personne du MRAP. Elles ont donc été averties d'une visite du sous-préfet à la mairie et s'y sont rendues. Le sous-préfet a refusé de les recevoir mais elles lui ont donné une lettre.

En novembre 1986, Marie-Claude me dit :

«On a gagné. 44 enfants ont été inscrits et un poste supplémentaire d'enseignant à cheval sur deux écoles desservant les Bosquets a été créé. L'école maternelle n'entre pas dans la scolarité obligatoire, mais il y a la loi de 1972 contre la discrimination raciale et aussi une circulaire du ministre de l'Éducation nationale, de juillet 1984, qui stipule que les conditions d'accueil sont les mêmes pour les enfants étrangers que pour les enfants français. ».

Mais rien n'était définitivement acquis. Ainsi Pierre Bernard tentait-il de moduler ses refus d'inscription : «Un soir, il nous dit : "Maintenant je prends en maternelle les enfants de 5 ans." Nous lui répondons : ce n'est pas suffisant et c'est une discrimination au regard de la loi. Il a reculé totalement et fait inscrire cinq enfants. »

L'affaire aurait pu en rester là.

## Rebondissement

Nous sommes en novembre 1987. Nous piétinons dans la boue des Bosquets. Nous avons tous très froid. Trois hommes me font face.

Ils ont entre 35 et 50 ans et sont originaires de la région d'Oujda, au Maroc. Tous trois travaillent dans les travaux publics et la construction. L'un d'eux entretient et maçonne les égouts. Ils sont arrivés depuis peu avec leurs familles dans les HLM de la cité des Bosquets. Deux d'entre eux habitaient déjà dans le département, le troisième dans le département voisin du Val-de-Marne. Lorsqu'ils ont demandé un logement social dans la Seine-Saint-Denis, la réponse a été : « Les Bosquets ou rien. » Ils n'avaient pas le choix. L'un d'eux, par exemple, vivait dans une chambre en Seine-Saint-Denis, tandis que sa femme et leurs enfants, venus le rejoindre en France il y a quelques années, habitaient à Maubeuge, faute d'avoir trouvé un logement commun en région parisienne. Pendant quatre ans, il a ainsi fait la navette Bobigny-gare du Nord-Maubeuge. Ce n'était plus tenable. Pour un autre, le minuscule logement occupé dans le Val-de-Marne avec six enfants n'était plus supportable.

Parachutés aux Bosquets où ils ne connaissaient personne, ils ont vite compris qu'ils s'étaient fait avoir : ascenseurs cassés dans des immeubles de dix étages, appartements et espaces communs détériorés, ni entretenus ni réparés, transports en commun mal fichus, bref un environnement très dégradé et déprimant.

À la veille de la rentrée scolaire 1987, le collectif qui se bat contre les refus d'inscription d'enfants étrangers avait pris les devants et distribué une feuille dans les boîtes aux lettres des Bosquets. (Un roman, ces boîtes aux lettres ! Elles sont, dans toutes les entrées d'immeubles, enfermées dans des placards dont il faut avoir la clé pour accéder aux boîtes elles-mêmes.) Si on refuse l'inscription de vos enfants à l'école maternelle, informez-nous, venez nous voir, disait la feuille en substance. Très vite, des parents sont arrivés. Les animatrices du collectif ont dressé une première liste de six enfants refusés en maternelle. Des Asiatiques, des Africains, des Maghrébins. De démarches en démarches, une audience est enfin accordée à une délégation de syndicalistes et de parents par le préfet, Raymond-François Le Bris, le 9 novembre. Il examinera l'affaire, dit-il, après avoir affirmé ne pas être au courant de ce nouveau rebondissement. Pourtant P. Bernard ne s'est pas fait faute de claironner son action, dans son journal, *La Gerbe*: «D'abord autant que vous l'appreniez dans nos colonnes que par des médias au

commentaire très discutable, pour la troisième année consécutive j'ai refusé l'inscription des enfants des familles immigrées, nouvellement arrivées à Montfermeil, dans les écoles maternelles. Je sais qu'à plus de 80 % Français et étrangers acclimatés depuis longtemps dans notre ville approuvent mon action. »

Après deux semaines d'attente, le collectif et les parents décident de faire une conférence de presse. La veille, le vendredi 27 novembre, un télégramme du préfet annonce que les enfants seront inscrits en maternelle.

Les cas sélectionnés par le collectif sont « en béton ». Après des expériences amères, ses animatrices ont décidé de ne pas défendre les dossiers d'enfants refusés, dont un parent a des difficultés administratives dans l'exercice de son droit au séjour : cela ferait courir des risques de « reconduite à la frontière » ou d'expulsion pour le parent en question ! Pourtant la circulaire ministérielle de juillet 1984 précisait bien : « Les titres de séjour des parents ou des responsables du mineur n'ont pas à être demandés lors de son inscription dans un établissement. »

Ainsi, le nombre exact d'enfants exclus de l'école maternelle et de l'enseignement primaire et secondaire est inconnu, mais non négligeable. Les conséquences et le coût social de ces exclusions sont multiples : isolement, non-préparation des enfants à la vie scolaire, entassement dans des logements dégradés, fatigue des mères, fatigue des enfants plus âgés, surtout les jeunes filles, par la surcharge de travail que représente la présence à la maison, toute la journée, des petits, bref un climat générateur de maladie, d'échec, de gaspillage social. Les mères des enfants concernés sont en général arrivées depuis quelques années en France, où elles ont rejoint leurs maris dans le cadre du regroupement familial. Envoyer leurs petits derniers à l'école maternelle est considéré par la plupart d'entre elles comme un facteur important d'acclimatation, par les liens sociaux que crée la fréquentation de l'école, outre le fait que cela allège leur charge de travail domestique et leur facilite d'autres activités : recherche d'emploi ou de formation, cours de français, cours de conduite automobile, etc.

Les trois pères de famille marocains ont tenu à participer à la conférence de presse. Une grande sœur marocaine, «travailleuse d'utilité collective », parlera en leur nom devant la caméra de FR 3. Bien qu'intimidée, elle s'en sort très bien. Son père est fier. D'autres parents les ont rejoints. Ils ont eu les mêmes problèmes un an ou deux ans auparavant et se sont battus contre les décisions du maire de

ne plus inscrire d'enfants d'immigrés à l'école maternelle ou primaire. Une « ancienne combattante » de la bataille scolaire, sénégalaise, est présente. Nous prenons rendez-vous.

### **Que peut le soleil contre le vent ?**

Ndeye travaille dans l'hôtellerie. Son mari Samba travaille dans une société de gardiennage où il est délégué syndical. Il est venu le premier en France. Il a étudié et travaillé, habitant en foyer, entre autres dans celui, « historique », de la rue de Charonne à Paris, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Il a vécu la légendaire grève des loyers qui a traversé les foyers de travailleurs immigrés pendant toute la seconde moitié des années soixante-dix. Il a d'ailleurs publié en 1977 une brochure, à compte d'auteur, dans laquelle il mettait en scène la mort de cinq Africains dans un foyer d'Aubervilliers à la suite d'un acte criminel.

Cette pièce, écrite « pour mon peuple aux yeux poussiéreux », porte en exergue une citation de Jaurès : « Il ne peut y avoir révolution que là où il y a conscience. » Elle s'ouvre sur un long poème mettant en scène le départ pour l'émigration des jeunes hommes des villages, un « départ triste », qui « sent la fin de tout », qui « sent la mort ». Puis le décor change et nous assistons à la lutte dans un foyer africain entre les résidents et la clique corrompue qui les exploite, aux dialogues conflictuels entre vieux et jeunes lors d'une assemblée générale, aux tentatives d'achat du leader de la lutte par le gérant et enfin à sa mort, gazé dans son sommeil avec quatre compagnons de chambre. Mais « que peut faire le soleil contre le vent qui, placidement, suit son chemin à travers les temps » ?

Samba est issu d'une lignée prestigieuse de lettrés soninkés, les Fadiga-Dibassy. Cette lignée du Pays bambouc, l'ancienne zone aurifère médiévale qui s'étend sur le Sénégal, le Mali et la Gambie, a donné des hommes célèbres comme Mamadou Lamine Dramé et dont le plus connu hors du pays est el-hadj Omar, qui sut rallier en 1886 tous les Soninkés, alors éparpillés et divisés, contre l'occupation française. Plus tard, ces lettrés et marabouts furent très réticents à émigrer, collaborant avec les Français et se consacrant à l'étude, pour former leurs fils « en attendant » des jours meilleurs.

Samba est l'actuel dépositaire du savoir transmis de génération en génération, par écrit mais surtout oralement, en particulier durant la période coloniale, où les Blancs — les Français — firent la chasse aux écrits, qu'ils détruisaient quand ils les trouvaient. C'est sa grand-

mère, détentrice de la « clé du grenier secret », qui lui a transmis les connaissances qu'elle partageait avec son mari et qu'elle avait entièrement mémorisées.

La seconde fille de Samba et Ndeye porte le nom de cette grand-mère, Kumba, tandis que l'aînée, à laquelle sera transmis ce savoir ancestral accumulé depuis l'âge des pharaons, se nomme, comme toutes les filles aînées de la lignée, Saba.

Un soir d'hiver, dans leur agréable appartement de la pimpante cité Lucien-Noël, qui fait face à la mairie, Ndeye et Samba m'ont raconté leur aventure de néo-Montfermeillois.

NDEYE : « On est arrivés ici le 1er octobre 1985. Avant on habitait à Paris, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement puis au Pré-Saint-Gervais. J'avais ma fille, qui est née en 1981, elle est allée à l'école à deux ans et demi, parce que je travaillais et je n'avais aucun problème. Je suis allée les voir, ils m'ont dit : Il n'y a pas de problème, vous apportez un certificat de travail et on vous la prend.

« On est venus à Montfermeil par le biais du 1% patronal de mon mari, on nous a dit : Vous allez habiter à Montfermeil. Nous, on ne connaissait même pas Montfermeil, on nous a dit : C'est des appartements tout neufs qui vont être terminés bientôt.

« On arrive, la première chose à faire, moi je travaille, je prends une semaine, je vais voir la mairie pour ma fille, on m'a dit d'aller au centre social de la rue des Tuileries pour l'inscrire. Je suis arrivée avec le livret de famille, le carnet de santé, tous les papiers, on m'a dit : "Écoutez, madame, on va l'inscrire, mais ce n'est pas sûr qu'elle aille à l'école maternelle, parce que ce n'est plus notre problème, c'est le maire qui ne veut pas." J'ai dit : "Comment ça se fait que le maire ne veut pas ?" La fille m'a répondu que le maire ne voulait plus d'immigrés dans la commune de Montfermeil et que les enfants d'immigrés qui venaient d'arriver sur la commune de Montfermeil n'iraient pas à l'école maternelle. Moi j'étais complètement ébahie, je l'ai dit à mon mari, on est allé voir les horaires du maire pour qu'il nous reçoive. On n'a pas pu le voir. On a vu son adjoint, M. Hébert. Il nous a dit franchement que le motif ce n'était pas qu'il n'y avait pas de places, mais qu'ils ne voulaient plus d'enfants d'immigrés à Montfermeil : Oui, vous savez, c'est pas nous, c'est les autres qui ont fait les Bosquets, nous si on agit ainsi, c'est pour vous, pour vos enfants ; vous croyez que c'est pour vous emmerder ? mais non, madame, patientez-vous, c'est pour votre bien qu'on fait ça, Bref des salades. Et puis comme nous on était les premiers arrivés dans la cité, ma fille était petite, je ne pouvais contacter personne, personne n'en

parlait. On s'est dit, bon, on laisse couler un peu et ma fille est restée un an sans aller à l'école. »

## **Tous concernés**

NDEYE : « La cité a commencé à se remplir. Quand on est arrivés, il n'y avait personne, puis il y a eu deux familles maghrébines. On a attendu un peu que les gens arrivent. Là, on s'est retrouvés avec quinze ou seize gosses de maternelle ou de primaire qui ne sont pas allés à l'école. Pendant les vacances, on s'est réunis, on a contacté plein de familles, comme nous on parle beaucoup de langues africaines, donc tous les Maliens, les Soninkés, les Bambaras, les Toucouleurs, tout le monde. Moi, j'ai dit à mon mari : Je m'occupe déjà des femmes qui parlent notre langue. Je suis donc allée voir chaque famille, on a discuté, on a parlé dans la langue ; puis mon mari, avec un père algérien, est allé voir les maris, et tout le monde avait le même problème. C'est là qu'on s'est regroupés, c'est ici qu'on faisait les réunions [elle montre le salon].

« On prenait rendez-vous quand je ne travaillais pas, je leur disais : Vous venez, ça ne me gêne pas. Autour de la table, on faisait un petit thé, donc on en parlait, les enfants de 3 ans, de 4 ans, jusqu'à 7-8 ans, qui n'allaient pas à l'école. C'est de là qu'on est partis au local du parti socialiste, parce qu'il y avait une assistante sociale qui travaillait ici, très gentille, qui nous a dit : "Écoutez, je ne crois pas que tout seuls vous y arriverez, déjà que vous avez pris l'initiative. Il faut contacter d'autres mouvements, même s'il le faut des partis politiques, les médias, il faut alerter tout le monde quoi." On est allés au local du parti socialiste, on a parlé du problème, ils nous ont dit : "Bon, on viendra vous contacter", et c'est de là qu'ils sont venus nous voir, et on a fait la connaissance de l'ASTI, de tout le collectif, qui sont venus.

« On passait des nuits entières à parler de ce problème. Toutes les vacances 86 on en a discuté, discuté, jusqu'à la rentrée. On est alors partis réinscrire les gosses, ils nous ont encore dit qu'il est pas question qu'ils prennent des enfants, la commune ne veut pas des immigrés.

«Entre-temps, on a vu le maire avec d'autres parents de cette cité et des Bosquets. Oh ! la ! qu'est-ce qu'il est beau parleur ! Il a dit : "Moi je fais ça pour votre bien, vous savez, à Montfermeil, il y a 27 nationalités différentes dans nos écoles, il n'y a que des immigrés, même les instituteurs, ils ont des problèmes, gnagnagna, ils parlent

d'intégration et il faut faire très attention." Lui il parlait d'assimilation et il disait : "Patientez-vous : moi je vais voir le préfet et l'office des HLM parce que c'est l'office des HLM qui n'a pas tenu parole. On avait eu une table ronde et avant d'envoyer des immigrés, ils devaient nous consulter."

SAMBA. — "Pas question d'avoir des immigrés, parce qu'il y en a trop", disait-il en mettant l'accent sur le fait qu'il y a des Français qui achètent des pavillons et qui parfois déménagent. Le problème maintenant était vraiment d'ordre politique. Bon, premièrement il ne fallait pas que les immigrés s'installent. Deuxièmement, pour que les immigrés quittent Montfermeil, la seule solution c'était de prendre les enfants en otage.

NDEYE. — Quand les gens disaient qu'ils voulaient quitter Montfermeil, lui il disait : Ah oui ! oui, c'est mieux.

SAMBA. — Dans une main il a le bâton et dans l'autre la carotte, qui consiste à dire : Pour vous c'est mieux d'aller ailleurs.

FAUSTO GIUDICE. — Mais vous êtes venus par le 1%, vous n'aviez donc pas le choix.

SAMBA. — Oui, nous c'était par l'OCIL. La plupart des gens ici sont venus dans le cadre du 1 %. On remplissait les conditions : papiers en règle, revenus suffisants, un tas de papiers. C'est après être venus ici qu'on a découvert les problèmes de Montfermeil, on n'en savait rien.

NDEYE. — On ne savait même pas quel maire il y avait ici, quelle tendance ! On ne s'en occupait pas ! Nous on voulait un appartement, c'est tout !

« La cité ici est remplie maintenant. Il y a environ moitié-moitié Français-étrangers. Je suis la seule Africaine à travailler, à part une Ivoirienne.

« A la rentrée 86 on nous a dit : Voilà il faut faire des tracts, pour contacter les médias, faire des réunions, il faut écrire au préfet, il faut écrire à Monory.

SAMBA. — Il fallait attirer l'attention de tout le monde, des mass-media, des Français...

NDEYE. — ...de tout le monde,

SAMBA. — ...quelle que soit leur appartenance politique, religieuse.

NDEYE. — Absolument...

SAMBA. — ...On n'a pas fait de distinction, on a contacté tout le monde, y compris le prêtre de Seine-Saint-Denis [l'évêque], on est allés le voir personnellement...

NDEYE. — ...tout le monde, tout le monde.

SAMBA. — On a fait des réunions ici...

NDEYE. — ...interminables, des réunions inter-mi-nables !

SAMBA. — Et ce n'était pas facile, parce qu'il fallait sortir à 11 heures du soir, qu'on s'habille, pour aller aux Bosquets, faire du porte à porte, sensibiliser les gens et, en partant de là, effectivement, ça a donné, y compris les Asiatiques, tous venaient. Les Asiatiques, des Cambodgiens...

NDEYE. — Il y avait aussi un réfugié politique haïtien avec sa fille, qui a l'âge de la mienne.

SAMBA. — Donc Asie, Afrique, Maghreb...

F. GIUDICE. — ...Amérique !...

NDEYE. — Tout le monde était concerné.

SAMBA. — Il y a eu des tentatives de récupération. Moi, par mon expérience passée, parce que je continue toujours à militer, pas dans un cadre de parti politique, mais dans des organisations de travailleurs immigrés, j'ai trop longtemps été confronté à ce genre de problèmes ; dès qu'il y a un mouvement, il y a toujours une tendance qui veut récupérer...

NDEYE. — ...absolument.

SAMBA. — Il y a eu les deux principaux antagonistes, que sont les communistes et les socialistes. Nous on a frappé à la porte de tout le monde, y compris des communistes, même des chrétiens...

NDEYE. — ...même chez les chrétiens, bien qu'on soit des musulmans [rires].

SAMBA. — ...sauf chez les fascistes, ils ne viendraient pas.

Donc on a appelé tous les démocrates, on n'a pas eu de problèmes. Mais surtout on a évité, quand il y avait des réunions, quand on voyait qu'il y avait des tendances, de donner la parole pour parler d'autre chose que de l'école.

NDEYE. — L'école, ce sont les parents qui sont concernés.

SAMBA. — On ne voulait pas soulever des problèmes annexes. Nous souhaitons mener notre combat ensemble, jusqu'à la conclusion, jusqu'à la victoire. Il faut être lucide. Parce que, ici, on recevait pas mal de gens qui venaient nous dire des choses sur les autres. Il ne fallait pas rentrer dans ce jeu-là. Il y avait de tout, même des gens qui disaient que si le maire démissionnait, ce serait grave, ce serait grave pour tout le monde. Il y a des partis politiques qui se contentent de cette situation en attendant les élections.

NDEYE. — Oui, Bernard avait dit : "Si le préfet me contraint à prendre des enfants immigrés, je démissionne."

SAMBA. — C'était une tactique politique pour se faire plébisciter.

NDEYE. — Nous, on s'en foutait, ce n'était pas notre problème ! L'essentiel c'était qu'il nous prenne les enfants !

SAMBA. — A Montfermeil, personne n'est descendu dans la rue pour le soutenir. »

### Arabes et Noirs

SAMBA. — Il essaie de diviser pour régner, n'oublions pas que c'est un ancien militaire, qui a été au Tchad, en Côte d'Ivoire, qui dit bien connaître le Sénégal, mais c'est un jeu qui ne marchera pas...

NDEYE: — Ça ne marche pas, parce que tu te rappelles, quand ils nous a reçus dans son bureau, ils nous a dit : "Mais ce n'est pas vous, monsieur et madame Fadiga, pas vous spécialement, moi je n'ai rien contre les Africains, mais c'est les Arabes, les Arabes ! Vous, il n'y a pas de problème, je vous prendrais votre fille tout de suite ! ... "

SAMBA. — Le fond de son discours, sa devise, c'est l'invasion maghrébine aux Bosquets. Ils savent le pourcentage. On le sait. Le problème des Noirs aux Bosquets, c'est très récent, et encore ils sont très minoritaires. Il n'y a qu'à voir le vendredi à la sortie de la mosquée des Bosquets après la prière. Mais il n'y a pas eu de cassure entre les Noirs et les Arabes. Les organisateurs de cette mosquée, ce sont les Arabes et les Noirs musulmans, qui sont là à mener tout le travail dans le quartier.

«Il y a de bons rapports, on se fréquente jusqu'à aujourd'hui. C'est un faux problème !

NDEYE. — Oui, on se fréquente. Et c'est très rare de voir, dans une famille musulmane, le mari dire à la femme, quand il travaille, bon va à la réunion et viens me raconter après. Il y avait plein de femmes, qui venaient, sans leur mari ; on discutait, il n'y avait pas de séparation ; moi je ne sais pas l'arabe, mais j'expliquais et je disais : Tu as compris ? Si tu n'as pas compris, mon mari vient parler avec ton mari chez toi ce soir et ton mari t'explique. Elles venaient là avec leurs enfants, c'était fou. Il y avait de jeunes couples, des moins jeunes, c'était tout mélangé, il y avait les frères et soeurs, les tontons... Jusqu'au jour où... ( Avant j'avais inscrit ma fille dans une autre commune, à Gagny, parce que j'en avais marre. Je l'avais confiée à des copains à nous, en disant qu'ils étaient ses tuteurs, elle y allait depuis deux mois.)

« Puis, un vendredi, après la Toussaint, on m'a téléphoné de la mairie : "Ici, le maire, il n'y a plus de problème, j'ai vu le préfet, le directeur de l'office des HLM, on a discuté, trouvé un compromis. Dès lundi vous pouvez amener les enfants à l'école." J'ai téléphoné aux autres familles. Chaque famille a apporté quelque chose de chez elle. Nous, on a fait des beignets, on a fait une grande table. On a tout mis dessus, on s'est tous réunis ici, on a mangé, on a discuté, on a mis de la musique, on a dansé ! »

## **Le blé, la gerbe et la renaissance**

Pierre Bernard trouvait donc qu'il y avait trop de Cosette aux noms étranges et aux peaux sombres dans les écoles de la commune. Mais sa croisade ne s'est pas limitée aux inscriptions scolaires. Elle est globale. Et il ne la mène pas seul. Francine, son épouse, trouve, elle, qu'il y a trop de livres immoraux dans les étagères destinées aux enfants et aux jeunes de la bibliothèque municipale et leur fait donc la chasse, avec le soutien d'une « Fondation pour la revalorisation des valeurs fondamentales », selon les indications fournies par Mmes Marie-Claude Monchaux, auteur d'un livre intitulé *Ecrits pour nuire*, et Solange Marchal, conseillère municipale de Paris — elle représente le 16<sup>e</sup> arrondissement — et membre de la « commission de sélection des livres pour la jeunesse » présidée par Françoise de Panafieu, adjointe aux affaires culturelles de Jacques Chirac. M.-C. Monchaux, relayée par Louis Pauwels dans *Le Figaro-Magazine* du 24 mai 1985, grâce à qui Francine Bernard a eu la révélation de sa mission, dresse dans son livre une liste des ouvrages à retirer des bibliothèques, qui a été établie par le « Service d'information et d'entraide catéchétique ». M.-C. Monchaux écrit : « Dans la majorité des maisons d'édition françaises contemporaines pour l'enfance et la jeunesse, un certain nombre de livres, attrayants par leurs couleurs, leur présentation, par la popularité de la collection à laquelle ils appartiennent, sont des ouvrages corrompus. Ils étalent une véritable pourriture morale. Cela s'exerce dans tous les domaines où on peut frapper un enfant avec des mots : la permissivité (voire l'incitation) à la drogue, au vol, à une vie sexuelle précoce, le rejet de la famille, l'attaque et le crachat sur les lois et les institutions du pays où nous vivons, la justification de la violence. » Cette « pourriture » est à l'œuvre, selon l'auteure, « surtout depuis 1968 », mais elle était « prévisible à des yeux exercés

depuis le début des années soixante ». Cette bible des nouveaux censeurs est diffusée par l'UNI, un «syndicat» d'extrême droite sévissant dans certaines universités parisiennes et dont le bastion est la faculté d'Assas, vouée au double combat contre le «marxisme» et les immigrés.

Laissons Pierre Bernard relater lui-même la première réunion-débat organisée à la salle des fêtes municipale le 17 octobre 1986 par l'association qui venait d'être fondée par son épouse et quelques autres dames, dont l'épouse du maire adjoint chargé des affaires scolaires, M. Hébert, association baptisée BLE (Bibliothèque-lecture-épanouissement) et domiciliée à l'adresse privée du couple Bernard.

«Trois oratrices ont expliqué comment nos enfants peuvent se pourrir en lisant des livres conseillés par des critiques littéraires, et qu'ils peuvent se procurer dans toute bibliothèque : le vol, la drogue, la fugue, la violence, le sexe, tout s'y trouve d'une manière sinon exaltée, tout au moins incitative, et d'une façon généralement insidieuse, anodine, pernicieuse : on pourrait passer dessus sans s'en apercevoir, mais l'esprit a enregistré. On ne s'étonnera donc plus des attitudes déroutantes chez certains jeunes.

« Pour y remédier, le BLE va tenter de créer une critique littéraire fiable où les bibliothécaires qui jusqu'ici pouvaient être abusés par des critiques "complaisantes" auront un juste éclairage sur les livres pour nos enfants. D'ici là, il nous faudra marquer beaucoup de vigilance.

« Le débat qui suivit l'information fut passionnant. Une seule voix s'est élevée en faveur de ces livres dépravant, et l'on peut regretter qu'elle ait émané d'une institutrice (un comble mais un cas...) qui trouvait qu'en dénonçant la perversion proposée aux jeunes par la lecture les responsables du BLE manquaient d'humour ! J'essaie d'imaginer l'humour qu'il faudra aux parents qui apprennent que leurs fils de 13 ans est en prison pour vol que leur fille de 14 ans vient d'avoir un bébé, qu'un autre enfant de 15 ans est décédé après une overdose.

« Car le problème est là ; et à la question posée de savoir si le fait de répandre toutes ces perversités dans les livres de jeunes répondait à une action réfléchie, concertée en vue de la destruction systématique de l'âme de nos enfants, la réponse fut : oui. Qui alors peut trouver avantage à la destruction de l'homme dès son plus jeune âge ? L'idéologie marxiste, et tout le danger qu'elle représente pour l'individu, s'est imposée dans beaucoup d'esprits.

« Il faut souligner dans la salle la présence de près de 100 jeunes de 16 à 25 ans qui constituaient près de la moitié d'une assistance venue de tous les coins de l'Île-de-France, ce qui confère déjà au BLE tout juste naissant, une dimension régionale.

« Mais que cette présence de tous ces jeunes était réconfortante [*sic*]. S'ils ne se mobilisent plus dans des meetings de partis politiques — et comme je les comprends —, ils savent, avec un discernement qui les honore, se battre pour des valeurs. Voilà notre Renaissance. »

Cette prose baptisée « éditorial » et intitulée « Renaissance » s'étalait en novembre 1986 dans *La Gerbe*. Un nom évocateur : c'était aussi le nom de « L'hebdomadaire de la volonté française », une feuille antisémite et anti-maçonne dirigée par Alphonse de Chateaubriant, organe du groupe « Collaboration » pendant la période du même nom. Mais cette homonymie est évidemment le fruit d'un pur hasard. Pourquoi cette insistance de P. Bernard sur la « Renaissance » ? *La Renaissance* est le nom de l'hebdomadaire communiste de la Seine-Saint-Denis. La première page de son numéro du 24 octobre 1986 était barrée d'un titre en caractères de quatre centimètres de haut : « A Montfermeil c'est l'émotion et l'indignation : Il s'en prend aux enfants ! » « Il », c'était bien sûr Pierre Bernard, qui venait de franchir un nouveau pas dans l'escalade de la bataille scolaire, en refusant d'inscrire des enfants en maternelle. En pages intérieures, *La Renaissance* notait que les jeunes dont la présence à la soirée de BLE était saluée par P. Bernard appartenaient à « la "claque" des lycées privés avoisinants [qui] s'était regroupée pour défendre la morale judéo-chrétienne ». Cette petite phrase assassine était placée au détour d'un article critique consacré à une « nuit du rock » organisée par l'Office culturel municipal de Montfermeil le 18 octobre et plutôt ratée, selon l'hebdomadaire communiste. *La Gerbe*, de son côté, commentait en ces termes cette même nuit :

« Le rock n'est pas seulement une consommation frénétique de décibels sur des rythmes excessifs, il exprime les attentes d'une génération avec les moyens techniques de notre époque. Il en résulte des concerts étonnants (parfois improprement appelés grand-messe) apportant souvent une intéressante contribution au monde du spectacle. » Description des réactions du public par la même *Gerbe* : « Certains esquissaient au milieu de leurs corrélégionnaires [*sic*] des chorégraphies toutes personnelles. Les fruits étaient mûrs et le

public assez chauffé pour faire un triomphe d'enfer (si, cela se dit) [*resic*] à Breathless le groupe britannique », etc.

La couverture de ce même numéro de novembre 1986 de *La Gerbe* s'ornait, pour corser le message de Pierre et Francine Bernard, d'un couple d'enfants blonds comme les blés jouant avec un chat dans une étable et d'un titre pour le moins provocant : « Rentrée scolaire satisfaisante : trois ouvertures de classe, aucune fermeture ».

En l'absence d'un Jean Valjean, les familles frappées par la discrimination ont dû organiser elles-mêmes la résistance, avec le soutien d'enseignants et de militants associatifs. La bataille fut rude et n'est pas vraiment terminée. Elle révèle des pratiques qui ne sont hélas pas circonscrites à Montfermeil et ne sont pas non plus l'apanage de maires de droite ou, comme Bernard, « divers droite ». Et cette bataille scolaire jette une lumière crue sur les conditions de vie imposées à une population de travailleurs et de contribuables qui ont le malheur de n'être pas électeurs. Otages de campagnes électorales et de polémiques démagogiques où partis et politiciens jouent au ping-pong avec «les immigrés », ceux de Montfermeil ont beaucoup à dire sur la politique qu'ils vivent au quotidien. A l'occasion de la bataille scolaire comme lors de leurs combats pour l'amélioration de leurs conditions de vie, ils ont su montrer leur capacité à agir en citoyens. Il faudra bien que cette « qualité » leur soit reconnue tôt ou tard, ne serait-ce que dans le cadre de l'harmonisation des législations européennes : cinq pays d'Europe (Pays-Bas, Danemark, Suède, Norvège et Irlande) n'ont-ils pas déjà reconnu le droit de vote local (communal) pour les étrangers ou au moins certains étrangers ? La RFA, progressivement, n'est-elle pas en train de le reconnaître, en commençant par le Nord (Hambourg et Schleswig-Holstein) ?

## **Condamné**

Pierre Bernard, on l'a vu, n'est pas un cas isolé. Son homologue et voisin communiste, André Dechamps, ne s'est pas beaucoup mieux comporté. Jean-François Probst, maire de Bois-Colombes dans les Hauts-de-Seine et secrétaire général du groupe RPR au Sénat, leur a emboîté le pas.

Pierre Mandis, maire de Chasseneuil, dans le Lot-et-Garonne, a fait preuve d'un entêtement similaire. Cet enseignant à la retraite avait fait voter par le conseil municipal, en octobre 1984, une

décision interdisant l'accès à l'école et aux services communaux pour les familles d'immigrés non européens nouvellement arrivées sur son territoire. Quatre ans plus tard, en juin 1988, un tribunal administratif cassait cette décision. Cela n'a pas empêché Mandis de récidiver en septembre 1988. Sept enfants marocains se voyaient refuser l'inscription à l'école primaire pour l'un, à l'école maternelle pour les six autres. Il faudra une intervention ministérielle et préfectorale pour rappeler à l'ordre M. le maire.

Mais ce qu'il y a d'unique dans le cas de Montfermeil, c'est qu'un tribunal, non pas administratif mais de grande instance, a déclaré, le 25 février 1988, Pierre Bernard «coupable du délit de discrimination raciale prévu et puni par l'article 187-1 alinéa I du Code pénal ». Le 5 décembre 1985, le MRAP avait porté plainte contre P. Bernard, pour refus d'inscription des trois enfants de Mohammed Arbane, habitant algérien de la cité Lucien-Noël. La veille du dépôt de cette plainte, P. Bernard avait annoncé sa décision lors d'une conférence de presse, au cours de laquelle il avait jeté de l'huile sur le feu qu'il avait allumé en octobre 1985 et précisé : « Depuis un mois, ce ne sont pas deux ou trois enfants algériens qui ne sont pas inscrits dans nos écoles mais 33 enfants de onze nationalités différentes. [...] Le problème est un excès d'immigrés. » Dans ses attendus, le tribunal déclare notamment :

«Après avoir, à l'information, soutenu qu'il n'y avait pas eu refus d'inscription, les enfants ayant été finalement inscrits, Pierre Bernard, à l'audience, contesta les faits qui lui étaient reprochés et se borna à reprendre les arguments développés dans sa conférence de presse pour justifier son attitude : alléguant qu'il avait voulu attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation de Montfermeil qui n'était plus en mesure d'accueillir convenablement les familles émigrés [*sic*] et d'assurer l'égalité des chances pour leurs enfants ;

«[...] la partie civile réfuta la thèse du prévenu stigmatisant son attitude et [...] le ministère public estimant également que l'intention délictuelle était établie, fit observer que "Pierre Bernard s'était trompé de `terrain' et aurait dû rester dans le cadre démocratique et mener son action en respectant la loi".

« [...] le refus poursuivi fut le résultat d'une volonté délibérée de discrimination que les termes de la conférence de presse du 4 décembre 1985 mettent en évidence, Pierre Bernard déclarant notamment "avoir fait sans se cacher" ce qu'autres font "dans la discrétion", dans le but d'endiguer le flot d'émigration [*resic*],

« [...] si la liberté d'opinion permet à chacun de défendre ses thèses sur le grave problème de l'immigration, il n'en demeure pas moins qu'une telle liberté trouve ses limites dans l'obligation de respecter la loi, laquelle enjoignait à Pierre Bernard de recevoir tout enfant quelle que soit son origine ou sa religion dans les écoles de sa commune <sup>1</sup>. »

**1. Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Paris, audience du 25 février 1988, 17<sup>e</sup> chambre. On notera au passage le néologisme « émmigration » forgé par le greffe.**

## L'enjeu

La cité des Bosquets a été construite en 1965. Conçue au départ comme résidence pour classes moyennes — Johnny Halliday et Charles Aznavour y investirent, aime à dire la population locale —, elle est contemporaine de Sarcelles, dont elle est une copie en miniature. Elle ne compte en effet que 1 600 logements, dont environ 600 appartenaient, pendant la période de la « bataille scolaire », à l'office départemental des HLM, qui les avait achetés à partir de 1981. Les autres logements étaient partagés entre divers types de propriétaires : banques, société d'assurance, sociétés de multipropriété, propriétaires particuliers. Deux cents logements étaient vides, et en partie murés, en 1987. La complexité de cette « multipropriété » a permis aux uns de faire des profits substantiels, aux autres de se retrouver avec des charges excessives et injustifiées. Une des raisons de ces charges trop élevées est pour le moins bizarre.

Une drôle de tour se dresse aux abords de la cité. Conçue et équipée pour abriter des bureaux et des équipements collectifs, elle est pratiquement inoccupée depuis sa construction. Elle n'en est pas moins chauffée, gardiennée et entretenue. Aux frais de qui ? Des locataires de la cité ! Un scandale qui a duré trop longtemps. Les smicards que sont l'écrasante majorité des habitants des Bosquets ont protesté en vain contre les charges excessives. En représailles, ils se sont vus, à plusieurs reprises, couper l'eau ou le chauffage en plein hiver. Mais jamais, les chaudières collectives, dont personne n'est en mesure de dire à qui elles appartiennent, n'ont cessé de chauffer la tour fantôme, qui, elle aussi, a connu une remarquable valse de propriétaires.

Les Bosquets ont été abandonnés à leur sort. Exclue de l'opération de développement social des quartiers, la cité devait bénéficier de l'opération Habitat et vie sociale. Seule trace visible de

cette opération, la création en 1986 d'une antenne baptisée ALFA, employant une personne et censée s'occuper de rénovation. Courant 1987, la décision est prise d'aménager un terrain de jeux. Il n'était pas trop tôt ! En effet, le stade municipal qui s'étend au pied des Bosquets a été depuis des années pratiquement interdit d'accès aux jeunes de la cité.

### **Détruire, dit-il**

Pierre Bernard rêvait d'une reconquête certes morale mais aussi et peut-être avant tout matérielle. L'exemple de l'indétrônable maire de Paris a de quoi faire rêver plus d'un maire de la région parisienne. La base du pouvoir de Jacques Chirac sur la capitale est en effet matérielle : ne contrôle-t-il pas environ le quart des logements parisiens ? La décision d'interdire l'accès aux écoles aux enfants de familles d'immigrés nouvellement arrivées dans la commune était le moyen de pression inventé par Bernard pour exiger un droit de regard sur l'attribution de logements sociaux par l'office départemental des HLM, considéré par l'homme de Franceville comme un bastion « marxiste ». Il a pratiquement échoué dans son opération, après avoir tenté de racheter des appartements aux Bosquets. N'avait-il pas proposé de «racheter cent logements des Bosquets à l'ODHLM », sans préciser avec quel argent ? Cette «proposition» n'eut pas de suite. Du coup, il va encore plus loin dans sa croisade qui, progressivement, apparaît comme une fuite en avant. Auparavant, les Bosquets étaient «ingérables ». «Aujourd'hui, écrit-il en novembre 1987 dans *La Gerbe*, par la faute de l'office [d'HLM], la population de Montfermeil est quasi unanime pour dire que la solution passe par la destruction complète de la cité des Bosquets. » En attendant cette « solution finale », *La Gerbe*, organe central de la croisade bernardienne, n'est même plus distribuée dans cette cité : «De toute façon, a fait savoir M. le maire avec son habituelle franchise, elle part tout de suite à la poubelle. De la sorte, on économise 1 500 exemplaires. »

Il est vrai que les habitants des Bosquets n'ont pas beaucoup apprécié la campagne de *La Gerbe* contre leur cité. Ils avaient d'ailleurs obligé le maire à des excuses pour une photo, parue dans le journal, montrant un groupe de jeunes des Bosquets parfaitement identifiables et accompagnée de cette légende : « Chômeurs et futurs chômeurs ». «Déjà que quand on donne notre adresse, on ne trouve pas d'embauche, si en plus la mairie elle-même s'y met, il y a de

quoi... gerber », commentaient des jeunes au pied d'une barre, tout en observant le manège des CRS désormais installés à demeure. En attendant une rénovation promise de toutes parts, des créations d'emplois claironnées dans les campagnes électorales (« 600 emplois dans la tour des Bosquets, c'est possible », entendait-on durant la campagne des municipales de 1983), maire et préfet se seront au moins entendus sur une chose : le « maintien sur le quartier d'unités de CRS » qui, selon P. Bernard, « participent activement au rétablissement d'un climat de confiance et de sécurité ». Un exemple de ce « climat » : la rumeur des Bosquets.

### **La tête sans corps**

Cette rumeur semble dater de la création de la cité. Des immigrés y vivant depuis quelques années me l'ont racontée les premiers. Un enseignant français, né à Montfermeil il y a trente ans, se souvient de l'avoir entendue il y a une vingtaine d'années. Elle concernait alors des « meurtres rituels de Noirs ».

Quand Marc était petit, on racontait qu'on avait trouvé une tête de Noir plantée sur un poteau dans un parking des Bosquets.

Les versions qu'on m'a racontées en 1987 et 1988, période de résurgence de la rumeur, avaient subi de légères modifications. La tête en question appartenait, précisait-on, « à un Malien ou à un Zairois ». Proprement détachée du corps, lui-même disparu, elle avait été retrouvée dans une cave. Et « c'était un coup des Arabes ».

Les conteurs eux-mêmes attribuaient la diffusion de la rumeur, à laquelle ils croyaient comme on croit à une rumeur — un petit peu quand même —, en vertu du principe : « A qui profite-t-elle ? », à tous ceux, maire en tête, qui avaient intérêt à diviser les habitants de la cité pour mieux les contrôler, après les mouvements de locataires et de parents d'élèves qui avaient vu naître des solidarités entre Blancs, Noirs, Arabes et Asiatiques.

Bien sûr, on n'a jamais trouvé de tête décapitée aux Bosquets. On a du mal à croire que des élus ou des responsables mettent sciemment en circulation ces sornettes. Mais peut-on s'étonner que de telles rumeurs agitent la population lorsqu'on lit ces mots de Pierre Bernard dans *La Gerbe* de novembre 1987 :

« La pénétration persistante et orchestrée de ressortissants d'Afrique noire, en particulier, consomme l'Apartheid [*sic*], dans notre résidence des Bosquets, ce que je n'admets pas tout en condamnant ceux qui en

sont la cause. Nos amis du Maghreb qui avaient pu y trouver un refuge commencent à désertier les lieux et que dire des quelques Français qui y demeurent, faute de pouvoir faire autrement ? »

Peut-on s'étonner lorsqu'on voit des CRS rafler sur le marché des femmes noires ? Peut-on s'étonner lorsqu'on voit ces mêmes CRS raccompagner chez lui un jeune pour contrôler ses papiers, qu'il n'avait pas sur lui en allant acheter du pain, en profiter pour sonner aux portes et faire des contrôles, « à domicile » ou sur les paliers, des Noirs et des Noires rencontrés ? Est-ce là la sécurité ? *L'apartheid*, contrairement à ce que semble croire P. Bernard, ne signifie pas présence de Noirs, mais traitement à part réservé aux Noirs, ségrégation.

Après son échec sur le plan de l'exclusion scolaire, Pierre Bernard s'est attaqué aux Bosquets d'une autre manière : aujourd'hui, il tente d'exercer le droit de préemption du maire sur les logements mis en vente par leurs propriétaires, afin d'empêcher des familles immigrées d'accéder à la propriété. Il propose ainsi de racheter des F4 à 70 000 francs.

La ségrégation ne peut pas être combattue par la ségrégation. La suspicion jetée sur « les Noirs » par des discours, des pratiques, des comportements, est le germe d'un véritable *apartheid* à la française. La rumeur des Bosquets est une expression détournée de cet état de fait qui tente de se présenter comme son contraire.

La manière dont sont traitées des femmes noires de Montfermeil et d'autres communes de la Seine-Saint-Denis et de la région parisienne, lorsqu'elles doivent mettre leurs enfants au monde, n'est, en revanche, pas du domaine de la rumeur.

## Ventres de négresse

La sonnerie, assourdie, a dû retentir longtemps avant que Makan émerge de son premier sommeil et se tire du lit en étouffant un soupir. Il tâtonne dans le noir, bute contre le tricycle, ouvre et referme la première porte, pousse la pile de journaux, ouvre une deuxième porte et décroche enfin le téléphone. L'appartement est tellement encombré qu'il s'est aménagé un bureau dans le placard du hall d'entrée. L'ingéniosité du peuple des HLM n'a pas de limites. « On est vraiment à l'étroit dans cette cellule », pense machinalement Makan en collant l'écouteur à son oreille. Son esprit s'évade quelques secondes. Il revoit un mur gris de ciment, là-bas. Mais la voix, au téléphone, le rappelle aux réalités présentes. « Ici et maintenant », se dit-il, rit intérieurement et se secoue. Ça y est, il est réveillé, il a refermé derrière lui la porte en fer qui, dans son rêve, juste avant que la sonnerie l'interrompe, s'était ouverte pour laisser entrer le capitaine Diallo, le tortionnaire de service, suivi de ses hommes, pour une nouvelle séance de bastonnade. Maintenant Makan écoute la voix affolée au débit rapide, qui parle en bambara.

C'est Balla, de Montfermeil. Encore lui ! Il appelle d'une cabine à Gagny. Il sort du commissariat. Fatoumata est au trou. Encore ! Elle a été embarquée par les CRS. Ce matin, enfin, hier matin, en faisant son marché, aux Bosquets. Balla ne l'a appris qu'à sept heures du soir, en rentrant de l'usine. Ils veulent la mettre dans l'avion. Ils ont refusé qu'elle allaite le bébé, que Balla et Assa ont amené dans une couverture en taxi au commissariat.

Fatoumata est assise sur un banc, avec une autre femme, une Ivoirienne, raconte Balla. Elles ont froid. Elles vont passer la nuit sur le banc. Il faut que Makan fasse quelque chose. Celui-ci regarde sa montre : 2 heures. Il allume le petit abat-jour, regarde son agenda. Il va falloir qu'il décommande l'émission de 9 h 30, qu'il trouve quelqu'un pour le remplacer à la station dont il est l'un des animateurs. On ne pourra rien faire avant 7-8 heures. Appeler l'avocat, appeler le commissariat, appeler le procureur, à Bobigny.

Heureusement que cette nuit, il n'était pas de service, Balla a pu ainsi le joindre. « Pourquoi tu n'as pas appelé plus tôt ? » demande-t-il à Balla. « C'était tout le temps occupé chez toi, jusqu'à 1 heure, et

après j'étais à la police, à discuter pour qu'ils laissent Fatoumata allaiter Baba. Il a crié pendant des heures et il ne veut pas prendre le biberon. » Baba, c'est le nouveau-né, son deuxième enfant vivant; il a 2 semaines. Fatoumata a 22 ans.

Makan l'imagine sur le banc du commissariat. « Bon, écoute, on se retrouve demain matin à l'arrêt de bus, tu vois lequel ? À 8 heures. D'ici là, j'appelle le commissariat. Prends tous les papiers, enfin la serviette, comme d'habitude. Tous les papiers, d'accord ? »

Comme tant d'analphabètes, Balla a un respect terrorisé pour tout papier imprimé ou écrit qu'il reçoit. Il ne jette rien et conserve le tout dans une serviette en plastique. Quand il en a l'occasion, Makan y fait le tri, jette les publicités et tout ce qu'il est inutile de conserver, et coche au crayon pour Balla les papiers que celui-ci doit non seulement conserver mais aussi photocopier, par sécurité. Chaque fois qu'il se livre à ce petit travail, il repense à l'affiche célèbre des années soixante-dix : « Photocopiez vos papiers, n'allez jamais seul à la police. » Un conseil toujours valable.

Balla s'excuse encore, et raccroche. Makan est complètement réveillé, il regarde à nouveau la montre : deux heures et demie. Tant pis. Il téléphone à Kwame. L'Antillais, qui s'appelait Jean-Paul avant de « reprendre » un prénom africain, répond immédiatement. Il ne dort pas. Il promet d'arranger un programme de substitution à la radio. Makan vérifie le réveil et ressort du placard. Nya et Aminata protestent vaguement dans leur sommeil, quand il case sa carcasse dans le lit chaud. Dans sa tête défile, rapide, le film des aventures de Balla et de Fatoumata. Il s'endort sur l'image d'un banc dans un couloir. Des femmes noires sont assises sur le banc, tête baissée. Quand il veut leur parler, un CRS arrive, menaçant. Le CRS est noir. Il transpire. Mais ce n'est pas un uniforme de CRS qu'il porte ! Il est en tenue léopard. Le capitaine Diallo. Makan est reparti dans le passé. Quinze ans qu'il n'a pas remis les pieds au Mali. Alors, il retourne au pays, en rêve. Oh ! Ce n'est pas toujours le baignoire du désert, très loin dans le nord, qui hante ses rêves, mais ce l'est souvent. Forcément : réfugié politique, Makan a gardé le contact avec une réalité qui, trop souvent, lui rappelle ce contre quoi, à 18 ans, il s'est révolté, ce pour quoi il a connu prisons, bastonnades, fuites, exil. Maintenant, Makan dort en sécurité. Mais il n'oublie pas : « Souvenez-vous de ceux qui sont en prison, comme si vous étiez prisonniers avec eux ; de ceux qui sont maltraités car, vous aussi, vous avez un corps » (*Hébreux, XIII, 3*).

## «Mort subite»

Balla habite avec Assa, sa première épouse, et Fatoumata, sa seconde épouse, un F4 à 2700 francs aux Bosquets. Il a 48 ans. Quatre enfants, déjà grands, de la première couche, vivent chez leurs grands-parents au Mali. Balla travaille dans une usine de Noisy-le-Sec depuis huit mois, après avoir travaillé sept mois dans une précédente usine, et encore auparavant dans une autre. Les années se sont enchaînées, ou plutôt amoncelées, et Balla est toujours manoeuvre et il a toujours des ennuis. Dernier ennui en date : le propriétaire de son appartement, un particulier, l'a revendu. Ces dernières années, les petits propriétaires de la cité des Bosquets bradent leurs appartements de rapport à bas prix. Il prétend maintenant garder la caution de 6 000 F — six semaines de salaire pour Balla — que son locataire lui avait versée. Et le nouveau propriétaire qui réclame une nouvelle caution ! Il faudra aller en justice, lui explique Makan, que j'accompagne pour rencontrer Balla et sa famille.

Mais aujourd'hui, nous sommes là pour accompagner Balla à l'hôpital Jean-Verdier à Bobigny. Une nouvelle fois, Balla veut aller demander des explications sur la mort de son enfant. Et il préfère y aller accompagné. Les femmes nous souhaitent bonne chance. Fatoumata n'a rien dit. Elle déprime facilement. Depuis son arrivée en France, elle n'a vraiment pas été gâtée.

Une demi-heure plus tard, nous sommes à l'hôpital. Notre groupe ne passe pas inaperçu. Politesse un peu excédée du personnel qui commence à connaître Balla. « Mais vous avez déjà vu le docteur, vous voulez le revoir ? — Oui, s'il vous plaît. » Le médecin nous reçoit rapidement. Il y a quelques semaines, vingt-quatre heures environ après sa naissance, l'enfant mis au monde par Fatoumata est mort subitement. La mère est en bonne santé, la surveillance de sa grossesse, les échographies, l'examen à la naissance n'avaient rien révélé d'anormal. Balla demande depuis plusieurs semaines à connaître les résultats de l'autopsie. On lui a d'abord répondu que « cela prendrait plusieurs mois ». Peut-être a-t-il mal compris ? Le médecin, assez jeune mais déjà imposant, a l'air ennuyé. Il faut reconnaître que notre visite ressemble à une intrusion. « Ecoutez, le problème, c'est que l'accouchement a été normal. Dans la matinée, l'enfant a présenté un arrêt cardio-respiratoire. Il a été transféré dans les dix minutes au service de pédiatrie, qui est au bout du couloir, à trente mètres. Le pédiatre était présent. L'enfant a été intubé et massé. Mais il n'est pas reparti. Alors, il y a trois possibilités : soit une

malformation cardiaque, ce qui serait surprenant, nous avons de très bons échographes ici et rien n'avait été décelé ; soit un reflux de lait, de nourriture, dans les poumons, qui a provoqué, par réflexe, un arrêt cardiaque ; soit... une mort subite. La mort subite des nourrissons, ça arrive une fois sur mille ou deux mille. C'est une chose qu'on connaît mal, dont on ignore les mécanismes. Elle s'est produite chez nous, mais elle aurait pu se produire deux mois plus tard à la maison.

« Voilà. Je suis d'autant plus confortable [*sic*] pour vous le dire que le pédiatre était présent : on ne sait pas pourquoi il est mort. C'est très rare. Il n'y a pas de risques que cela se reproduise, ou alors un pour quatre millions. Si on trouve quelque chose, on vous le dira. Oui, oui, à mon avis, on vous le dira. Mais on ne sait pas comment l'éviter. De toute façon, le compte rendu d'autopsie sera là la semaine prochaine. Mais n'en attendez pas des résultats extraordinaires. »

Merci, au revoir docteur.

Les discours de la science nous laissent cois. J'ai beaucoup de mal à ne pas penser aux médecins de Molière. Référence éculée ? Certes. Que dire à la mère de l'enfant mort ? Qu'il est mort subitement de mort subite, un phénomène « bien connu » mais que la science ne s'explique pas ? Comment dit-on mort subite en bambara ? Comment peut-on faire son deuil avec ces deux mots ? Les Africains sont fatalistes, de toute façon, les grands noms de la science gynécologique nous l'expliquent volontiers : « La mort d'un enfant est quelque chose d'habituel en Afrique où la mortalité infantile est très élevée. La femme africaine est souvent une grande multipare, donc elle fera un autre enfant. Elle accepte avec résignation la fatalité, "la volonté de Dieu" qui semble être que cet enfant meure, résignation enseignée par la misère et prônée par l'islam<sup>1</sup>. »

C'est magique, commente l'un de nous en sortant de l'hôpital. On préférerait une bonne explication surnaturelle à cette non-explication moderne. De toute façon, la non-explication moderne laisse forcément le champ libre à toutes les explications « magiques », irrationnelles, imaginables. Et cette imagination ira s'alimenter aux sources de l'expérience vécue.

1. Le Dr S. de Kermadec et le Dr Ciraru-Vigneron, respectivement chef de clinique et assistante des Hôpitaux de Paris, travaillent au service de gynécologie-obstétrique du professeur Jean Barrier de l'hôpital Lariboisière, lorsqu'elles font ces déclarations, parues dans dans *Migrations-Santé*, n° 44, 1985, p. 37 (« Les refus de césarienne chez la femme d'Afrique noire »)

## Les papiers de Fatoumata

La semaine suivante, le compte rendu d'autopsie n'était toujours pas disponible. Le mois suivant non plus. Le mois d'après encore moins. De guerre lasse, Balla et Fatoumata abandonnèrent leur harcèlement discret du service gynécologique de l'hôpital. Cette « mort subite » entraînait dans la série des événements étranges de leur vie.

En 1985, Fatoumata était venue rejoindre Balla, qui travaillait alors dans la voirie. Malienne, elle n'avait pas besoin de visa. Enceinte une première fois, elle fut avortée à l'hôpital, dans des conditions qui restent obscures. Vraisemblablement un avortement thérapeutique. Personne n'en parle plus. En août 1986, elle portait son premier enfant à terme. En septembre, alors que la loi Pasqua sur l'entrée et le séjour des étrangers entraînait en vigueur, on sonnait à sa porte dans la journée. Police. On lui demanda son passeport. Ignorante de ses droits, elle remit le passeport au policier, croyant que c'était pour lui faire sa carte de séjour. Elle fut convoquée à l'antenne de police des Bosquets. On lui signifia un ordre de quitter le territoire : ses autorisations provisoires de séjour, en vertu de la nouvelle loi, ne seraient plus renouvelées, lui dit-on.

Balla appela Makan, qui appela l'avocat, le procureur, l'antenne de police. Là, l'inspecteur « avec rang de commissaire » qui assure la sécurité de la cité, un brave homme compréhensif mais hélas ignorant de la législation sur les étrangers, eut droit à un cours accéléré de la part de Makan sur les dernières lois et circulaires émises par son ministre, Charles Pasqua. Il apprit ébahi que Fatoumata n'était pas expulsable. Pourquoi donc ? Son premier enfant, bien vivant, était né en France d'un père malien lui-même né avant l'indépendance de son pays, et il était donc français. Le géniteur d'un Français n'est pas « chartérisable ». Makan fit des photocopies des textes réglementant cette situation, en fait les circulaires d'application de la loi Pasqua, qu'il fournit gracieusement à notre humaniste d'inspecteur, qui lui en fut extrêmement reconnaissant. « On enverra la facture des photocopies à Pasqua », remarqua, acide, Makan. L'étape suivante était le procureur de la République, à Bobigny, qui s'excusa de l'erreur qu'il était sur le point de commettre en donnant l'ordre de mettre Fatoumata dans un avion et s'en sortit par une pirouette : « Je ne savais pas qu'elle avait un enfant né en France. » Ouais, se dirent Makan et l'avocat, qui n'étaient pas convaincus de la bonne foi du magistrat, mais la

question n'était plus là. Il fallait maintenant qu'elle obtienne un titre de séjour. Là, le blocage allait encore durer des mois, sinon des années.

En septembre 1987, Fatoumata accouchait d'un second enfant, celui qui allait mourir subitement le lendemain. En novembre 1987, un lundi, elle était à nouveau arrêtée et amenée cette fois-ci au commissariat de Gagny, ce qui motiva l'appel tardif de Balla à Makan. Celui-ci décrocha son téléphone à 7 heures, le mardi matin. Première étape : vérifier auprès du commissariat que Fatoumata ne s'était pas envolée à bord du premier vol de la journée à destination de Bamako, qu'elle n'avait pas non plus été transférée à l'hôtel de Roissy, où quelques chambres sont réservées pour les femmes africaines en instance d'expulsion ou de « reconduite à la frontière » pour défaut de titre de séjour. Elle était encore sur le même banc. Makan et Balla allèrent la chercher, Makan expliqua à nouveau la législation à un policier et Fatoumata sortit. Quelques jours plus tard, elle alla voir l'inspecteur humaniste de l'antenne des Bosquets, qui lui conseilla de retourner à la préfecture pour demander sa régularisation : « Et s'ils vous font des problèmes là-bas, téléphonez-moi... » Ni elle ni son mari n'étaient vraiment rassurés. Ils n'allèrent pas à la préfecture. Quelques mois plus tard, Makan organisa un rendez-vous pour elle à la préfecture de Bobigny, où il vaut mieux se rendre accompagné, et attendit en vain, à l'heure dite, la venue de l'intéressée et de son mari. Makan avait à faire, il ne s'attarda pas et repartit pour ses autres activités.

Animateur d'une radio en butte à de nombreux problèmes — la station faisait l'objet d'une opération de mainmise téléguidée par un parti de droite sous camouflage musical « apolitique » — , il était gardien de nuit, père de famille et correspondant de plusieurs publications sur l'Afrique. Il était en outre — et surtout — un des « hommes à tout faire » de la communauté malienne immigrée : recevoir les visiteurs, les parents et amis d'amis, conseiller des personnes rencontrant des problèmes administratifs, animer la section syndicale de l'entreprise où il était gardien de nuit, rendre visite à des compatriotes hospitalisés, malades, licenciés, tout cela — même s'il le faisait avec un naturel qui ne semblait pas perturber sa vie familiale — , il n'arrivait à le faire qu'au prix d'une discipline de fer. Toujours à l'heure à ses rendez-vous, il ne traînait pas au bistrot :

Plus tard, ayant perdu Balla de vue, il apprit au détour d'une conversation que celui-ci avait « changé d'avis » et ne se souciait

plus d'obtenir un permis de séjour pour Fatoumata. Selon un ami commun, il avait déclaré : « Quand la Noire a des papiers, elle déconne. » Traduisez : si elle obtient un certificat de résidence, Fatoumata risque d'échapper à mon contrôle. Makan, qui était par tradition, par tempérament et par conviction, opposé à la pratique polygamique, eut un coup de sang et se promit de ne plus s'occuper des problèmes de Balla. Bien sûr, ce dernier revint à une vision plus saine des choses, mais Fatoumata allait attendre encore longtemps pour avoir son précieux papier.

En mars 1989, elle attendait toujours, malgré l'opération de « régularisation exceptionnelle » déclenchée le <sup>1er</sup> février.

À la décharge de Balla, il faut préciser que l'expédition brutale et illégale de 101 Maliens enchaînés en octobre 1987 avait traumatisé de manière durable leurs compatriotes de la région parisienne (où vivent la plupart d'entre eux). Leur réticence à aller à la police, même s'ils savent n'avoir rien à craindre, est devenue une sorte de réflexe. La mort subite, à l'hôpital, du deuxième enfant, avait ébranlé encore plus Fatoumata et Balla. Il valait peut-être mieux repartir au Mali, se disait-elle parfois, découragée et angoissée.

L'hôpital est un des lieux où se joue dramatiquement l'exclusion des femmes immigrées. Les services gynécologiques, en particulier, ont souvent traité les femmes africaines, noires ou arabes, de manière pour le moins étrange.

## **Sang glacé**

Un frisson traverse Nya, l'épouse de Makan, quand elle parle de ce jour-là et qu'elle revit cette sensation odieuse : « J'ai vraiment sauté en l'air, comme si on m'avait donné une décharge électrique, et puis le froid m'a rempli tout le corps, très vite, et je me suis mise à claquer des dents. » Ses mots se suspendent, elle regarde Aminata la délurée qui joue avec son habituel entrain, parfois épuisant. Aminata qui provoque la joie de tous quand elle fait ses déclarations intempestives d'indépendance à son père ou à tout autre adulte investi d'autorité, en mobilisant tout son vocabulaire vigoureux d'école maternelle aux accents parigots. La grand-mère en visite, qui comprend la musique mais pas les paroles — elle a elle-même une sacrée langue, mais elle n'en a qu'une —, hésite entre la réprobation et l'attendrissement. Elle a quand même l'air de trouver que la France transforme les enfants en petits sauvages, dénués de respect pour les grands. Les visites d'Aminata au pays, dans quelques années, promettent d'être animées.

Si elle a encore le loisir de s'émouvoir des tours que lui joue ce vif-argent de banlieue qu'est Aminata, c'est, se dit Nya, par miracle. Plus de quatre ans ont passé depuis l'accouchement, mais c'est comme si c'était hier.

Que s'était-il donc passé à la maternité de la cité universitaire de Paris, boulevard Jourdan, ce jour-là ? « Bon, j'étais seule, Makan travaillait loin de Paris. Quand j'ai senti que le moment était arrivé, je suis allée à l'hôpital. La bonne femme m'a rembarée tout de suite : "Allez vous promener, ce n'est pas pour aujourd'hui." Moi, je savais bien que j'étais à terme, je sais compter. Une amie allemande mariée avec un Malien s'était entendu dire la même chose : elle a accouché quelques heures plus tard, à la maison. J'ai dit à la femme : "Si je perds mon bébé en allant me promener, comme vous dites, je vous en tiendrai pour responsable." Tu aurais vu sa réaction ! En une minute, elle a complètement changé d'attitude après avoir dit : "Ah, mais vous parlez très bien le français !" Après elle s'occupait tout le temps de moi ; le soir, elle est même venue m'apporter un livre. Pendant ce temps, je voyais bien que les autres femmes immigrées qui étaient là, personne ne s'occupait d'elles. Elles ne parlaient pas "aussi bien" le français.

« Cela dit, ça ne s'est pas si bien passé que ça. J'ai une maladie assez répandue chez nous, la drépanocytose : j'ai des globules rouges qui n'ont pas la même apparence que les tiens. Les miens sont, paraît-il, en forme de faux. Ce qui fait qu'on a tendance à perdre beaucoup de sang, et vite. Dans des situations comme la grossesse, on a besoin d'apports de sang et d'oxygène. Il a fallu me faire une transfusion sanguine après l'accouchement. Le sang, ils le gardent au congélateur. L'infirmière a installé le premier flacon et m'a dit de l'appeler quand il serait vide, pour qu'elle installe le deuxième. Je l'appelle, elle arrive, change le flacon. Il était 17 h 30, elle finissait son tour à 18 heures. Est-ce qu'elle était inconsciente, ou pensait-elle à autre chose ? Je ne sais pas, en tout cas, ils m'ont transfusé du sang qui n'avait pas encore atteint la bonne température, il était encore gelé. Dès qu'il a commencé à entrer en moi, j'ai eu un choc terrible. Heureusement, un cousin, étudiant en médecine, venait d'arriver. Il a réagi vite, il a fait arrêter la transfusion. Mais moi-même, j'avais déjà arraché les aiguilles et les fils. Il m'a sauvée. J'aurais pu avoir une crise cardiaque, j'aurais pu mourir. Et j'étais quand même affaiblie par l'accouchement. Et l'infirmière ? Rien, elle m'a mis des couvertures. Tout cela, ils se le sont permis parce qu'ils avaient affaire à une négresse. »

Les femmes noires sont-elles mal traitées dans les hôpitaux français ? Sont-elles traitées différemment ? Ou bien l'erreur médicale ne les affecte-t-elle pas plus que d'autres femmes ? Ont-elles une tendance paranoïaque à voir du racisme partout, y compris derrière les blouses blanches ?

Nya, comme son mari Makan, est, dans la communauté, à la fois standardiste, conseillère, interprète, médiatrice. Personne ne la paie pour cela. Toujours occupée, d'une égalité d'humeur impressionnante, elle trouve le moyen d'élever quatre enfants, dont un adopté, de travailler pour gagner de l'argent, en donnant des cours par exemple, et elle n'a pas renoncé à ses études ! Elle continue à lire, à écrire, à réfléchir au sujet sur lequel elle a travaillé à l'université, au Mali, puis en France. Nya et Makan sont-ils des êtres exceptionnels ? Pas plus que Samba et Ndeye, rencontrés dans le précédent chapitre.

Il est impossible de communiquer avec des femmes maliennes, mariées à des compatriotes généralement devenus ouvriers ici, hors de la présence de leurs enfants, de leurs maris, de leurs co-épouses, de leurs voisines, en dehors de leur vie quotidienne, et en isolant un aspect particulier de leur expérience de la vie en France. Les pratiques auxquelles elles ont été ou sont soumises dans les hôpitaux sont vécues par elles dans un contexte où tout converge pour qu'elles se sentent dans un état de « mise à part », *d'apartheid* au sens étymologique. De plus, les barrières linguistiques et les tabous font qu'une communication avec elles passe obligatoirement par des médiateurs et des médiatrices.

Makan et Nya, qui sont mes amis, ont été de tels médiateurs. Ils vivent en effet dans les deux mondes et en connaissent les codes.

Nous ne nous étions pas vus depuis environ neuf mois. Invité à un repas chez Nya, je découvre son ventre : « Tu es au huitième mois et vous ne m'avez rien dit ? » Nous avons pourtant eu de fréquentes conversations téléphoniques, avec elle et lui, pendant toute cette période. Elle rit : « Mais, tu sais, nous, on ne parle pas de ces choses-là, ça porte malheur. — Et tu vas accoucher à l'hôpital ? — Oui, mais, comme toutes les Maliennes, j'irai seulement au dernier moment, de sorte que je ne risquerai rien. — C'est-à-dire ? — Ben oui, c'est le seul moyen pour qu'ils te laissent tranquille. Tu arrives à l'hôpital quand tu sais que tu es suffisamment dilatée, que tu n'en as plus que pour quelques minutes. Ainsi, tu arrives juste pour accoucher. Si tu y vas trop tôt, ils vont essayer de te faire une césarienne. Pour les jeunes médecins, faire des césariennes leur "donne des points", ça montre leurs capacités. Moi, je ne suis pas une cobaye. »

Finalement, Nya n'est pas allée à l'hôpital, et elle n'a pas attendu le dernier moment. Elle a choisi d'accoucher dans une clinique. «J'étais seule, ma soeur, ma cousine ne pouvaient pas m'accompagner. D'abord, je me suis dit : les cliniques ne sont pas pour nous, c'est pour les riches. Puis je suis allée voir. Ça avait l'air très bien. J'ai été frappée : il y avait beaucoup d'immigrées. Elles vont de plus en plus dans les cliniques ; on est mieux accueillies, ils te traitent mieux et ils ne te disent pas au bout de deux jours : Allez, dégage. C'est normal, puisque ce sont des commerçants. Bon, moi, je suis allée de toute façon dans une clinique conventionnée. Je suis allée le matin. Les dames étaient très bien. Je ne me suis jamais sentie seule. Tout s'est très bien passé. »

### **Césariennes en série**

Quelques mois avant cette conversation, j'avais entendu parler d'un contraceptif « de longue durée », le Depo-Provera. Administré trimestriellement par injection, ce contraceptif, qui a été utilisé largement dans de nombreux pays du tiers monde, avant d'être dénoncé par des organisations de femmes et des instances médicales, serait aussi administré, en France, à des débiles mentales et à... des femmes immigrées.

Les avis sur ce contraceptif étaient partagés : les unes dénonçaient son utilisation à la fois comme dégradante (« On traite les femmes comme des vaches ») et comme dangereuse par les perturbations hormonales qu'elle entraînerait ; les autres expliquaient que les femmes, sénégalaises notamment, qui l'avaient déjà utilisé dans leur pays, le demandaient aux médecins en France. Plus qu'une rumeur, c'était un leitmotiv qui apparaissait soudain au détour le plus inattendu des conversations les plus variées, avec des interlocutrices très diverses.

Une femme française me racontait par exemple qu'elle consultait le même gynécologue que sa voisine de palier ivoirienne. Celle-ci lui avait demandé un jour comment elle faisait. «Je prends la pilule », avait-elle répondu. «Oh ! Moi, j'ai mieux, avait répliqué la voisine. J'ai la piqûre », et elle lui avait révélé l'existence de ce contraceptif, dont son médecin ne lui avait, à elle, jamais parlé, quand elle lui avait demandé conseil et qu'il avait déployé devant elle l'éventail des possibilités de contraception. Elle en parla au médecin. Il sourit : «Oh, mais ce n'est pas pour des femmes comme vous. »

Cherchant à en savoir plus, j'interrogeai Astou. Cette infirmière française d'origine africaine, avec plusieurs années d'expérience, avait participé aux débats sur le Depo-Provera en Afrique et pensait que son usage était en régression en France. De fil en aiguille, elle aborda des sujets proches. Elle me raconta comment une scène éprouvante à laquelle elle avait assisté dans une clinique où elle travaillait l'avait amenée à donner sa démission, sans que son geste d'ailleurs suscitât la moindre émotion. Elle avait été révoltée par une pratique, qui lui semblait, à juste titre, contraire à l'éthique médicale : on s'apprêtait à opérer une femme algérienne jeune, qui avait subi, disait-elle, une ligature de trompes à son insu, après son troisième accouchement. Astou m'expliquait que la pratique des ligatures de trompes comme mesure radicale de contrôle des naissances — c'est une stérilisation, en général, définitive — était assez répandue et avait un lien avec les césariennes. Je lui demandai de m'éclairer. Eh oui, en procédant à un accouchement par césarienne, on peut dans la foulée procéder à la ligature de trompes. «Ça fait une seule cicatrice. »

Elle me racontait aussi que des femmes arabes ou noires étaient ainsi venues, un an ou deux après un accouchement par césarienne, se plaindre qu'elles étaient devenues infertiles et qu'elles ne comprenaient pas pourquoi. Ligature de trompes à leur insu ? Il semble que oui, dans certains cas. Dans d'autres cas, un enchaînement de malentendus avait conduit au même résultat. L'objet de nos enquêtes n'étant pas de diffuser des rumeurs incontrôlées, il fallait aller plus loin, recouper, tenter de comprendre de quoi il retournait. Or, on touchait là un sujet difficile à aborder, surtout pour un homme.

D'autres conversations étoffaient ces premiers témoignages. Une exilée sud-américaine, une intellectuelle, une « politique », bref pas une pauvre immigrée, entendant parler de cela, poussait soudain une exclamation : « Mais c'est vrai, pour mon premier, en 1977, on m'a proposé une césarienne ! Ils me trouvaient étroite. Mais j'ai dit non. Ils n'ont pas insisté. Ça s'est bien passé. » Une autre femme, fille d'immigrés calabrais, entendant ces «histoires », lançait, blasée : «C'est classique. Ma mère, ils l'ont ligaturée en 1963. Ils lui ont dit après coup : "Comme ça c'est fini, plus de problèmes." »

Un collectif de femmes immigrées dénonçait régulièrement, chaque fois que l'occasion de prendre la parole lui était donnée dans des assemblées d'associations d'immigrés — en général elles devaient arracher ce droit, ces associations étant toutes dominées par des hommes — , les déclarations attribuées à un médecin selon lesquelles les césariennes étaient nécessaires pour les femmes africaines, parce

qu'elles auraient un bassin trop étroit pour accoucher par la voie naturelle. Mais elles n'apportaient pas vraiment de preuves convaincantes d'un « complot » quelconque. Comme pour le Depo-Provera, il y avait tout de même anguille sous roche.

Il fallait donc aller interroger des femmes. Entre 1986 et 1988, nous avons interrogé directement ou indirectement une vingtaine de femmes maliennes et quelques Sénégalaises.

Dans un cours de français et couture de la Seine-Saint-Denis, neuf des dix femmes présentes avaient subi des césariennes.

Dans un appartement du même département, j'ai vu, en trois heures, défiler cinq femmes. Toutes avaient subi une ou plusieurs césariennes ou tentatives de césariennes. Toutes, sans exception, connaissaient entre une et quatre autres femmes noires qui avaient fait des expériences similaires.

J'ai alors interrogé des interprètes hospitalières, des infirmières, des sages-femmes, des médecins. La fréquence des césariennes dans les accouchements de femmes maliennes et sénégalaises était chaque fois confirmée. Les explications et les attitudes des interlocutrices et interlocuteurs variaient, selon leur position et leur expérience. Mais pour toutes les femmes concernées directement, ces pratiques étaient ressenties négativement, comme une mauvaise expérience et, surtout, comme une expérience non nécessaire.

### **Chez Hadma**

Nous nous retrouvons un après-midi dans un salon, toujours en HLM, en Seine-Saint-Denis, chez une jeune femme malienne. Nya m'a introduit. Hadma est soninké, ou sarakolé — c'est la même chose —, et coud à la maison. Elle a une machine à coudre électrique assez perfectionnée, qui lui permet de faire rapidement de très jolis vêtements traditionnels pour femmes, pour enfants et aussi pour hommes. Son salon, comme il se doit, est un lieu de modestes transactions : des femmes viennent acheter du tissu, d'autres en laisser en dépôt, que Hadma utilisera pour faire des robes. Le tissu vient de Londres, où il est moins cher qu'à Paris. Cet après-midi-là, nous l'avons interrompue en pleins travaux de broderie sur un boubou indigo, éblouissant, qu'elle préparait pour une grande fête.

« J'ai eu huit enfants normalement. Pour le neuvième, je suis allée à l'hôpital avec mon mari. Après deux heures de travail, ils voulaient me faire une césarienne. Moi, je sais qu'il me faut de trois à cinq heures de travail pour obtenir une dilatation suffisante. D'un seul coup, ils sont venus me préparer et m'attacher pour m'opérer. Ils ne

m'avaient pas encore endormie. J'ai dit : "Non, ne m'attachez pas !" Nous avons refusé, mon mari et moi, de signer le papier, de donner notre accord pour l'anesthésie et pour la césarienne. J'ai poussé, je me suis bagarrée. L'enfant est sorti tout seul ! » Je n'ai aucune opinion sur les gens qui ont beaucoup d'enfants et je ne suis pas médecin. Force est de constater que Hadma a l'air d'être dans une forme splendide, et le bébé aussi.

On sonne à la porte. Une cliente arrive. Elle vient chercher une robe, qui est prête, et s'installe dans un fauteuil. Elle parle principalement bambara. Quand elle entend Hadma parler de son accouchement, elle enchaîne, sans se faire prier. On me traduit en chœur. Elle a accouché à l'hôpital Jean-Verdier de Bobigny cinq ans après la naissance de son premier enfant. Pendant huit mois, on lui a annoncé et répété, pour la préparer, qu'on devrait lui faire une césarienne. Sur les conseils d'une interprète africaine, elle demande qu'on lui fasse une radio et une échographie. Elle avait un bassin «normal », et l'enfant était en position «normale ». Finalement, le jour où elle va à l'hôpital, elle leur dit : «Non, pas de césarienne. » Le temps qu'ils préparent l'opération qu'ils voulaient faire quand même, elle a accouché toute seule, normalement. Pour son troisième bébé, même scénario. On lui dit : « L'enfant est trop gros, il faudra une césarienne. » À deux heures du matin, les douleurs commencent. Elle attend que la tête commence à être visible pour dire à son mari de téléphoner pour qu'on l'amène à l'hôpital, heureusement proche. Elle a fait exprès d'arriver au dernier moment pour ne pas risquer de césarienne.

Changement de langue, avec Jeannette, Sénégalaise et enjouée. Une voisine qui ne fait que passer pour parler avec une des femmes présentes de problèmes de crèche. Tous ses enfants ont des prénoms chrétiens et français. Elle est en effet chrétienne et mandjak. Son premier enfant, en 1976, est né par césarienne. Elle débarquait en France, elle s'est laissé faire. Les trois suivants sont venus au monde par la voie naturelle. Forte de sa première expérience, elle a refusé qu'on la césarise, et on n'a d'ailleurs pas trop insisté pour la couper. Elle parle très bien le français. Ceci explique cela. Mais elle a quand même fait une drôle d'expérience. A la maternité de la cité universitaire, boulevard Jourdan à Paris, on lui a, lors d'un de ses accouchements, transfusé du sang O - . Son groupe à elle, c'était O +, mais on était à Noël, avec du personnel de remplacement, et il n'y avait plus de O + en stock ! En racontant cela, elle garde son ton

enjoué, et rit, mais un peu jaune. Elle sait très bien qu'elle a couru des risques.

Je commence à me dire que, décidément, il y a là plus qu'une rumeur ou un fantasme. L'après-midi n'est pas fini.

Les inquiétudes de Nya se sont envolées. Elle craignait qu'en présence d'un homme blanc les femmes ne parlent pas volontiers, même si elles s'exprimaient dans une langue que je ne comprenais pas. Les allées et venues continueront jusqu'à l'heure de la dispersion : le repas du soir à préparer, les devoirs des plus grands à surveiller, les petits à aller chercher à la crèche ou à la maternelle, les jeux télévisés à suivre. En attendant, pendant l'heure qui suit, deux autres femmes auront eu le temps d'entrer en scène, de raconter leur expérience et de traiter les affaires en cours avec Hadma.

Retour au sarakolé avec une dame qui reste debout, tandis qu'elle parle. Elle a mis au monde un sixième enfant quelques mois après la mort de son mari. Après la césarienne, on lui a ligaturé les trompes. Elle a demandé des explications après coup, par l'entremise de l'interprète de service. Cette dernière s'est entendu répondre : « Son mari est mort et elle a déjà six enfants. Pourquoi devrait-elle avoir d'autres enfants ? A quoi ça sert ? »

C'est une femme de griot. Elle a plus de quarante ans. Elle a beaucoup d'enfants. Elle va à Lariboisière. Le bébé est gros, lui dit-on. Elle dit « Pas question de m'opérer. » On lui répond : « Dans ce cas, on ne vous accouchera pas, c'est trop risqué. » Le mari intervient : « Bon, alors, donnez-moi son dossier médical, on ira ailleurs. » Refus. Finalement, elle a accouché, normalement, à la maison. Frissons de l'auditoire.

Et voilà la belle Nyele qui fait son entrée. Sa grossesse, la première, n'est pas encore très visible, mais perceptible aux yeux experts des présentes. On n'y fait aucune allusion. Elle s'est mariée il y a quelques mois. Elle a vécu au Mali et au Sénégal, connaît le wolof, le bambara et le songhay. Elle a fait l'interprète hospitalière jusqu'à son mariage. Elle entre dans la conversation par une histoire qui a pour cadre l'hôpital intercommunal de Montreuil. Peu de temps avant de cesser son activité, elle apprend un matin, en arrivant, qu'une jeune femme malienne a été ligaturée sans pouvoir être informée. La barrière linguistique. « J'ai demandé des explications. Le personnel me dit : "Elle a accouché jeune. Elle a subi trois césariennes, on ne peut en risquer une quatrième." Je leur demande : "Avez-vous expliqué cela aux personnes concernées ?" Si son mari avait été informé et lui en avait parlé, elle aurait pu exprimer son point de vue. Sinon, à quoi

servent les interprètes ? Le médecin m'a dit plus tard : "Moi, personnellement, je ne suis pas pour les ligatures, et de toute façon pas tout de suite après l'accouchement. Ce sont deux choses qui ne vont pas ensemble. Il faut au moins une période de transition." Oh ! J'étais trop dégoûtée. »

## **Une médecine vétérinaire**

Nyele, ce soir-là, après un repas commun pris chez Nya, parla longtemps et raconta ce qu'elle avait vu et entendu dans plusieurs hôpitaux parisiens, durant les dernières années. C'était hallucinant. Nyele était-elle partielle ? Exagérait-elle ? J'ai voulu en avoir le cœur net. J'ai appelé Zina, une autre interprète, tunisienne, mariée à un Européen. Elle m'a fait avancer d'un pas dans l'horreur. Les récits qu'elle m'a faits avaient de quoi faire se dresser les cheveux sur la tête. Je fais le choix, parfaitement arbitraire, de ne pas les reproduire ici. Non pas que je refuse d'y croire, mais parce que, arrivé à ce point, je me pose des questions et je cherche des réponses.

Dans les témoignages, recueillis de 1986 1988 et couvrant une période de six ans environ, depuis 1983, dont je n'ai livré ici qu'un choix, certains hôpitaux reviennent souvent : la Cité-universitaire, Lariboisière et Saint-Antoine, puis Bobigny et Montreuil. La fréquentation des hôpitaux est un aussi bon indicateur des mouvements de population que la longueur des queues aux préfectures. Je n'ai recueilli aucun témoignage hors de l'Ile-de-France.

La moitié des femmes originaires d'Afrique noire vivaient, selon le recensement de 1982, en Ile-de-France. L'augmentation de leur nombre est un effet direct des restrictions apportées par l'État français à la circulation des migrants. Le blocage partiel de la noria — on part dix ou quinze ans, puis on revient en Afrique, et un autre part à son tour — a entraîné un regroupement familial. Après l'avoir encouragé, l'Etat l'a toléré, puis limité et enfin rendu très difficile. Les résultats sont entre autres la clandestinité et sa culture. Les coûts sociaux seront à long terme plus grands que les bénéfices à court terme. La dégradation des conditions de vie sous les effets conjugués de la sécheresse, de la corruption, de l'endettement international, des dictatures civiles ou militaires, a contribué dans le même temps à étoffer la présence des Africains noirs en France (et en Europe). Mais leur nombre ne dépassait pas 130 000, en 1982, Malgaches et Mauriciens inclus. Les personnes du sexe féminin

originaires d'Afrique noire, tous âges confondus, étaient alors 44 000. Les femmes maliennes et sénégalaises en âge de procréer à cette époque étaient environ 8 000, les hommes environ 35 000, soit une femme pour quatre hommes. Ces chiffres ne sont pas donnés au hasard. Ils permettent de rapporter les pratiques évoquées à leurs justes proportions. L'évocation de la polygamie pourrait en effet faire croire que le phénomène est très étendu en France ; il est très limité. Dernier chiffre enfin : génitrices d'un bébé sur mille nés en France en 1972, les femmes africaines noires en mettaient au monde un sur cent en 1981.

Les trois à quatre mille femmes africaines susceptibles d'être enceintes en Ile-de-France ont à leur disposition de très nombreux hôpitaux et cliniques, mais elles se sont concentrées sur certains établissements pendant plusieurs années. A Paris, sur 13 maternités de l'Assistance publique, Lariboisière, dans le 18e (gare du Nord), et Saint-Antoine, dans le 12e (gare de Lyon), ont été particulièrement sollicités. Pourquoi ?

« Nous faisons une médecine vétérinaire, s'écriaient des représentants d'une maternité parisienne lors d'une assemblée de professionnels en 1983, où était décrite l'anarchie de la politique suivie : Certains hôpitaux acceptent tout arrivant. D'autres utilisent le numerus clausus, ou la sectorisation. Certaines maternités acceptent les inscriptions pour la surveillance de la grossesse, mais sans garantir de pouvoir y accoucher. D'autres estiment que les inscriptions doivent être réparties plus équitablement dans les cliniques et maternités d'alentour et les restreignent donc. Il y a celles qui acceptent des femmes étrangères sans titre de séjour et celles qui ne les acceptent pas. » Or, constataient ces professionnels, « les femmes en difficulté s'adressent toujours aux mêmes maternités. C'est que 40% d'entre elles, non suivies pendant leur grossesse, arrivent en urgence dans une des maternités parisiennes et se communiquent l'adresse<sup>2</sup> ». Ainsi, par exemple, un tiers des femmes accouchées à Lariboisière venaient de la Seine-Saint-Denis, et de nombreuses femmes du Val-de-Marne venaient à Saint-Antoine. Les raisons de ces concentrations — toutes relatives à y regarder de plus près — étaient en fait plus complexes : la proximité des gares et de quartiers d'ancienne tradition immigrée, la présence d'interprètes et, dans un cas, la présence de l'unique gynécologue-obstétricienne malienne de Paris !

2. Conseil supérieur de l'éducation sexuelle. *Naissance et traditions culturelles*, document de travail, novembre 1983.

## Vent de folie sur Lariboisière

Parallèlement, le pourcentage des césariennes sur les accouchements hospitaliers à Paris passait de 6,1% en 1971 à 10,8 en 1981 et 12,48 en 1982. Mais à Saint-Antoine, en 1979, le taux de césariennes pratiquées sur les femmes africaines noires avait dépassé 20% ! En 1980, il était de 23%, et en 1981-1982, de 12,68%, rejoignant une moyenne parisienne toutes origines confondues. Les résistances féminines, l'intervention de femmes africaines, interprètes, accompagnatrices et autres, avaient commencé à porter leurs fruits. A l'inverse, le centre médico-chirurgical de Saint-Quentin-en-Yvelines constatait que sur 302 femmes maliennes et sénégalaises accouchées entre 1977 et 1984 — soit 3,2% des femmes accouchées en sept ans —, seules 7,8% avaient subi une césarienne. On notait toutefois que 50% des primipares — femmes accouchant pour la première fois — avaient subi une épisiotomie (incision de la vulve pour agrandir l'orifice vulvaire et éviter un déchirement).

Et à Lariboisière, pendant ce temps, c'était un vent de folie qui soufflait.

Cet hôpital a su se construire une mauvaise réputation gynécologique tout au long des années soixante-dix. J'ai encore en tête les récits hallucinants faits par la mère de ma fille sur la brutalité des consultations gynécologiques en 1974. Je revois encore le rictus moustachu d'une infirmière-chef me notifiant le refus définitif d'assister à la naissance de mon enfant. J'ai un souvenir amer d'un accueil fermé, en mai 1975, pour cause d'infection hospitalière — une femme en était morte —, et d'une évacuation d'urgence des parturientes, en ambulance, sur un Périphérique bondé, vers un hôpital encore plus kafkaïen à Courbevoie. Et nous n'étions pas noirs ! Je croyais, avant cette enquête, que les choses avaient changé. Ecoutons Nyele.

« À Lariboisière, un couple ivoirien se présente en juin 1984. La femme est enceinte de deux mois. Ils se sont mariés selon le droit coutumier en Côte d'Ivoire. Lui est là depuis cinq ans, en règle. La police a refusé de délivrer un titre de séjour à la femme, ne reconnaissant pas le droit coutumier. Ils vont donc à la mairie pour se remarier. "Inutile, leur répond-on, après avoir consulté le procureur de la République. Votre mariage, reconnu dans votre pays, l'est ici aussi." Mais la préfecture maintient son veto et menace de reconduire la femme à la frontière. Aux admissions de "Larib", on

répond : "Pas de titre de séjour, pas de consultation." Le 17 août et le 5 septembre, deux nouvelles tentatives d'inscription échouent. Le médecin de la PMI du 19<sup>e</sup> persiste alors et renvoie le couple à l'hôpital avec une lettre insistant sur la nécessité d'un suivi : la femme attend des jumeaux et a une grossesse pathologique. Elle a reçu le 9 octobre un ordre de quitter le territoire français et on imagine son état. Enfin, elle obtient un rendez-vous le 12 octobre. Elle est alors admise en urgence et accouche prématurément le 13 octobre des jumeaux, dont le premier est mort-né et le second mourra. »

C'est la journaliste Marie-Ange d'Adler qui raconte la suite, dans *Le Matin* du 1<sup>er</sup> décembre 1984.

« "C'est classique, estime le médecin de la PMI. On fait traîner les rendez-vous de consultation prénatale (qui elle est gratuite puisque la surveillance prénatale est payée par la PMI dans tous les hôpitaux de Paris), pour ne pas avoir à accoucher une femme en situation irrégulière, qui n'est pas couverte par la Sécurité sociale." Et ce médecin montre une liste de vingt-quatre femmes qu'elle ne parvient pas, dit-elle, à faire inscrire en maternité pour leur accouchement.

« Et dans les autres hôpitaux de Paris ? L'accueil est variable, selon les médecins de la PMI. Il est toujours plus facile d'admettre les femmes enceintes sans papiers dans les quartiers où elles sont peu nombreuses.

« À l'hôpital Lariboisière, c'est l'indignation. Tant le directeur adjoint, Etienne Ponsonnet, que le chef de la maternité, le professeur Barrier, et son adjointe, le docteur Vigneron, ont les nerfs à vif. On montre la photocopie du registre : la patiente ivoirienne a été inscrite le 17 août, avec la mention "SR" (sous réserve de régularisation). Mais elle n'a pas eu de rendez-vous ? "On lui en a certainement donné un." Pourtant les démarches, les retours inutiles, en août, en septembre ? "Pourquoi le médecin de PMI n'a-t-elle pas téléphoné directement au chef de service ?" protestent les médecins. "On leur fait la leçon en leur conseillant de régulariser la situation, mais on ne les refuse pas", s'indigne le directeur adjoint. Il s'étonne qu'une femme sénégalaise ait accouché à domicile après qu'on lui a dit que "si sa situation n'était pas régularisée, il faudrait sans doute qu'elle paie l'accouchement" (près de 2 000 francs par jour d'hospitalisation).

« Quid des vingt-quatre femmes refusées, les unes Françaises, célibataires, en attente de régularisation vis-à-vis de la Sécurité sociale, les autres des "secondes épouses africaines" ? "Qu'on m'apporte la liste", répond rageusement le directeur adjoint, pendant

que Mme Vigneron soupire que "le travail avec les marginales n'est pas facile" et que le professeur Barrier proteste : "Nous n'avons pas à favoriser la bigamie", avant d'ajouter : "Bien sûr, on ne refusera pas de les accoucher ou de les soigner s'il y a un problème pathologique."

« Avec près de 80% de femmes étrangères, la maternité de Lariboisière a le sentiment de faire plus que son dû à l'égard des immigrés. "Nous ferons notre devoir, mais nous ne voulons pas recevoir tous les laissés-pour-compte des autres hôpitaux parisiens." »

Trois ans plus tard, j'ai interrogé ce médecin de PMI du 20e : « La situation a-t-elle changé à Lariboisière ?

— Petit à petit, le service s'est rendu compte que ça pouvait se passer mieux. A l'époque, c'était l'accueil qui était en cause. Maintenant, ce ne sont plus les mêmes problèmes. Depuis trois ans, il y a une nouvelle hôtellerie, très belle.

— Et les césariennes ?

— L'équipe de Lariboisière fait honnêtement son travail en pensant qu'il y a des vies en danger. Vous savez, j'ai des clientes qui viennent accoucher en France parce qu'en Afrique elles ont perdu deux ou trois enfants. Maintenant, ils correspondent avec un marabout qui habite dans le 18e, sur le boulevard de la Chapelle. »

Mais cette rage, ces soupirs, ont-ils cessé ?

Nyele reprend :

« À Lariboisière, les Africaines sont éjectées à l'accueil. Surtout les "deuxièmes" [sous-entendu épouses] même si le mari a la sécurité sociale. A partir du cinquième mois, elles ne sont pas prises en charge si elles n'ont pas de papiers.

« Dans les hôpitaux, ils disent : "Allez à la clinique et payez vous-même." L'Assistance publique donne la directive : "Ne les prenez pas si elles n'ont pas de papiers." Je vois encore cette surveillante de Lariboisière crier : "Si ça continue comme ça, je vais voter Le Pen." Je pense encore à ce couple. Le personnel dit au mari : "On va faire une césarienne." Celui-ci répond : "Ce n'est pas nécessaire", et refuse de signer la décharge. Le personnel fait alors semblant d'appeler la police. Le mari y croit. Il signe. Ils font la césarienne. Dans la même semaine, une femme avait subi la dernière de quatre césariennes, pratiquées chacune à un an d'intervalle. Elle est morte. Peut-être avaient-ils peur que cela se reproduise.

« Les femmes africaines ont un travail long. Leur col d'utérus se dilate lentement. En région parisienne, on fait beaucoup d'opérations. Ils ont commencé à se justifier. Avec les césariennes, il est

généralement admis qu'il ne faut pas en faire plus de trois. Après, c'est très dangereux.

« Lariboisière encore : on avait ligaturé une femme et le mari ne le savait pas, il savait simplement qu'on l'avait opérée (césarisée). Les femmes ont peur d'être opérées ici, puis d'accoucher au pays. Espacer un peu les grossesses passe encore. Pour les Africains, le problème c'est toujours celui de la femme. Les femmes, elles s'en foutent des allocations. Ici ou en France, on fait de toute façon des enfants et ce sont de toute façon les hommes qui encaissent les allocations.

« Beaucoup de femmes ne vont pas à l'hôpital quand on leur dit : On va vous opérer. J'en connais cinq qui, pour cette raison, ont accouché à la maison. Les femmes qui ont déjà accouché en Afrique de manière normale refusent qu'on les opère. Elles ne voient pas pourquoi ce qui est possible là-bas ne l'est pas ici. Elles ont en plus peur, si elles retournent en Afrique, d'avoir des complications pour les accouchements suivants. On nous dit : "On va l'opérer, sinon elle peut mourir." Notre travail d'interprètes est difficile, les médecins nous obligent à mentir aux femmes en leur disant qu'elles risquent de mourir si on ne les césarise pas. »

Zina, elle, voit les choses de manière un peu différente. Son expérience d'interprète, tout aussi traumatisante que celle de Nyele, l'a amenée à ce constat : « Nous sommes les seuls médiateurs, nous les interprètes, entre les soignants et les patients. Nous nous retrouvons investis d'un rôle énorme, qui n'est évidemment ni prévu ni reconnu. Combien de fois ne suis-je pas intervenue pour des femmes complètement françaises et complètement blanches, mais qui, elles non plus, ne parlaient pas la même langue que l'hôpital ? »

La révolte des femmes noires, loin d'être irrationnelle et injustifiée, serait-elle alors un révélateur méconnu de la crise dans laquelle la surmédicalisation et la technocratisation toujours croissantes ont entraîné la partie la plus « naturelle » de la médecine, l'obstétrique et, plus généralement, la gynécologie ?

Faut-il remettre en cause la pratique des césariennes, au risque de provoquer les hurlements du corps médical ? Son argument principal en leur faveur est qu'elles ont fait diminuer la mortinatalité — la mort à la naissance. On peut constater en passant que la mortalité à la naissance a longtemps été élevée en France. On peut constater d'autre part que lorsque les Africaines noires étaient peu nombreuses à Paris, l'Inserm relevait, dans une étude publiée en 1978, *Naître en France*, un taux nettement plus élevé de césariennes pratiquées sur les Antillaises que sur les Maghrébines, les Espagnoles et les Italiennes, au

cours des années 1965-1973. Encore une histoire de bassins trop étroits ? Ou bien une même réponse magique de la part du corps médical face à la différence de culture, de conception du monde et, accessoirement de couleur de peau, bref face à l'inconnu(e) ? Et en plus, elles crient, même quand on leur fait la péridurale (anesthésie locale). In-sup-portable !

Les obstétriciens confrontés à cette résistance des femmes africaines, qualifiée de « refus de césarienne », ont réagi de manière diversifiée. Dans plusieurs services de gynécologie-obstétrique, on s'est interrogé avant tout sur les raisons de ce refus, sans remettre en cause le bien-fondé de ces interventions chirurgicales.

Les constatations simples que faisait Nyele sur les caractéristiques du travail des parturientes noires (lenteur puis accélération et modelage du crâne lors de l'engagement), banales pour toute femme adulte africaine, ont nécessité, pour certains membres du corps médical français, des années d'expérimentations pas toujours très heureuses, avant qu'ils découvrent cette réalité. Cela ne signifie pas que tous l'ont comprise et acceptée. Voici comment les médecins de Lariboisière déjà cités « analysent » le « refus de césarienne » : « Les femmes qui refusent la césarienne viennent presque toujours de pays à faible taux de scolarisation : Mali et Mauritanie presque exclusivement, très rarement Côte d'Ivoire ou Sénégal. Les femmes qui refusent parlent rarement le français, ont exceptionnellement été à l'école. » On se demande de quel côté est l'ignorance. Les auteurs continuent : « Le plus souvent, la femme refuse systématiquement tant que son mari n'a pas donné son accord, et n'accepte jamais si le mari refuse ; nous devons donc le plus souvent convaincre surtout le mari. S'il est "marabout" nous nous attendons toujours aux pires difficultés. » Pauvres femmes africaines soumises à leur mari ! Ce que nos auteurs ne comprennent apparemment pas, c'est qu'en entrant dans leur service, les femmes perdent tous leurs moyens. C'est le cas pour des femmes françaises. À plus forte raison pour des femmes ne parlant pas le français. Est-ce étonnant qu'elles fassent appel à leur mari, en général installé en France depuis plus longtemps qu'elles ?

Six raisons sont identifiées par les auteurs. Voici donc pourquoi elles refusent la césarienne :

« 1. Parce que son mari étant absent, la femme ne peut prendre seule la décision.

« 2. Parce qu'elle a peur d'être césarisée une seconde fois. Or la femme sait qu'en principe on ne peut pas faire plus de trois césariennes, elle risque donc de devenir une "mauvaise femme", qui

ne peut accoucher normalement ni avoir beaucoup d'enfants comme le veut sa tradition. Elle risque donc d'être écartée au profit d'une autre épouse [...]

« 3. Parce qu'elle a peur de mourir au cours de la césarienne, qui apparaît très souvent comme une intervention très lourde, probablement à la fois par ignorance et parce que la mortalité opératoire est supérieure en Afrique.

« 4. Parce que la mort est facilement acceptée. La mort d'un enfant est quelque chose d'habituel en Afrique, etc. [déjà cité].

« 5. Parce que parfois, non seulement la mort de l'enfant, mais aussi celle de la mère est mieux acceptée que l'intervention. "Si ma femme meurt, c'est la volonté de Dieu, j'en prendrai une autre."

« 6. Enfin, parce que les Africains sont persuadés qu'on césarise plus les Africaines que les Françaises

— pour s'entraîner,

— parce que cela va plus vite. »

Les obstétriciens de Lariboisière notent hargneusement, en commentant leur « analyse » : « Il faut noter une contradiction dans cette attitude qui consiste à venir, malgré toutes ces méfiances, accoucher à l'hôpital en France. » Le lecteur a compris : si elles ne sont pas contentes, qu'elles restent chez elles !

On reste sans voix devant un tel mépris et une telle obstination à se draper dans une ignorance masquée en savoir scientifique !

Tous les praticiens ne sont heureusement pas aussi bornés. Certains ont eu l'honnêteté de remettre en cause leur pratique systématique de la césarienne et de reconnaître qu'ils avaient agi sous l'effet de préjugés.

Des études statistiques et cliniques ont été menées. Elles démontent une fois pour toutes un certain nombre de mythes fort répandus dans les hôpitaux français il y a encore quelques d'années. Ces mythes ont hélas encore cours, et pas seulement chez les profanes<sup>3</sup>. Examinons-les de plus près.

## **Autocritique**

Premier mythe : les Noires auraient le bassin trop étroit ou présenteraient même, selon l'équipe de Lariboisière citée, une

3. Un exemple : « Les césariennes sont pratiquées très fréquemment par les médecins européens sur les femmes maliennes, du fait de l'étroitesse de leur bassin. » (*Le Groupe familial*, publication de l'École des parents et des éducateurs (!), n° 114, 1987, p. 41.)

«particulière fréquence des anomalies du bassin », en termes médicaux : une « disproportion foeto-pelvienne » — le bébé serait trop gros pour sortir par la voie naturelle. Peut-être tient-on enfin là la malédiction des fils de Cham ? Faux.

«Le diagramme d'aide à la décision de Magnin [établissant le rapport entre dimensions de la tête de l'enfant et du bassin de la mère, NDLR], dont nous avons constaté la valeur dans laplupart des ethnies, nous confortait dans nos indications en plaçant les points nettement dans la zone césarienne. Nous nous sommes posé des questions sur la valeur de ce diagramme chez l'Africaine. Une étude rétrospective et prospective sur un an nous a démontré qu'on ne pouvait se fier au diagramme de la décision de Magnin chez les Africaines. Notre attitude devient alors moins systématique, plus attentiste et cela se retrouve dans nos résultats portant sur une année<sup>4</sup>. » Ce constat en forme d'autocritique émane de l'équipe du professeur Barrat, à Saint-Antoine, qui reconnaissait à partir de 1984 avoir pratiqué un nombre excessif et non justifié de césariennes systématiques. À partir du moment où l'équipe n'a plus « considéré comme un cofacteur défavorable l'existence d'un bassin rétréci », car elle avait enfin accepté la remarque insistante faite par de nombreuses expertes sur les caractéristiques particulières du travail de ces femmes au « bassin étroit » — le « modelage » du crâne de l'enfant dans la dernière phase de l'expulsion —, elle a pu diminuer de moitié le nombre de césariennes systématiques. Tout le monde peut apprendre.

Deuxième mythe : l'excision et l'infibulation nécessiteraient souvent des césariennes. Faux. De plus les femmes d'Afrique de l'Ouest ne sont pas infibulées. « Nous n'avons pas retrouvé ni de taux de césarienne, ni de pathologie foetale (souffrance du bébé) plus importante dans le groupe des 71 femmes excisées que nous avons accouchées et étudiées », constataient dès 1983 les Drs Berardi et Teillet à la maternité du centre hospitalier de Mantes-la-Jolie.

Troisième mythe : les Africaines ne connaîtraient souvent pas la date de leurs dernières règles et se tromperaient sur la date prévue de leur terme. Cette croyance grotesque s'appuie évidemment sur le préjugé selon lequel des femmes qui ne sont pas allées à l'école ne

4. Dans *Migrations-Santé*, déjà cité.

savent pas compter. « Allez vous promener », avait-on dit à Nya.

Elles perturberaient la discipline hospitalière. Faux. « La parturiente africaine est disciplinée, elle vient consulter tôt dès le début de la grossesse et se fait suivre très régulièrement », constatait l'équipe de Saint-Antoine citée plus haut.

Les femmes africaines ont donc de bonnes raisons d'avoir peur en entrant dans un hôpital de la région parisienne. Leurs critiques sont fondées. On a trop souvent tenté de balayer leurs résistances d'un revers de la main, en les mettant sur le compte de l'ignorance. Les réactions de rejet — « Si elles ne sont pas contentes, elles n'ont qu'à aller ailleurs » — sont indignes et inadmissibles, surtout de la part du corps médical et des personnels de santé. L'attitude des femmes africaines pourrait, au contraire, être une source de connaissance supplémentaire, mais dans le respect de l'être humain, de son intégrité. « Nous ne sommes pas des cobayes. »

Mauvais traitements hospitaliers, mauvais traitements administratifs : deux faces complémentaires de l'insécurité. A l'autre bout de la France, d'autres femmes africaines — blanches, celles-là — vivent ainsi...        comme        des        expulsées        de        l'intérieur.



## Interdits de famille

Le nom de la famille K. est à peine encore lisible à côté du bouton de la sonnette, au pied de l'immeuble fermé. Le soleil l'a effacé. L'immeuble est tout neuf, dans cet ensemble d'HLM en voie d'achèvement. En réponse au coup de sonnette, une femme jeune, les cheveux cachés par un foulard, s'accoude à une fenêtre du deuxième étage, par-dessus les draps et les couvertures qui prennent l'air. « Qui c'est ? » Son visage rond prolonge la question inquiète. Difficile de crier sur tous les toits : « Je suis journaliste, je viens vous voir pour parler de vos problèmes de papiers, c'est votre avocat qui m'a donné votre adresse. — Votre mari est là ? — Non. — Il revient quand ? — À midi. » Elle n'ouvrira pas sa porte à l'inconnu. Il n'y a donc plus qu'à attendre.

### Miramas

Il fait chaud. L'ombre se fait rare. Le concert des cigales n'est troublé que par des aboiements et des échos de musiques militaires. La télévision retransmet les défilés du 14 Juillet. En sortant de la gare pour arriver ici, je suis passé devant le monument aux morts de toutes les guerres, juste après la rituelle délégation de notables. La plaque commémorative a deux côtés. L'un est consacré aux poilus de 14-18, morts nombreux et par brochettes de frères ou de cousins, l'autre est réservé à tous les morts de la Seconde Guerre, déportés, civils et militaires. Il y a beaucoup de noms espagnols et italiens sur ce côté-là — même un Cavanna — et un nom arabe. Qui était ce Miloud Bounoud, mort dans un bombardement ? Un ouvrier des sucreries de Marseille, un tirailleur ?

Nous sommes à une demi-heure de train de Marseille Saint-Charles, à Miramas. Ici, dans cette petite ville devenue une banlieue de la métropole provençale, l'ancien village et les nouveaux quartiers, plantés dans ce qui récemment était encore « pacoule » — terme marseillais pour campagne —, ne se mélangent pas. L'office des HLM a manifestement tenté d'éviter les erreurs du passé. Finies les tours et les barres. On a joué avec les formes, les dimensions et les couleurs. L'ensemble est à première vue agréable. Chaque immeuble

porte un nom de navire et l'illustration correspondante. Ce décor de livre d'images à prétention pédagogique n'est-il qu'un cache-misère ? Ou bien la réussite architecturale est-elle accompagnée d'une même réussite sur le plan social ?

« Nous avons résolu la question logement, mais le reste, la scolarité, l'insertion sociale, tout est en panne. L'accession à un logement décent ne suffit pas. » C'est Pierre Rastoin, le «père» des ces HLM *new look* qui l'écrit dans son livre *Marseille Quai d'Avenir*<sup>1</sup>. Il doit savoir de quoi il parle, puisqu'il fut l'adjoint de Gaston Defferre à la mairie de Marseille, délégué au logement et... aux immigrés de 1977 à 1983, avant de devenir président de l'OPHLM (le deuxième «M» est pour Marseille).

Midi et demi. J'ai regardé patiemment défiler les acheteurs de baguettes à la boulangerie située au bout de la galerie. La population semble aussi mélangée que dans n'importe quelle cité de banlieue. Je note, comme à Marseille, la propension féminine à se teindre en blond, à s'oxygéner les cheveux. Une habitude commune aux Marseillaises, qu'elles soient d'origine italienne, espagnole, arménienne, gitane, arabe, corse ou tout simplement provençale. Les brunes compteraient-elles vraiment pour des prunes ?

Un break familial se gare derrière le petit immeuble de trois étages, sur le parking qui fait office de zone tampon entre HLM et pavillons. Un homme châtain, à la moustache fournie, en descend, accompagné d'un enfant bouclé de 2 ans. Il décharge des cageots de tomates et de pêches trop mûres. Ils reviennent du marché. La poignée de main de l'homme et son visage marqué par le travail en plein air révèlent le terrassier ou le maçon.

Né à Sétif, Rabah est dans les Bouches-du-Rhône depuis 1964. Il a dans les bras et dans les reins plus de vingt ans de marteau-piqueur, de pelle et de pioche, de truelle et de brouette. Et dans son coeur, une amertume qui l'a rendu méfiant, au point de l'amener à faire une entorse à la règle sacro-sainte de l'hospitalité. Il bafouille une excuse, expédie l'enfant à la maison, et se tourne vers moi. Nous parlerons donc au pied de l'immeuble, devant une porte fermée, sous l'oeil curieux des adolescents qui tuent le temps en attendant que leurs mères les appellent pour le déjeuner.

1. Pierre Rastoin, *Marseille Quai d'avenir*, J.-C. Lattès, 1985

## La touriste

Rabah s'est marié en 1982, 40 ans. C'est tard, pour un homme du Maghreb. Mais c'est le lot commun de nombreux hommes partis travailler en France à 20 ans. Le couple a trois enfants, tous nés en Provence.

En novembre 1986, Rabah a été licencié pour « raisons économiques » de l'entreprise de travaux publics où il travaillait depuis seize mois. Il avait quitté de lui-même l'entreprise précédente, après six semaines de chômage technique masqué en arrêt-maladie sur les conseils de l'employeur. Maintenant, il essaye de se mettre à son compte, comme artisan, c'est-à-dire de devenir un de ces nombreux petits patrons qui, avec un ou deux ouvriers, prennent des chantiers en sous-traitance. Itinéraire et démarche devenus banals dans la France des années quatre-vingt. Les chances qu'aurait Rabah de retrouver du travail comme salarié, si elles ne sont pas nulles, sont très faibles. De 1975 à 1984, 10 000 salariés ont perdu leur emploi dans le bâtiment et les travaux publics à Marseille. Tous n'étaient pas des immigrés maghrébins. L'aventure de Rabah aurait pu être celle de Juan, d'Antonio ou d'Emile, à un détail près, qui fait toute son originalité, mais que nul ne songerait à lui envier. Ce détail, c'est que Rabah est marié avec une... touriste !

Non, Mme K. n'est pas une Suédoise égarée dans les HLM provençales. Elle n'est pas non plus une clandestine, une immigrée sans papiers ! Non, Mme K. est une touriste sans guillemets à la différence des « touristes » entre guillemets, ces personnes qui sont restées en France après la fin de leur séjour touristique et sont démunies d'autorisation de séjour, ou encore ces « touristes » tant prisés par les exploitants agricoles de la région et dont nous aurons l'occasion de faire la connaissance. Mme K., entrevue alors qu'elle était en train de faire le ménage dans son appartement HLM, au milieu des enfants dont elle a accouché en France, a dans son sac un visa touristique de soixante jours qui expirera dans une dizaine de jours. Elle reprendra alors le bateau pour Alger, restera six ou sept mois en Algérie et reviendra ici dès qu'elle aura de nouveau obtenu un visa de « court séjour long » c'est-à-dire pour deux mois. Mais il se peut très bien qu'elle n'obtienne qu'un visa pour trente jours ! Avant l'actuel séjour, elle avait passé sept mois en Algérie. Tous les six ou sept mois, elle vient donc jouer à la mère de famille pour quelques semaines, entre deux bateaux. Drôle de vie de famille ! Je commence

à comprendre l'ambiance d'insécurité dans laquelle le couple doit se sentir.

Dès 1983, Rabah s'était livré aux démarches destinées à obtenir ce qu'on appelle le « regroupement familial », c'est-à-dire l'autorisation pour sa femme de résider en France auprès de lui. Le dossier avait ensuite navigué, depuis l'assistante sociale de la commune où il résidait alors jusqu'à la préfecture, en passant par la direction départementale de l'Action sanitaire et sociale, la DDASS. Il remplissait toutes les conditions requises pour qu'on l'autorise à faire vivre sa femme à ses côtés. Il avait un logement et un revenu suffisants. Le dossier navigua pendant... trois ans ! Si bien que lorsque la réponse arriva, c'était — curieux hasard — quelques jours après que Rabah K. eut été licencié. Étant licencié économique après de longues années de travail déclaré, Rabah avait certes toujours des ressources suffisantes. Eh bien non ! Pour la préfecture, et pour le ministère de l'Intérieur à Paris, la même somme d'argent représente une « ressource » lorsqu'elle est versée sous forme de salaire, mais cesse de l'être lorsqu'elle prend la forme d'indemnités de licenciement et d'allocations de chômage ! Or ces allocations sont traitées comme des salaires dans d'autres cas, par exemple du point de vue fiscal. En vertu de cette interprétation pour le moins tendancieuse de la réglementation du regroupement familial, la demande de Rabah est rejetée.

Mais l'homme ne se laisse pas abattre. Ouvrier depuis vingt ans, il a roulé sa bosse sur les chantiers de tout le département, et il est Algérien. Il se renseigne, demande conseil à des camarades et à des compatriotes. La loi permet de faire un recours contre une décision administrative qu'on estime injuste dans les deux mois qui la suivent. C'est ce qu'il fait. Sans effet. Il confie alors l'affaire à un avocat marseillais spécialisé qui a bon espoir d'obtenir du tribunal administratif une annulation du rejet de la demande de regroupement familial.

Mme K. sera-t-elle pour autant autorisée dès lors à séjourner normalement, et non comme touriste, en France, à y résider ? Logiquement oui, mais encore faudra-t-il qu'elle évite de se trouver en France au moment où son mari réitérera sa demande de regroupement. Car il reste le « certificat médical » que doit délivrer, à la suite d'une visite médicale, l'Office national d'immigration, l'ONI, devenu depuis l'OMI. Où a lieu cette visite ? Ce peut être indifféremment en France, si l'épouse concernée s'y trouve déjà, ou en Algérie, auprès d'un médecin agréé par le consulat de France.

Mais à Marseille, cette règle est violée : la préfecture, suivie en cela par la mairie, considère qu'il est « interdit » de faire passer les visites médicales sur place aux épouses algériennes vivant déjà en France avec leur mari et leurs enfants. On leur explique donc gentiment (parfois) mais fermement (toujours) : « Il faut repartir, madame, et passer la visite médicale en Algérie, pour revenir ensuite en France. »

Après l'expiration de son visa touristique, Mme K. pourrait bien sûr rester là, ne pas reprendre le bateau. Elle serait alors dans l'illégalité, entrant ainsi dans une variété de touristes entre guillemets. A la différence d'autres variétés de cette catégorie, elle ne serait pas pour autant susceptible d'être « reconduite à la frontière ». Ce terme élégant de « reconduite à la frontière », désigne une variante de ce que le commun des mortels appelle plus simplement « expulsion ». Les enfants K. étant nés en France, leur mère fait en effet partie des « catégories non expulsables » - le terme administrativement exact mais plutôt barbare devrait être « non reconductible » - , comme par exemple les conjoints étrangers de Français. Mais cela ne veut pas dire qu'elle pourrait être régularisée, c'est-à-dire officiellement autorisée à résider en France. Elle deviendrait vraisemblablement une de ces femmes recluses, qui évitent de trop s'aventurer hors de chez elles, non pas par le fait d'on ne sait quel interdit barbare, mais par celui du bon vouloir — en l'occurrence une mauvaise volonté et des directives politiques — de l'administration française. Une « recluse administrative » comme Mme B.

## Arbitraire

Quand on frappe dans la journée à la porte du logement qu'elle occupe avec son mari, Mohammed, et leurs trois enfants, elle ne demande même pas : « Qui est-ce ? » Elle se fait tout simplement silencieuse et n'ouvre pas sa porte, au dernier étage d'un vieil immeuble bien mal en point. Le décor a changé. Nous sommes à la Belle-de-Mai, un des noyaux du vieux Marseille populaire, près de la gare Saint-Charles. Ce qui fut un des quartiers des « bàbi » (les « crapauds » en provençal), les immigrés italiens, a vu dans ce siècle passer bien d'autres peuples, au fil des arrivées. On peut encore, en 1989, y faire un repas complet pour une vingtaine de francs. Les descendants des « bàbi » ne se gênent pas, tout en partageant avec eux le même pastis, les mêmes frites et les mêmes « dessert ou fromage », pour traiter les « nouveaux venus », qui n'en sont « qu'à » leur

troisième génération de présence, avec le même mépris expansif qui accueille leurs ancêtres. Une plaisanterie marseillaise résume bien ce paradoxe : « Le dernier venu ferme la porte derrière lui ! »

Mais ce n'est pas à cause du « racisme » que Meriem se terre derrière sa porte. C'est que son existence légale en France a pris fin en décembre 1986, après dix-huit mois d'une précarité rythmée par le renouvellement trimestriel d'autorisations provisoires de séjour.

Mohammed B., son mari, est venu en France en 1962. Il est grutier dans la même entreprise de construction depuis treize ans. Il a deux enfants d'un premier mariage. Il a épousé Meriem en 1983 en Algérie. Un enfant est né à Marseille en 1984. Le couple a fait une demande de regroupement familial sur place en novembre 1983. Le refus que leur a notifié la préfecture de délivrer une carte de résidence à Meriem a pris la forme d'une lettre standard ainsi formulée :

« Madame,

« Vous avez sollicité la délivrance d'un certificat de résidence afin de résider en France.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que bien que ne remplissant pas les conditions d'admission au séjour prévues par l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968, mes services vous ont délivré, à titre exceptionnel, une autorisation provisoire de séjour valable trois mois et renouvelable jusqu'à ce que vous puissiez produire un contrat de travail d'une durée d'un an.

« Cette condition n'ayant pu à ce jour être satisfaite, il ne m'est pas possible de réserver une suite favorable à votre demande. [...] »

Pour le préfet [...]

*Le chef du service des étrangers*

C. MEAULLE.

Comme on le voit, la préfecture des Bouches-du-Rhône ne considère plus Mme B. comme l'épouse d'un résident demandant à résider elle-même en France dans le cadre d'un regroupement familial mais comme un ressortissant algérien indifférencié demandant à séjourner en France. On feint de croire qu'elle est une « immigrée de travail », ce qu'elle n'est pas.

Plusieurs centaines de femmes algériennes mariées vivant à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône ont reçu la même lettre en 1986 et 1987, comme ultime réponse à leurs démarches pour être autorisées à résider en France dans le cadre de la législation sur le regroupement familial. Cette « feinte administrative » qui est en fait une grosse ficelle provoque l'exclamation de colère d'un jeune

avocat marseillais, qui a présenté de nombreux recours au tribunal administratif contre ce type de décisions, Henri Verniers : « On ne veut voir que la situation individuelle de ces personnes. On ignore leur entourage. On traite comme des primo-migrants — comme s'ils venaient de débarquer des plaines du Tchad à Marignane — des gens qui ont tissé avec la France et en France des liens étroits de travail, des liens familiaux, des liens affectifs. Ce sont les familles qu'on vise, c'est la vie familiale que l'on touche. Cela s'appelle de l'arbitraire administratif. ».

### **« Vivre normalement »**

Mes premières rencontres m'avaient laissé sur ma faim. Je voulais savoir comment les femmes concernées au premier chef et frappées par cet arbitraire administratif vivaient leur situation, ce qu'elles en disaient. Un mari, contacté au téléphone, avait décliné une demande de rencontre avec lui et sa femme, qui se trouvait dans une situation similaire. Mais eux n'habitaient ni en HLM ni à la Belle-de-Mai. Ils faisaient partie des très rares familles algériennes et arabes à vivre dans le quartier huppé du Roi-d'Espagne, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, qui, au sud du centre-ville, est à Marseille ce que le 16<sup>e</sup> ou Neuilly sont à Paris. Leur choix d'intégration «par le haut », souligné par l'envoi de leurs enfants dans une école privée, s'était pourtant heurté aux mêmes tracasseries que leurs compatriotes plus démunis. Il ne me restait qu'à repartir pour une nouvelle banlieue.

Ce jour-là, le métro flambant neuf faisait à nouveau des misères à ses usagers, s'arrêtant tous les cent mètres pendant plusieurs minutes. Les usagers en question avaient chaud et s'énervaient. Arrivé au terminus, j'assistai à une scène tragi-comique : une chute de « pacoullins » (« ploucs » en marseillais) dans un escalator, lui aussi flambant neuf. Un très gros homme était tombé et ne parvenait plus à se relever. Sous lui, un enfant restait coincé et l'escalator poursuivait son inexorable cheminement mécanique. Cris de femmes, exclamations en français, en provençal, en arabe, en espagnol, en vietnamien, jaillissant d'une foule impuissante. Enfin, le geste qui sauve : un jeune Arabe appuie sur le bouton qui interrompt la course de la machine. Des hommes relèvent le colis humain, des femmes se jettent sur l'enfant pour le rassurer et se rassurer. Le sujet de conversation pour le trajet en bus était fourni. Seules exclues de la conversation : deux femmes vietnamiennes. « Le dernier venu ferme

la porte derrière lui. » Sur leurs visages attentifs, je lisais une participation intense à la conversation collective. Chuchotant dans leur langue, elles commentaient aussi l'incident. L'une d'elles serrait un caniche dans ses bras, signe non équivoque du désir de se fondre dans la masse, de se rendre invisible. Après un parcours interminable dans une vallée industrielle en déclin, dans un paysage périphérique chaotique, me voilà jeté au pied d'une colline. Terminus. Silence. Ciel rouge. Une majestueuse cité HLM en tons pastel se découpe sur fond de verdure, de roche calcaire et de ciel rouge. Vu de loin, c'est tout beau, tout neuf. Mais un peu paumé.

Il faut grimper tout en haut de la colline. Il fait lourd. L'orage gronde mais n'éclate pas. Me voilà en haut de la colline. Les immeubles étaient plus beaux vus de loin. L'habituelle recherche du bon numéro, de la bonne entrée commence. Tiens ! Ici, on a vraiment innové : il y a un poste de gendarmerie, parfaitement intégré dans un des immeubles, comme de vulgaires mètres carrés sociaux et autres garderies. Les gendarmes habitent aussi dans la cité. Pratique, mais pas forcément dissuasif. Une famille espagnole a été braquée. Les voleurs ont tué au fusil le père et le fils, qui leur résistaient. Les survivants sont partis. « Meussieu, vous z'avez pas un joint ? » Je suis, je l'avoue, interloqué par cette apostrophe provocante. Une manière comme une autre d'engager la conversation. Les deux adolescentes très maquillées en mini-jupe qui m'ont interpellé se trouvent appartenir à la famille que je cherche. Ça tombe bien. On passe rapidement l'éponge sur la petite provocation verbale. Elles envoient un petit chercher Hafida chez sa belle-mère. Elle arrive, escortée par une belle-sœur à l'oeil noir, pâle beauté méfiante qui ne doit pas être facile à vivre. Une fois informée, mais pas vraiment rassurée, sur l'identité de l'inconnu, la belle-sœur passera le relais au beau-père, qui nous rejoint bientôt.

Hafida Z. ne porte pas de soutien-gorge. Elle parle avec l'accent marseillais. Elle a un teint très clair. Bref, une vraie « invisible » ou, comme disent les gens ici, une « pas typée ». Elle a l'air d'une jeune femme ordinaire des nouveaux faubourgs. Elle pourrait être une ouvrière, une employée, une coiffeuse ou une étudiante parmi d'autres. Son accent, naturel et prononcé, pourrait faire croire qu'elle est née à Marseille. Pas du tout. C'est dire la force et la rapidité d'intégration de la société locale, sous les excès et les comportements affichés. Elle n'y vit que depuis cinq ans. Et elle essaye d'y vivre normalement. Sortir, faire des courses, se promener, aller à la plage, à la PMI, au cinéma, visiter les parents, les amis. Quant au travail

salarié et déclaré, pas question pour elle d'y accéder. Et quand elle se déplace dans la métropole, elle est quand même très prudente. Un contrôle d'identité pourrait lui causer des ennuis. Son «type pas typé » est un avantage. Les deux charmants bambins blonds qui gazouillent sur un banc au pied des immeubles baptisés de noms de fleurs, sous l'oeil attentif des adolescentes maquillées, sont ses enfants. Ils sont nés dans une maternité locale. Hafida n'est donc pas, elle non plus, « reconductible à la frontière », mais on ne sait jamais. Un voisin, lui aussi Algérien, dans la cité, n'a-t-il pas eu récemment la surprise de trouver porte close en rentrant de son travail et d'apprendre que la police, en son absence, était venue emmener femme et enfants pour les expédier en Algérie ? Le mari, depuis, fait des pieds et des mains pour les faire revenir. Hafida est sans titre de séjour. Cela l'ennuie vraiment. Elle voudrait pouvoir travailler, si l'occasion s'en présentait. Ou peut-être, qui sait, étudier ? En Algérie, elle a poussé jusqu'au lycée. Elle était bonne en classe. Elle se débrouille en anglais. Mais tout cela, elle n'y a pas accès. Hafida est clandestine à la mode marseillaise. Elle ne comprend pas vraiment pourquoi. Son mari non plus.

Boualem arrive justement. Il rentre du travail. Il est ouvrier depuis onze ans dans la même entreprise, sous-traitante de l'office des HLM. Hafida lui laisse la parole et va faire du café. Elle revient très vite dans le salon pour ne rien perdre de l'entretien qui se passe sur fond de télévision, le récepteur mis en sourdine malgré les protestations discrètes des enfants. « Je paye mes cotisations, je paye mon loyer, je paye l'EDF, je paye les assurances, je paye les impôts, notre famille est réglo, mon père est là depuis plus de trente ans, la plupart de mes frères et soeurs sont français et pourtant on refuse le regroupement à ma femme. C'est absurde. » Ils se sont mariés eux aussi en 1982. Ils ont fait les démarches nécessaires. Fin de non-recevoir de la préfecture et de l'ONI. Hafida n'a pas vu sa famille, en Algérie, depuis cinq ans, par crainte de ne pouvoir revenir en France si elle quitte le pays dans ces conditions. Les grands-parents ne connaissent les petits-enfants nés ici que sur photos. Boualem aimerait, comme ses collègues ouvriers, aller en vacances, en été, en Italie ou en Espagne. Pas possible. «Je ne vais quand même pas partir en vacances tout seul et la laisser à la maison. »

Le père de Boualem se joint à la conversation. Il n'a rien du patriarche, ce bonhomme maigre et souriant qui sautille plus qu'il ne marche. Il commente le journal télévisé qui montre les images tragiques d'une catastrophe naturelle estivale, un village emporté par

un torrent de boue : « Tu vois, le bon Dieu, lui, ne fait pas de différences entre croyants et non-croyants. Un autre de mes fils est copain avec une Italienne. Musulmans et Français, Français et musulmans, on vit ensemble, on se marie, il y a des enfants qui naissent, tout ça, ça va finir par un grand mélange. Ils avaient promis à Hafida qu'elle aurait sa carte à Noël ou au Nouvel An, puis ils ont changé d'avis. Pourquoi ? » Lui non plus ne comprend pas. Et quand on ne comprend pas, on cherche des explications. La sienne est un peu surréaliste : « Ce sont les bons qui paient pour les mauvais. Toutes ces femmes algériennes qui quittent l'Algérie en abandonnant mari et enfants, à elles, on ne leur fait pas de problèmes... » Mais, ce qui le choque le plus, et en cela il cesse d'être surréaliste, c'est que dans cette situation, Hafida et Boualem ne peuvent accéder à aucune prestation sociale, par exemple les allocations familiales, ce qu'il exprime sur le mode ouvrier par ces mots : « Ça fait sauter la prime. » Il a même essayé de calculer le montant de cette prime, les sommes économisées sur leur dos. C'est que lui et son fils ont, en revanche, toujours cotisé. « Et puis, si jamais elle voulait travailler, elle ne pourrait pas. » Là, le « vieux » répond du tac au tac à ma remarque perfide. Le fils lui emboîte le pas : « Ah non ! De toute façon, pas question qu'elle travaille, il y a les enfants, la maison à tenir. » Je regarde Hafida qui, dans un coin, rumine. J'abandonne le sujet. Laissons les ménages en paix et les choses suivre leur cours.

Le père a fait le voyage de Tlemcen en 1955, recruté dans la sidérurgie de la Moselle. Puis il a travaillé dans des usines lyonnaises. Les Grands Moulins Morel ont eu raison de son dos. Invalide de deuxième catégorie, il rêve de la « troisième catégorie » qu'il n'a pu obtenir : « J'étais pas assez esquinaté », soupire-t-il. Il est fier de ses dix enfants, cinq garçons et cinq filles, nés entre 1955 et 1975. Huit d'entre eux vivent encore à la maison. Seuls Boualem et une soeur travaillent et ont leurs propres logements. Il lui a fallu de longues années de lutte, de promesses et d'attentes pour obtenir enfin un appartement en HLM. Quand la famille a finalement échoué dans la remise d'une ancienne villa promise à la destruction, dont le terrain devait être vendu — « On était à ce moment-là sept dans deux pièces » —, l'office des HLM a enfin été convaincu. Boualem, lui, n'a eu que trois ans à attendre pour avoir un appartement dans la même cité. Mais pour cela, précise-t-il, « j'ai dû faire un speech et combiner ». Combiner ? Comment ça ? Depuis une heure, il a envie de fumer, mais ne peut pas le faire en présence du père. Ce dernier comprend et nous quitte. Boualem peut enfin en allumer une.

Il est gêné. Il m'avait dit, plus tôt : « Bien qu'Algérien, je suis membre du parti communiste. » Que voulait-il dire, par ce « bien que » ? Que le parti communiste était un parti qui n'aime pas les Algériens et que son adhésion était donc paradoxale ? Ou alors qu'en tant qu'étranger, il devait se soumettre à une quelconque « obligation de réserve » ? Ou encore que, en Algérie, il n'est pas bien vu d'être communiste ? C'est le parti communiste qui, ici, porte la culotte municipale. Est-ce pour avoir un logement qu'il y a adhéré, il y a trois ans ? Est-ce là la « combine » ? Il ne répond ni oui ni non, se met sur la défensive, se justifie. Je n'ai pourtant pas émis ni même laissé transparaître une quelconque appréciation sur son appartenance politique. Mais peut-être n'est-ce pas à moi que s'adressent ces justifications. « J'avais des copains qui y étaient, j'ai adhéré comme ça. » Et pour la situation de Hafida ? Ses camarades l'ont-ils aidé ? « Ils ont dit : on s'en occupe ! Ils n'ont rien fait. »

Le ciel a viré au violet. La nuit approche. Les enfants ont faim. Du balcon, on a une belle vue. J'y passe avec Boualem. Soudain, au détour d'une phrase anodine, sa gêne de « communiste bien qu'Algérien » devient lumineuse. Ce qui le gêne le plus dans ce parti, me dit-il soudain, ce sont les membres qui ont deux cartes. Comment ça ? « Ben oui, la carte du PC et celle du Front national. » Je réponds : « Tu veux dire qu'ils sont au PC et qu'ils votent FN ? — Non, non, ils ont aussi la carte. — Ah bon. Il y en a beaucoup dans ce cas ? — Pas mal. Des hypocrites. Mais au parti, on n'en parle pas. — Et les réunions, alors, ce doit être bizarre ? » Je remarque qu'il s'est mis à chuchoter. Pourtant nous sommes seuls, au septième étage, au balcon. « Oh, je n'y vais pas trop. »

Boualem et Hafida Z., un jeune couple irréprochable, cellule d'une famille ouvrière modèle. L'arbitraire administratif leur dénie une vie normale. Les étrangetés de la politique française et marseillaise achèvent de les rendre perplexes. Mais on s'attend à tout, quand on vit à La Penne, curieux féminin de Le Pen qui excite l'imagination étymologique populaire du cru.

## **400 exclues**

Mme K., Meriem B., Hafida Z. ne sont que trois parmi plusieurs centaines de femmes algériennes mariées à des compatriotes émigrés en France depuis dix, quinze ou même vingt-cinq ans, ou qui y ont grandi, et qui vivent une absurde situation administrative dans les

Bouches-du-Rhône. Certaines sont considérées comme « touristes », d'autres ont une existence légale précaire — des autorisations provisoires de séjour renouvelées tous les trois mois — , d'autres enfin n'ont tout simplement aucune existence légale en France. Le record départemental dans ce domaine est à notre connaissance détenu par l'épouse, arrivée en France en 1962, d'un homme qui y vit depuis... 1958 ! Peut-être est-ce même un record national ? « Elle a vu ses demandes refusées, pour "ressources insuffisantes", raconte son avocat. Ses enfants sont tous nés ici en 1970, 1973, 1974. Pour la première fois depuis 1962, elle est allée en Algérie en avril 1987, et elle est revenue... avec un visa d'un mois ! » Le « séjour touristique » continue.

Comment est-on arrivé à cet imbroglio ?

L'Association des juristes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés regroupe des professionnels du droit exerçant principalement à Marseille. Ses animateurs sont, par tempérament ou par obligation professionnelle — mais chez les juristes, les deux se rejoignent, en général — , mesurés dans leurs propos et conscients de la complexité des décisions administratives. Une chose qu'on ne peut leur reprocher, c'est de parler en l'air ou de faire de l'agitation gratuite. Ils ont une connaissance directe de dizaines d'affaires. Ils savent qu'il y en a beaucoup d'autres, où les personnes concernées ne se sont pas fait connaître, préférant se débrouiller seules ou acceptant la situation de fait créée par l'attitude, selon eux, particulière des pouvoirs publics marseillais. Christian Bruschi, professeur de droit, et l'un des animateurs de l'association m'a décrit la genèse de cet imbroglio et de l'arbitraire qu'il dénonce avec ses collègues.

« De 1983 à 1986, les Algériens ont été interdits de regroupement familial à Marseille. Mais dès 1980, des obstacles avaient été mis au regroupement familial des Algériens résidant dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements, au centre-ville, et dans les 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> dans le nord de la ville. Pierre Rastoin, adjoint au logement et aux immigrés à l'époque — qui en outre faisait (fait toujours d'ailleurs) des discours intéressants sur l'immigration comme facteur d'enrichissement — , n'a jamais daigné répondre à nos demandes. Il ne s'estimait pas concerné par ce problème et bloquait les dossiers dans un tiroir. »

Pierre Rastoin : cet homme de progrès, « d'ancienne lignée provençale », fait sienne la devise de sa ville, qu'il considère « pleine d'humanité, de courage et d'ambition ». Cette devise n'est pas modeste : *Actibus immensis urbs fulget massiliensis* (« Elle brille,

cette ville de Massilia, par des actes immenses »...). Il écrit, dans son livre, déjà cité, en 1985 : « Je me retourne [ ... ] vers cette opinion xénophobe, ces politiciens démagogues, ces journalistes défenseurs sélectifs de certains droits de l'homme : lorsqu'ils justifient d'un travail et d'un logement, au nom de quel droit pouvons-nous refuser à ces hommes — qui résident ici depuis cinq, six, sept ans — d'accueillir femmes et enfants ? Raisonnons *a contrario* : que dirions-nous d'un pays où un Français installé pour travailler durant de nombreuses années n'aurait pas le droit d'y faire venir sa famille ? Nous traiterions ce pays de sauvage, nous invoquerions les droits de l'homme et du citoyen, les accords d'Helsinki sur la libre circulation des personnes. Cette conception humaniste est inscrite dans notre droit français. On l'oublie à tel point que lorsque Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat sous Giscard d'Estaing, tenta de faire obstacle au regroupement familial, ses circulaires furent annulées par le Conseil d'Etat. Il eut l'air fin, notre libéral. Il avait oublié qu'il s'agissait là du droit essentiel de libre circulation<sup>2</sup>. »

Quand Georgina Dufoix, autre chrétienne sociale et méridionale, politiquement très proche de l'humaniste (et ancien adjoint de l'abbé Pierre) Rastoin, limite à son tour le droit au regroupement familial pour tous les étrangers non européens par le décret du 4 octobre 1984, le Conseil d'Etat ne trouvera en revanche rien à redire. A croire qu'elle n'avait pas, elle, « oublié le droit essentiel de libre circulation... »

C. Bruschi poursuit : «Après la venue de la gauche au pouvoir en 1981, on décide dans tous les départements d'appliquer aux Algériens ce qui s'applique aux autres nationalités par la circulaire du 10 mai 1981, à savoir la possibilité de procéder au regroupement familial sur place parallèlement à la procédure d'introduction à partir du pays d'origine. Cela ne posait aucun problème et semblait légitime, naturel. Le 1<sup>er</sup> juin 1983, sans concertation ni préavis, le préfet de police Bernard Pataud, d'ailleurs déchargé plus tard de ses fonctions à cause d'une affaire électorale un peu trouble, signe une circulaire dans laquelle il rappelle les dispositions des circulaires du ministère de l'Intérieur de 1967 et 1969 concernant le regroupement familial des Algériens. Dans cette circulaire, il ne mentionne plus la possibilité de regroupement sur place, sans d'ailleurs l'interdire pour autant. C'était en quelque sorte une interdiction par omission. Cette circulaire avait été inspirée au préfet par un homme qui avait tous les moyens de la lui faire signer, étant à la fois son ministre et le maire

2. *Marseille Quai d'avenir, op. cit.*, p. 66-67.

de Marseille, à savoir Gaston Defferre. À la suite de cette circulaire, les dossiers en instance cessent d'être instruits, alors qu'à notre connaissance, dans tous les autres départements français sans exception, les regroupements ont continué à s'effectuer sur place. Dans le même temps, toujours dans le cadre de l'ancienne procédure où c'était la mairie qui recevait les dossiers, la mairie de Marseille a reçu un certain nombre de dossiers. Quand il s'agissait de demandes de regroupement sur place, elle refusait de les recevoir, s'appuyant sur la circulaire Pataud. Quand il s'agissait de demandes d'introduction, soit elle refusait, au guichet, de les réceptionner, soit elle les acceptait pour ensuite les laisser sommeiller dans les tiroirs pendant plusieurs années. Dans quelques cas, l'adjoint au logement a opposé des décisions de refus qui étaient illégales puisque la DDASS avait délivré des certificats de logement aux demandeurs. On a donc eu droit à tous les cas de figure, montrant les errements juridiques les plus aberrants. Des contacts ont alors été pris avec la mairie par la Cimade [*Service oecuménique d'entraide, ONG caritative d'origine protestante*] et notre association. Quelques dossiers ont été débloqués individuellement pour faire montre de bonne volonté, mais on n'est jamais arrivés à faire en sorte que tous les dossiers puissent suivre la procédure normale. Je ne parle même pas de la procédure interdite de fait par Pataud, mais simplement de la procédure d'introduction à partir de l'Algérie. C'est absolument énorme dans une pratique administrative, c'est ce qu'il y a de plus illégal. »

Ai-je bien compris ? Des gens se présentent à un guichet avec un dossier et on refuse de l'enregistrer. C'est bien cela ?

«L'intéressé se présentait au guichet. On lui demandait : "Est-ce que votre femme est en France ?" S'il répondait "Oui", on lui disait : "En France, ce n'est pas possible." On ne lui permettait même pas de déposer la demande. Si la femme était en Algérie, on lui permettait de déposer une demande, qui finissait dans un tiroir. »

Les juristes sont prudents et patients. Ils n'ont pas immédiatement dénoncé le scandale : «On n'a pas porté l'affaire sur la place publique pour diverses raisons. Entre autres, on croyait qu'on arriverait à débloquer la situation pour les familles. Poser d'emblée le problème publiquement aurait gêné un certain processus. On arrive fin 1985. A une demande du SSAE [*Service social d'aide aux émigrants*], le ministère de l'Intérieur répond que le regroupement familial sur place est toujours possible. Un proche du cabinet de Gaston Defferre, Cambacérès, député-maire dans le Gard, contacté, nous donne une

réponse assez dilatoire : "La question est à l'étude." Le 22 décembre, les accords franco-algériens de décembre sont renégociés : on aligne les Algériens sur les autres nationalités, plus de regroupement sur place. Cependant le texte des accords est publié assez tardivement — le 8 mars 1986 — et la circulaire d'application des accords modifiés ne paraît que le 14 mars. Le contenu des dispositions transitoires est à mon avis assez évident : en ce qui concerne les familles déjà en France, on met au point une procédure particulière qui leur permet d'être régularisées sur place sans avoir à retourner en Algérie, puisque le certificat médical est délivré par l'ONI. C'est clairement précisé dans la circulaire du 14 mars. A ce moment-là nous espérions dans un premier temps que la situation allait se débloquer. Très honnêtement, nous pensions que la préfecture mettrait de la bonne volonté, que les dossiers seraient examinés et que ceux qui remplissaient les conditions requises seraient acceptés. Mais la préfecture pratiquait l'art du non-dit et du sous-entendu. Ce n'est qu'au mois de septembre 1986 que nous avons commencé à nous rendre compte qu'on allait vers un refus généralisé. Nous posons alors des questions et le 26 février 1987, nous rendons l'affaire publique par une conférence de presse.

« La DDASS et la direction de la réglementation de la préfecture, qui dépendent, la première, du ministère des Affaires sociales, et, la seconde, du ministère de l'Intérieur, adoptent la même position, en déclarant que les familles vivant ici devront repartir en Algérie pour déposer un dossier recevable de regroupement familial. Notre conférence de presse ne modifie pas leur attitude. Le préfet de police ne répond que sur un point de détail, en disant que les textes de 1967 et 1969 ne prévoyaient pas le regroupement sur place et que donc il n'y avait pas lieu d'y procéder, sans autre explication, mais il ne répondait pas sur le fond, qui était celui des dispositions de la circulaire du 14 mars 1986. Il fuyait la difficulté.

« Nous avons alors contacté le ministère de l'Intérieur, Malhuret et Séguin. Des trois, le seul à répondre a été Séguin, qui conforte notre point de vue et répète les termes mêmes de la circulaire du 14 mars. Le directeur de la Population et des migrations au ministère n'ayant pas changé après les élections du 16 mars 1986, il aurait eu du mal à se dédire ! Cela n'a pas empêché l'ONI, qui, pourtant dépend de ce ministère, d'obéir aux injonctions de la préfecture, en refusant de délivrer des certificats médicaux. Il est donc clair que le ministère de l'Intérieur dicte sa politique à des services qui ne dépendent pas de lui. »

Sur environ 400 familles concernées en 1987, quelques-unes avaient déposé des recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif, mais la plupart d'entre elles ne l'avaient pas fait dans le délai de deux mois imparti. Le scandale constitué par ce blocage, que l'on s'accordait à reconnaître — *off the record* — jusque dans le cabinet du préfet de police, a-t-il cessé en 1989 ?

«La solution ne peut être que globale» : cette phrase de C. Bruschi date de 1987. Deux ans plus tard, elle n'a malheureusement pas perdu de son actualité, malgré quelques événements qui, à première vue, pourraient paraître encourageants.

En mai 1988, le Conseil d'État rendait un arrêté confirmant la position défendue par Mes Verniers, C. Bruschi et leurs collègues juristes.

### **L'arrêt Berrehail**

Née en 1960, Mlle Abdeslam épouse Messaoud Berrehail le 4 novembre 1983 à Marseille. Djamila, née de leur union, à Marseille, le 29 août 1984, est Française en vertu de l'article 23 du Code de la nationalité (« Est français l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né » : jusqu'en 1962, l'Algérie, c'était la France). À la demande, faite en mai 1985, d'un titre de séjour pour Mme Berrehail, le préfet de police répond en juin qu'il ne pourra instruire un dossier d'introduction familiale que si elle « réside régulièrement en Algérie ». Considérant cette réponse comme une décision de refus, le couple dépose un recours au tribunal administratif, qui l'annule, le 11 juillet 1986. Le 6 octobre, le ministre de l'Intérieur introduit un recours contre ce jugement auprès du Conseil d'Etat. Le recours est rejeté le 25 mai 1988 : « Le commissaire de la République délégué pour la police des Bouches-du-Rhône ne pouvait légalement rejeter la demande de Mme Berrehail par le motif que celle-ci résidait en France lorsqu'elle a présenté sa demande. » Le Conseil d'Etat se rendait ainsi aux conclusions du commissaire du gouvernement, qui, malgré son titre, est un membre du Conseil chargé d'étudier en toute indépendance les problèmes juridiques soumis au Conseil et de proposer des solutions. Celui-ci avait qualifié la décision préfectorale contre Mme Berrehail d'erreur de droit<sup>3</sup>.

Le 13 octobre 1988, dans une nouvelle circulaire commune, n° 429,

3. Conseil d'Etat, Req. n° 82515, in *L'Actualité juridique, droit administratif*, 20 juin 1988. p. 196-399.

le directeur des Libertés publiques, au ministère de l'Intérieur et celui de la Population et des migrations, au ministère de la Solidarité, rappelaient encore une fois qu'il n'était pas possible, pour des demandes de regroupement familial faites avant le 14 mars 1986, « de fonder légalement le rejet d'une demande d'autorisation de séjour présentée au titre du regroupement familial sur le fait que le membre de famille algérien résidait en France lors du dépôt de la demande ».

### **La harpie n'est pas fraternelle**

Alors, Marseille-Fraternité ou Marseille « harpie nécessaire sur qui une certaine France passe ses nerfs » ? (P. Rastoin, *op. cit.*). Constatons simplement que, tout en avalisant une discrimination aussi patente et précise, la mairie de Marseille, le cabinet du maire, le parti socialiste donnaient leur soutien et participaient à un regroupement « antiraciste » baptisé « Marseille-Fraternité », où ils se retrouvaient théoriquement aux côtés d'associations et de personnes combattant cette discrimination. Au risque de faire pleurer dans les chaumières chrétiennes-sociales, il faut le constater : si l'épouvantail lepénien contre lequel « Marseille-Fraternité » mobilisait, était, par on ne sait quelle opération magique, parvenu au pouvoir à Marseille, il n'aurait pas fait pire, dans cette affaire, que la « harpie fraternelle » en place.

L'interdiction faite, plus particulièrement et massivement mais pas uniquement à Marseille, aux Algériens de se « regrouper » en famille va donc vers son dixième anniversaire. En attendant, au début de l'année d'un autre anniversaire, celui de 1789, la situation restait dramatique : « Les dossiers ont eu le temps de pourrir, il faut en général tout recommencer, vu que les années passent, les situations changent », dit-on chez les juristes engagés. Des familles, découragées, ont abandonné le combat. Des femmes se sont enfoncées dans une « clandestinité » produite administrativement. Certaines sont condamnées à l'immobilité, les unes en France, lorsque leur passeport algérien a expiré — les consulats algériens ne renouvellent les passeports de leurs ressortissants que s'ils ont un titre de séjour lui-même en cours de validité ! —, les autres en Algérie, privées par les autorités de passeport, donc de possibilité de faire, ou de refaire, leur fameuse demande d'introduction auprès du consulat de France. Une partie de la communauté qui focalise sur elle le plus

de vociférations se trouve ainsi encore plus déstabilisée, par l'administration, avec l'aval des élus.

Les conséquences en sont pour le moins fâcheuses, non seulement pour les personnes et familles directement frappées, mais encore pour tout « l'équilibre social » : comment une mère « clandestine » peut-elle contribuer à l'intégration, réclamée à cor et à cri de gauche à droite, de ses enfants ? Ici aussi, des calculs mesquins ont eu la priorité sur les « grands desseins ». Deux principes ont été en effet à l'oeuvre dans cette discrimination ciblée : le « seuil de tolérance » et l'économie financière représentée par quelques centaines de familles retirées, entièrement ou partiellement, du bénéfice des prestations sociale. L'entrée en application, le 1<sup>er</sup> juillet 1987, d'une loi adoptée discrètement le 29 décembre 1986, a introduit une innovation « ingénieuse » : pour bénéficier des prestations familiales, la régularité du séjour du parent allocataire n'est plus suffisante, il faut aussi que l'enfant « au titre duquel les prestations sont demandées » soit « régulier » en France, c'est-à-dire qu'il y soit « entré régulièrement » s'il est né à l'étranger. Or, la loi Dufoix sur le regroupement familial ne permet plus, en théorie, de régularisation sur place. Si les femmes sont les premières frappées par le blocage décrit à Marseille, les enfants en sont aussi les victimes. De surcroît, de nombreuses caisses d'allocations familiales ont pris le mauvais pli d'exiger la régularité de séjour des deux parents, ce qui leur a d'ailleurs valu un rappel à l'ordre ministériel le 22 juin 1987.

Les associations engagées auprès de la population immigrée estimaient, en 1987, de 10 000 à 12 000 le nombre des enfants touchés par ces mesures, soit 6 000 à 8 000 familles. Et des juristes commençaient à tirer une sonnette d'alarme à propos du « glissement » auquel ils assistaient. Plus qu'un « glissement », une véritable dérive du droit : « On va, constatait l'un d'eux, vers l'instauration, en catimini, de la notion de droit — et donc de non-droit — au séjour des enfants, à travers celle de leur "séjour régulier ou irrégulier". » Et de fait, des informations plus récentes font état de projets d'instauration de titres de séjour pour les enfants étrangers de moins de 16 ans.

Les rappels à la législation, non respectée à Marseille, par le ministre de l'Intérieur Joxe, puis l'annonce d'une « opération exceptionnelle », du 1<sup>er</sup> février 1989 au 1<sup>er</sup> février 1990, de régularisation des étrangers appartenant aux « catégories non expulsables », faisant suite aux déclarations de François Mitterrand pour le Nouvel An du Bicentenaire, avaient immédiatement déclenché le fol espoir chez beaucoup d'immigrés malmenés par l'administration. Ils ont été

vite détrompés. Ce qui a été immédiatement et à tort baptisé « régularisation exceptionnelle » ne concerne tout d'abord pas les Algériens, ni donc les Algériennes. Pour eux, pour elles, des nouvelles circulaires spécifiques — autant de nouveaux « avenants » à l'accord franco-algérien de 1968 renégocié en 1985 — étaient, au printemps 1989, « à l'étude ». Le ping-pong administratif au-dessus des têtes algériennes continue : lorsqu'elle peut puiser une restriction dans la législation s'appliquant à tous les étrangers, l'administration utilise cette raquette-là. Lorsque cela lui convient, elle sort la raquette de l'accord franco-algérien. C'est une violation des principes reconnus du droit, pour lequel il en est autrement : en cas de conflit entre un accord international et une loi nationale, c'est la disposition la plus favorable à l'intéressé qui doit prévaloir, et non la plus restrictive. D'autre part, les services des étrangers chargés de procéder à ces mesures — qui ont en fait pour objectif de calmer ceux qui, de plus en plus nombreux, ont réclamé l'abrogation pure et simple de la loi Pasqua du 9 septembre 1986, en attendant une hypothétique nouvelle loi —, ces services acceptent certes les dossiers de demandes de « régularisation » mais n'y donnent pas suite, avec une explication lumineuse : « En attendant la nouvelle loi, c'est la loi du 9 septembre qui est en vigueur, donc pas de titre de séjour pour vous monsieur, pour vous madame. » Retour à la case départ.

Pour qu'on arrive à un assainissement de la situation marseillaise, il faudrait peut-être que des têtes tombent et que des écuries soient nettoyées. Le ministre, sollicité par l'association des juristes marseillais, a promis de faire réaliser par une société indépendante un « audit » sur le service des étrangers, dépendant de la direction de la réglementation de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dont Henri Verniers constatait, en 1987, qu'en violant un texte réglementaire il était « en état de rébellion ». Cet audit devra étudier les « dysfonctionnements » marseillais. Belle et inquiétante innovation. Les lois et décrets de la République ne parviendraient-ils plus à s'imposer d'eux-mêmes à ce service ? En 1989, c'est grave. Ce qui est encore plus grave, c'est que, alors que les gouvernements et les ministres changent, la police des étrangers — au sens propre et au sens figuré —, elle, change si peu. Selon les convenances et les opportunités, elle applique dans un cas lois et règlements avec rigueur, et les viole dans un autre, avec des résultats souvent identiques : le rejet, la mise à part, l'expulsion symbolique — et parfois réelle.

Certains ont tendance à répondre aux « lamentations » d'immigrés de nationalité algérienne : « Mais vous n'avez qu'à devenir Français,

vous n'aurez plus ce genre de problèmes. » Mais la situation des Algériens qui ont la « chance » d'être citoyens français donne-t-elle raison à cette remarque d'apparent bon sens ?

## France ingrate : les camps des oubliés

« L'essentiel est, en effet, de grouper ce peuple qui est partout et qui n'est nulle part, l'essentiel est de nous le rendre saisissable. Quand nous le tiendrons, nous pourrons alors faire bien des choses qui nous sont impossibles aujourd'hui et qui nous permettront peut-être de nous emparer de son esprit après nous être emparé de son corps. »

Capitaine Charles RICHARD,  
*Etude sur l'insurrection de Dahra (1845/1846)*

C'était un des hivers les plus froids qu'eût connus ce pays depuis la guerre. Durant tout le trajet, je n'aurai cessé de fumer pour me donner l'illusion de quelque chaleur et oublier cette humidité qui, tel un drap mouillé, pesait sur le crâne, les épaules et le dos.

Bordeaux-Villeneuve-sur-Lot, une centaine de kilomètres sur l'interminable plaine enneigée qui s'étire en bordure de Garonne ; à proximité d'Agen, la route oblique vers le nord-est, pour bientôt gagner la vallée du Lot. À travers les vitres aveuglées par le givre, le moutonnement des collines apparaît sous la forme d'un univers cotonneux, à peine perturbé par les milliers de flocons qui tourbillonnent, affolés, dans le sillage de la voiture. On a du mal à imaginer, sous l'uniformité grise de la neige, la multiplication à l'infini des champs cultivés qui offriront au printemps l'image presque parfaite de l'opulence agricole. «C'est un paysage aussi beau que l'Italie, écrivait Stendhal, la couleur de la terre, le costume, jusqu'au langage, évoquent les rives de Florence et de Sienne, le Lot-et-Garonne est la Toscane de la France. »

Pour qui descend en mai des terres froides du Massif central vers les sols plus chauds de l'Aquitaine, aux confins des Landes, entre Bordelais et Toulousain, la vallée du Lot et l'Agenais apparaissent comme des pays riches où se croisent les influences de l'Atlantique et de la Méditerranée. De Fumel à Aiguillon, sur 60 kilomètres, ce ne sont que champs maraîchers, vergers de toutes dimensions, champs de tabac, prairies verdoyantes. Ici, le prunier, dont le

Villeneuvois est la terre d'élection, règne en maître, occupant 3 000 hectares. Le département fournit au marché français les deux tiers de ses prunes — surtout les « prunes à pruneau » — et 10 20% de ses pêches. Tous les légumes des marchés du Midi y sont présents.

Et pourtant...

Cet air froid qui vous coule le long des oreilles et des joues, ce soleil huileux qui stagne à hauteur du rideau de peupliers et de cyprès, cette cloche qui sonne au loin, cette atmosphère opaque, tout cela s'accorde mieux aux sensations qui saisissent le visiteur à l'entrée du camp de Bias, le camp des oubliés. Ici, au bord du Lot, vivent encore, dans un alignement sinistre de baraquements entre maïs et tournesols, quelques centaines de ces Algériens qu'on désigne toujours sous le nom de harkis.

Il fut tout aussi rigoureux, cet hiver 1962, où commença leur longue occupation des camps, sans eau, sans chauffage, sans électricité.

La neige continue à tomber, s'accumulant sur les toitures en évrîte. Rien ne bouge, rien ne respire. Seuls quelques chiens montent la garde. Suspendu dans le silence, le camp des vaincus de la guerre semble s'être retiré du temps des vivants.

Ce jour-là, je passai mon chemin sans oser pénétrer dans l'enceinte.

### **El-Nouar = Edouard**

Edouard Guenouri avait cru profiter de ce froid qui vidait les rues dès la tombée de la nuit et tenait les gens calfeutrés derrière leurs volets clos. Il ne lui avait fallu que quelques minutes pour parcourir discrètement les deux kilomètres qui séparent le camp du village de Bias, pénétrer dans une maison dont il savait le propriétaire absent pour quelques heures et mettre la main sur le téléviseur couleur qu'il convoitait. Aussi, quel ne fut pas son étonnement de trouver si rapidement les gendarmes à sa porte. Bien sûr, nous avoua-t-il à sa sortie de prison, il savait bien que la trace de ses pas était restée longtemps imprimée sur la neige. Mais il avait sérieusement pensé avoir effacé toute preuve de son larcin en brûlant immédiatement ses baskets !

Cette histoire, parmi tant d'autres anecdotes pitoyables, fait déjà partie de la mémoire collective du camp. Les vieux la transmettent avec des murmures désapprouvateurs. Leurs fils la colportent avec

ces grands éclats de rire qui expriment si mal un trop plein de rage contenue, lorsqu'ils se retrouvent au pied de la tour de Paris, le rendez-vous des jeunes chômeurs de Villeneuve-sur-Lot.

Lorsque Edouard Guenouri est né à l'hôpital Saint-Cyr de Villeneuve-sur-Lot, Mokhtar, son père, ex-supplétif de l'armée française dans le Constantinois, et Saïda, sa mère, voulurent le prénommer El-Nouar. « Mais lorsque l'infirmière est venue pour la déclaration, elle s'est écriée : "El-Nouar ? On ne sait même pas comment ça s'écrit ! Appelez-le donc Edouard." »

« Ce prénom m'a pesé pendant longtemps. J'aurais bien aimé mettre la main sur cette infirmière qui m'avait volé mon vrai prénom. Je me disais alors que lorsque je serais grand, lorsque j'aurais des tunes, j'essaierais de le racheter. Maintenant, l'idée m'en est passée. Ce n'est pas qu'Edouard me plaise, mais ce n'est pas un gros problème. Et puis, il faudrait que je passe devant le tribunal et que j'argumente. Je serais obligé de leur mentir en leur disant que je veux retourner en Algérie et que là-bas ce prénom m'emmerde. »

La grande soeur d'Edouard s'appelait Anès, un frère Farid. « En arrivant en France, Anès fut enregistrée Agnès, et Farid devint Henry. » Aux objections des parents, on répondit : « Vous êtes en France et si vous ne voulez pas que vos enfants soient victimes du racisme, il vous faut leur donner des prénoms français, il faut qu'ils soient français dès maintenant. » Par la suite, comme la mère ne savait pas faire les papiers, c'est Agnès qui déclara ses petits frères à l'état civil. On lui demanda systématiquement de donner des prénoms français en lui expliquant qu'elle pourrait toujours ajouter, par la suite, un second prénom arabe : « C'est ainsi qu'au dispensaire de Villeneuve-sur-Lot, mes frères Mohamed Liamine, Lahsen et Mansour sont devenus Emile, Marcel et François.

« François ! Tu te rends compte ! Il y a même ici des familles algériennes à qui on a fait mettre au monde des petites France, des Francine, des Francette ou des Française. Quant à ceux qui ont marché dans l'histoire du double prénom, ils ont produit des Charles-Ali, Charles comme de Gaulle et Ali comme le gendre du Prophète ! »

---

## LES AUXILIAIRES ALGÉRIENS DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN ALGÉRIE.

Les harkis proprement dits participaient aux opérations et relevaient de l'autorité militaire. *Harka* signifie « mouvement » en arabe et, par extension, milice recrutée par une autorité locale. Leur formation résulte

de l'initiative de l'ethnologue Jean Servier qui, aux premiers jours de la guerre, pour défendre la ville d'Arris, eut l'idée d'utiliser les rivalités entre deux tribus des Aurès, et de s'assurer ainsi des partisans dans celle des Touabas. Malgré une opposition assez nette des autorités militaires, des officiers des affaires indigènes, des spécialistes des questions berbères, souvent venus du Maroc, créèrent, à titre expérimental, des « compagnies légères » composées essentiellement d'anciens combattants, d'ex-maquisards faits prisonniers au cours d'accrochages, et d'hommes qui avaient rallié les Français pour venger un des leurs, tué par le FLN. Ce n'est qu'en 1957 qu'on vit se développer, sur une échelle assez importante, des unités de harkis. Des caïds tels que le bachaga Boualem — vingt ans d'armée française, responsable du douar des Ben-Boudouanes, député d'Orléans-ville en 1958, et vice-président de l'Assemblée nationale — s'offrirent à lever des unités qui étaient en réalité de petites armées privées.

28 000 en 1957, 66 000 en 1960, les harkis ne représenteront pourtant jamais beaucoup plus du tiers de tous les « Français musulmans » qui combattront aux côtés de l'armée française.

S'ils percevaient une solde, s'ils combattaient, ils ne furent jamais considérés administrativement comme des soldats : « Rattachés à un corps de troupe pour tout ce qui concerne l'encadrement, le contrôle et l'administration de leur personnel », ces supplétifs « restent au contact de leur famille dans leur territoire ». Ce sont — la formule est du bachaga — des « sous-produits de l'armée française » qui cotisent à la Sécurité sociale comme des civils. Leur contrat, d'un mois renouvelable, peut être résilié par mesure disciplinaire sans préavis, ou pour inaptitude physique, sous préavis de huit jours. En fin de contrat, la prime de reclassement s'élève à un mois de salaire par année de service effectif et peut être supprimée sur décision de l'officier commandant le secteur. Quant aux blessures de guerre, elles sont indemnisées — au choix du harki — soit en application de la législation... sur les accidents du travail, soit en application de la réglementation relative à l'indemnisation du terrorisme (Statut du harki, 7 novembre 1961).

Les *mokhaznis*, 17 000 en 1957, 20 000 en 1960, sont rattachés à l'administration civile, auprès des 680 sections administratives spéciales (SAS), créées à l'image des anciens bureaux des affaires indigènes pour encadrer les populations civiles à partir de 1955.

Les *groupes mobiles de sécurité* et les *groupes mobiles de protection rurale* : également affectés au « maintien de l'ordre », ils comptent 8 000 hommes en 1957 et 10 000 en 1960. Ils relèvent aussi de l'autorité civile.

Les *groupes d'autodéfense* : affectés à la protection des villages, ils assuraient des missions de « défense et de protection ». 17 000 « volontaires » en 1957, 60 000 en 1960.

En outre 40 000 soldats, engagés volontaires ou appelés, servaient dans les unités régulières de l'armée française.

---

Pour les officiers français qui, à peine rentrés d'Algérie, fournissaient le premier encadrement des camps, il fallait avant tout franciser au plus vite les enfants afin d'en faire des éducateurs efficaces, le levier de l'intégration des familles de harkis à la mère

patrie. La première scène de cette édifiante histoire se joua dès le débarquement sur le sol français, pour se rejouer des années durant dans les hôpitaux et bureaux d'état civil de la République. La francisation des prénoms, parfois avec l'assentiment des parents, culmine en 1965-1966, pour retomber au début des années soixantedix. Le prénom traditionnel est redevenu la règle. Les illusions d'assimilation ont été perdues.

### **Des « sous-produits »**

Combien furent-ils, ces soldats perdus, à fuir les représailles réservées en Algérie aux hommes du « mauvais choix » durant l'été et l'automne 1962 ? Nul ne le sait vraiment. Les accords d'Evian avaient prévu de rapatrier 4 230 familles de « Français musulmans ». Il en viendra plusieurs dizaines de milliers. 60 000 déclarations de reconnaissance de la nationalité française furent enregistrées de 1962 à 1967. Ce chiffre correspondant à tous les rapatriés de plus de 18 ans — y compris les femmes et les civils —, on peut considérer qu'en comptant les enfants 80 000 à 100 000 personnes furent débarquées, entre Port-Vendres et Marseille, dans les bagages de l'armée française. Anciens militaires de l'armée française, et surtout anciens supplétifs des harkas (harkis), makhzens (mokhaznis) et groupes mobiles de sécurité (GMS), sans compter les notables et les petits fonctionnaires, caïds et cadis, c'est à cet ensemble que fut appliqué le terme générique de harkis, ce qui ne va pas sans entretenir une certaine confusion. Si on s'en tient aux seuls combattants, les situations étaient, en effet, très diverses. (Voir encadré.)

Tous ceux qui parvinrent à traverser la Méditerranée furent regroupés dans un premier temps au camp de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) près de Perpignan, avant d'être dirigés sur quatre centres de reclassement (Jouques dans les Bouches-du-Rhône, le Larzac dans l'Aveyron, Saint-Maurice l'Ardoise dans le Gard et Bias dans le Lot-et-Garonne).

Le secrétariat d'Etat aux Rapatriés, créé le 24 août 1962, devenu ministère le 11 septembre, est confié à Robert Boulin qui décide de placer les « Français musulmans » sous tutelle d'une section spécialisée du ministère du Travail. Seule une petite minorité sera rapidement recasée : fonctionnaires, civils et militaires de tous rangs, commerçants, membres des professions libérales, propriétaires terriens, anciens notables, etc. Mais la plus grande masse, issue de la paysannerie, analphabète, n'ayant souvent appris que le métier des

armes, se verra installée dans le provisoire et divisée, *grosso modo*, en quatre groupes.

Un premier groupe, très réduit, sera reclassé, à titre individuel, dans l'agriculture (Var, Corse et Sud-Ouest). Beaucoup se retrouveront ainsi au service des agriculteurs pieds-noirs qui avaient effectué rapidement la tournée des camps pour y recruter de la main-d'oeuvre.

Un groupe plus important est bientôt réparti dans dix-sept cités de transit (« ensembles urbains érigés d'urgence »), dans le Nord et l'Est en premier lieu, mais aussi à proximité des zones industrielles de Lyon et de Fos.

Un troisième groupe, considéré comme de « seconde catégorie » par l'administration, est transféré dans soixante-quinze hameaux forestiers créés par l'association des anciens officiers SAS, avec des contrats de l'Office national des forêts. Installés dans des villages en ruines des Causses, de l'Ariège, des Maures et de l'Esterel, ces harkis seront employés à l'entretien des forêts ou à l'exploitation du chêne-liège pour le compte des forêts domaniales de l'Etat.

Il reste enfin le groupe des « non-reclassables » : cas sociaux, familles « en difficulté », veufs ou veuves, blessés de guerre, invalides, éthyliques et malades mentaux. Ils resteront tous relégués dans deux camps de regroupement réservés aux malades et considérés comme des centres médico-sociaux sous tutelle du ministère du Travail (au titre de la direction de la Population et des migrations et de la sous-direction des Programmes sociaux en faveur des migrants).

De tous les camps par lesquels transitèrent les harkis, Bias et Saint-Maurice-l'Ardoise furent donc amenés à subsister jusqu'en 1975 et même au-delà, comme on va bientôt le voir.

Saint-Maurice-l'Ardoise est implanté au sommet d'une colline balayée par le mistral qui déferle en rafales violentes du mont Ventoux, à proximité de la bourgade de Saint-Laurent-des-Arbres — Saint-Laurent-des-Arabs, comme on le murmurerait vite dans la région. Le camp ne comportait que cinq ou six bâtiments en brique édifiés par les Allemands durant la guerre et totalement délabrés. Lorsque 5 000 harkis — au lieu des 300 prévus — arrivèrent au camp durant l'hiver 1962, on créa un immense village de toile et on commença à restaurer le château de Lascour afin d'y installer les services administratifs et les cuisines. Par la suite, on s'employa à construire, en dur, des... mechtas.

Bias, ce sont, sur dix hectares ceints de barbelés, des baraques en fibrociment recouvertes de tôle ondulée ou d'évrite, des douches et des WC communs. On y avait interné en 1940 des Tunisiens accusés

d'espionnage au profit de l'Italie, puis en 1942, des résistants arrêtés par Vichy. En 1945, des collaborateurs prirent leur place. Après les militants du FLN arrêtés à partir de 1956, après les membres de l'OAS arrêtés en 1962, ce fut au tour des harkis d'y être « hébergés ». Logement et subsistance leur étaient assurés. Pour le reste, vingt-sept ans plus tard, le provisoire dure encore.

### **«L'obligation de réserves»**

Pourquoi le dispositif « spécifique » d'urgence est-il devenu un régime d'assistantat permanent ? Pourquoi les nouveaux citoyens sont-ils devenus des exclus et les camps de regroupement des ghettos ? Pourquoi a-t-on laissé, de 1962 à 1989, pourrir une situation qui apparaît aujourd'hui inextricable ?

La plupart des directives officielles ne quitteront jamais les dossiers des fonctionnaires chargés de les mettre en oeuvre : quotas de logement, HLM réservées aux « Français musulmans », rattrapage scolaire pour les enfants, orientation et formation professionnelles pour les chômeurs, etc.

Jusqu'au milieu des années soixante-dix, on ne peut invoquer l'absence de moyens financiers. La France vivait alors ses « trente glorieuses et le problème de l'emploi pouvait être aisément résolu dans ce contexte de forte croissance. Preuve en est qu'elle parvient à intégrer sans difficultés majeures un million de pieds-noirs.

C'est la volonté politique des gouvernements successifs qui est en cause, dès 1962 et au plus haut niveau.

Pendant toute la durée de la guerre d'Algérie, une bonne partie de l'administration et de l'armée ne s'était guère montrée favorable à la constitution de «troupes musulmanes », même durant les années 1959-1960 qui sont la grande période de recrutement. La tiédeur dont elles firent preuve à l'égard des supplétifs, qu'on refusa souvent de doter d'armes automatiques, était motivée par la méfiance : comment distinguer, parmi ces paysans du bled, ceux qui soutenaient le FLN ?

Après le cessez-le-feu du 19 mars 1962, alors que l'OAS se déchaîne, un détachement de cette organisation, sous le commandement du colonel Gardes, avait essayé de s'implanter dans l'Ouarsenis, près d'Orléansville, en espérant obtenir l'appui d'unités dissidentes de l'armée et des harkis du bachaga Boualem. Il ne faut donc pas s'étonner que, dans un contexte marqué par l'issue chaotique de la guerre, l'incroyable désordre dans lequel s'opérait le retour

massif des Européens d'Algérie, les assassinats, les règlements de comptes, les tentatives avortées (tel l'attentat contre de Gaulle au Petit-Clamart, en août 1962) et le procès des chefs de l'OAS, le gouvernement n'envisageât pas sans craintes l'introduction en France de groupes de supplétifs dont il appréhendait qu'ils puissent se mettre au service de l'OAS.

16 mai 1962, télégramme : «Ministre d'Etat Louis Joxe demande à haut-commissaire rappeler que toutes initiatives individuelles tendant à installation métropole Français Musulmans sont strictement interdites. En aviser d'urgence tous chefs SAS et commandants d'unité. Signé : Louis JOXE. »

Automne 1962, note personnelle du général Ailleret : «Je vous demande d'inciter vos cadres à n'accorder asile que dans des cas exceptionnels [...]. Le nombre des Musulmans hébergés dans nos camps d'Algérie s'accroît régulièrement. Il dépasse actuellement 6 000 malgré les 1 300 départs en France au cours des mois de septembre et d'octobre. [...] Le ministre m'a [...] fait savoir que les possibilités d'absorption de la métropole en hiver seraient, après ces premiers départs, largement saturées. [...] Il est nécessaire que le courant des Musulmans menacés qui alimente régulièrement nos camps, à raison de 20 par jour, soit interrompu [...]»

Mars 1963, directive de Louis Joxe : « Les supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général de rapatriement seront, en principe, renvoyés en Algérie. Je n'ignore pas que ce renvoi peut être interprété par les propagandistes de la sédition comme un refus d'assurer l'avenir de ceux qui nous sont restés fidèles. Il conviendra donc d'éviter de donner la moindre publicité à cette mesure. »

En cause, également, les réticences des élus locaux, l'inertie d'une administration peu préparée à prendre en charge l'accueil sur le territoire français de cette communauté. Dès les premières formalités, les obstacles surgissaient. Une loi avait bien été votée à propos des options de nationalité française, mais pas les décrets d'application. Pour percevoir la subvention dite « d'installation », il fallait justifier d'un certificat de nationalité française et d'un certificat de travail. Sans cette subvention, il n'était pas aisé de se mettre en quête d'un emploi.

Pour toutes ces raisons, l'introduction des harkis en France, ainsi que leur encadrement et leur contrôle ultérieurs, sont dus avant tout aux initiatives personnelles d'anciens officiers ou de militaires d'active ne se résignant pas à abandonner ceux dont ils avaient eu le commandement. Ainsi les fusiliers marins de Nemours embarquent tous leurs harkis avec les familles — 600 personnes au total. C'est

ainsi que le premier commandant du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise se trouve être un ancien commandant de tabors marocains. Mais ce sont surtout les anciens de la SAS qui se mobilisèrent et contribuèrent ainsi à imposer aux « Français musulmans rapatriés » ces formes de regroupement et ce système de gestion des populations qui évoquent tant les regroupements de populations imposés en Algérie durant la guerre.

Bias, Rivesaltes, Saint-Maurice-l'Ardoise : à quelques détails près, tous les camps dans lesquels furent regroupés les harkis se ressemblent. De même qu'ils ressemblent aux villages de regroupement où le quart de la population algérienne avait été déplacé en 1960. De même, enfin, qu'à un siècle de distance ils ressemblent aux premiers villages de colonisation établis après la conquête. Que l'on considère l'Algérie de 1830, l'Algérie de 1954-1962 ou cette partie des Algériens que ramena l'armée française pour l'établir en France, la réorganisation de l'espace habité et la mise en tutelle paternaliste des populations furent saisies comme un moyen décisif de faire table rase du passé, en imposant un mode d'existence radicalement différent, en même temps que d'imprimer sur le sol, à travers la constitution de réserves, la marque de la prise de possession non seulement des corps, mais aussi des esprits.

Délaissés par une droite qui les cantonna dans un oubli quasi total, d'abord par méfiance, puis parce que cette clochardisation collective contrôlée facilitait les manipulations (les enfants de Bias n'ont pas oublié les distributions de charbon, de vivres et de vêtements à la veille des élections, ceux de Saint-Maurice-l'Ardoise se souviennent des cars de ramassage qui transportaient leurs parents au bureau de vote, les laissant rentrer à pied, dès lors qu'ils avaient « bien voté »), ils le furent aussi par la gauche qui les tenait pour un peu trop compromettants.

Compromis aux yeux de leur pays natal, pour qui ils sont des renégats et des collabos, ils le sont aussi ici, où ils sont avant tout des « bougnoules ».

Oubliés de l'histoire, les harkis le sont aussi des livres où elle s'écrit. Officiellement, le service historique de l'armée de terre « ne possède aucune archive » concernant les supplétifs incorporés en Algérie.

## **Trop vieux**

Légèrement voûté, les avant-bras posés bien à plat sur la toile cirée de la table de la salle de séjour, Saïd Beladjal, harki de 1957 à 1962 au

23<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine et manoeuvre dans le bâtiment depuis dix-sept ans, ouvre la boîte métallique qui enferme le stock de cigarettes roulées qu'il s'est préparé pour la journée. C'est sa façon de restreindre sa consommation de tabac.

Hafida, son épouse, sert le café, tandis que, du canapé voisin, monte déjà la rumeur chamailleuse d'une dispute imminente entre Jamila et Fatima, les deux cadettes.

Said est las. À 56 ans, les déménagements, il connaît bien : plus de dix en vingt ans, avant d'arriver dans cette périphérie de Villeneuve-sur-Lot aux maisonnettes modestes, construites par leurs habitants à partir des années cinquante. Pourtant, il songe de nouveau à quitter le pays : « D'ici trois ans, je m'en vais, j'ai les nerfs. Tout le monde en fait des conneries, les Français comme les Arabes, mais dès qu'il y en a une de faite, c'est aux Arabes qu'on pense d'abord ! Nous, on a été les premiers dans la guerre et aujourd'hui on est les premiers dans la merde. Quand les Allemands sont venus ici en 14-18, puis en 39-45, on vous a aidés à les chasser, et si demain il y avait la guerre, vous seriez les premiers à faire monter mes fils au front. Je vais partir; aujourd'hui, on vit tranquille mais il faut penser à demain. S'il y a la guerre, j'aurai quatre fils de moins. Alors, je prends mes gars et je m'en vais, je quitte la France. Et en partant, je dirai "Merci pour les promesses" et c'est tout... on a rendu service, très bien, merci, et c'est tout... La France a disparu, eh oui, mon vieux... qu'est-ce que tu veux ! ... »

Partir, mais où ? « Au Canada », crie Jamila, « en Espagne », fait écho Fatima. Les aînés se taisent, las d'un discours qui revient régulièrement depuis quelques mois dans la bouche du père.

Où partir? Pour Said, la question n'a aucune espèce d'importance. « Tu es trop vieux, dit Hafida, trop vieux pour le travail et trop vieux pour la guerre. » Mais elle aussi avoue avoir parfois songé au départ, il y a quelques années, lors de la seconde incarcération de Philippe, leur aîné ; pour qu'à sa sortie de prison il ne renoue pas avec les « mauvaises fréquentations » qui, selon elle, étaient à l'origine des délits de son fils.

Said sait bien qu'il est trop vieux, ses tempes commencent à blanchir. « Les soucis... » Il raconte même qu'un soir où, tout seul dans la salle de séjour, il s'était laissé aller, fatigué, préoccupé de l'avenir de ses fils, à se prendre la tête entre les mains, il lui était alors venu des cheveux blancs, là où ses mains avaient laissé une empreinte. Depuis, il fait attention...

Trop vieux pour travailler ? « Pourquoi nous garde-t-on, alors que les jeunes sont au chômage ? J'en ai parlé à mon patron. Il m'a répondu que j'étais plus jeune que lui qui continuait pourtant à travailler. »

Et puis, il y a la maison, construite en 1979, pierre après pierre, tous les soirs de sept à dix, une fois terminée la journée de travail, juste le temps de prendre un café. Une grande maison pour que les enfants ne soient plus jamais malheureux, oubliant le taudis de la « place des Cars », les appartements surpeuplés de la cité Badèche ou de la route de Fumel. « On n'aimait pas beaucoup louer aux Arabes », et c'est Philippe qui avait déclaré, un jour : « Mieux vaut une vieille maison qui soit à nous qu'une neuve qui ne nous appartienne pas. » Finalement, elle sera neuve et leur appartiendra... un jour... quand les traites seront payées.

Partir, déménager une fois encore, fuir et renouer ainsi avec cette longue errance qui, depuis près de vingt ans fut le mode d'existence d'une communauté disséminée petit à petit sur l'ensemble du territoire, de camp en camp, de cité de transit en cité de transit ?

À quoi bon avoir fui ces camps dont les noms jalonnent l'enfance et l'adolescence des siens, si c'est pour fuir de nouveau et retrouver, à l'automne de sa vie, le nomadisme au bout du chemin ?

Saïd Beladjal allait sur ses 30 ans lorsque la petite maison et la terre qu'il tenait de ses parents furent incendiées par l'armée française. « J'habitais un douar dans la montagne, les gens du FLN venaient et mangeaient, les armes à la main. Après, les Français venaient et tuaient certains d'entre nous en représailles. Lorsque le FLN revenait, il nous reprochait d'avoir accueilli l'armée française. Ils nous condamnaient, mais, eux qui avaient les armes, où étaient-ils quand les Français étaient là ? Finalement, ce sont les Français qui ont brûlé nos gourbis et nous ont obligés à nous replier sur le village. Là, avec tous ceux des autres douars, nous avons été rassemblés près du réservoir d'eau et embarqués vers les centres de colonisation de la Mitidja » (BouMedja, Meurad, Hammam, Righa, Bourkika, Marengo, etc.).

Privé des repères qui étaient les siens au sein de son douar, abandonné à l'oïveté, aux occupations de fortune, dépossédé de toute maîtrise sur son destin, Saïd Beladjal, parqué à Meurad, fut rapidement transformé en sous-prolétaire résigné à une existence de parasite. Il tente bien, quelque temps, de se maintenir à la terre en travaillant pour un colon. Mais, lorsque le travail vient à manquer, il se laisse happer par la machine à fabriquer les harkis. En 1957, en

compagnie d'Ahmed, son frère, il est incorporé à la harka du 23e RIMA... « Si on n'y rentrait pas, on crevait... »

Cinq ans plus tard, un bateau le déposait à Port-Vendres *via* l'Espagne. On était en novembre 1962, et il faisait déjà très froid.

### «Ceux du 19 mars »

« J'étais encore à la caserne au moment du référendum du 1er juillet 1962 ; la question posée était : "Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant, coopérant avec la France, dans les conditions définies par la déclaration du 19 mars 1962 ?"

« À la caserne, on nous a montré les bulletins de vote en nous disant de voter "oui" et de rapporter le "non". Nos femmes ont voté de la même manière. Le 3 juillet, l'indépendance était proclamée. Les officiers nous ont rassemblés et nous ont dit qu'on avait quatre mois pour décider si on voulait partir ou rester. Puis, nous avons été démobilisés et nous sommes rentrés au village.

« Beaucoup de harkis souhaitaient rester. Hafida ne voulait pas partir et laisser son père. Quand les représailles ont commencé, on a dû fuir. Mon frère et mon beau-frère ont failli être tués, alors on est allés se réfugier dans le camp qui abritait les soldats français. On y est resté trois mois, de septembre à novembre 1962. Les premiers jours ont été durs ; il n'y avait rien à manger, vraiment rien. Et puis, les familles venaient à la porte du camp pour demander aux fuyards de rentrer au village. Certains d'entre nous n'ont pas supporté l'attente ; ils ont quitté le camp et ont été exécutés par "ceux du 19 mars".

J'aurais accepté les représailles de la part des *djounouds* [les maquisards] mais pas de la part de "ceux du 19 mars" [les ralliés de la dernière heure].

« Finalement, on s'est embarqués pour la France. Vingt-quatre heures de mer, nous étions malades ; on savait qu'on avait tout perdu, on avait peur. De Port-Vendres, on nous a conduits à Rivesaltes où nous avons passé vingt jours sous une tente, à attendre... attendre le ravitaillement qu'on nous donnait tous les soirs, attendre qu'on nous sorte de là...

« Le 20 novembre, on nous a distribué des vêtements, un pantalon AFN, un maillot de corps, un caleçon court, un chèche et une djellaba pour moi, un manteau, deux robes, une veste et une jupe pour Hafida. C'est seulement en janvier 1963 que nous avons été transférés dans

une baraque ; et là, de nouveau l'attente... On ne pouvait quitter le camp que lorsqu'on avait un boulot.

« C'est un pied-noir que nous avons connu en Algérie — mon frère et moi — qui nous a sortis de là. Il a signé pour nous et deux jours plus tard un camion nous emmenait à la gare. Nous sommes allés à Toulouse et ensuite sur le domaine du pied-noir. Notre logement était dégueulasse. Normalement, une assistante sociale aurait dû venir l'inspecter; mais nous ne l'avons jamais vue. Et puis, si ça ne nous plaisait pas, on pouvait toujours revenir à Rivesaltes. On nous avait dit que nous avions droit à trois tentatives de sortie du camp. On y est resté huit mois, d'octobre 1963 mai 1964. En juin, ayant appris par un parent qu'une maisonnette était à louer à Casseneuil, près de Villeneuve-sur-Lot, on a déménagé de nouveau. »

Des déménagements, il y en aura sept dans les quatorze années qui vont suivre et qui marqueront l'enfance puis l'adolescence de ses enfants. Pas plus de deux ans au même endroit, en moyenne : Casseneuil, tout d'abord, manoeuvre dans une conserverie (1964-1965). Puis, Miramont-de-Guyenne, manoeuvre dans une usine de bois (1965-1966) ; Buzet-sur-Baïse, manoeuvre à la Compagnie des eaux (1966-1968) ; Sainte-Livrade, le chômage. Villeneuve, enfin, en 1969: «On y est venus pour l'école, mais rien que dans cette ville, nous avons changé quatre fois de domicile, les gosses quatre fois d'école, et moi, trois fois d'emploi, dans le bâtiment cette fois, comme manoeuvre. On avait pensé que dans une grande ville, il y aurait du travail. Mais ce n'est pas vrai, il n'y a rien pour les jeunes. »

Au terme d'une trajectoire qui le vit s'échapper du camp de Rivesaltes, Said Beladjal vint échouer aux portes du camp de Bias pour y voir ses enfants partager le sort de ceux qui y restèrent enfermés durant quinze ans.

Quand on est « français musulman », il ne suffit pas de fuir les camps pour échapper au destin des «hébergés».

### **«Arabes» et «Chinois»**

« Lot-et-Garonne, terre d'accueil », c'est le slogan affiché sur les panneaux routiers que purent voir tous ceux qui, de 1956 à 1963, entrèrent dans les « centres d'accueil » de Bias et de Sainte-Livrade.

Sainte-Livrade, chef-lieu de canton, 6 016 habitants en 1980, 9 kilomètres à l'ouest de Villeneuve-sur-Lot.

Bias, 2 622 habitants, 4 km au nord-ouest de Villeneuve.

Les harkis ne furent pas les premiers à venir échouer sur les berges du Lot. Ils y furent précédés par des « Français d'Indochine », des Indochinois ayant opté pour la nationalité française. En vingt ans, à partir de 1956, près de 3 000 Vietnamiens séjournèrent au CARI de Sainte-Livrade (camp d'accueil des réfugiés d'Indochine).

Le camp était affecté depuis 1961 aux hommes invalides, malades, âgés ; femmes seules avec enfants. Les « non-reclassables ». Débarquées à Marseille, les familles furent accueillies dans un centre de transit installé dans une colonie de vacances de l'armée au Canet-des-Maures, près de Nice. Elles furent ensuite dirigées vers des camps temporaires : Le Vigean, dans la Vienne, Noyeant-sur-Allier (dans d'anciens corons de mines), Bergerac (dans d'anciens locaux de la poudrerie), Bias, et enfin Sainte-Livrade. Entre 1956 et 1961, toutes celles dont le chef pouvait assurer la subsistance quittèrent les centres d'accueil. A partir de 1961, les rapatriés séjournant dans différents camps furent regroupés à Sainte-Livrade. Le CARI était, dès l'année suivante, progressivement transformé en centre d'accueil définitif destiné à toutes les familles indochinoises désormais considérées comme « incapables de s'intégrer ».

Le CARI se trouve à 2 kilomètres du bourg ; il fut prêté par la 3e région aérienne au ministère des Affaires sociales, à l'exception de quatre bâtiments alloués à la municipalité de Sainte-Livrade qui les mit à la disposition de ses administrés les plus démunis. Cette partie du camp est toujours appelée « camp espagnol », depuis qu'elle servit à héberger des réfugiés politiques espagnols.

Entouré de vergers et de champs de haricots, le « camp des Chinois », comme on dit ici, abritait encore, vingt ans après Dien Bien Phu, plus de 500 personnes : Vietnamiens, Laotiens, Cambodgiens, gens de Pondichéry, de la Guyane, de Madagascar.

Derrière les haies de cyprès qui la cachent au regard des autres, une partie de la mosaïque des anciennes possessions françaises se trouve ici reconstituée. Une population sous tutelle de l'administration française, représentée sur place par le directeur du centre — un militaire comme il se doit —, qui perçoit les secours et les distribue aux « hébergés ». Logée, chauffée, éclairée gratuitement, percevant les allocations familiales (six enfants par famille en moyenne), les allocations d'invalidité, de vieillesse, de subsistance... cette population inactive vivait, fin 1973, avec 250 à 300 francs par mois et par personne.

La région, à vocation agricole, offrant très peu de débouchés (une conserverie au village, un atelier de chaussures sur le camp), seul le

travail saisonnier dans les champs ou dans les conserveries permet aux mères de famille d'arrondir leur budget. Tutelle, absence de débouchés locaux sur le plan de l'emploi : les seules expériences de vie qui sont offertes aux jeunes sont marquées par des modèles de dépendance. Le passé comme la situation présente valorisent un régime d'assistanat transmis de père en fils, ou plutôt de mère en fils.

Les « Français d'Indochine » inaugurèrent à la fois le lieu et le régime que les « Français musulmans » allaient connaître sept ans plus tard. Mêmes cyprès, mêmes alignements de baraques séparées par des rues tirées au cordeau, dérisoirement baptisées, dans cette enceinte grillagée, de noms de fleurs. A Bias, le djebel a fait place au labyrinthe de l'architecture militaire.

Combien furent-ils, ces hébergés», «non reclassables », à peupler ce lieu, à titre absolument gratuit ? Près de 1 200 en 1963, au moment du plus grand afflux. Nouvel arrivage en 1968: d'anciens supplétifs élargis des camps d'internement de la jeune république algérienne. Dix ans après son ouverture, le camp compte encore 95 familles, soit 690 personnes, dont 440 ont moins de 20 ans (75 sont scolarisées en maternelle, 110 en primaire, dans les écoles du camp, 92 le sont dans les CES de Villeneuve-sur-Lot).

A la même époque, Saint-Maurice-l'Ardoise « héberge » près de 750 personnes, dont 500 ont moins de 20 ans.

## **Boulevard des Jonquilles**

La peinture des volets et des portes n'en finit pas de s'écailler ; la mousse encombre les toitures, obstrue les gouttières. Plus que jamais, ce dimanche de juin 1985, le camp de Bias présente au visiteur un visage de moribond.

Quelques vieux sont accroupis à l'ombre d'un peuplier, quelques adolescents circulent à vélo, sans but, le long des allées. Des dizaines de chiens rôdent autour des baraques, sommeillent à l'ombre des apprentis, aboient et galopent parmi les herbes folles qui envahissent l'ancien terrain de football.

Boulevard des Jonquilles, le baraquement est blanchi à la chaux. Trouant les vestiges de ce qui fut une pelouse, deux rangées de topinambours encadrent le passage cimenté qui relie la rue au seuil du logement qu'occupe Hocine Abeche. Un mulot, réveillé par le bruit de nos pas, le traverse à toute allure pour plonger et disparaître dans l'herbe à l'abri d'un acacia.

«*Chouf le mulot !* crie Hocine... je ne vous fais pas rentrer chez moi, c'est le bordel. »

Il est 19 heures. Dans les jardins, des hommes retournent la terre, bêchent, creusent. À leurs pieds, ici et là, en bordure des allées, à demi basculées dans le fossé, des carcasses de machines à laver : « Tu connais la formule, là où il y a des Arabes, il y a du pétrole, alors ils creusent ! » Hocine éclate de rire puis redevient sérieux : « C'est à cause de l'eau. Avant, elle était gratuite, maintenant, on doit la payer. Dans un premier temps, on est allés se servir au ruisseau, mais l'eau n'y était pas vraiment potable. Un jour, l'un d'entre nous a creusé ; il a atteint la nappe phréatique. Depuis, tout le monde s'y est mis. Ils s'imaginent que les moteurs des machines à laver suffiront pour pomper. »

Aït Chalal nous a rejoints : « Bias finira par s'affaisser, ce qui confirmera la prédiction des vieux qui disaient l'autre jour que, depuis le temps, les quatre piliers sur lesquels repose la Terre devaient être sacrément rouillés.

— Quatre piliers? Mon oncle m'a toujours dit qu'elle était posée sur les cornes d'un taureau ! »

A 30 ans passés, Hocine se rappelle le jour où les Américains se sont posés sur la Lune : «J'étais incrusté devant la télé, fasciné par Armstrong marchant sur la Lune. Mon oncle ne la regardait que d'un œil, de l'autre, il surveillait mes réactions. Il devait se dire : ça y est, ils ont fini par lui prendre la tête et il va devenir fou. Alors il s'est levé, il a éteint la télévision, m'a regardé droit dans les yeux et a déclaré : "Ils te racontent des histoires ; en vérité, c'est dans le désert qu'ils se sont posés, là où personne ne peut les voir."

La chaleur est encore écrasante et nous décidons finalement d'entrer chez Hocine. Le couloir est imprégné d'une lourde odeur de tabac froid, sur une table, un pain, des bières éventées, un melon d'eau entamé. Combien de fois Hocine n'a-t-il pas tenté d'abandonner cette baraque, de quitter Bias pour aller chercher du travail en ville ? Agen d'abord, puis Lyon, où il a de la famille, Paris enfin. Chaque fois, ce fut l'échec et le retour au camp.

Mais il n'est pas résigné, il repartira : «Les jeunes de 20-30 ans n'ont rien à faire au camp, et pourtant, il y a bien ici de quoi former deux équipes de foot. Si ça ne tenait qu'à moi, je foudrais ces jeunes dehors.

« Pour les vieux, c'est foutu, ils sont ignorants, ils n'ont rien compris. Ils ont vécu ici, ils mourront ici. D'ailleurs, certains ont déjà construit leur caveau dans le cimetière de Bias. Ce n'est pas pour rien

qu'on les considère comme du bétail électoral. Autrefois, c'était Mme Durnet, la femme du sous-directeur et secrétaire du directeur du camp, qui plaçait le "bon" bulletin dans l'enveloppe quand ils les recevaient par la poste. Aujourd'hui, Le Pen viendrait ici pour leur réaffirmer qu'ils sont français, ça leur suffirait et ils voteraient pour lui !

« Pour les jeunes, par contre, rien n'est perdu » et Hocine ne supporte plus qu'une partie d'entre eux, à l'approche de la trentaine, vivent encore aux crochets de leur mère, quémendant argent de poche et cigarettes. « Ils ne savent même pas ce qu'est l'ANPE ! » Il s'insurge : « Leur mère ne sera pas toujours là. » Hocine refuse d'être à la charge de sa tante, aussi a-t-il quitté le pavillon qu'elle occupe et traversé l'allée pour venir s'installer ici, en célibataire.

Et ses parents ? Il retrouve pour les évoquer les mêmes mots, les mêmes gestes que Saïd Beladjal, dont pourtant plus de vingt ans le séparent. Lui aussi sait demeurer assis des heures à ressasser, à parler du père fusillé à Alger, de la mère « prisonnière à Blida », puis portée disparue.

Il raconte son adolescence au camp : « J'avais été recueilli par ma tante. Malgré ses huit gosses, elle travaillait dans les champs. Mon oncle étant invalide, il touchait une pension. Comme la plupart des harkis du camp, grands blessés ou malades atteints de troubles psychiques, il restait toute la journée au camp, inactif. De toute façon, rares sont les hommes et les femmes qui auraient pu trouver du travail dans la région. Quelques-uns sont employés aux conserveries des communes voisines — Casseneuil ou Sainte-Livrade — ou bien chez les cultivateurs, parfois des pieds-noirs.

« Au total, peu de femmes travaillent régulièrement, les emplois saisonniers dominant. Il en va de même pour les gosses : à partir de 10-11 ans, on commençait, dès le mois de juillet, à chercher du boulot dans la campagne (ramassage des prunes, des tomates, des fraises). Le camp servait de réservoir de main-d'oeuvre saisonnière pour les agriculteurs de la région et pour l'industrie agro-alimentaire.

« Quand Mammouth s'est installé sur la commune, le maire de Bias nous a promis d'y réserver des emplois pour "ceux du camp". Résultat : une seule embauche. Tout le monde, ici, vit donc de pensions, d'allocations de toutes sortes, familiales en premier lieu.

« Il y a sans doute eu bien des abus, les gens ne savaient pas lire les mandats que l'administration recevait en leur nom. Ils ont toujours eu le sentiment qu'on les volait. Tout se payait : Mme Durnet n'avait pas besoin de faire ses courses : quand on y allait pour un papier, on lui donnait un gigot en échange !

Le directeur du camp, Bouchet, ancien officier de la SAS en Algérie, était assisté d'une quinzaine de fonctionnaires mais aussi de quelques collaborateurs arabes particulièrement zélés. L'un d'entre eux, Ahmed ben Laïchi, est toujours l'homme le plus craint et le plus haï de Bias. Homme à tout faire, portier, concierge, facteur — mais aussi lecteur du courrier —, standardiste, il sait tout, il voit tout. Les PTT avaient refusé d'installer une cabine sur le camp, « par peur des dégradations ». Pour téléphoner à un habitant du camp, il fallait appeler la mairie, qui transmettait la communication à Ben Laïchi qui venait finalement le chercher. On murmure ici qu'il est parvenu à extorquer un million d'anciens francs à une famille, sous prétexte de l'aider à rapatrier clandestinement des fonds en Algérie, « pour les enfants restés au bled ».

Avec le boucher du camp et celui que Bias a surnommé le « privilégié », Tayeb Alounes — il « fait le taxi » et milite au RPR —, Ahmed ben Laïchi composent un singulier trio de petits notables, au sujet desquels les langues ne se délieront sans doute qu'après la mort des protagonistes. Harkis chargés de contrôler des harkis, ils n'étaient pourtant que le rouage « indigène » du dispositif d'encadrement de la population de Bias.

Hocine évoque ce que fut la vie quotidienne sur le camp jusqu'en 1975 : l'électricité et l'eau étaient gratuites mais rationnées : « Je me souviens d'avoir fait mes devoirs à la lueur des bougies. Le couvre-feu était à 10 heures : le gardien coupait alors l'électricité. Sauf, bien entendu, dans les bâtiments des Européens. *Walou* pour les frigos, *walou* pour la télé. De toute façon, ceux qui en avaient une n'avaient pas le droit de poser l'antenne sur le toit. Il n'y avait pas d'eau chaude dans les baraques, les toilettes étaient à l'extérieur, quant aux douches — douze pour le camp entier — leur utilisation était réglementée militairement : les hommes se lavaient le samedi, les femmes le dimanche.

L'école elle-même était à l'intérieur du camp : quatorze classes ; on était entre Arabes. Nous avons presque tous deux ou trois ans de retard. Même ceux d'entre nous qui avaient pu acquérir une formation professionnelle suffisante, étaient perdus dès qu'on les envoyait travailler à Paris, Lyon ou Marseille. La vie dans ce ghetto ne nous a pas préparés à affronter l'existence dans une grande ville. Voilà pourquoi la majorité d'entre nous sont revenus vivre à Bias, auprès de leurs parents. »

Même les soins médicaux étaient et sont toujours dispensés dans l'enceinte du camp. Les contacts extérieurs étaient réglementés, le

portail verrouillé dès l'heure du couvre-feu : « Nous devons signaler les absences, quand on allait au marché, ou bien quand les gosses partaient en colonie de vacance. Les visiteurs devaient laisser leur carte d'identité au bureau. »

« Et pas question de manifester notre mécontentement. Pour les adultes, le séjour en hôpital psychiatrique était brandi comme une menace, une punition. Quant aux adolescents, c'était le placement en foyer à la moindre incartade, quand ce n'était pas l'envoi à Moumours, à Montaut ou à Gelos, trois établissements créés dans les Pyrénées par la générale Massu dans le but de faire rentrer dans le rang les fils de harkis qui se révélaient trop imperméables aux méthodes d'embrigadement qu'avaient supportées leurs pères... et ils étaient nombreux.

« On a été parqués, on a fait de nous des inadaptés, de perpétuels assistés, vivant sous tutelle administrative. Pauvreté, inactivité, quasi-analphabétisme. Nous crevions à petit feu. »

Tous les ingrédients susceptibles de faire naître une révolte se trouvaient ainsi réunis : elle éclatera en 1975 et fait aujourd'hui partie, elle aussi, de la mémoire du camp.

## **L'été des dupes**

« L'année 1975 fut importante pour nous, raconte Hocine. Nous étions des dizaines de familles, avec une ribambelle de gamins. Ce printemps-là, à l'occasion d'une visite de M'hamed Laradji, président de la CFMRAA (Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie et de leurs amis), nous, les jeunes du camp, nous sommes révoltés. En mai d'abord, puis de nouveau en juin, nous avons assailli les locaux des administrateurs du camp.

« Manifestations, occupations, incendies de bâtiments, l'action a culminé avec l'enlèvement de Djelloul Belfadel, responsable de l'amicale des Algériens et membre du FLN. Nous avons fait déplacer 500 CRS, des half-tracks, un hélicoptère, un préfet et même le ministre de l'Intérieur. Les Lot-et-Garonnais se souviendront longtemps de notre émeute. »

Cette version de la révolte est celle que colportent les hommes de 30 à 40 ans ; les plus jeunes n'ont gardé en mémoire que quelques images éparées : le grondement de l'hélicoptère surveillant le camp, les perquisitions et la recherche de ces armes qui passaient des baraques aux apprentis et des apprentis aux baraques, à mesure que

progressaient les CRS : « Ils faisaient du porte à porte. Nos parents, qui avaient eu la permission d'aller au ravitaillement, nous avaient demandé de n'ouvrir à personne. Nos vieux étaient contre la grève, ils ne comprenaient pas pourquoi des gens se révoltaient alors qu'on était si tranquilles sur ce camp... "Ils ne savent pas ce qu'ils font, disaient ses parents à Aicha, la nièce de Hocine. On leur a dit de se réveiller, alors ils se réveillent ! Ce sont des moutons." »

Les gosses ont vécu ces événements comme un grand jeu, une aventure rompant enfin la monotonie des mois d'été à Bias : « Les CRS avaient besoin d'aspirine, aguichés qu'ils étaient par toutes ces filles qui se pavanaient devant eux, vêtues de robes légères. En fait, elles cherchaient à les attirer derrière les baraques où les attendaient pères et frères armés de gourdins. »

En vérité, la petite chronique du camp ne nous révèle pas grand-chose de ce que fut cet été 1975: les réticences des vieux, l'enthousiasme des jeunes, les anecdotes des enfants... C'est ailleurs qu'on doit chercher le fin mot de l'histoire de cette émeute qu'ils ont eu l'impression de maîtriser de bout en bout, alors qu'une fois de plus, ils en étaient les dupes.

En 1975, la phase gaullienne de la Ve République vient de se terminer, après la mort de Pompidou, dans une atmosphère de fin de règne, où le régime semble se décomposer dans les scandales et les querelles intestines. Avec l'érosion de l'hégémonie gaulliste sur les droites et l'accession de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République, quelques-uns des responsables des dizaines d'associations de pieds-noirs qui ont fleuri depuis 1962 sont conduits à penser que le moment est propice pour passer à l'offensive et faire valoir leurs intérêts.

Une question reste en effet en suspens depuis 1962: celle de l'indemnisation. Le gouvernement avait alors choisi « la réinstallation et non l'indemnisation ». C'est Pompidou qui, découvrant brusquement l'intérêt électoral d'une collectivité de 1 400 000 personnes, lança l'idée d'une loi d'indemnisation au cours d'une réunion électorale à Nice. Les insuffisances de la loi qu'il fit voter le 15 juillet 1970 sembleront si évidentes que, sous la pression des associations de rapatriés, tous les partis politiques en demanderont l'amélioration lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 1974.

Les pieds-noirs avaient le sentiment d'avoir une créance sur l'Etat français pour les biens perdus en Algérie, et il était tentant d'ajouter à la pression électorale la pression sociale qui pourrait résulter de la

mise en mouvement des harkis. Ceux-ci étaient non seulement ceux dont le reclassement avait été le plus aléatoire, mais aussi les laissés-pour-compte de la loi de juillet 1970: leur patrimoine indemnisable était considéré à la fois comme négligeable et comme difficile à évaluer.

D'autre part, sur le terrain de l'immigration, la période 1974-1977 est celle de la gestion Dijoud. Même si le discours officiel ne fait encore que rarement état d'une volonté de diminution drastique de la population active immigrée présente en France, on commence à souligner la nécessité d'opérer une substitution de la main d'oeuvre étrangère par la main-d'oeuvre nationale, par le biais d'une « revalorisation du travail manuel ».

À cette occasion, le Premier ministre Jacques Chirac lancera une formule promise à un brillant avenir : « Il ne devrait pas y avoir de problème de chômage en France, puisqu'il y a un million de chômeurs et un million huit cent mille travailleurs immigrés. »

La mise en oeuvre de la nouvelle politique de « maîtrise accrue des flux migratoires et d'activation des flux de sortie » — comme on disait alors — passe à l'évidence par une renégociation de l'accord franco-algérien de 1968 qui fixe le contingentement des travailleurs immigrés algériens.

Cette situation suscite à la fois crainte et espoir au sein du mouvement associatif des « Français musulmans ». La fermeture des frontières en 1974 leur a donné l'espoir d'un accès plus facile au marché du travail, grâce à l'éviction d'immigrés qu'on les a toujours poussés à considérer comme des rivaux, voire comme des ennemis. Mais en même temps ils craignent d'être, eux aussi, victimes de la pénétration dans l'opinion publique de thèmes « anti-immigrés ».

Ces deux dimensions de la conjoncture vont marquer de leur empreinte la révolte des harkis de l'été. 1975. Leur mouvement se développera selon deux lignes de force : d'abord investir l'espace public par quelques actions d'éclat, en alliance avec les pieds-noirs, en exigeant que l'Etat reconsidère sa position à l'égard des rapatriés, notamment sur la question de l'indemnisation ; ensuite se dissocier des immigrés, au besoin en les prenant pour cible : « Vous dites que nous sommes français et vous nous confondez avec les travailleurs algériens, ceux du FLN, nos ennemis d'hier qui aujourd'hui sont mieux traités que nous. »

D'où, notamment, le refus de la tutelle de la direction de la Population et des migrations du ministère du Travail sur les Français musulmans.

## Les otages

En 1973, M'hamed Laradji donne une première conférence de presse à Lille dans un local minable pour annoncer la création de la CFMRAA. En 1976, le papier à en-tête de la confédération, barré des trois couleurs du drapeau français, se prévaut du parrainage de trois présidents d'honneur : le bachaga Saïd Boualem, « commandeur de la Légion d'honneur, ancien vice-président de l'Assemblée nationale, ancien député d'Orléansville » ; Mourad Kaouah, « ancien député de la ville d'Alger », qu'on retrouvera en quatorzième position sur la liste des candidatures au Parlement européen présentée par J.-M. Le Pen, en 1984 ; el-hadj Mohamed Laradji, oncle du président de la CFMRAA, « ancien caïd, ancien député de la ville de Blida », propriétaire terrien dans la région de Toulouse et plus tard conseiller régional.

Entre ces deux dates, la rapide maturation du mouvement qui culminera durant l'été 1975, après avoir été précédée d'une vague de grèves de la faim. Première grève de la faim : Evreux en août 1974. Seconde grève : Paris en octobre 1974. Troisième grève : Evian en mars 1975.

À partir d'avril 1975, Laradji et ses amis passent aux actions de guerre. Ils trouveront le soutien des organisations de nostalgiques pieds-noirs et d'anciens de l'OAS. Le 20 mai, les CRS libèrent les locaux administratifs de Bias et occupent le camp durant une semaine ; le préfet s'engage à nommer une commission d'enquête sur la situation des habitants de Bias.

Après cette première campagne d'actions dans les camps, une commission interministérielle permanente pour les rapatriés d'origine nord-africaine est créée. Présidée par Michel Poniowski, ministre de l'Intérieur, elle a pour vice-président Mahdi Bel Haddad, ancien préfet de Constantine.

Un incident viendra à point nommé remettre le feu aux poudres : en août 1975, le fils d'Ada Kradaoui, un ancien harki proche du général Vanuxem et militant de l'OAS, est retenu en Algérie.

Dans la nuit du 6 août, quatre ouvriers algériens de l'usine Keller Lelleux de Bagnols-sur-Cèze sont enlevés dans un foyer, situé à deux kilomètres du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise, où ils sont séquestrés.

Laradji s'est fait le porte-parole du commando : « Les otages seront relâchés lorsque le jeune Borzani sera rendu à ses parents à Albi. » Le 8 août, l'enfant est de retour, et les otages libérés.

Le 11 août, Laradji et ses hommes occupent, masqués et armés, le camp de Bias, où ils séquestreront, du 16 au 18 août, Djelloul

Belfadel, secrétaire de l'Amicale des Algériens en Europe pour la région stéphanoise. Ils le libéreront après avoir rencontré le préfet. Le lendemain même Michel Poniatowski reçoit Laradji. Celui-ci exige que « la France négocie avec l'Algérie le rapatriement des familles de harkis restées en Algérie et la liberté de circulation entre les deux pays pour tous les harkis ».

Cet été de folie a-t-il changé quelque chose à la situation dans les camps ?

### **«Moutons on était, moutons on est restés»**

Le soir tombe lentement, la chaleur se fait moins écrasante, et les cris des gosses de Bias moins aigus. Salah, un des neveux d'Hocine Abèche, nous a rejoints ; accroupi sous la table, il fait la chasse aux punaises d'eau qu'il essaie d'écraser de son poing.

Notre entretien est maintenant ponctué du bruit écoeurant des carapaces qui crissent sur le ciment.

À l'évocation de l'après-1975, Hocine est amer: « On nous avait promis, après la libération de Belfadel, que le camp serait rasé, comme celui de Saint-Maurice-l'Ardoise, et que nous serions relogés dans des conditions décentes.

«En vérité, ce qu'ils ont baptisé fermeture, c'est un tour de passe-passe administratif : le GARA est officiellement supprimé le 31 décembre 1976, terrains et bâtiments sont vendus par le ministère à la municipalité qui rebaptise le tout "hameau d'Astor". Le camp de Bias n'est donc pas supprimé, il est municipalisé et il change de nom. Serge Dubois, le maire de Bias, triomphe, lui qui a toujours pris ombrage du fait que ce camp, échappant à la tutelle de sa commune, constituait "un Etat dans l'Etat".

« Quant à nous, moutons on était, moutons on est restés. Nous avons été en partie dispersés. Le sous-préfet est venu s'installer à Bias pour examiner notre situation "famille par famille". L'alternative était simple : "Si vous ne partez pas dans les plus brefs délais, on va vous supprimer tous les avantages." L'eau, l'électricité et les logements gratuits, c'est terminé. En revanche, si on acceptait de dégager, on nous promettait : un million d'anciens francs (6 000 F pour les célibataires), trois ans de gratuité pour nos futurs logements et un emploi. »

La moitié des 600 occupants du camp ont déménagé entre août 1975 et octobre 1976. Nombre d'entre eux vont rester dans le Lot-et-

Garonne : Condat (à proximité de Fumel et de son usine Pont-à-Mousson), Casseneuil (avec ses conserveries) et Miramont-de-Guyenne (il y restait quelques emplois dans l'industrie de la chaussure). Il y eut peu de départs vers Villeneuve, déjà « saturée » par des déménagements antérieurs. Un groupe important se retrouva au sud du département, à Buzet-sur-Baïse, pour y vivre « en vertical », ce qu'ils avaient connu sur un plan horizontal à Bias : « des HLM dégueulasses, vétustes et insalubres, abandonnées par les Européens, à l'écart du village de Vianne ».

Il y eut quelques reclassements à l'extérieur : des pieds-noirs de Mourenx (Pyrénées-Atlantiques) vinrent chercher une dizaine de familles, dans le but de les installer à proximité du gisement de Lacq. Et enfin, quelques reclassements individuels « en famille » ou chez des amis, à Montauban, dans les Pyrénées, etc. Au bout du compte, il ne resta plus sur le camp que les plus vieux, les plus handicapés, les plus inadaptés, ainsi que les enfants, très nombreux, près de 300 personnes.

Des logements ayant été libérés, la commune revendit la moitié du terrain à la société d'HLM de Villeneuve, qui s'engagea à y construire 33 pavillons. Un matin, des bulldozers pénétrèrent sur le camp et abattirent près de la moitié des baraques. Une entreprise devait venir récupérer le bois, elle n'en retrouva pas : les hivers sont rudes dans le Villeneuvois. Lors d'une réunion, tenue courant 1980, il semble qu'on ait promis aux futurs occupants des pavillons les avantages dont bénéficièrent ceux qui quittèrent Bias en 1976: le million et la gratuité durant trois ans. Les travaux terminés en mai juin 1983, les clefs furent remises en novembre

On transféra dans les pavillons tous les harkis demeurés sur place et qui avaient des enfants. Pour les célibataires, les veuves et les vieux ménages, on verrait plus tard... L'office d'HLM n'avait consulté personne et on construisit surtout des T6. On dit, sur le camp, que le maire pensait à l'avenir : ces pavillons pourraient toujours servir à loger des cadres moyens... lorsque les harkis seraient partis.

En attendant, ils occupèrent les nouveaux logements sans contrat de location, ignorant le montant du loyer et des charges, persuadés qu'ils seraient logés gratuitement, comme ils l'avaient toujours été. Lorsque les quittances arrivèrent, les retards de paiement commencèrent à s'accumuler. Ils étaient nombreux à toucher d'importantes APL, ce qui réduisait le loyer global d'un T6 (2 400 francs par mois) à une somme dérisoire (50 à 60 F). Mais il restait les charges, souvent difficiles à payer : lorsque la réserve de bois récupéré sur les baraques démolies

fut épuisée, ils coupèrent du bois autour du camp pour chauffer ces maisons, trop grandes et mal isolées. Durant l'hiver, la température y descendit souvent à 3 ou 4°. Il restait aussi quelques veuves occupant un T6 avec deux ou trois enfants et sans APL. Bref, la dette s'accumula (de 8 000 à 11 000 F, suivant les cas). Vinrent alors les assignations à comparaître et les menaces d'expulsion.

### **Astor et Paloumet**

Et puis, à quelques mètres des pavillons neufs, baptisés cité Paloumet, s'élèvent toujours les baraquements du camp d'Astor, sans sanitaires, sans volets, sans hygiène, de plus en plus délabrés. Une cinquantaine de personnes les habitent, moitié célibataires, moitié couples de vieillards.

Curieux célibataires dont on ne supportait déjà pas, avant 1975, la libre circulation dans le camp et à qui on avait assigné des trajets déterminés, pour les éloigner des femmes et des enfants. Seuls purent y échapper les harkis libérés en 1969 par le gouvernement algérien, du moins ceux d'entre eux qui avaient été châtrés. Cantonnés à l'écart, dans la même baraque, ils furent dispersés dans tout le camp après les départs de 1976, puis regroupés à nouveau lors de la construction des pavillons.

Ils sont aujourd'hui 25 à loger dans une seule baraque : « le bâtiment des célibataires ». Electricité et petit bois sont offerts « gracieusement » par la mairie, mais, dans de telles conditions d'hébergement, l'utilisation de poêles présente d'incontestables dangers.

André Merlet est prêtre-ouvrier. Arrivé au camp en 1973 comme aide-ménager pour le groupe des « célibataires », il a participé au montage d'un atelier d'ergothérapie qui leur fut ouvert le 20 mars 1975. « En fait ils ont le plus souvent femmes et enfants, mais de l'autre côté de la Méditerranée. Des enfants viennent parfois les voir. À l'origine, nous avons pensé créer un atelier protégé. Ils auraient été payés au SMIC et nous n'aurions pas payé de charges. Mais, comme il s'est avéré que la rentabilité aurait été insuffisante, on s'est tourné vers l'atelier d'ergothérapie. Prévu au début pour les seuls célibataires, ouvert ensuite aux pères de famille qui en faisaient la demande (à condition que l'effectif total ne dépasse pas vingt personnes), l'atelier accueille également quelques-uns des pensionnaires du camp internés à l'hôpital psychiatrique de la Candélie, près d'Agen. »

Tous fabriquent des espadrilles et chacun touche par jour le pécule de 11 francs et une aide municipale de 30 F.

Pour compléter ce revenu, ils peuvent parfois compter sur trois types d'allocations : la retraite vieillesse, à partir de 60 ans ; l'aide aux infirmes, mais ils sont très peu à en bénéficier, les démarches n'ayant souvent jamais été faites ; la pension militaire : presque tous ont obtenu la carte de combattant à partir de 1981.

André Merlet se souvient qu'en 1973 certains célibataires n'avaient que 200 F par mois pour vivre.

L'atelier remplit aussi une autre fonction : il sert de refuge pour les jeunes qui s'y retrouvent fréquemment l'après-midi. Cela pose des problèmes de cohabitation. A. Merlet s'en montre préoccupé : « Il y a quatre ou cinq ans, les jeunes voulaient une salle de jeu, les vieux s'y sont opposés parce qu'ils étaient malades et que le bruit les aurait dérangés. Même attitude lorsque les jeunes ont voulu monter un bar. »

Son opinion rejoint ici celle d'Hocine Abèche : « C'est une absurdité totale d'avoir construit ces pavillons parce qu'ils ont fixé sur le camp des familles qui auraient pu le quitter. Ou bien, les jeunes partent et leurs parents se retrouvent seuls dans des maisons trop grandes et qu'ils ne peuvent payer. Ou bien, après un séjour en ville, ils reviennent pour s'incruster définitivement.

« Un jeune géomètre était venu d'Algérie pour sauver son père, disait-il, le sortir du camp... Finalement, c'est lui qui a été bouffé, absorbé, anéanti par le camp. Depuis trois ou quatre ans, il travaille à droite ou à gauche, de temps en temps, vivant d'expédients. »

En construisant la cité Paloumet, au lieu de ne laisser sur le camp que l'atelier, le dispensaire et une maison de repos pour les vieux, on a suscité une situation où la cohabitation entre générations devenait à la fois inévitable et conflictuelle. Inévitable parce que ces vieux qui ont déjà leur caveau préparé dans le cimetière de Bias ne quitteront le camp que pour cette dernière destination. Conflictuelle à cause du tapage des jeunes chômeurs qui dorment le jour et vivent la nuit, à cause aussi de tous ces chiens qu'élèvent les gens depuis 1975, depuis qu'ils ont peur des cambriolages.

« Il y en a qui refusent d'aller à l'hôpital de peur de voir leurs meubles disparaître. Tous les célibataires sont armés et certains d'entre eux dorment même avec la lumière allumée et le fusil au pied du lit. Il y a deux ans, une nuit, un vieux a tué son meilleur ami. Il est étonnant que ce genre de drame n'ait pas été plus fréquent ; de toute façon, il y a de moins en moins de monde ici pour désarmer les conflits. »

Il est temps de partir. Demain, c'est l'Aïd, une grande flaque de sang va souiller les graviers qui entourent la porte du logement du boucher. Sur les cordes à linge, les paquets de tripes en train de s'égoutter alterneront avec la lessive du matin.

Le vieux Youssef tourne autour du bâtiment des célibataires en pleurant. Youssef pleure tout le temps et nul n'en a jamais su la cause. Pleure-t-il les petites humiliations ? Ou bien la dépendance à l'égard des siens ? Pleure-t-il vingt-trois années de camp ? Ou plus simplement à cause de cette peur qui ne le quitte pas un seul instant dès qu'il est éveillé, et de ces images du passé qui viennent hanter ses rêves ?

Youssef ne parle plus depuis longtemps, il pleure. C'est ainsi.

## Les hommes des plantations

La chaleur dans le Sud ? Un rêve de gens du Nord.

Entre le Rhône et la Durance, on a plus vite fait de compter les jours « sans » que les jours « avec ». C'est du mistral bien sûr qu'il s'agit. Il emporte tout sur son passage, les toitures et le plastique qu'il essaime dans le paysage, tout sauf la patience des hommes venus d'un Sud encore plus profond, plus froid, plus ingrat.

En mars, il est glacial et donne la migraine.

Châteaurenard, Bouches-du-Rhône, 6 heures du matin : il fait encore nuit. Des projecteurs haut perchés jettent une lumière entourée d'un halo de froid sur un immense parking, au-delà de la voie ferrée. Les rafales de vent happent et emportent au loin des mots qu'une voix féminine crache de haut-parleurs. On entend au vol « laitues », « concombres », « asperges ». Des camions, des fourgonnettes, des breaks, des remorques, des camionnettes de toutes marques, de tous âges, sont alignés sur le parking comme pour la revue. Ils sont rangés par type de chargement. Les bâches relevées claquent au vent. La marchandise fraîche s'étale en cageots : des légumes, des légumes, encore des légumes, cueillis la veille dans toute la région.

Les acheteurs et les vendeurs sont à l'abri du mistral dans un bâtiment à l'architecture utilitaire, sans fioritures, à deux niveaux. Au rez-de-chaussée, il y a, en entrant à gauche, un hall où les producteurs exposent un échantillon de leurs produits, et à droite une batterie impressionnante de cabines téléphoniques. Les affaires se traitent vite, dans le hall, sur l'escalier qui mène au bar où est servi un café de gare, ou sur le parking, lorsque le client vient vérifier que le chargement remplit les promesses de l'échantillon. Plusieurs centaines d'hommes sont ici chaque jour en action, paysans, acheteurs gros et moyens, intermédiaires, revendeurs.

Cette bourse aux fruits et légumes, c'est le marché d'intérêt national de Châteaurenard, où se joue le grand psychodrame quotidien de l'offre et de la demande en produits maraîchers.

Une affaire est conclue : le producteur se précipite au téléphone. Il appelle sa femme, son fils ou son contremaître pour qu'ils mettent immédiatement en route la récolte du produit qu'il vient de vendre sur

ped. Peu après, l'homme reprend sa voiture ou sa fourgonnette et fonce à l'exploitation pour superviser l'opération ou en lancer d'autres. Quand il sort du parking, la lumière de ses phares capte un instant quelques silhouettes emmitouflées, plaquées par le mistral contre les rares abris disponibles le long de la voie ferrée. Des Marocains qui cherchent du travail. Parfois l'un d'eux est embarqué sur une fourgonnette, si le travail au « mas » nécessite des bras supplémentaires, mais en général à une condition : qu'il soit « touriste », c'est-à-dire sans carte de séjour ni de travail. A la seule question posée par le paysan : « Tu as tes papiers ? », la seule bonne réponse est « non », si on veut travailler.

## Touristes

*Allahou m'a saberin* : Dieu est avec les hommes patients. Le dicton a été écrit soigneusement à la peinture verte sur le mur décrépi — mais a-t-il jamais été crépi, ce mur-là ? Avec la même peinture verte vive, un vrai vert « islamique », de la nuance exacte de l'étoile du drapeau marocain, une main a tracé une ligne horizontale qui court à hauteur d'épaule sur trois murs de la chambrée. Parfois la ligne se brise et se transforme en pointe. Au-dessus de cette évocation de remparts, quelques petites étoiles ont été peintes.

Sous la ligne, au-dessus de leurs lits, les deux vétérans ont écrit leur nom en grosses capitales latines, pour marquer leur place. Les deux autres lits permanents de la pièce sont anonymes. Dans un coin, touchant le plafond, un gros téléviseur noir et blanc à lampes ronronne juste assez fort pour couvrir le chuintement de la bonbonne de gaz qui sert à réchauffer l'air ambiant.

A côté, il y a une autre chambrée. Là aussi quatre lits permanents occupent l'espace. Dans un coin un cinquième, mobile, que son occupant déplie chaque soir au milieu de la pièce, en poussant la table bancale. La porte suivante, cadénassée, protège la cuisine. C'est l'ancien qui détient la clé du cadenas. L'ancien a 45 ans. On lui en donnerait 60. Dans la cuisine on ne fait pas que cuisiner : deux hommes y dorment, été comme hiver, le corps à peine isolé de la dalle de béton, fendue, par une longueur de moquette récupérée quelque part. Eux sont évidemment les derniers venus, ils ne sont là « que » depuis deux ans pour l'un, trois ans pour l'autre. Ils n'ont pas encore droit à un lit.

Le printemps est bien avancé. Il fait froid dans la pièce, plus froid que dehors, froid et surtout humide. Les préfabriqués métalliques utilisés par l'armée française dans les guerres d'Afrique du Nord pour «regrouper» la population étaient plus confortables. Comment appeler le tout ? Cabane à lapins ? Baraquement ? Le terme pudique fréquemment entendu est celui de «bungalow». Cela sent bon la campagne, le gîte rural, les vacances.

Dans le fond, ces onze hommes ne sont-ils pas des touristes qui se sont laissé prendre au charme des champs de Provence ? Huit d'entre eux sont en effet des « touristes ». Ils prononcent ce mot avec une ironie amère. Les trois autres sont des travailleurs agricoles munis de cartes de séjour et de travail, déclarés par leur patron. Le plus ancien est là depuis 1974. Pour lui, depuis quinze ans, rien n'a changé. Les huit « touristes » sont là depuis deux ans pour le plus récemment arrivé, sept ans pour le plus ancien. Cela donne — c'est simple à calculer — environ 35 années de travail non déclarées, non cotisées, comptabilisées dans les corps, les cœurs et les têtes mais sur aucun papier officiel. Que font-ils là, ces hommes qui ont l'air si taciturnes, si timides ?

Il suffit de regarder autour du « bungalow » pour avoir la réponse. A cinq pas une serre. Derrière, une deuxième serre. Derrière encore une troisième serre. Un peu plus loin une rangée de pommiers. Puis une autre. Puis une troisième. Et ainsi de suite. Le paysage agricole des Bouches-du-Rhône aurait de quoi faire blanchir une deuxième fois les cheveux de Frédéric Mistral, d'Alphonse Daudet et de Marcel Pagnol s'ils revenaient sur leur terre.

À vingt pas du «bungalow», l'ancienne maison des maîtres, celle où toute la famille vivait, avant. Avant le miracle économique. Le plan Marshall des paysans provençaux, ce sont les ouvriers agricoles étrangers, italiens, espagnols puis marocains, algériens, tunisiens et même égyptiens. On le comprend, quand on regarde un petit peu plus loin, de l'autre côté du chemin : là se dresse la nouvelle maison des maîtres. Deux fois plus haute, deux fois plus grosse, trois fois plus moderne, et combien plus arrogante que l'ancienne, avec son style de faux «ancien mas provençal », surtout vue du «bungalow ».

«C'est notre argent », dit un des hommes en montrant le «mas ». Il précise : «Le patron a 15 hectares. Il y a quinze ans, il avait une vieille ferme et une vieille voiture. Pas de serres, pas d'arbres fruitiers, pas de tracteurs, pas de Marocains. Aujourd'hui, il a les serres, les fruits, deux tracteurs, deux voitures, une villa et... nous. Les Marocains, c'est comme le Loto, tu sais. »

## Peur

Nous avons quitté Châteaurenard pour nous enfoncer dans des chemins de campagne. Nous sommes dans une Crau, une cuvette typique du paysage local, entre Avignon et Châteaurenard. Le hameau, fantomatique, est à deux kilomètres, la petite ville la plus proche à un peu plus de dix kilomètres. Mes guides sont marocains. L'un est ouvrier agricole. L'autre, après l'avoir été, est passé au bâtiment, comme beaucoup de compatriotes. Il vit désormais en HLM, à la périphérie d'une ville. Mais il a gardé le contact avec ses parents, ses amis, ses «pays» restés sous serre. Mohand est une sorte de facteur. Mais dans le coffre de son vieux break familial il a un fusil. Cet homme doux, chaleureux, qui a souvent l'air de s'excuser, n'est pas chasseur, pourtant. Mon étonnement se transformera rapidement en compréhension.

La tournée crépusculaire continue.

La ferme suivante est beaucoup plus grande que la première. Ici, les hommes habitent un «bungalow» neuf à côté des serres. Deux grandes pièces, une dizaine de lits. Quatre hommes sont déjà rentrés, les autres sont encore dans les champs et les tunnels en plastique. Nous arrivons en pleins préparatifs culinaires. Un homme coupe les cheveux d'un jeune, tout en donnant des indications à celui qui, ce soir, est de cuisine. Un autre somnole. Ils ont l'air en meilleure santé que le groupe précédent et organisés comme une chambrée. Mohand m'a chuchoté avant de frapper à la porte du bungalow : « Ne parle pas, ici pas de carnet, pas de magnéto. » La conversation restera anodine. Sous l'accueil cordial, il y a une tension indéfinissable. Nous repar- tons. Le patriarche qui règne sur le domaine avait remarqué notre arrivée. Il nous guette au balcon de son mini-château clinquant neuf, lui aussi en style « néo-provençal » massif. Les chiens grognent et tirent sur les chaînes. Nous ne nous attardons pas.

À l'étape suivante, nous rebroussons chemin. Les chiens, ici, ont déjà été détachés pour la nuit.

La nuit est maintenant totale. Le vent s'est levé. Mohand se perd dans les chemins. Finalement, une lumière, un bungalow, une porte qui s'ouvre. Cinq hommes. Un seul parle, un peu, le français. Ils n'ont presque pas de vaisselle. Une sauce rouge cuit sur un Primus. On nous sert quand même un thé rapide sur un tabouret. Combien de thés ai-je bus ce soir-là ? Après le cinquième verre je ne les ai plus comptés. Le «whisky marocain », comme l'appellent les hommes, est pour tous ceux que j'ai rencontrés, leur seule drogue, avec le tabac. Loin de leur

pays, ces consommateurs traditionnels de haschich en auraient pourtant bien besoin, ici.

L'heure tourne. La dernière étape ce soir sera au fin fond d'un verger, quelque part. Je suis désormais complètement perdu et je n'ai qu'un espoir, que mes guides, eux, ne le soient pas. Au pied d'un grand arbre secoué par la tempête dans la nuit sans lune, il y a une maison de poupée d'où ne filtre aucune lumière. On frappe, on s'explique, en criant à cause du vent, devant une porte fermée. Elle s'ouvre. Une pièce de quatre mètres carrés au maximum. Une ancienne grange ? Plutôt une remise, peut-être un très ancien logement d'ouvrier agricole devenu remise puis à nouveau « logement ». Nous avons touché le fond. Ici, il n'y a même plus de gaz, mais une bougie et un petit brasero. Toutes les fissures ont été tant bien que mal calfeutrées avec des chiffons, du plastique. Dans ce trou, grelottants, deux jeunes hommes au visage cuivré, recroquevillés sur les bidons qui leur servent de sièges. Nos ombres, démesurément grandies par la lueur de la bougie, se confondent. Il n'y aura même pas de thé. Eux sont hébergés loin de la maison du patron, nous n'avons donc rien d'autre à craindre que leur gêne et leur honte, communicatives. Ils sont isolés de tout. Ils n'ont pas même un vieux vélo. L'un est régulier. Il est dans ce trou depuis plusieurs années, sourit quand même et parle par bribes. L'autre, clandestin, travaille là depuis plus d'un an. Ses yeux sont fiévreux. Il est malade. Il ne peut pas se faire soigner. *Allahou m'a saberin*. Nous fuyons, abattus.

Revenus dans la voiture, nous nous regardons et nous exclamons en choeur : « Pour ce soir, ça suffit ! »

Nous nous sommes sentis, dans notre expédition entre chien et loup, comme des soldats républicains en Vendée chouanne.

Pas rassurés pour deux sous. Mes guides ont peur, les hommes que nous rencontrons ont peur, j'ai peur. Mohand me raconte ses déboires avec des exploitants agricoles pour lesquels ses cousins ou ses amis travaillent. À plusieurs reprises, quand il a voulu leur parler dans la journée, c'est un canon de fusil qui lui a été mis sous le nez pour l'en empêcher. Les fusils sont vite brandis, les chiens vite lâchés. Alors, il a demandé un permis et s'est acheté une arme. « Pas pour l'utiliser, il n'est jamais chargé, mais ça peut dissuader des excités. »

De jour, on ne peut approcher les hommes au travail. De nuit, c'est assez risqué. Dès la tombée de la nuit, dogues et bergers allemands veillent. Il reste le crépuscule, deux petites heures pour, vite, se glisser dans les « bungalows » ou se donner rendez-vous dans les très rares

bars qui, dans les agglomérations, servent les Arabes sans se faire prier. Encore faut-il être bien organisés pour cela.

Les hommes des plantations ont dans le meilleur des cas des mobylettes. En général ils se déplacent à vélo ou à pied. Ceux qui parmi eux ont des voitures, plutôt des guimbarde, sont rares.

Une rencontre entre plusieurs hommes travaillant et habitant sur différentes exploitations devient une expédition. Ils se déplacent de moins en moins le soir, par peur et par fatigue. Passer huit, dix ou douze heures courbé dans une serre ou tendu vers des pommiers lessive les plus costauds. Ici, une année de travail compte pour deux. Cela se lit sur les visages. Les hommes de vingt-huit ans ont l'air d'en avoir quarante, ceux de quarante cinquante-cinq.

Les hommes ont des raisons d'avoir peur. Nous le comprendrons peu à peu, au fil des confidences.

Une militante du MRAP, interrogée, a choisi la sécheresse d'un rapport sans fioritures pour répondre à mon interrogation sur ces raisons.

« Mustapha Tourchi, ouvrier agricole saisonnier originaire de Douar-Ouled (Maroc) et résidant au camping les Cerisiers est victime d'une agression le dimanche 9 mars 1986 16 h 30 alors qu'il circulait à bicyclette sur la Nationale 7 entre Plan-d'Orgon et Saint-Andiol. Un des quatre occupants d'une voiture lui tire dessus au fusil. Il reçoit une décharge de plombs de chasse en plein visage. Le conducteur d'une autre voiture accepte de l'emmener à Orgon chez son frère, qui le conduit à l'hôpital d'Avignon. Le certificat médical initial fait état d'un traumatisme de l'oeil gauche par plomb de chasse avec nombreux plombs au niveau de la face. Interruption temporaire de travail de deux mois. Consolidation médicale des lésions le 1<sup>er</sup> octobre 1986 avec incapacité professionnelle permanente de 15% (il reste 3/10 de vision à l'oeil gauche). Une plainte avec constitution de partie civile est déposée le 20 avril 1986. Le MRAP se constitue également partie civile. En juin, on apprend que le juge d'instruction aurait fait procéder à des recherches de véhicules auprès des services de la préfecture du Vaucluse, où la voiture était immatriculée. Un an plus tard, rien de nouveau<sup>1</sup>. »

Ce genre d'« accident de la route » est devenu banal. Le scénario connaît bien sûr des modifications. Parfois la victime est en mobylette, ou à pied. D'autres fois, les agresseurs, toujours en voiture, utilisent des battes de base-ball ou des manches de pioche et

1. Communication du MRAP à l'auteur, juin 1987.

descendent l'Arabe « au vol », en le doublant sur la route. Parfois ils l'envoient dans le fossé en utilisant la voiture comme arme. Peu d'âmes sensibles s'émeuvent. Les enquêtes n'aboutissent pas. Qu'est devenu l'ouvrier El-Asry, disparu de Cavaillon en 1986 ? Son frère, venu du Maroc pour tenter de le retrouver, n'a pu le reconnaître parmi les cadavres défigurés « apparemment maghrébins » que les gendarmes lui ont présentés. Quelqu'un a-t-il enfin pu reconnaître cet autre cadavre repêché au printemps 1987 dans la Durance ?

## **Un cadavre dans la Durance**

« Mystérieuse découverte dans la Durance : dimanche matin vers 10 h 45, en se rendant sur son lieu de pêche, un homme découvrait un cadavre enveloppé d'une couverture et ficelé dans un sac plastique.

« Le corps gisait sur les alluvions. De type méditerranéen, âgé entre 35 et 40 ans, le cadavre avait plusieurs plaies au thorax, ainsi qu'à la cuisse droite.

« Il avait également la poitrine très tatouée avec notamment sur la gauche un bateau (genre voilier) et sur la droite un pigeon voyageur tenant dans son bec une lettre.

« La précision de ces tatouages devrait permettre d'identifier ce corps. Une enquête est en cours : s'agit-il d'un règlement de comptes ? D'un crime raciste ?

« Les services de gendarmerie de Châteaurenard attendent beaucoup des conclusions de l'autopsie.

« Toute personne pouvant apporter des précisions quant à l'identité de la victime doit prendre contact avec la gendarmerie de Châteaurenard au 90.94.38.58<sup>2</sup>. »

L'explication parfois fournie à de mystérieuses morts violentes : des « règlements de comptes entre Maghrébins », a bon dos et a beaucoup servi en ce siècle, en particulier pendant la guerre d'Algérie. Un trait commun aux agressions parfois homicides est qu'elles visent des ouvriers agricoles marocains qui « bougent », au propre comme au figuré. Résultat : ceux-ci ne bougent plus, ils deviennent de plus en plus prudents dans leurs déplacements et dans leurs réclamations, si légitimes soient-elles. Ils deviennent ainsi moins mobiles, dans une période où le travail honnête —

2. Lu dans la presse régionale au printemps 1987.

déclaré — est de plus en plus difficile à trouver et où il faut aller toujours plus loin pour en chercher. Ils se terrent dans leurs taudis et se taisent. Le racisme — un racisme insolent, qui s'affirme au soleil et au comptoir — est évidemment présent dans les agressions, les menaces ou les meurtres, mais il n'en est peut-être pas la motivation principale.

Ce qui est visé par cette terreur c'est tout bonnement le contrôle de la main-d'oeuvre et de sa mobilité. Le système d'exploitation qui s'est construit dans les serres et les plantations apparaît en effet très fragile. La vigilance patronale est extrême, elle est exacerbée par la conscience cynique du bluffeur qui tente un coup au poker et sait parfaitement bien qu'il peut perdre au jeu. Le moindre signal d'une possible rébellion provoque des réactions apparemment démesurées qui révèlent bien à la fois l'importance des profits réalisés sur le dos des Marocains et leur place déterminante dans l'économie de la région.

À cela s'ajoute une constatation qui peut sembler cynique : ces hommes sans droits et sans identité sociale sont une cible d'autant plus tentante pour les expéditions de sportifs de comptoir dopés au Ricard que les agresseurs savent très bien pouvoir compter sur le silence de leurs victimes. Il y a en effet peu de risques que celles-ci aillent porter plainte auprès d'une gendarmerie totalement solidaire des exploitants agricoles. Depuis longtemps, celle-ci a choisi de fermer les yeux sur les pratiques illégales des employeurs de salariés agricoles. Hors de la serre, les Marocains, tout simplement, n'existent pas, ou n'ont pas à exister. Ils sont des serfs modernes. Qu'ils relèvent la tête et des ouragans se déchaînent.

## **Douze ans de silence**

Nous sommes revenus à Châteaurenard. Aujourd'hui, c'est dimanche, jour de marché. Tous les Arabes semblent n'avoir qu'un but : un auvent au bout du marché, là où la ville prend fin au pied d'une colline.

Le raï, cette musique populaire et canaille qui sévit désormais d'Oran à Londres en passant par Paris et Mulhouse, conquiert les campagnes provençales. Grâce, entre autres, à Abdelkader, un homme très brun, au visage barré d'une moustache et tanné par le soleil, réservé mais tenace. Il est marocain de l'Est, ce qui est banal parmi les ouvriers des plantations. Mais il sait aussi lire et écrire en français et en arabe, ce qui est ici beaucoup moins banal, et... utile !

Abdelkader vend des cassettes, achetées à Marseille, dans la « partie réservée » du marché qui s'étire le long de la rue principale et vient mourir sous cet auvent, au fond d'une place poussiéreuse au bord de laquelle se dresse la maison des anciens combattants d'Indochine et d'Algérie. Les commerçants arabes ont été repoussés au fin fond du marché, avec les fripiers. Pas question qu'ils aient de beaux emplacements centraux. Peut-être cela leur convient-il d'une certaine manière puisqu'ils peuvent ainsi se rencontrer et échanger des nouvelles, bonnes et mauvaises ?

C'est un nouveau cycle de la vie d'Abdelkader qui s'est ouvert il y a peu de temps. Au Maroc, avant d'émigrer pour la France, il avait d'abord travaillé la terre, dont sa famille possédait quelques parcelles, puis il s'était mis à la « contrebande », en fait le commerce de ville en ville et entre le Maroc et les enclaves espagnoles de Sebta (Ceuta) et Melilla. Et ici, le voilà à nouveau marchand ambulant après douze ans dans les plantations ! Mais ce « passage dans le secteur tertiaire », d'une précarité à une autre, il ne l'a pas choisi ! Comment en est-il arrivé là ? Abdelkader m'a raconté son aventure à l'abri des oreilles indiscretes, au milieu des quelques amis français qu'il est parvenu à se faire au bout de nombreuses années :

«Je travaillais sur cette exploitation depuis 1974. C'est une SARL regroupant plusieurs propriétaires, spécialisés dans les arbres fruitiers. Depuis 1976, j'étais particulièrement chargé du traitement des arbres. Je conduisais aussi les tracteurs et les chariots élévateurs.

«J'ai toujours fait tous les traitements chimiques sans aucune protection : ni gants, ni masque, ni lunettes, ni imperméable ou combinaison. Sur l'exploitation nous étions une trentaine. On était logés dans des bungalows. Dans le mien, qui était vraiment pourri, on était à cinq, et l'eau nous coulait sur la tête quand il pleuvait. Chaque soir, à 22 h 30, les patrons nous coupaient l'électricité à partir de disjoncteurs installés hors de notre contrôle, jusqu'au lendemain à 6 h 30. Pendant les week-ends, ils nous la coupaient carrément du samedi soir au lundi matin. Leur argument c'était la sécurité ! Alors on était obligé de s'éclairer à la bougie et de cuisiner au gaz, surtout quand on finissait de travailler tard, et ça arrivait souvent. Comme si les bougies, c'était moins dangereux !

« Pendant douze ans, j'ai travaillé sans protester. Je n'ai jamais vu les congés payés ni les jours fériés.

« Chaque fois que je lui en parlais, le patron me disait : Oui, cette année je te donne les congés, cette année je te donne les jours fériés ; puis c'était : L'année prochaine je te les donne, et ainsi de suite.

« En 1986, à partir du 9 février, je lui ai parlé deux ou trois fois du problème de la toiture qui fuyait. Chaque fois, il m'a répondu : Moi, je ne répare pas ta chambre, si tu n'es pas content, va travailler ailleurs. Après, j'ai commencé à lui écrire des lettres. Ma première lettre date du 24 juin. Je lui demande l'application des lois du travail, sur les horaires — 39 heures par semaine —, sur les onze jours fériés légaux, sur les fiches de paye, sur l'état du logement et enfin sur le permis de clark. Le clark, c'est le chariot élévateur. Il faut un permis pour le conduire. Je l'ai passé en 1976, mais il ne voulait pas me donner le papier. C'est la mutualité agricole qui a payé la formation. Quand je le lui ai demandé, il m'a dit : "Donne-moi 2 000 francs et tu l'auras."

« Parfois on travaille 180 heures par mois, mais moi, comme je suis tractoriste et que je traite les arbres, il m'arrive de travailler jusqu'à dix heures du soir. J'ai fait des mois de 240, 260, 280 heures. Lui, il marque sur la feuille de paye 100 ou 120 heures plus 8 heures de congés payés. Cette somme-là, il me la paye par chèque, et le reste en liquide. En faisant mes comptes, je ne retrouve pas la somme marquée, les huit heures de congés payés. Je lui demandais donc de ne pas marquer le congé dans les fiches mensuelles, mais de me faire une fiche séparée au bout de dix, onze mois et de déclarer ces congés à la caisse de mutualité. Il m'a dit : Non, ce n'est pas normal, nous on travaille dans l'agriculture, ce n'est pas un travail industriel, le travail agricole c'est ainsi. Pour les jours fériés, on ne les avait jamais touchés. Pour la chambre, il m'a dit : Non, je ne la répare pas, va te louer une chambre ailleurs. En plus, je lui paye 250 francs de loyer. D'après les lois, si on loge chez l'employeur, on doit payer 112 F par mois. Pour les horaires, il retirait le temps de transport entre l'exploitation et les champs qu'il a à vingt kilomètres delà, ce qui lui faisait gagner environ une heure de salaire et en plus, pas de casse-croûte, pas de prime de panier, rien de tel.

« Il n'a pas répondu à la première lettre.

« Je lui en ai écrit une deuxième le 26 août, où je demandais qu'il répare la chambre et qu'il ne coupe pas l'électricité. Là, il a répondu, le lendemain même. »

## Un « comportement incompréhensible »

C'est une contre-attaque en règle, et par lettre recommandée :

« Je me suis aperçu que, malgré des ordres précis et écrits, vous avez omis d'inclure un produit dans le traitement effectué le 21 août.

« Cet oubli me surprend de votre part. Il met en jeu l'inefficacité du traitement [*sic*], les heures perdues de deux hommes pendant une journée et les pucerons non détruits dans le verger.

« Le 22 août, sur votre poste de calibrage de fruits, suite à votre mauvais travail sur l'emballage des pommes Reine des Reinettes, j'ai tenté à plusieurs reprises de vous inculquer des directives précises pour redresser vos erreurs, vous n'avez tenu aucun compte de mes remarques.

« Votre comportement de mésintelligence me surprend beaucoup car il est incompatible avec le bon fonctionnement de l'entreprise.

« Pour ces raisons, je vous adresse un blâme. »

« À ce moment-là, commente Abdelkader, on était à la fin du traitement des pommiers. Je lui ai répondu, quand il m'a demandé de mettre ce produit, que ce n'était pas le moment. Si j'en avais mis trop, les arbres auraient crevé. Même chose quand ils sont en fleur : si j'oublie de mettre le produit ou si j'en mets trop, les fleurs tombent. Il faut doser délicatement, pour stériliser une partie des fleurs seulement, de la sorte les fruits qui restent seront plus gros. Je connais bien le traitement des fruitiers : je l'ai fait pendant dix ans, sept mois par an, sans protection. Chaque fois que je lui demande un masque, il me répond : Si tu trouves un masque, tu l'achètes, moi je ne peux pas, c'est trop cher. Pour l'histoire du poste de calibrage, il avait fait exprès : il m'a mis entre deux tables pour faire tout seul le travail de quatre personnes, remplir les caisses et agraffer les filets. C'est une chaîne, où normalement il y a deux personnes à chaque table. »

Le surlendemain, deuxième lettre recommandée !

« Le lundi matin 25 août, au moment de la distribution des tâches, vous vous adressez à moi avec des propos inconvenants, avec gestes obscènes à l'appui.

« Tous vos camarades présents : Messieurs M., L. A., L. ont été très choqués par votre attitude, car nous avons toujours eu réciproquement des échanges de mots d'une extrême correction et d'une politesse permanente, à laquelle j'attache d'ailleurs une grande importance.

« Seul à seul, je vous ai proposé de venir vous excuser, vous ne l'avez pas fait. Je vous adresse donc un blâme, car cette attitude de mécontentement et d'agressivité nuit à ma personne et, surtout, votre comportement incompréhensible n'est pas compatible avec la bonne marche de l'entreprise que je dirige.

« Cette attitude de votre part, qui se répète, crée, si vous n'y prenez pas garde, une impossibilité de poursuivre le travail avec vous.

« Vous me demandez "un permis de clark", je vous ai déjà indiqué verbalement que cela n'existe pas. Ce qui prouve aussi que vous ne tenez aucun compte de mes réponses, donc autre preuve de mécontentement totale.

« Je vous signale au passage que le clark (chariot élévateur) possède son propre chargeur de batterie. Le 25 août, nous avons *in extremis* signalé votre erreur de branchement, avant que l'irréparable et la dégradation du matériel, très cher, ne se produise. Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous vouliez conduire un chariot élévateur, mais auparavant, il faut apprendre à effectuer correctement les branchements.

« Le logement que vous occupez a été mis à votre disposition à l'état neuf [...]. Toutes dégradations anormales intérieures vous seraient imputables. La petite fuite d'eau sur la toiture, due à la tempête de mistral du mois de juin est en voie de réparation et sera réparée sous peu, ne vous en inquiétez pas.

« Concernant l'électricité, veillez à ne pas faire de branchements intempestifs, chacun de vos logements est protégé par des disjoncteurs calibrés, pour votre propre sécurité et celle de vos camarades et pour limiter les risques d'incendie.

« — PS : dans votre demande de permis, ne confondriez-vous pas avec les tests psychotechniques exigés à une certaine époque par la législation ? Ces tests sont demandés à la PAVE, aux frais de l'entreprise et sont strictement privés. »

Abdelkader répond : « [...] Si vous me reprochez des fautes inexistantes c'est parce que je vous demande de payer les jours fériés, d'avoir des feuilles de paye conformes à la réalité (déclarer toutes les heures), une amélioration des conditions de logement. « Je pense qu'il est préférable de régler tous les problèmes qui se posent plutôt que d'essayer de m'accuser de fautes qui n'existent pas. » Le travail forcé reprend. Et l'escalade.

## « Nous ne sommes plus au Moyen Age »

« Le lundi 8 septembre, il m'a donné une fourche et il m'a dit : "Tu vas arracher les arbres morts — dans une plantation de quatre ans ! — et tu creuses des trous à leur place pour la plantation, tu bêches au pied des arbres et tu tires l'herbe à la main." Dans l'atelier, il y a des sécateurs, des pioches, des pelles, etc. Pour creuser, il faut une pioche ou une pelle. Moi, je sors la terre avec ma main et, pour arracher les arbres morts, je ne peux pas les arracher avec une fourche ? Je lui ai dit : "Mais pour arracher les arbres, il faut autre chose qu'une fourche !" Le patron m'a répondu : "C'est moi qui commande, tu travailles comme ça. Ce que je te dis, moi, il faut le faire, sinon cela signifie que tu ne veux pas travailler. " Une heure et demie plus tard, le patron arrive avec un ouvrier : "Combien de raies tu as faites ? — Trois. — Ce n'est pas suffisant, je ne peux pas te payer. Il faut avancer." Il a dit à l'autre ouvrier : "Montre l'exemple", et il m'a ordonné de terminer le champ à la fin de la journée. C'était un champ de 4 hectares. Il a pris la fourche et il a dit : "Voilà je te montre" ; après deux ou trois coups, il a jeté la fourche et il a dit : "Bon si tu ne peux pas travailler, moi je ne te paye pas." Moi : "Mais donnez-moi des outils pour faciliter le travail."

« Le soir, quand je suis rentré avec les mains en sang, je lui ai dit : "Patron, regarde mes mains." Il m'a dit : "Ah ! tant pis, hein !" Le lendemain matin, je lui dis : "Patron, je prends des outils pour faciliter le travail, une raclette, etc." Il m'a dit : "Non, non, non, je te donne une fourche, c'est tout." A sept heures et demie, il m'a dit : "Laisse la fourche", et il m'a enfin donné une raclette. J'ai pris une bicyclette pour aller au champ.

« Je commence à travailler. À 9 heures, son fils arrive sur une moto Honda 125 et il fait un tour dans le champ. Puis il s'arrête devant moi et dit : "Ce que tu fais, si tu ne peux pas travailler, rentre chez toi. Parce que ce que tu fais, tu n'as pas les mains de travail. Il faut finir tout de suite." Je lui dis : "Je ne peux pas travailler dans ces conditions", et je reprends le travail. À chaque fois, il m'arrête. Il dit : "Allez, rentre chez toi." Il m'enlève la raclette de la main : "Je vais te faire voir comment travailler. Tu fais un travail de bourricot, tu ne sais pas travailler avec une raclette. " Je réponds : "Comment ? Je travaille ici depuis douze ans et je ne sais pas travailler avec une raclette ?" Il me dit : "Non, arrête, sinon je te casse la tête. — Sois gentil, Christophe, moi je n'ai jamais critiqué." Il me dit : "Allez, vas-y, bourricot", et il me donne un coup avec le manche de la

raclette, puis il la tourne et dirige le fer vers moi : "Si tu ne t'en vas pas, je te casse la tête, mon père il t'a dit de ne pas rester ici, qu'est-ce que tu fais là ?"

«J'ai eu peur de lui, je suis parti dans le champ en laissant la raclette. Lui, il m'a poursuivi à moto, je suis tombé dans un fossé plein de ronces, je me suis cogné aux côtes et aux coudes. Je suis allé au bureau voir le père et lui dire ce qui se passait. Il m'a dit : "Voilà que tu quittes le travail sans motif, tu travailles chez moi, pas chez lui ! Si moi je te dis de faire quelque chose, il faut le faire. — Pourquoi m'a-t-il fait cela ?" J'ai enlevé mon tricot, je lui ai montré mes côtes : "Je vais voir un docteur." Il m'a dit : "Non, si tu y vas, tu as quitté le travail sans motif."

«Je suis parti chez le docteur à Saint-Rémy, il m'a donné un certificat pour aller faire une radio à Avignon. À l'hôpital d'Avignon, après la radio, ils m'ont donné huit jours d'arrêt de travail. Quand je suis retourné chez le médecin, il m'a donné encore six jours. Ça fait quatorze jours d'arrêt de travail. J'ai aussi porté plainte auprès des gendarmes. Entre-temps, le patron m'a écrit une nouvelle lettre : "A neuf heures et demie — c'était l'heure où j'allais chez les gendarmes —, sur une remontrance de notre part, vous abandonnez le chantier où vous étiez seul à travailler (sélection de jeune plantation, élimination des porte-greffes, désherbage délicat au pied). Aucune autre raison valable ne pouvant être invoquée, en conséquence, je vous adresse un nouveau blâme, ce qui fait le troisième en l'espace de peu de temps." »

Abdelkader est alors convoqué pour « entretien préalable » le 12 septembre, « pour mettre les choses au point et pour vous signifier une procédure de deux mois de préavis qui s'avérerait nécessaire au cas où vous persisteriez dans vos attitudes ».

Le 11 septembre, il reçoit l'ordre de quitter sa chambre.

Alice a accompagné Abdelkader dans sa bagarre. Elle est conseillère prud'homale. Elle enchaîne :

« Le matin à 6 h 30, Abdelkader me téléphone en disant : "Je n'en peux plus, je mange la terre. Chaque matin, il me donne le travail, puis son fils vient me menacer." L'employeur avait peur : Si je lui paye les jours fériés, je dois les payer à trente ouvriers, soit environ 100 000 francs à déboursier. Tout de suite l'ouvrier marocain devient moins intéressant ! Et oublier le paiement des jours fériés pendant dix ans à 30 ouvriers fait quand même économiser un million de francs. »

Le 18 septembre, Abdelkader est convoqué pour se faire signifier son licenciement le 23. Une lettre du 24 septembre confirme ce licenciement «pour faute lourde ». L'agression du 9 septembre devient « imaginaire » : « Vous répétez à la cantonade que vous avez été battu, poursuit la lettre. Nous ne sommes plus au Moyen Age, et sur la propriété que je dirige, jamais personne n'a été battu, je pense qu'en France il en est de même depuis très longtemps» [sic]. «Ces faits» constituent donc «une faute lourde ». Quels «faits»? L'abandon du champ suite à l'agression. Le scénario concocté par le patron et son fils se confirme. Le choix pour Abdelkader était clair : résister à l'agression et alors se faire licencier et éventuellement incarcérer, ou éviter de riposter à la provocation et... se faire licencier. Drôle de choix.

L'affaire ne s'arrête pas là. Une fois licencié, Abdelkader devait encore faire deux mois de préavis. Il demande, conformément à la loi, des heures pour chercher un autre travail. Le patron réplique : «Ça n'existe pas dans l'agriculture, c'est pas comme dans l'industrie. On ne peut pas s'arrêter deux après-midi par semaine. »

«Je n'ai pas travaillé jusqu'au 29 septembre. Le 30, je me présente au chantier à huit heures et demie. Le patron m'a dit : "Si tu ne veux pas commencer à huit heures et demie, tu peux t'en aller. — Bon, où est-ce que je travaille aujourd'hui ?" ai-je demandé. Il se met en colère, me pousse : "Je ne veux plus te voir, ordure, dégage." Son fils s'y met : "Si tu n'arrêtes pas le dossier des gendarmes, je te tue, je te coupe la tête." Moi : "Vous m'avez licencié, vous devez me donner du travail pendant les deux mois du préavis ou, alors, vous ne me faites pas travailler mais, vous, vous êtes obligé de me les payer."

« Je voulais partir pour aller voir l'inspecteur du travail, à Marseille. Mais Christophe a mis un tracteur en travers pour m'empêcher de sortir ma voiture. Je suis resté là une heure à attendre. Vers 9 heures, j'ai poussé la voiture d'un copain, j'ai sorti une voiture. Lui, il a contacté un huissier de Tarascon, pour "constater que je ne veux pas travailler". Moi, j'ai contacté un inspecteur du travail à Marseille. Il lui a téléphoné : "Pourquoi tu as arrêté ?" L'autre a répondu : "Non, c'est lui qui a arrêté le travail." J'ai demandé à l'inspecteur du travail : "Est-ce que j'ai le droit de contacter un huissier ? — Oui."

« Le 1<sup>er</sup> octobre, je n'ai pas travaillé. Le 2, je suis allé au travail. L'après-midi, à quatre heures et demie, le fils arrive. J'étais tout seul dans le champ. Il me dit : "Tu ne sais pas pourquoi je te mets tout seul dans le champ, là ? — Non — Je te mets tout seul pour pouvoir te tuer, comme ça personne n'est au courant. — Non, sois gentil. —

Non, je continue avec toi jusqu'au bout. Je te mets une balle dans la tête comme un chien." Il m'a dit : "Respire un coup, je reviendrai." Il est revenu à 16 h 45. Là, j'ai pris peur, je suis parti sur un chantier à côté, où ils ramassaient le raisin, je suis resté avec les autres ouvriers jusqu'à 10 heures du soir. J'ai un frère qui travaille avec moi. Le soir, il ne me voit pas rentrer. Il vient me chercher. Il trouve le sécateur que j'avais abandonné. Il demande alors : "Christophe, il est parti Abdelkader?" L'autre a répondu : "Non, depuis hier je ne l'ai pas vu ou peut-être, va voir, il est tombé dans un fossé." Je suis rentré à 11 heures du soir et je suis resté deux jours dans la chambre sans travailler, sans sortir. Puis je suis allé voir un huissier, d'abord celui de Tarascon. Je lui ai dit : "J'ai un problème, est-ce que tu peux aller avec moi ?" Mais c'était celui de l'employeur ! Il m'a raconté l'histoire à l'envers : "C'est toi qui as quitté le travail, c'est pas vrai que tu payes 250 francs par mois de loyer."

Je lui ai montré les fiches de paye : "Voilà la vérité." Il n'a pas voulu m'accompagner. J'ai donc contacté l'huissier de Saint-Rémy. Il m'a accompagné le 6 octobre. Le patron lui a dit de moi : "Il est fainéant, un peu nerveux." L'huissier a répondu : "Tu l'emploies ou non, tu lui donnes les demi-journées, chaque partie a le droit de choisir une demi-journée."

Puis j'ai porté plainte aux prud'hommes. En mars, on est passés en conciliation et on a été renvoyés en jugement. J'ai aussi écrit à l'Inspection du travail. Ils sont passés le 24 novembre, ils ont vu les chambres. Ils ont écrit au patron sur les tarifs : on calcule la retenue logement en multipliant le salaire de base minimum par un coefficient, selon qu'il y a l'eau ou non, etc. Ils lui ont demandé de me rembourser les sommes qu'il avait encaissées en trop depuis quatre ans. »

Quand il était allé déposer plainte à la gendarmerie de Saint-Rémy le 9 septembre, suite à l'agression, Abdelkader s'était entendu dire : « Tu es en colère ? Où tu travailles ? — Je travaille au mas X. — Alors, retourne à ton travail », avait répliqué le pandore de service. Abdelkader était allé au siège de la CGT à Arles, qui avait téléphoné aux gendarmes. Ceux-ci avaient alors accepté d'enregistrer la plainte, mais sans lui laisser lire ce qu'ils avaient écrit. Il a voulu retourner chez les gendarmes avec Jean, un ami français, à cause des nouvelles menaces du 2 octobre.

Jean décrit l'épisode : « Il y avait deux gendarmes à la porte. Dès qu'ils nous ont vus, ils ont reconnu Abdelkader et ils ont dit : "Non, non, vous avez déjà porté plainte. Si c'est pour expliquer vos démêlés

avec les patrons, ça relève des prud'hommes." Moi : "Mais il y a eu de nouvelles menaces, verbales et physiques. Et à notre avis cela relève plutôt de la justice pénale." Eux : "Non, non, inutile de faire une nouvelle déposition. Pourquoi ? On peut toujours ajouter des pièces au dossier." Les gendarmes : "Un témoignage de la sorte s'adresse au procureur de la République. Vu l'heure, il est temps d'aller déjeuner." Ils voient qu'on n'est pas satisfaits de la réponse. Un des gendarmes dit à l'autre : "Tu ne vois pas qu'ils sont venus pour nous emmerder, qu'ils reviennent à 14 heures, s'ils le souhaitent." On a donc écrit au procureur. »

Notre conversation s'interrompt. La porte du local où nous nous trouvons s'ouvre. Un homme grand et maigre s'excuse. Il parle rapidement en arabe. Il pédalait sur son vélo après le travail, une voiture lui a foncé dessus. Il a pu relever le numéro de la plaque. **H** ne parle pas le français. Il voudrait que quelqu'un l'accompagne déposer une plainte à la gendarmerie. « D'accord, plus tard. » Il s'excuse encore et disparaît.

### **Pour l'exemple**

« Moi je sais un peu parler, je me défends, dit Abdelkader modestement, mais les autres, ils ne savent pas lire, pas écrire. Pour les pommes par exemple, ils sont payés à la caisse. On en remplit 60-70 par journée. Il leur dit au départ : vous êtes payés 2,50 francs la caisse. Il vient faire un tour à moto le soir, il regarde les caisses : Tu ne les a pas bien remplies. Il enlève 1 F par caisse. Puis il dit : Elles ne sont pas calibrées, il leur enlève encore 1 F. À la fin du mois, il leur donne ce qu'il veut.

« J'ai été le premier à leur demander quelque chose.

« Sur la trentaine que nous étions, sept, comme moi, étaient là depuis dix à douze ans. Quand j'ai commencé à réclamer, il a dit aux autres : Voilà, moi, je ne peux pas payer les jours fériés et le reste. Celui qui veut continuer comme ça, ça va, celui qui ne veut pas, il prend la route. Moi, je ne veux pas d'ouvriers qui font des problèmes.

« Un autre copain est allé aussi aux prud'hommes, un troisième est parti à Toulon, comme ça. Un autre près de la retraite est aussi parti. Aux dernières nouvelles, des copains m'ont dit que les patrons regrettaient mon départ. »

Abdelkader avait donné l'exemple. La riposte illustre les enjeux. Alice les explique : « C'est une politique du patronat agricole dans le département : licencier au maximum, se débarrasser des permanents

au profit des saisonniers et surtout des clandestins. Ils poussent de plus en plus les permanents à signer des contrats de saisonniers. Certains acceptent, ils ne voient pas toujours les implications. S'ils refusent, ce peut être une cause de licenciement. »

En 1974, Abdelkader était venu avec un contrat de l'ONI, l'Office national de l'immigration, rebaptisé récemment Office des migrations internationales, pour bien signifier que «l'immigration, c'est fini », et que le temps est aux retours organisés et à l'émigration de France vers... on ne sait où. De saisonnier, il est devenu permanent. Au moment des récoltes, il travaillait avec des clandestins. Il se souvient encore des Égyptiens des années 1977-1980.

« Ils en embauchent trois ou quatre avec contrats, et dix ou quinze comme touristes, parfois des frères ou des cousins des premiers. En douze ans, je n'ai jamais vu de contrôles sur l'exploitation, ni police, ni gendarmerie, ni Inspection du travail. » Pourtant il y avait de quoi verbaliser ! Dans les «bungalows » par exemple : « Cinq personnes par chambre, ce n'est pas normal ! La seule fois, c'est quand moi j'ai fait appel à l'Inspection du travail. Ce jour-là, quatre ou cinq saisonniers ont répondu aux questions de l'inspecteur et déclaré la vérité : qu'ils étaient "saisonniers" depuis 1976. Le patron leur a dit ensuite : "Je ne peux pas vous renouveler le contrat." »

### **«C'est comme l'Afrique du Sud»**

Une nouvelle nuit est tombée et nous voilà repartis en campagne, du côté d'Eyragues, entre Châteaurenard et Saint-Rémy-de-Provence.

Nous entrons. Une ampoule de 25 watts est pendue très haut à une solive, au-dessus de laquelle la charpente d'un toit se perd dans l'obscurité. À peine éclairés, treize hommes se sont entassés sur les lits de la « pièce » la plus grande pour nous rencontrer. Seuls cinq d'entre eux habitent là, les huit autres habitent dans d'autres pièces. Nous sommes dans une ancienne grange, dans un hameau silencieux. Les hommes présents sont tous Marocains.

« Vous pouvez, vous, un Européen, visiter le Maroc, ce n'est pas comme ici. Vous serez accueilli. Chez nous, il y a des immigrés français, les coopérants, les profs. On leur donne ce qu'ils veulent. Un pauvre peut respecter un riche. Alors pourquoi un riche ne peut pas respecter un pauvre ? Si notre famille venait nous visiter ici, ce serait une honte. Et pour les HLM, on n'y a pas droit. La plupart des

Français, ils disent qu'on est des esclaves. Ils le pensent ! » Celui qui parle reste debout, appuyé à une poutre.

« Je suis au chômage. J'ai travaillé dans les serres puis le patron a dit : "Fous le camp." Ça fait cinq mois. Avant de travailler, il te fait un contrat d'un mois ou de quinze jours. Tu n'as pas le droit de toucher le chômage ou d'entrer dans une formation professionnelle. Il y a des gens qui habitent à Marseille, ils n'ont pas le droit d'avoir un métier, de sortir des serres pour avoir un métier : carrelage, maçonnerie. On n'a pas le droit.

« On est tous là depuis douze-quatorze ans. Jamais l'inspecteur du travail n'est passé ici.

« Moi, j'ai 30 ans. Tu croyais que j'étais plus vieux, hein ? Ça fait quatorze ans que je suis là, onze ans que je travaille. Mon frère était là. Je suis venu le voir. Je suis resté avec lui trois ans, puis j'ai travaillé. On travaille même le dimanche. Tu n'as même pas le temps d'aller au cinéma. Et si tu vas au cinéma, ils te regardent comme une bête. Tu veux entrer dans un café, ils ne te laissent pas. On voudrait habiter ailleurs qu'à la ferme. On cherche des bâtiments à louer, mais on n'a pas le droit. Même un bâtiment à deux cent mille (2 000 francs), on pourrait le louer en commun à plusieurs, on peut vivre comme des Français ! Mais si tu demandes un logement, on te regarde de travers. Tu vas à la mairie demander un certificat d'hébergement pour ton frère, pour ton père, ils te le refusent en disant : "On est racistes." J'ai demandé un certificat d'hébergement pour ma femme. Rien à faire. Ainsi, elle, elle couche là-bas, je couche ici. À la mairie, je leur ai dit : "Je veux que ma femme, elle couche ici." Ils ont dit : "T'as qu'à retourner au Maroc." Voilà ce qu'on te répond après quatorze ans ici. »

Dans un coin, un jeune homme ne dit rien, ne bouge pas. Quand mes yeux se sont habitués à la pénombre, je constate qu'une de ses mains est anormalement gonflée et rouge. En fait, tout le bras est paralysé. Il est fiévreux, il grimace à chaque mouvement qu'il fait pour changer de position et ne pas s'ankyloser, sur le lit où il est assis avec trois camarades. Je lui demande ce qu'il a : « Accident ? » Il ne parle pas le français. Ses amis interviennent : « Il a eu un accident de la route. À son retour de l'hôpital, le patron avait jeté ses affaires dehors. Il ne l'a même pas officiellement licencié. Pourtant, il était déclaré, il n'était pas touriste. Il y a encore cinq-six mois, il avait un travail. Maintenant, il n'a plus rien, et il est paralysé dans sa tête. »

Je veux en savoir plus sur « l'accident ».

« Il roulait en mob sur la route, il y a une voiture qui est arrivée et qui l'a poussé dans le fossé. Ils ont fait exprès. Ils ne se sont pas arrêtés. Tu roules en mob, à vélo, ils t'attaquent. Nous, mail tenant, quand on voit une voiture arriver, on sort de la route. L'ambiance à Eyragues ? On me donne des exemples.

Un dimanche après-midi de 1986: un jeune ouvrier agricole marocain revient à vélo d'un match de foot. Des jeunes à moto le doublent, s'arrêtent, descendent, se jettent sur lui et le tabassent à coups de casque et de pied. Il ne les connaît pas, ne les jamais vus. Rate éclatée. Un avocat se dit prêt à le défendre. Il a trop peur de représailles : « J'abandonne », dit-il.

19 octobre 1986, toujours à Eyragues : Abdallah A., 45 ans, Marocain, ouvrier agricole, pédale sur la route. Deux jeunes hommes le dépassent en mobylette, s'arrêtent, l'un d'eux lui tire dessus au pistolet. Blessé au visage, il s'enfuit à travers champs. Ils le poursuivent puis abandonnent la chasse. Lui ose déposer une plainte, accompagné de son employeur.

Dans la plupart des cas, l'affaire est vite réglée : pas de témoins pas de suite, on classe.

« On reste maintenant parfois six mois sans travailler. On tourne pour chercher du travail, on remonte même jusqu'à Lyon. On se fait 40-50 kilomètres par jour en mob ou à vélo. Dans les fermes, pour avoir de l'embauche, on dit qu'on n'a pas de papiers, on les cache. On travaille deux-trois jours par-ci, deux-trois jour par-là. Dans les mas, il n'y a plus que les touristes qui dorment ou les faux touristes comme nous, qui ont des papiers cachés.

Comment s'en sortent-ils dans ces conditions ?

«Comment on fait ? On est six à vivre dans une chambre. On n'envoie plus d'argent au pays. On a fait une caisse commune, pour manger.

« Nos grands-pères, ils ont fait la guerre pour la France, en Allemagne et partout. On n'est rien chez les Français, surtout dan cette région. Ah, Paris, c'est différent. »

« Les syndicats ? Quels syndicats ? Nous, on n'est pas passé par l'école. La seule couleur rouge qu'on connaît, c'est celle de la tomate. Une association ? Si on fait une association, le patron sera encore plus méchant. Si ton patron sait que tu es à la CGT il te vide et tu n'auras plus de boulot nulle part, il le dira aux autre patrons.

« La France c'est presque notre pays, maintenant, et en même temps c'est comme l'Afrique du Sud. On ne connaît même pas nos droits. On va du travail à la chambre, de la chambre au travail. Même

à l'ANPE, ils nous regardent comme des bêtes. Dans notre pays, nous sommes des hommes, ici nous sommes presque des femmes. Ce qu'il nous faudrait, c'est un guide. Un guide qui nous montre la voie. Tu veux pas, toi ? »

« Je travaillais dans une ferme à Barbizon. Il y avait des Marocains, mais aussi des Algériens et des Français. Un jour le patron me dit : "Tu dégages." Il me licencie. Quelques jours plus tard, il a embauché un touriste à ma place. Il l'a gardé quinze jours, puis il l'a vidé et il en a pris un autre. Et ainsi de suite. La police ne touche jamais aux touristes, et l'Inspection du travail non plus.

« Ici, les salaires c'était 24 francs de l'heure, en fait 20-22. Ils ne payent pas l'assurance (les cotisations à la mutualité agricole). Mais les touristes, ils les payent 50 F par jour. Celui qui paye le mieux dans la région, il donne 150 F pour une journée de travail de 6 h du matin à 6 h du soir. 15 F de l'heure, quoi.

« Nous sommes venus pour travailler, pour vivre, on n'est pas venus pour faire des conneries dans un pays étranger. Nous voulons qu'ils nous respectent, la même loi que pour les Français, nous voulons vivre comme des Français. »

### **La «mizirya»**

Tous, ils parlent, en français, en arabe, en berbère, de leur situation, pour laquelle ils ont trouvé un terme : *mizirya*, emprunté au français « misère » et à l'espagnol *miseria*. Le visiteur, adopté, est presque oublié. Quand un homme parle, les autres écoutent. Ils réfléchissent à haute voix. S'organiser ? Comment ? Lutter ? Pour quoi ? Tous ont en commun une idée fixe, qui tourne à l'obsession : l'eau.

« On travaille, on sue, dix, douze heures, et on ne peut pas se laver. Dans les "logements", dans le meilleur des cas, il y a un robinet. On n'a pas de douches, pas de salles d'eau. Avant, il y avait des douches municipales dans tous les villages. Elles ont toutes fermé. Tout le monde a une salle de bains à la maison maintenant, enfin, tout le monde sauf nous ! Il faudrait rouvrir les douches municipales. On pourrait s'en occuper nous-mêmes. Evidemment, ce serait encore mieux si on avait des logements humains, corrects. »

Travailleurs de force et de surcroît de tradition musulmane, ils ressentent le manque d'eau courante comme une véritable humiliation, une atteinte à leur plus élémentaire dignité. Et le manque d'eau en vient à symboliser leur *miziya* de la manière la plus terrible. L'un des hommes, ancien combattant de l'armée française débarqué d'Indochine en 1954, et aujourd'hui au chômage — il devrait être retraité, mais l'affaire n'est

toujours pas réglée —, remarque : « Ils nous coupent l'eau, ils nous coupent l'électricité, ils nous ont coupé les allocations familiales<sup>3</sup>, il ne nous reste que l'air à respirer. »

## **La remise à drapeaux**

Un nouveau jour se lève, mais le mistral ne s'est pas calmé. La petite ville s'anime. Des autocars emmènent des hommes vers les chantiers disséminés dans la région, ou vers les bureaux de l'administration pour une nouvelle journée de démarches souvent vaines. Des estafettes ramassent les équipes de travailleurs de la pelle, de la pioche, du marteau-piqueur ou du sécateur pneumatique. Comme chaque matin désormais, les hommes d'Oujda, de Taza, de Ouarzazate, d'Agadir, de Nador, d'Al-Hoceima se partagent en deux groupes : ceux qui ont quelque chose à faire — travail ou démarche — et ceux qui restent sur place — ils n'ont plus de travail.

Nous sommes de nouveau au centre de Châteaurenard, communément appelé « Châto ». Un homme en bonnet de laine, le sac d'ouvrier à la main, sort d'une impasse derrière le marché couvert, traverse la place ornée d'une fontaine représentant la Durance sous les traits d'une femme aux formes généreuses, et rejoint l'Estafette où l'attend le reste de son équipe. Ils partent creuser une tranchée et poser des câbles.

« J'ai construit les deux cités HLM et les deux maisons de retraite de la commune et voilà où je vis. En hiver, on crève de froid et en été de chaud. » Il m'a fait visiter le baraquement vétuste qu'il habite au fond d'une cour. Sur l'une des trois portes du baraquement, une inscription au pochoir est encore lisible : « ...drapeaux ».

Derrière chacune des trois portes vit un Marocain. Les trois hommes sont donc logés dans l'ancienne remise à drapeaux de la mairie, « provisoirement ».

« Entre, regarde et raconte », m'a dit l'homme qui me fait visiter à son tour, un peu plus tard, ce qu'il appelle par dérision «le château », un immeuble en plein centre de Châteaurenard. Il me montre le chemin dans le noir. Le jour pénètre à peine dans la maison. L'escalier, défoncé, n'est pas éclairé. Une partie de la maison est à ciel ouvert. Au moins vingt hommes vivent là, concentrés dans les « logements » qui sont encore pourvus d'un sol et d'un plafond. Jusqu'à

3. Une mesure prise par le gouvernement socialiste : les familles, restées dans le pays d'origine, des chômeurs étrangers non européens, ne perçoivent plus ces allocations, bien que les pères aient cotisé.

quand ? Ils l'ignorent. Et après ? Ils n'en savent rien. Il n'y a pas d'électricité. Il n'y a pas d'eau courante. La crasse dispute les murs au salpêtre. Le centre de Châteaurenard est en pleine rénovation. L'immeuble, en attendant d'être rénové, peut encore être rentabilisé au-delà du supportable. Car ces hommes payent tous un loyer, aussi incroyable que cela puisse paraître.

Ce provisoire dure depuis plusieurs années. Il risque de durer encore longtemps. Le maire de Châteaurenard n'est pas pressé de reloger ces hommes. Les conditions de logement de centaines d'immigrés arabes de Châteaurenard et des communes avoisinantes sont du même acabit : bâtiments en ruines, immeubles à l'abandon, baraquements de toutes origines. Tout est bon pour loger «le Marocain » et il n'y a pas de petits gains pour les marchands de sommeil. L'accès aux HLM est bloqué pour eux. Ils risqueraient, s'ils obtenaient un logement décent, de faire venir leurs familles, et de cela il ne peut être question. La construction de foyers pour hommes seuls est aussi bloquée. Les maires de la région refusent de vendre des terrains pour en édifier. Et c'est derrière ce refus que l'on se retranche à la préfecture et au Fonds d'action sociale, qui finance et subventionne les foyers pour immigrés avec l'argent des cotisations de ces mêmes immigrés. Cotisations qui, dans le cas de nombreux ouvriers de l'agriculture, alors qu'elles sont bien sûr retenues sur les salaires par les employeurs, ne trouvent pas toujours le chemin de leur destinataire, la Mutualité sociale agricole, qui est la Sécurité sociale de l'agriculture. Les ouvriers ainsi volés ne s'en rendent en général compte qu'une fois au chômage ou arrivés à l'âge de la retraite. Dans ce dernier cas, la situation est d'une brutale simplicité : pas de retraite !

### **La gangrène**

Pierrot est logé à meilleure enseigne que la plupart de ses camarades immigrés. Il est Français. Il est proche de la retraite. Il loge en HLM. Il l'a mérité. Pour arriver chez lui, il a fallu monter dix étages à pied : l'ascenseur était encore en panne. Pourtant la cité, en périphérie d'une ville moyenne du département des Bouches-du-Rhône, est de construction récente. Pierrot et sa femme m'attendent. A eux deux, ils ont dans les reins plus d'un demi-siècle de travail aux champs. Pierrot est aussi syndicaliste.

« Le département est gangrené. La FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) a mis la main sur

tout, y compris l'Inspection du travail. Il faudrait être suicidaire, ne pas avoir besoin de travailler, pour aller voir l'inspecteur du travail. Maintenant que B. a pris sa retraite, c'est P. qui le remplace. Quand il y a un problème, ils s'arrangent. Encore récemment, il y a eu un contrôle sur une exploitation. Il y avait deux clandestins. Le contrôleur a dressé deux procès- verbaux. Il est revenu quelques heures plus tard et a retiré un des PV. La chambre d'agriculture n'existe plus. En dehors des périodes électorales, personne ne soulève le lièvre du travail clandestin. Ça arrange tout le monde. On trouve la même situation, avec des variations, dans le Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône. La Mutualité sociale agricole se retrouve avec 18 milliards de centimes de cotisations impayées. Cinquante pour cent des exploitants travaillent sans payer de charges, dans tous les secteurs et en particulier dans le maraîchage. Il y a des clandestins qui ont des emplois permanents depuis des années.

« Vous avez vu comment vivent les ouvriers de Châteaurenard. Le maire, Gustave Cestier, est un pionnier des serres en verre. Chez lui, sur ses terres, il est très respectueux de la législation. Il travaille très bien. Mais quand nous lui avons demandé un foyer pour loger les ouvriers, il nous a dit : "Si je fais un foyer, les électeurs vont me foutre en l'air." Le racisme, ici, il remonte loin, aux Ardéchois, aux Italiens, aux Espagnols, bref les "gavots". Et d'autre part, il y a de moins en moins d'exploitants qui logent les ouvriers. C'est un problème de sécurité pour eux. Les contrôles sont plus faciles si les gars logent sur place.

« Donc, les Marocains de Châteaurenard demandent un foyer depuis des années. Ils ont fait un tas de réunions, avec tout le monde. Ils ont occupé la mairie. Rien à faire. Au niveau syndical, tout le monde a misé sur les Maghrébins. Tout le monde s'est usé. Ça n'a débouché sur rien. On s'use jusqu'à la moelle. On est chaque fois obligé de partir tout de suite en justice, parce qu'il y a eu un licenciement. » Et rien, apparemment, ne change.

## Arles-Taza

Un dimanche après-midi dans la vieille ville d'Arles. L'air s'est réchauffé rapidement. Le soleil brille depuis ce matin et il n'y a plus de vent. Dans les ruelles, où les pots de fleurs ont commencé à sortir de leur hivernage, le silence est hanté par Jacques Martin. Des chats surveillent notre arrivée. Dans la petite maison où nous sommes

entrés, on respire un air indéfinissable, comme de recueillement, malgré une vieille télé noir et blanc en sourdine. Un tapis mural représente la Kaaba à La Mecque. Des couvertures berbères recouvrent les lits. Une théière, des petits verres décorés. L'homme qui nous a accueillis semble avoir été interrompu dans sa méditation. Un immigré ? À en juger par le décor de la maison, par l'habillement et les gestes de l'homme, on pourrait le croire. Mais non, frère Simon n'est qu'un Rifain d'adoption. Membre d'un ordre religieux chrétien, il partage la condition des ouvriers agricoles depuis de longues années, après avoir partagé celle d'un peuple menacé d'ethnocide en Amérique centrale. Simon, à force de partage, est devenu l'un d'entre eux. Ses amis l'ont nommé « citoyen d'honneur » de Taza, le chef-lieu de la région d'où ils viennent, entre Fès et Oujda. Région aussi rude que belle. Hussein, l'un des hommes qui partagent le toit et le pain avec Simon, y est justement en ce moment. Il revient dans quelques semaines. Ici, il est tractoriste sur une grande exploitation — riz, blé, vigne —, avec un contrat de six mois. Il vit en navette. Il ne peut fonder de famille, ni ici ni là-bas, dit Simon.

« Il y a comme lui deux à trois cents ouvriers qui feraient venir leur famille si leurs demandes de logement étaient accueillies favorablement.

« Ils se sont repliés sur la ville. Il n'y avait pas d'accueil prévu. Ils vivent à quatre ou cinq par chambre, payant 350 francs par paillasse. Un Algérien ou un Marocain loue une maison et la remplit de locataires, si le propriétaire est d'accord. Si un ouvrier agricole habite hors de l'exploitation, il est moins à la merci du patron. Il y a aussi une tendance des exploitants à vider les mas des ouvriers agricoles, à les restaurer et à les louer à l'année à des gens qui travaillent en ville.

« Un petit foyer a quand même été créé dans une vieille bâtisse "historique" rénovée par la mairie. Une vingtaine de logements. Le portail est fermé jour et nuit. Il faut la clé pour entrer. Il faudrait un vrai foyer. Il y en a un à Port-Louis. »

Il y a deux lieux de prière dans le quartier. Derrière le cinéma, à côté des arènes, la Mosquée de Paris a acheté un hangar pour faire une mosquée. Mais, comme disent les amis de Simon, qui sont arrivés un à un au fil des heures, « dedans on prie ensemble, dehors on se bagarre ». C'est qu'il y a des désaccords sur le choix de l'imam, entre amicales consulaires marocaine et algérienne. Pour compliquer le tout, il y a aussi les harkis et leurs familles, repliés sur Arles après avoir quitté le mas Thibert du bachaga Boualem : ils veulent aussi avoir leur mot à dire.

« Cinquante à soixante Algériens et Marocains qui étaient auparavant dans l'agriculture se sont reconvertis en petits artisans dans le bâtiment. Ils sont sous-traitants de grosses entreprises. Ils font travailler un nombre indéterminé de compatriotes. Cette reconversion leur permet théoriquement un regroupement familial. »

Le travail sous serre, il connaît, Simon : « Le pire, c'est l'été : en juin et début juillet, le mistral, les moustiques, les moucheron, juste après, au moment où les tamaris fleurissent, les "zarabis", des insectes démoniaques.

« La région d'Arles et la Camargue se sont reconverties dans le maraîchage, dont les produits sont écoulés sur le MIN de Châteaurenard. Beaucoup de fruitiers et de vignes ont été arrachés. Il y a beaucoup de cultures en plein champ. La plupart des serristes ne chauffent pas. Cela coûte trop cher et les prix ne sont pas assez sûrs pour pouvoir chauffer les serres. Les ouvriers habitent sur les exploitations ou dans Arles.

Les patrons maraîchers sont solidaires. Ils se donnent le mot. Il y a du travail du 15 décembre au 15 octobre. Le 15 décembre, on commence avec les salades. En mars on commence à planter courgettes, melons et concombres. Le maraîchage occupe de janvier à juillet, les arbres fruitiers à partir de janvier.

« Il y a les Espagnols saisonniers qui viennent chaque année en équipes constituées.

« Il y a aussi quelques Portugais — vrais saisonniers — dans deux ou trois mas. Ils sont plus dociles que les Marocains, d'après les patrons.

« Les Marocains gagnent ici en une heure (20 francs) ce qu'ils gagnent au pays par jour, par exemple dans la construction. »

Maintenant la vie est plus difficile, dit Simon.

On a mené des luttes, pour le SMIC.

« En 1974-1980 et en 1980-1982, beaucoup de gars allaient en prud'hommes. Aujourd'hui il y a très peu d'actions en prud'hommes. C'est devenu dur de gagner et si tu gagnes, le patron fait appel et cela traîne encore deux ans. On ne pousse plus les gens à y aller. Si tu perds ta place, c'est difficile de trouver autre chose. Très peu de gens sont organisés. La CGT était un peu implantée. La CFDT a tenté mais en vain. Ça a pris trop tard. La régularisation a fait venir un peu plus de monde. Ils sont restés dans le département.

« Il y a assez de chômeurs qui demandent du travail. Il n'y aurait plus besoin de contrats saisonniers. Si tu dis quelque chose, tu ne

reviens pas l'année suivante. Il y a de plus en plus de contrats à durée déterminée.

« Les problèmes d'âge sont apparus. Ils sont de deux types : d'une part il y a des ouvriers qui ont 60 ans en fait mais 50 sur leurs papiers, d'autre part les premiers Marocains, venus vers 1967-1968, arrivent à l'âge de la retraite et n'arrivent pas à faire valoir leurs droits. »

Le repas est prêt. Il n'y a plus de pain. Nous partons en chercher. Simon a mis son bonnet de laine. Le regard d'une femme à un feu rouge, puis celui de la boulangère ne trompent pas. Simon, vu comme Marocain, a droit à la même attitude de froid mépris que les frères qu'il s'est choisis.

### **Californie ?**

Les hommes des plantations sont abandonnés, même par ceux qui, comme dit Pierrot, « vont prêcher l'enrichissement de l'âme aux ventres vides ». Abandonnés de tous, ou presque : certains banquiers marocains, avec la collaboration du Crédit agricole, leur proposent des combines mirobolantes pour envoyer leur maigre salaire au Maroc, même s'ils sont « touristes » et n'ont pas de permis de séjour. Mais comme accompagnateurs désintéressés, ils n'ont plus à leurs côtés que quelques amis, qui semblent aussi impuissants qu'eux à force de partager leurs travaux et leurs peines.

Une partie d'entre eux étaient parvenus, en 1982-1983 pour la dernière fois, à faire légaliser leur situation de faux saisonniers et de vrais travailleurs permanents par un mouvement vigoureux de grèves de la faim. La riposte patronale n'a pas tardé. Les agriculteurs de ce que certains appellent la « Californie française » — ce serait plutôt une... Louisiane ou un Mississippi, d'avant le mouvement des droits civiques — tiennent à garder « leurs immigrés » à leurs propres conditions : précarisés, c'est-à-dire disponibles toute l'année — il n'y a plus de saisons dans les fruits et légumes, on travaille du 15 décembre au 15 octobre — mais sans un statut correspondant à cette disponibilité. Jusqu'à présent, ces agriculteurs, par un dosage savant entre pressions, menaces et jérémiades, ont réussi à obtenir gain de cause. À y regarder de plus près, en voyant les BMW et les Mercedes de ces « pauvres paysans » qui, sur les chemins de cette Provence-là, doublent les vélos des nouveaux serfs, les plus à plaindre ne sont pas ceux qui gueulent le plus fort.

Abandonnés à leur *mizirya*, rejetés en partie vers les villes petites et moyennes où leur présence, sans famille, fait figure d'invasion — ils deviennent dès lors visibles — , les hommes des plantations restent pourtant à l'affût du moindre signal que la société dans laquelle ils vivent et dont ils assurent une partie de la richesse ne les a pas complètement oubliés. Ainsi, ils ont regardé en différé — l'un d'entre eux avait enregistré l'émission — celui qu'ils appellent « le Noir » lorsqu'il est passé un mois d'août à *L'Heure de vérité*. Quand, au détour d'une phrase, Harlem Désir a fait allusion aux « ouvriers agricoles du Sud de la France », leur coeur a battu plus fort. Un instant. Un instant où «patience» a été synonyme d'espoir. « Est-ce que ça veut dire qu'on va faire quelque chose pour nous ? » m'a demandé l'un d'eux, qui m'avait téléphoné à Paris après avoir vu l'émission de télévision. Je n'ai pas su quoi lui répondre, ayant rarement rencontré, en Europe, des situations aussi désespérées que la leur, si désespérées qu'elles pulvérisent toute référence susceptible de réveiller l'espoir.

Abdelkader avait plusieurs « avantages » sur ses camarades et ses compatriotes des plantations : il savait parler, lire et écrire le français, il avait une carte de séjour et de travail, il était salarié permanent et non pas saisonnier, il avait trouvé des amis français pour l'aider et il avait une voiture, ce qui facilitait des déplacements rapides et autonomes. Ces conditions n'ont pas suffi face à un patron agricole. Elles auront au moins facilité une reconversion, impossible ou du moins très difficile pour beaucoup d'autres hommes des plantations. Une lutte, individuelle ou collective, dans la campagne, si urbanisée soit-elle, pose des problèmes tout bêtes qu'on n'imagine pas lorsqu'on vit et travaille dans une métropole ou une ville moyenne.

### **Sur les routes d'Europe**

Quand ils le peuvent, ils fuient, vers le bâtiment et les travaux publics pour certains, mais aussi vers la vente ambulante et... l'Italie, où est entrée en vigueur en 1986 une loi permettant la régularisation des étrangers sans titre de séjour. Lorsque la nouvelle est arrivée dans les Bouches-du-Rhône, certains ont tenté leur chance de l'autre côté de la frontière, à Turin, Gênes ou Milan. Mais pour quelques rares et heureux élus, combien de malchanceux? L'Italie paraît certes, au premier abord, plus souriante aux Arabes. Puis la réalité s'impose.

D'ingénieux Turinois ont ainsi trouvé une formule astucieuse pour éviter le vol de leur voiture : ils y font dormir un « Marocain » — *marocchino* est le terme générique utilisé en Italie pour désigner tout immigré qui n'est ni noir ni asiatique, mais parfois le *marocchino* est véritablement un Marocain — qui, pour cet hébergement, leur remet son passeport qu'il récupère le matin. D'autres généreux Italiens, à Milan et dans d'autres grandes villes, ont trouvé le moyen de s'enrichir à peu de frais, en utilisant Marocains et Sénégalais pour écouler briquets, kleenex, tapis, vaisselle, lunettes de soleil et autres produits provenant en partie d'usines « immergées » (clandestines ou semi-clandestines) de l'arrière-pays lombard. Eux aussi utilisent le même système : le revendeur, sauf s'il peut payer « cash » la marchandise qu'il revendra, remet son passeport comme caution au « grossiste ». Et il arrive qu'au retour du revendeur, grossiste et passeport se soient envolés.

L'ouvrier agricole éliminé des serres françaises échouera après bien des péripéties sur la plage de Rimini au mois d'août, où il se heurtera à la rage des commerçants ayant pignon sur rue à défaut d'un avis d'imposition. Ces derniers iront jusqu'à faire grève — oh ! pas trop longtemps, rien qu'une petite demi-journée, *business is business* — au cours des étés 1987 et 1988 pour protester vertueusement contre la « concurrence déloyale » des Marocains et des Sénégalais. Et la ville natale de Fellini — et de Mussolini — de redécouvrir les joies perverses d'un racisme faussement bon enfant.

D'Avignon à Rimini et jusqu'à Bari et Brindisi, le « marché unique européen » qui se met en place n'est pas tout à fait conforme à celui dont on parle à Bruxelles et Luxembourg. Mais la construction de l'Europe n'a pas fini de nous réserver des surprises

## Combines en béton : les Portugais volants

### « Trabalhinho português »

Été 1985 — Le minibus est arrivé à 5 heures du matin, le lundi, à la porte de Charenton. Le temps de prendre un café au comptoir, offert par la patronne, une compatriote, et ils étaient repartis, sans entrer dans la Ville. A 7 heures, ils étaient à pied d'œuvre. Un futur hypermarché, au bord d'une route. Manuel, un Espagnol, leur avait montré le fonctionnement des engins. Ils avaient rapidement compris le système. Tous avaient, une fois ou l'autre, gâché du ciment, au pays. La bétonneuse, ils connaissaient. L'hélicoptère, en revanche, c'était nouveau, mais d'une simplicité enfantine. Pour talocher le sol qu'on venait de cimenter, on s'asseyait sur la machine et on passait et repassait sur la surface, les fesses sur le petit siège qui vibrait. Il y avait trois mille mètres carrés à faire. A huit, avait dit Pinto, cela ne devrait pas leur prendre plus de trois jours, en se relayant : pendant que quatre d'entre eux se reposeraient ou mangeraient, les quatre autres prendraient la relève et ainsi de suite. Pour commencer, les premières heures, il y avait du travail pour tous. Ils passèrent tous à la bétonneuse et aux hélicoptères. Manuel leur montrait les subtilités des engins, Pinto surveillait leurs mouvements. Joao n'était pas très habile dans le maniement de l'engin et les autres rigolaient.

Un instant, ils se crurent en train de conduire des autotamponneuses, mais Pinto, vers 9 heures, déclara, après la pause casse-croûte : « Bon, les gars, *e malta ja chega de brincadeira*, finie la rigolade. *Toque a trabalhar*, faut bosser. Maintenant vous avez compris, alors, allez-y. *Até breve*, à mercredi ! » Et il repartit, à bord du minibus. Ils se retrouvaient entre eux et avec l'Espagnol. Une équipe d'une autre entreprise était arrivée entre-temps et travaillait à l'extérieur de la structure. C'était trois Turcs et deux Pakistanais. La communication avec eux était limitée à des gestes. Les autres ouvriers

n'arriveraient que jeudi et vendredi. Une fois le dallage de sol en ciment fini et sec, le chantier pourrait continuer. Mercredi soir ou jeudi matin, leur avait dit Pinto, ils repartiraient ailleurs, encore plus loin de Paris.

Paris, ils l'avaient à peine entrevu, du Périphérique. La tour Eiffel, le Sacré-Coeur étaient bien plus gris que sur les cartes postales qui ornaient les murs des cafés, dans leurs villages. Ils sifflèrent d'admiration en apercevant les tours de la Défense. *Trabalhinho portugues*, avait commenté Pinto en les montrant du menton : « Un petit boulot portugais »...

Ils étaient partis samedi soir du Portugal, du district de Leiria, dans le Centro litoral, entre Lisbonne et Coimbra. Pinto leur avait donné rendez-vous dans le chef-lieu, à Pombal. Ils venaient tous des environs de cette petite ville : Ramalhais de Cima, Santiago da Guarda, Vale de Todos, Villa Chà. A Condeixa, peu avant Coimbra, ils avaient rejoint l'autoroute, l'A1. À la frontière espagnole, on leur avait fait signe de passer. À la frontière française, on les avait fait descendre du minibus, pendant qu'un douanier guidait un chien renifleur dans le véhicule et dans le coffre. Le chien était tombé en arrêt devant le paquet de *presuntos*, les jambons, le douanier avait ri, eux aussi. « Il est habitué à l'odeur », avait commenté le douanier. « Oui, c'est la drogue portugaise », avait plaisanté Pinto. Tous les passeports étaient en règle. Ils avaient repris la route sans problèmes. Ils avaient mangé le dimanche à midi dans un self-service d'autoroute et s'étaient reposés un moment avant de repartir, mêlés au flot des rentrées de week-end. C'était le meilleur moment pour ne pas attirer l'attention des gendarmes, pour peu qu'on eût un véhicule impeccable et qu'on respectât le code de la route.

L'homme que nous avons choisi d'appeler Pinto Carvalho respectait les règles de base du boulot : rapidité, discrétion, pas trop de familiarités avec des gens qu'on ne connaît pas, aux comptoirs de bistrot, pas de beuveries, où on se met à parler, bref une vie réglée. D'autres étaient tombés, pour des bêtises, par imprudence, à cause du vin facile, ou alors à cause de dénonciations de la concurrence. Mais, évidemment, il le savait, dans ce domaine, on ne pouvait jamais être totalement garanti contre toute surprise. Pinto avait fait la leçon aux hommes : « Si quelqu'un pose des questions, on va tous à l'enterrement d'un parent, dans le Val-de-Marne, à Champigny. »

Ils étaient huit : João, le plus jeune, avait 19 ans, Oscar, le plus âgé, 34. Ils se connaissaient tous, au moins de vue, et ils avaient eu un sujet de conversation tout trouvé pour le voyage : les péripéties

passées et à venir des équipes locales et nationales de football, les déboires en Coupe d'Europe, les victoires attendues, les mérites comparés des joueurs nationaux et brésiliens. Pinto Carvalho conduisait et participait peu au bavardage : il s'intéressait plus aux affaires françaises qu'aux affaires portugaises, y compris pour ce qui était du sport. N'avait-il pas parfait ses trois ans d'école primaire au Portugal par le déchiffrement patient et assidu de *L'Equipe*, qui pour lui avait supplanté *Bola*, aidé dans sa compréhension par les commentaires interminables sur tel ou tel résultat de match, pendant les pauses, sur les chantiers ? Pinto, un homme petit et trapu de 40 ans, était dans son élément sur cette longue route, qu'il connaissait par cœur, du Portugal jusqu'aux bords de l'Oise. Pas étonnant : il était dans le métier depuis vingt ans.

Après une douzaine d'années de travail dans la même boîte, où il était devenu chef d'équipe, il avait été licencié « pour raisons économiques ». Avec les indemnités de licenciement, l'argent épargné et un coup de pouce du patron — le licenciement avait été convenu entre eux —, il avait acheté le minibus, les hélicoptères, la bétonneuse et... un répondeur téléphonique. Son affaire marchait bien. À la maison, Evagelina, sa femme, recevait les messages. Il l'appelait chaque midi, quand il était sur les chantiers, notait les messages et rappelait les donneurs d'ouvrage. La négociation était en général rapide. Il y avait deux types de chantiers : les officiels et les fantômes. Carvalho faisait un dosage. Comme « tout le monde », se disait-il. Déclaré comme artisan, il prenait des chantiers en sous-traitance. Il avait commencé par prendre ceux que lui refilait son ancien patron. Les donneurs d'ouvrage facturaient le travail en amont aux entreprises de gros œuvre qui chapeautaient le chantier et étaient au contact du commanditaire — c'étaient elles qui avaient décroché l'adjudication ou la commande —, en prenant une commission au passage, et réglaient Pinto par chèque.

### **Recrutement illégal**

Petit à petit, les chantiers s'étaient multipliés. Pinto était connu et son ancien patron avait une bonne réputation dans la branche. Assez vite, les commandes lui étaient arrivées, directement, sans intermédiaire. Il s'était alors organisé en conséquence. Il avait embauché Adelino Lopes, un ancien ouvrier de l'entreprise où il avait commencé sa carrière. À deux, ils bossaient comme cinq... Pinto avait ainsi pu facturer la pose de sols plus bas que son ancien patron. Il

déclarait Adelino au SMIG et lui donnait le reste en liquide, ni vu ni connu. Puis, devant l'abondance de travail en perspective, ils étaient passés à l'étape supérieure. Adelino s'établissait à son tour comme artisan. Pinto lui sous-traitait officiellement des chantiers qu'ils géraient ensemble. Adelino fit venir un cousin du Portugal qui n'avait jamais mis les pieds en France et le fit travailler pour Pinto. Ce cousin-là recevait 3 000 francs pour un mois entier de travail. « Mais je te nourris et je te loge », se défendait Adelino en lui donnant les billets.

L'affaire commençait à devenir intéressante. Il fallut bientôt se rendre à l'évidence : ils avaient besoin de renforts. Pinto descendit au pays et fit la tournée des cafés et des vieilles connaissances. Les volontaires ne manquaient pas. Il en ramena deux au premier voyage. Il en était maintenant à son cinquième voyage de recrutement. Celui-ci se faisait presque tout seul : les premiers recrutés lui indiquaient des amis, qui étaient du voyage suivant. Le cousin d'Adelino, lui, n'avait pas voulu repartir au bout de ses trois mois d'un séjour touristique harassant. Bon, on le garde, avait dit Pinto à Adelino. Ils avaient procuré à l'homme, en lui prenant 1 500 F « pour le service », une attestation de perte de documents d'identité en lui expliquant que c'était le seul papier qu'il devait montrer en cas de contrôle quelconque, et pour le reste faire l'imbécile. C'est que l'homme, désormais, n'était plus un touriste et, tout Européen qu'il était, n'en était pas moins un clandestin et, de surcroît, un travailleur clandestin.

Carvalho et Lopes, si le type était attrapé sur un chantier ou même dans la rue et déclarait qu'il travaillait pour eux, risquaient assez gros, en cas de poursuite. En recrutant un étranger hors de France, ils violaient tout d'abord le « monopole » sur l'importation de bras de l'Office national d'immigration. Le tarif de ce viol était : une amende administrative de 28 000 francs, une amende pénale de 2 000 à 20 000 F, et une peine de prison de deux mois à un an. Si on les y reprenait et qu'il s'avérait qu'ils étaient coutumiers de cette illégalité, ils risquaient de deux à cinq ans de prison et de 10 000 à 100 000 F d'amende pénale.

Ensuite, en employant un étranger sans titre de travail, ils risquaient, selon l'article L.341-6 du Code du travail, une amende de 2 000 à 20 000 F et de deux mois à un an de prison. Enfin, en logeant, en transportant ce même irrégulier, ils se rendaient coupable d' « aide au séjour irrégulier ». Tarif : amende de 2 000 à 200 000 F, emprisonnement de deux mois à deux ans. À cela s'ajoutait le danger de redressements fiscaux, d'enquêtes et de poursuites de l'URSSAF et des ASSEDIC pour défaut de cotisations sociales.

En un an, le gars s'était fait dans les 40 000 F en liquide, tandis que Pinto et Adelino avaient gagné beaucoup plus sur son dos. Le système s'était étoffé. Pinto facturait le travail à son commanditaire qui le réglait par chèque. Il donnait le chèque à Adelino. Celui-ci versait le chèque sur un compte ouvert à cet effet. La belle-soeur d'Adelino, munie d'une procuration retirait l'argent du compte et le redonnait, en liquide cette fois-ci, à Pinto, qui payait l'ouvrier ou les ouvriers officiellement inexistant, et Adelino, quand il y avait lieu.

À cela s'ajoutait un petit réseau de copains toujours prêts à rendre service en échange d'un billet : pour certains chantiers réalisés avec des Portugais fraîchement recrutés, Pinto établissait un bulletin de paye fictif, accompagné d'un chèque conséquent, à un ouvrier déclaré, lequel lui reversait l'argent en liquide.

En quittant l'équipe qu'il avait laissée sous la surveillance de Manuel, qui, lui, était en préretraite, et faisait oeuvre de contremaître «bénévole », Pinto faisait ses comptes. Pour cet hypermarché, il y avait 3 000 mètres carrés de sol à poser. Pinto le facturait à 30 francs le mètre carré. Il donnerait 4 F aux gars. 2 autres francs, « charges comprises », pour Armando, l'ouvrier qui, officiellement, serait déclaré pour ce travail mais ne mettrait jamais les pieds sur le chantier. Et 1 F pour Manuel. Il lui restait 23 F. En enlevant les frais d'essence, de nourriture, de matériel, il lui restait 8 F. Multipliés par trois mille mètres carrés, cela lui faisait un bénéfice de 24 000 F. Les hommes de Leiria se partageraient 12 000 F entre eux, ce qui leur ferait 1 500 F par tête. Pour trois jours de travail et trois nuits, c'était à leurs yeux le Pérou ! Au pays, ils se faisaient péniblement, en mettant bout à bout des revenus aléatoires, entre 10 000 et 25 000 escudos, entre 400 et 1 000 F par mois, selon les périodes et les saisons. Après ce chantier, il y en aurait d'autres : trois mois à ce régime et ils rentreraient au village avec chacun 5-6 000 F en poche, peut-être même plus. Pinto leur retirerait dans les 3 000 F par semaine pour les frais : nourriture, cigarettes, hébergement et transport. Bien sûr, sur cette somme-là aussi, il gagnait un peu : il achetait les conserves, le vin, les jambons, les macaronis, le riz, les patates et les haricots — beaucoup de haricots ! — en gros, le minibus marchait au diesel, et le logement dans les baraques ne lui coûtait presque rien. De plus, il profitait de chaque voyage au pays pour transporter un peu de marchandise : dans un sens les *presuntos*, les jambons, les cigarettes et le vin, dans l'autre des cassettes audio et vidéo, ou des outils. Un de ses beaux-frères, épicier, s'occupait de cette partie : Pinto lui passait un coup de fil quelques jours avant chaque voyage et la marchandise était

prête quand il arrivait le samedi après-midi au village. L'autre s'occupait d'écouler cassettes et perceuses.

### **Sept ans de restriction**

Bruxelles, janvier 1986 — L'Espagne et le Portugal adhèrent à la CEE, qui devient l'Europe des Douze. Mais cette adhésion a des clauses limitatives. Jusqu'à l'entrée en vigueur du Marché unique européen, le 1<sup>er</sup> janvier 1993, la circulation des travailleurs d'Espagne et du Portugal ne sera pas libre : elle restera soumise aux dispositions nationales de chaque pays des «Dix» relatives à l'embauche des travailleurs étrangers. Il en sera de même pour l'établissement d'entreprises, y compris artisanales. Les Espagnols et Portugais continueront donc à avoir besoin d'une autorisation de travail pour travailler « en Europe ». Cette clause limitative a été demandée par certains pays membres, en premier lieu le Luxembourg : celui-ci, qui a construit son bien-être sur ses banques et ses travailleurs portugais, craignait une « invasion portugaise » qui lui ferait perdre définitivement son identité nationale. L'argent ne connaît pas les frontières, surtout pas celles du Grand-Duché, mais les Portugais et Espagnols auront à les connaître pendant encore sept ans, sept ans de restrictions. Sept ans que certains sauront mettre à profit.

### **Fausse fiches de paye**

Champigny-sur-Marne, juin 1986 — L'ouvrier José Armando de Soares da Silva Encarnação, couramment appelé Armando Soares, est un homme heureux, à lire ses bulletins de paye.

Voici ce qu'il a gagné entre avril et juin 1986 :

	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>
<b>Nombre d'heures</b>	<b>Non indiqué</b>	<b>181 h</b>	<b>130 h 50</b>
<b>Appointements</b>	<b>6 500</b>	<b>6 500</b>	<b>4 550</b>
<b>Primes</b>	<b>6 500</b>	<b>9 524</b>	<b>1 410</b>
<b>Primes spéciales ou exceptionnelles</b>	<b>6 680</b>	<b>5 000</b>	
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>14 680</b>	<b>21 024</b>	<b>5 960</b>
<b>Net fiscal</b>	<b>17 225</b>	<b>18 389</b>	<b>5 070</b>

<b>Indemnité kilométrique Gros déplacements (210 F/jour)</b>	<b>4 276</b>	<b>4 515</b>	<b>4 000</b>
	<b>5 670</b>	<b>5 880</b>	<b>4 200</b>
<b>TOTAL NET À PAYER</b>	<b>27 171</b>	<b>23 784</b>	<b>8 270</b>

Faisons maintenant le total de ce beau trimestre printanier passé à daller et à bétonner :

$27\ 171 + 8\ 270 + 23\ 784 = 59\ 225$  F net. Moyenne mensuelle : 19 742 F. Si l'on imagine que notre Armando travaille au moins huit mois dans l'année, il doit donc se faire, sans compter les indemnités d'intempérie, les jours creux payés, les congés payés, les primes de fin d'année, etc., au moins 158 000 F, soit 13 000 F nets mensuels, et peut-être jusqu'à 180 000 F, soit 15 000 F mensuels. Pas mal, pour un ouvrier, même expérimenté ! La France est donc vraiment le Pérou ! Mais pourquoi donc ces idiots d'ouvriers français refusent-ils de faire ce travail et se laissent-ils prendre tout ce pain-là de la bouche ? La raison en est toute simple, mais n'est pas visible à l'œil nu.

En y regardant de plus près, les bulletins d'Armando indiquent qu'il a pris chaque mois des acomptes : deux fois 5 000 F en avril, 5 000 F en mai et autant en juin, soit 20 000 F en tout. Et en interrogeant Armando, on apprend qu'il a, c'est vrai, encaissé 59 225 F, mais qu'il en a reversé 39 225 à son patron, qui a pu ainsi payer en liquide, sans laisser de traces, sans avoir à payer de charges, un nombre indéterminé d'autres ouvriers qui, eux, ne pourront jamais montrer de bulletins de paie, puisqu'ils n'en ont pas. Ouvriers qui prient Notre-Dame de Fatima matin et soir pour qu'elle les protège de toutes les calamités qui menacent un travailleur étranger clandestin, surtout, en cette fin de décennie où leur pays patiente et s'impatiente dans la salle d'attente du Marché unique européen. C'est qu'évidemment, ils n'ont pas de couverture sociale, pas de véritable adresse et aucune certitude sur leur lendemain. Qu'ils aient un accident sur un chantier, et ce sera le cauchemar. Des hommes sont morts sur des chantiers, en Corse et en Bretagne. Bruxelles, en interdisant la libre circulation de ces travailleurs jusqu'en 1993, a offert une manne aux exploiters de cette filière. En effet, si ces hommes pouvaient librement circuler en France et en Europe, avec tous les droits que cela implique, ils ne seraient plus si facilement exploitables. N'étant pas clandestins, n'ayant plus à craindre de la police, ils pourraient faire valoir leurs droits à un salaire normal, à la sécurité sociale, au respect de la législation du travail, à un logement décent.

Le salaire réel brut d'Armando, sous la fiction des bulletins de paye, est donc celui qui est indiqué à la rubrique « appointements » : 6 500F pour 181 heures, 4 550F pour 130 heures. Les charges patronales qu'aura à payer Carvalho sur ce salaire déclaré seront suffisamment faibles pour qu'il trouve son profit dans ce système.

Dans un monde où tout augmente, il y a des prix qui baissent. Ceux du mètre carré de dallage en béton ou de carrelage par exemple.

## **Traquer le Thos**

Juillet 1986 — Quand la silhouette féminine apparaît soudain sur une échelle et qu'ils la voient grimper le long d'un échafaudage, les hommes, à l'unisson, sifflent et manifestent leur joie puérile. Il y a de tels moments de régression collective dans tous les corps de métier. Les ouvriers du bâtiment, eux, se distinguent particulièrement par leur amour du sifflement. Parfois, sur les gros chantiers, l'apparition du personnel féminin des bureaux provoque un déchaînement qui a tout d'une émeute sonore de singes dans la jungle. En général, les siffleurs dominent la situation, perchés dans les hauteurs, et l'objet de leur joie est en bas. Mais, cette fois-ci, les sifflets s'arrêtent net, lorsque les hommes voient l'Estafette bleue et les képis des gendarmes. La fille est une inspectrice du travail, aujourd'hui il vaut mieux avoir tout bon et, si on est étranger, des papiers en règle. Cette fille aux mains fines, habillée avec une recherche certaine, vous pose gentiment ses questions derrière des lunettes dernier cri à monture rouge vif, qui grossissent son regard angélique de myope. Elle semble totalement déplacée dans un atelier de confection, une usine ou un chantier. Elle n'est pas encore inspectrice, elle n'est que contrôleuse du travail, en bas de la hiérarchie de la direction départementale du Travail et de l'emploi. Ce sont les contrôleurs du travail qui font les enquêtes de terrain et remettent leurs rapports aux inspecteurs auxquels ils sont subordonnés. Puis les rapports sont transmis au parquet. La justice décide s'il y a lieu de poursuivre les employeurs verbalisés en infraction à la législation du travail. Les contrôleurs du travail contrôlent bien peu de choses dans cette chaîne. L'initiative personnelle, jugée souvent intempestive, n'est pas exigée. C'est qu'ils ne peuvent, ces fantassins du Code du travail, avoir la vision d'ensemble nécessaire pour juger de l'opportunité d'une poursuite. De toute façon, pour ce qu'ils gagnent... On leur demande de suivre les directives. Juliette est chargée plus particulièrement de contrôler l'emploi de la main-d'oeuvre étrangère. Elle fait donc ses tournées de

contrôle, en suivant les directives émanant de la Mission interministérielle de lutte contre les trafics de main-d'oeuvre, telles qu'elles lui parviennent, une fois filtrées par ses supérieurs.

Cette mission regroupe diverses institutions, dont, évidemment l'Inspection du travail, la police et la gendarmerie. Parfois, quand un « gros coup » est reniflé, Juliette fait appel aux gendarmes. Très compétents, les gendarmes. Ils font des rapports excellents — texte et photos —, toujours très complets, sur les infractions qu'ils ont relevées. Depuis un certain temps, Juliette, qui s'ennuyait dans son bureau de province, avait « envie de bouger », comme elle dit. L'occasion lui en a été enfin offerte. Un homme, un jour, a téléphoné et a demandé à la rencontrer. Il avait des révélations importantes à faire concernant des trafics de main-d'oeuvre étrangère, portugaise, dans le BTP. Alléchée, Juliette a évidemment accepté le rendez-vous. Cela la changerait de la chasse aux Chinoises clandestines, des « descentes » chez les épiciers ou les cafetiers arabes. Et puis, heureux hasard, on murmurait dans les services qu'on allait s'attaquer au BTP et aux « Portos », devenus en langage populaire branché les « Thos ». Une grosse filière, du sérieux. Mais elle n'avait pas encore eu les nouvelles directives.

La dernière remontait à la fin du printemps, quand son chef lui avait dit : « Dans le trimestre qui vient, on fait les Jaunes. » Les Asiatiques. Voilà qui n'était pas triste. Des filles de 18 ans venues de Chine communiste par l'URSS et l'Italie, qui travaillaient dans un atelier perdu, loin de tout, dormaient sous les machines à coudre, mangeaient sur les machines à coudre, et avaient des visages translucides. Sacrement blanches, pour des « Jaunes ». Forcément, elles ne voyaient pas le soleil depuis des semaines. Elles n'avaient aucun document d'identité, on ne pouvait tirer un seul mot d'elles — elles ne parlaient que leur dialecte. Un interprète, convoqué d'urgence, y avait perdu son mandarin et même son cantonais. Le patron s'était volatilisé. Seul son fils et sa femme étaient présents. Un flic s'était énervé, avait donné des gifles au fils. Juliette s'était enfuie, dégoûtée. Le BTP allait peut-être la changer et lui permettre de travailler en plein air !

Novembre 1986 — Juliette était jeune. Elle avait une expérience limitée. L'homme qu'elle avait en face d'elle avait passé le cap de la quarantaine — « un vieux » — et, se disait-elle, « c'était pas un cadeau ». Mais comme il la mettait sur un gros coup, elle surmontait la petite répulsion qu'elle éprouvait. Ah, si elle avait écouté son intuition et cette petite répulsion, devait-elle se dire quelque temps plus tard, quand elle commença à comprendre de quoi il retournait. Mais elle

n'en était pas encore là. Pour le moment, elle écoutait, les yeux ronds, le récit du bonhomme, qui disait s'appeler M. Dejean, secrétaire général d'une chambre syndicale du sol industriel dont elle n'avait jamais entendu parler.

Les entrepreneurs regroupés dans cette chambre syndicale, expliqua M. Dejean, en avaient vraiment assez des méthodes déloyales et illégales d'un certain Carvalho, qui était en train de « foutre en l'air la profession », de « mettre potentiellement un nombre incalculable de travailleurs au chômage ». Carvalho n'était pas seul, il avait un acolyte, Lopes. Tous les deux faisaient du trafic de main-d'oeuvre portugaise qu'ils faisaient venir clandestinement en France et sous-payaient. Cela leur permettait de casser les prix. Alors que le « tarif syndical » était de 50 F le mètre carré, Carvalho prenait 20 F. Il s'était constitué une série d'écrans en amont et en aval, avec des sociétés bidon ou d'autres, réelles mais contrôlées par lui, ce qui le mettait à l'abri des contrôles. Mais il en avait quand même eu quelques-uns, et là, il avait allongé sans broncher les sommes importantes réclamées par le fisc, l'URSSAF et l'ONI. S'il était vraiment le petit entrepreneur qu'il prétendait être, comment s'en sortait-il ? C'était impensable qu'il s'en sorte seul. Donc, il y avait sûrement anguille sous roche. M. Dejean suggérait, faisait miroiter un complot planétaire dirigé par un géant du secteur du bâtiment et des travaux publics. But du complot : prendre le contrôle des travaux de pose de sols industriels et, accessoirement, alimenter les caisses d'un parti politique. Palpitant. Pour mener à bien sa traque de l'infâme Carvalho et de son gang de gâcheurs de béton portugais, M. Dejean avait besoin d'aide. De Juliette, d'autres fonctionnaires, de la presse. Il avait déjà commencé son travail d'infiltration du réseau. Il exhiba fièrement une coupure de *France-Soir* du 21 novembre 1986: « Je les ai fait tomber par un ouvrier à moi. » Juliette lut :

« Deux fonctionnaires du commissariat de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) et la tenancière d'un bar de cette ville ont été inculpés de corruption et écroués pour avoir vendu à des ressortissants portugais, démunis de papiers, des attestations de perte de papiers d'identité.

« Guy Couvrat, trente-trois ans, depuis dix ans dans la police, a été incarcéré au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis. La patronne du bar, Marie Dias, quarante ans, ainsi que l'autre fonctionnaire, Jean-Marie Simon, sous-brigadier, quarante-cinq ans, dans la police depuis vingt ans, l'ont été à la maison d'arrêt de Fresnes. Les deux fonctionnaires vendaient depuis plusieurs mois à Mme Dias,

moyennant 300 F les dix, des attestations de perte de papiers d'identité en blanc. »

Octobre 1987 — Sans nouvelles de Dejean depuis presque un an, Juliette avala son café de travers quand elle ouvrit *Libération* le matin du 9 octobre. Après l'opération da Costa, Dejean avait disparu. Il n'était jamais joignable aux numéros de téléphone de son « syndicat ». En quoi avait consisté leur opération ? Ils s'étaient tous les deux présentés au domicile de Marinho da Costa, artisan à son compte appartenant à la galaxie de Pinto Carvalho. Un parent de Marinho était tombé dans un contrôle de gendarmerie, en tenue de travail, alors qu'il circulait dans un véhicule de l'entreprise, baptisée Lusisol. Il n'avait pas de permis de séjour et de travail. Les gendarmes avaient verbalisé. Lusisol était dans le département de Juliette. Dejean avait donc besoin d'elle pour ce coup-là.

Dans d'autres départements, il opérait avec les mêmes méthodes : se présentant, selon les cas, comme entrepreneur honnête en lutte contre le mal, ou mieux, comme représentant de la Mission interministérielle de lutte contre les trafics de main-d'oeuvre (où il avait manifestement ses entrées, puisqu'il pouvait s'y procurer des procès-verbaux d'infraction) — usurpation de fonction — , il menaçait des artisans des galaxies concurrentes de représailles s'ils n'entraient pas dans son giron. Ce qu'il fit lors de la « descente » chez da Costa. Juliette marcha dans son jeu, car elle avait cru à son boniment : lutter contre les trafiquants qui faisaient le jeu du grand méchant loup, le très grand entrepreneur tapi dans l'ombre que l'on ne parvenait jamais à prendre en défaut, moraliser la profession, pour le grand avantage de tous, et avant tout, bien sûr, des travailleurs. Chez da Costa, ce fut minable. L'homme avait peur et fut impressionné. Il promit de collaborer à « la lutte ». Juliette était mal à l'aise. Quelques semaines plus tard, Dejean avait téléphoné à Juliette pour lui annoncer que da Costa avait cédé. Il s'était mis « sous la protection du syndicat » et avait abandonné Carvalho. La morale regagnait du terrain !

Et voilà que Dejean et son entreprise, à en croire le journal, étaient impliqués à leur tour dans un trafic qu'il dénonçait, chez les concurrents ! Son « syndicat » était en fait une entreprise montée sur le modèle adopté par Carvalho et par une grande partie de la profession : des sociétés écran, des systèmes sinueux de sous-traitance, des fausses factures, des travailleurs clandestins. L'information que lut Juliette évoquait irrésistiblement l'arroseur arrosé.

« Une trentaine d'entreprises du bâtiment regroupées au sein d'une holding sont impliquées dans un trafic de main-d'oeuvre clandestine,

portant sur une centaine de travailleurs portugais, découverts sur un chantier à Fréjus (Var). Quatre travailleurs portugais ont été appréhendés sans permis sur le chantier de construction d'une grande surface. Embauchés par la filiale portugaise d'une entreprise française, la Société générale de développement économique (SGDE), le 4 juillet dernier, ils étaient en possession d'un contrat de travail de trois mois.

« La SGDE détient 70 % des parts de la société portugaise SCT, chargée de recruter les travailleurs acheminés en France avec de simples visas touristiques. La SGDE, chargée d'études pour l'aménagement de sols, s'est associée à la COMEX, basée à Grenoble et Pont-Saint-Esprit (Gard), pour la réalisation des travaux. Regroupées en holding, la SGDE et la COMEX sont par ailleurs actionnaires à 55 % dans une trentaine d'entreprises en France, fournies en main-d'oeuvre à bon compte.

« Les noms de trente et un Portugais employés par les sociétés du groupe ont été découverts grâce à un document annexé au contrat de travail illégal et donnant la liste des travailleurs bénéficiant d'une assurance de rapatriement.

« Plusieurs filières importantes de travail clandestin ont été démantelées ces derniers mois dans le Var. A propos de l'une d'entre elles — affaire Gimenez — , l'hebdomadaire *L'Événement du jeudi* (27 août 1987) a mis en cause la mairie de Fréjus. »

## **Missionnaires et négriers**

Pinto Carvalho, Adelino Lopes, Armando Soares, M. Dejean ou M. Gimenez n'étaient que quelques-uns des très nombreux personnages impliqués dans un trafic international qui, entre 1986 et 1987, devint une véritable affaire d'Etat, aux multiples rebondissements.

Evry (Essonne), 17 février 1987 — Le parquet d'Evry classe « pour poursuites inopportunes » deux procès-verbaux dressés pendant l'été 1986 par l'Inspection du travail à l'encontre des sociétés Bouygues et Rush Portuguesa. Le premier PV concerne la violation de l'article L.341-6 du Code du travail (emploi de travailleurs étrangers sans titre de travail) par la société Rush, le second la société Bouygues pour absence de déclaration préalable d'hébergement collectif des 46 « touristes », logés dans des baraques durant les travaux de coffrage du tunnel 1308 du lot 13 du TGV-Atlantique, à Villebon-sur-Yvette (Essonne).

Châlons-sur-Marne, août 1987 — Il n'y a pas de vacances pour les vaillants agents de la loi ! Le mardi 18 août, le commandant de la brigade de gendarmerie d'Epernay et six hommes, flanqués d'un inspecteur et d'un contrôleur du travail, « attaquent », sur ordre du substitut du procureur de la République de Châlons-sur-Marne, l'usine Saint-Gobain Emballage d'Oiry. Seize ouvriers portugais sont au travail. Ils ont des passeports portugais et des cartes d'identité portugaises. Huit d'entre eux ont eu leur passeport tamponné au passage de frontière. Ces touristes qui, en plein mois d'août, ont fui les plages de sable fin de leur beau pays pour goûter aux charmes douteux de la Marne sont occupés à refaire l'habillage en briques réfractaires des fours utilisés pour fabriquer des bouteilles de verre. L'usine, qui emploie 192 personnes, est au chômage technique tant que le travail, qui doit être refait tous les sept ans, n'est pas fini. L'entreprise chargée du travail, Drevet et fils, est talonnée par le donneur d'ouvrage. Saint-Gobain prélève en effet 60 000 francs par jour de retard pris sur le contrat de trois millions et demi liant Drevet pour la réfection des fours des usines d'Oiry, de Vauxrot dans l'Aisne et de Châlons-sur-Marne. Jacques Drevet est secondé, dans son entreprise familiale de fumisterie industrielle qui emploie environ quarante personnes, par ses fils Pierre, Pascal, Marc, Laurent et David.

Pierre, gérant et directeur technique, est justement présent. Aux questions des gendarmes, il fait des yeux ronds. Il ne sait rien de la réglementation du travail des étrangers ! Ce qu'il sait, c'est tout simplement ceci : pour ce travail qualifié, on ne trouve pas de bons ouvriers en France. Alors il faut regarder au-delà des frontières. Des travailleurs qualifiés, il y en a bien en Allemagne, mais ils sont vraiment trop chers. Alors, on s'est tournés vers le Portugal. A Lisbonne, une société, Abrigada, a fourni des travailleurs qu'elle facture à Drevet et fils 68 francs par tête et par heure, auxquels s'ajoutent 42 F pour le transport, la nourriture et l'hébergement. De son côté, Abrigada paye environ 4 200 F par mois aux ouvriers, soit une vingtaine de francs de l'heure. Tout le monde semble y trouver son compte : Drevet peut honorer le contrat, les ouvriers gagnent deux fois plus qu'au Portugal et Abrigada empoche la différence entre ce que lui paye Drevet et ce qu'elle paye aux ouvriers. Elle peut même, à ce tarif, se permettre de payer des cotisations patronales dans les règles... au Portugal, bien sûr, puisque c'est une entreprise portugaise ! Et les charges, au Portugal, sont de 37% du salaire brut seulement, alors qu'elles sont de 60% en France.

Illégal, tout ça ? Non, répondent Abrigada et les autres entreprises intermédiaires portugaises, nous réalisons une prestation de service dans un pays de la Communauté européenne, c'est permis par le traité de Rome. Certes, répondent en chœur le ministère français des Affaires sociales, le ministère du Travail et la Mission interministérielle de lutte, mais le seul prestataire de service est le responsable de la société portugaise, pas les travailleurs qui, eux, effectuent un travail et ont besoin d'une autorisation pour cela.

Une fois interrogés, Pierre Drevet — qui, comme son père, jurait avoir agi de bonne foi, ce qui est vraisemblable — et ses collaborateurs touristiques ont été relâchés et sont retournés au chantier... qui urgeait. On avait suffisamment pris de retard. La bataille de la Marne s'arrêtait là. Des intérêts supérieurs — la reprise des activités de trois usines Saint-Gobain — commandaient la retraite et l'abandon des poursuites.

Paris, décembre 1987 — « Près de 350 ouvriers portugais en situation irrégulière ont été découverts depuis un an sur quinze chantiers de la région parisienne (Essonne, Hauts-de-Seine, Yvelines et Paris), dont les deux principaux concernent le TGV Atlantique [...] Ce trafic a commencé sur un chantier Bouygues [...] ; il s'est étendu à un tronçon voisin, puis d'autres sociétés ont permis à cette filière de se développer pendant l'été 1987. Selon la pratique habituelle, des chaînes de sous-traitance s'articulent autour de deux ou trois pôles : une entreprise portugaise, une société écran française (parfois absente) et une entreprise utilisatrice française. [...] Outre les travailleurs portugais eux-mêmes, payés parfois à peine plus de 2 000 F par mois, les principales victimes sont les organismes percepteurs, de charges sociales payées par les patrons et salariés (URSSAF, ASSEDIC). »

Sur une page entière, *Le Monde* du 18 décembre 1987 démonte ainsi la « filière des travailleurs portugais sans papiers », que la Mission interministérielle de lutte combat depuis 1986, et explique comment fonctionne le système, selon cette mission.

L'article précise, à propos du « flou juridique » entretenu par les entreprises recourant à ces intérimaires d'un genre particulier, qu'elles se disent prêtes à affronter l'adversaire — la Mission de lutte — sur le terrain suprême, la Cour européenne de justice. Mais d'où leur vient donc cette assurance, cette arrogance même ? Est-ce parce que les principales entreprises intermédiaires impliquées se sentent protégées ? Dans ce cas par qui ? La réponse semble couler de source. Challengers, qui a négocié et alimenté en « têtes de Thos » de nombreux chantiers français, a été créée en août 1986 par Albert

Bernardo qui, pour cela, a quitté l'entreprise où il avait dirigé pendant dix ans le service Travaux publics international. Le nom de cette entreprise ? Bouygues, numéro un mondial du BTP. Comment s'appelle le nouveau siège de Bouygues, à Saint-Quentin-en Yvelines? Challengers. Où se trouve l'agence de Challengers qui a négocié une grande partie des contrats ? A Montigny-le-Bretonneux, dans les Yvelines, à côté du QG Bouygues, alors que l'entreprise est installée à Lyon. Qui fournissait des Thos frais à Challengers ? Rush Portuguesa. Siège : Porto. Domiciliation : Genève. Qui est actionnaire, à 18%, de Challengers ? Rush Portuguesa !

Après les contrôles effectués sur les chantiers en 1986 et au début de 1987, où Bouygues était mis en cause à plusieurs reprises, et une fois directement (chantier TGV), Bernardo licenciant en juin 1987 ses trois conducteurs de travaux, qui avaient été cadres chez Bouygues pendant quinze ans. Installés à Clamart (Hauts-de-Seine), les trois hommes, Jean-Pierre Avril, Philippe Depee et Luc Grünenberger, créaient alors AG2R (Avril Grünenberger Rénovation Réhabilitation) et prenaient la relève dans le rôle du rideau de fumée — la société-écran — entre les respectables donneurs d'ouvrage et les « touristes portugais ». Les fournisseurs au Portugal, entre-temps, s'étaient diversifiés. Outre Rush et Abrigada, étaient apparues Selmark et Zagope. Entre juillet et octobre 1987, les affaires se corsant, des Portugais irréguliers furent rapatriés plus vite que prévu, à la suite d'interventions policières ordonnées par les autorités ministérielles et préfectorales et de menaces de poursuites et d'expulsion.

« Cette main-d'oeuvre étrangère, je l'aime beaucoup, disait un jour Francis Bouygues. Je l'aime bien parce qu'elle a une qualité fondamentale : si ces gens viennent chez nous, c'est pour travailler. Ce sont des gens très courageux. » Opinion partagée avec amertume par M. Packler.

### **La « mafia portugaise »**

Décembre 1987 — Pendant ce temps, notre ami Pinto Carvalho continuait assez tranquillement son bonhomme de chemin. Qu'en pensait son cher ancien patron, Gustave Packler, qui, somme toute, lui avait mis le pied à l'étrier? À la veille du Nouvel An 1988, je lui ai demandé sa version de l'affaire. Voici donc comment l'homme voit les choses.

Omnisols, son entreprise, avait 90 ouvriers en 1980. Aujourd'hui elle n'en a plus qu'une trentaine. Pourquoi ? « Pour éviter les emmerdements », répond G. Packler, son directeur général, un Belge d'une cinquantaine d'années au nez en fleur, qui ne parle qu'en présence de sa comptable, belge elle aussi, tout comme le PDG de la maison mère de Bruxelles, Arnold de Vries.

Implantée en France depuis 1962, Omnisols a été la pionnière d'une technique alors révolutionnaire de pose de sols industriels, mise au point par l'armée américaine pendant la Seconde Guerre mondiale et importée du Canada en Europe. Mais aujourd'hui la société n'a plus le monopole de cette technique, qui s'est largement répandue. « On nous imite, dit Gustave Packler, ce qui nous oblige à tabler sur la qualité du travail et des techniques nouvelles. » À la base de la méthode il y a une machine, surnommée l'hélicoptère, qui permet d'effectuer mécaniquement le talochage auparavant effectué à la main, et d'incorporer dans le ciment, avant séchage, des produits fixateurs et durcissants par saupoudrage. Un « hélicoptère » coûte 11 000 francs, dit G. Packler, l'investissement de départ en matériel à faire dans ce secteur est insignifiant, le plus important étant l'huile de coude et son prix au mètre carré de béton étalé.

Omnisols a été la plus ancienne et la plus importante entreprise de sols industriels pendant une quinzaine d'années. Les ennuis ont commencé, selon le directeur général, en 1980, lorsqu'il se trouve séquestré pendant six semaines dans ses bureaux par les ouvriers tous portugais — menés par la CGT. Au sortir du conflit, Omnisols licencie : « Il fallait arriver sous le seuil des 50 salariés », explique G. Packler qui précise : « Nous avons aidé d'anciens salariés à se mettre à leur compte et nous leur sous-traitons des chantiers. » Mais Omnisols n'était pas pour autant au bout de ses « emmerdements ». Des concurrents dangereux allaient bientôt s'engager sur son terrain privilégié. Les années 1981-1984 seront « très mauvaises », une légère amélioration n'intervenant qu'en 1985 et 1986.

Une nouvelle race d'entreprises est née de la crise, des conflits et des licenciements. « Elles cassent les prix. J'ai là le courrier d'une entreprise du Calvados qui nous avait demandé un devis pour un chantier de 2 000 m<sup>2</sup>. Ils m'ont fait parvenir la copie d'un devis établi pour le même chantier par une entreprise de Bourg-en-Bresse à 20 francs le mètre carré. Nous, nous facturons le mètre carré à 35 F et nous sous-traitons à 25 F. Pour 20 F, il est impossible de faire ce travail, si on paye les charges, si on est régulier. »

Les nouvelles entreprises cassent donc les prix au détriment, selon G. Packler, de la qualité, mais surtout de la légalité. « Il y a deux méthodes de travail. Bien sûr, il n'y a pas d'heures dans notre secteur. Mais nous avons passé des accords avec l'Inspection du travail pour rester dans les limites. Par exemple, pour un chantier de 600 m<sup>2</sup>, nous avons six ouvriers de jour et deux de nuit. » La pose des sols demande en effet rapidité et continuité. « Mais je connais des confrères qui, sur 600 m<sup>2</sup>, font travailler quatre ouvriers jour et nuit. J'en connais même qui n'ont pas enlevé leurs bottes pendant une semaine, juste le temps d'une petite pause de loin en loin dans la caravane. — Oui, c'est une main-d'oeuvre courageuse », intervient la comptable, et son directeur enchaîne : « J'ai vu des salaires de 40-50 000 F pour un mois !

« Il y a une mafia portugaise. Tous nos ouvriers sont portugais. Nous avons essayé de diversifier le recrutement, d'embaucher des Français, mais rien à faire, on n'en a pas trouvé. Ils ne veulent pas faire ce travail. » Et Pinto ?

« Carvalho était chef de chantier chez nous. Il nous a quittés après la grève, mais avant les licenciements. Il a créé son entreprise. Non, nous ne l'avons pas aidé. Nous lui avons parfois sous-traité des chantiers. Il s'est énormément développé. Il a eu des contrôles de l'URSSAF et il aurait eu une grosse amende à payer, ce qui l'a amené à changer son fusil d'épaule, en embauchant des... tâcherons, non des artisans. Il fait aussi travailler son beau-frère, qui a une autre entreprise. » Et Dejean ?

« Dans nos concurrents, Il y a aussi la quinzaine d'entreprises autour de la SGDE de M. Dejean. J'ai rencontré son PDG une fois mais nous ne sommes pas en relation puisque concurrents. » Et Gustave Packler me montre la coupure de journal faisant état d'une descente contre ces concurrents, qui a révélé l'emploi de Portugais sans papiers. C'est l'article qui avait provoqué la surprise de Juliette : « Nous avons été très contents de voir ça. D'ailleurs j'ai l'intention de téléphoner au journal en janvier pour savoir quelle suite on a donnée à cette affaire. Moi, je râle, mais je ne m'occupe pas des autres. La préfecture nous a interrogés sur Carvalho et nous a demandé la liste de nos chantiers. À notre avis, il y a 50% de fraude dans ce secteur. Un inspecteur de l'URSSAF m'a cité un cas typique de fraude : une feuille de paye avec 5 000 F de salaire et 15 000 F de frais de déplacement pour un salarié qui n'avait même pas de permis de conduire ! »

Mais Omnisols n'est-elle pas aussi responsable de cette prolifération et de ces pratiques ? N'a-t-elle pas donné du travail à Carvalho et

consorts ? « Oui, mais sans fraudes ! Avec les entreprises auxquelles nous sous-traitons, nous avons un contrat moral et nous les contrôlons. Nous, on ne peut pas se permettre de telles pratiques, vu la renommée de notre PDG, Arnold de Vries, qui est d'une grande famille belge, avec des activités diversifiées, dans le BTP, dans l'hôtellerie, dans la finance. »

### **Quand le bâtiment va...**

Paris, printemps 1988 — Dialogue au sommet :

Le Premier ministre : « Les entreprises du BTP sont parmi celles qui ont contribué le plus, depuis deux ans, à la reprise de l'économie. »

Le président de la Fédération nationale du bâtiment : « Si l'année 1986 fut celle de la stabilité retrouvée, 1987 a été celle de la nouvelle croissance. » Cela ne fait aucun doute.

En contrepoint, le ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, écrit dans une circulaire du 22 avril :

« Une forme particulière d'emploi irrégulier de main-d'oeuvre étrangère s'est développée depuis que l'Espagne et le Portugal ont adhéré à la CEE. Il s'agit généralement d'entreprises qui effectuent des prestations de services sur le territoire français et qui emploient des salariés espagnols ou portugais non autorisés à travailler en France [...]. Il importe de faire cesser ces pratiques. »

Dans son rapport annuel, la Mission interministérielle de lutte contre les trafics de main-d'oeuvre écrit, en septembre 1988 : « Le bâtiment-travaux publics (BTP), l'agriculture, le textile et les services continuent de jouer un rôle majeur dans le recours à la main-d'oeuvre, étrangère ou nationale, illégalement employée. On doit cependant noter une forte poussée de la verbalisation [d'infractions à la législation du travail] dans le BTP (21,6 % du total des verbalisations en 1985, 34,6% en 1986, 53,5% en 1987), hausse due essentiellement à l'emploi de travailleurs portugais irréguliers sous couvert de contrats de prestations de service passés avec des entreprises françaises. Au niveau régional, ce sont l'Île-de-France et le Sud méditerranéen, avec 76% des infractions relevées, qui sont le plus concernés. »

Vitry-sur-Seine, 24 septembre 1988 — Dans cette commune du Sud-Est parisien, où vivent de nombreux Portugais, une assemblée d'animateurs culturels portugais est organisée ce soir-là par le Conseil des communautés portugaises en France. Invité : Gérard Moreau, de la direction de la Population et des migrations. Chargé de présenter à

la « nouvelle génération des militants et animateurs associatifs portugais » les institutions qui, comme la DPM et le Fonds d'action sociale, contrôlent le milieu associatif de l'immigration, Gérard Moreau aborde soudain un autre sujet. « Attention, dit-il en substance, il y a des clandestins portugais en France. Ils travaillent illégalement. Il ne faut pas les aider, il faut leur dire de retourner au Portugal. Attention, n'embauchez pas des compatriotes sans autorisation de travail. Aidez-nous à combattre ce fléau, dénoncez les situations dont vous avez connaissance. »

Les responsables portugais à la tribune sont surpris par cette déclaration. Ils voudraient y répondre, mais songent à leurs dossiers de demandes de subventions en instance et préfèrent se taire. Une Portugaise du sud de la France réagit, prend la parole : « Dites donc, quand on boit un coup avec un compatriote dans une fête portugaise, on ne lui demande pas ses papiers et on ne va pas le faire. C'est pas la faute des associations, quand même, s'il y a des clandestins, c'est les entreprises qui les font venir. Est-ce qu'il ne se passe pas la même chose que dans les années soixante ? » Gérard Moreau ne répond pas. Il a rempli sa mission (de lutte) et repart. Un débat violent éclate : « On ne va pas se transformer en dénonciateurs. Il fallait lui répondre ! »

Wissembourg (Bas-Rhin), 25 septembre 1988 — La Police de l'air et des frontières et l'Inspection du travail ont, au cours d'un contrôle, découvert quatre travailleurs portugais employés clandestinement sur un chantier. Ils travaillaient pour le compte d'une entreprise basée à Vichy et connue pour son travail « vite fait-bien fait » à la satisfaction des clients. L'entreprise en question utilise une main-d'oeuvre spécialisée exclusivement portugaise, payée 18 à 20 francs pour le mètre carré de dallage, qui est ensuite facturé au double au donneur d'ouvrage. Sans contrat de travail, les travailleurs travaillent quinze heures d'affilée sept jours sur sept. L'affaire a été transmise au parquet de l'Allier.

Ce que ne précisait pas *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, en publiant ces informations le 25 septembre 1988, c'était que l'entreprise en question était celle de Pinto Carvalho.

### «O salto»

Pinto avait fait *o salto* en 1965. Il avait vingt ans et son patriotisme avait des limites : il n'avait aucune envie de crever dans la brousse africaine en faisant le coup de feu avec des silhouettes de nègres cachés dans les hautes herbes auxquels, personnellement, il n'avait

rien à reprocher, même s'il n'éprouvait aucune affection particulière pour les frères d'outre-mer.

De nuit, à pied, il était passé du Portugal fasciste dans l'Espagne fasciste. Une autre nuit, il avait sauté la frontière, et était retombé sur ses jambes dans la France démocratique, déboulant à l'aube dans un village apparemment désert, dont les habitants — « depuis le temps » — étaient parfaitement blasés : l'apparition de personnages hébétés, pas rasés, surgissant de la brume et de toute évidence venus de la montagne, de l'autre côté de la frontière, n'était plus une surprise.

Quatre ans plus tard, alors qu'Omnisols venait de l'embaucher, Pinto avait été enfin régularisé. Cette année-là, 1969, ils furent comme lui 37 545 Portugais travaillant dans le bâtiment à recevoir leurs papiers de séjour et de travail. 35 195 autres Portugais et Portugaises travaillant dans d'autres secteurs furent aussi régularisés. De 1957 1978, 218 872 travailleurs portugais du bâtiment ont été régularisés, soit une moyenne annuelle de 10 000. La plus grande partie des travailleurs immigrés des années cinquante, soixante et soixante-dix, ont été régularisés en France par l'Office national d'immigration, dont la principale activité consista à empocher les taxes à l'importation de main-d'oeuvre instaurées par l'Etat après la Libération. Secondairement, l'ONI a introduit des travailleurs, mais les affaires se sont principalement réglées entre les demandeurs — le patronat — et les offreurs — les futurs travailleurs —, par l'entremise de rabatteurs, recruteurs, passeurs, et autorités des pays fournisseurs de muscle.

Vingt ans, vingt-cinq ans plus tard, Pinto Carvalho fait faire *o salto* à d'autres Portugais, qui ont l'âge qu'il avait quand il a fait le sien. Mais ce *salto* est devenu un mouvement *de cà pra la*, un mouvement d'allées et venues, une navette illégale, comme l'était, dans les années soixante et soixante-dix, la présence, en France et dans d'autres pays, de dizaines de milliers de Portugais, qui étaient régularisés « après coup ».

## **Europe, printemps 1989**

Pinto Carvalho fait aujourd'hui sa publicité sans se cacher. **Il** a des dizaines de filiales à travers toute la France. Il fournit des « milliers de références » des plus grandes entreprises » publiques et privées pour lesquelles il travaille. La SNCF elle-même n'avait-elle pas traité sans intermédiaire avec des compatriotes de Carvalho, la Rush Portuguesa, qu'elle avait payée directement pour la main-d'oeuvre « touristique » des chantiers délictueux du TGV, fournissant une référence de choix, utilisée pour décrocher d'autres contrats d'huile de coude portugaise ?

Les consulats portugais en France reçoivent des travailleurs qui viennent de comprendre qu'ils avaient été floués — on leur avait raconté qu'ils étaient embauchés de manière réglementaire pour travailler en France, et qu'ils pourraient « aller se faire régulariser à l'ONI, s'ils voulaient rester travailler en France, après leur contrat temporaire ».

Pinto a même créé un logo : un gigantesque C — comme Carvalho — se détachant sur une dalle de béton recouvrant une carte de l'Europe. Il ne manque pas d'humour !

Et que dire de l'humour de ses compatriotes qui, pour gérer « légalement » leur trafic, ont créé une société baptisée *Abrigada*, jeu de mot sur « la brigade » (de travail) et « merci » en portugais ? Merci qui ? Merci Bouygues, merci Saint-Gobain, merci Bruxelles ?

Gustave Packler, en revanche, est toujours aussi dépourvu d'humour. Les chantiers lui passent de plus en plus souvent sous le nez. Depuis plusieurs mois, sans succès, il tente d'alerter la direction départementale du Travail sur des chantiers qui lui ont été raflés par Pinto à des prix scandaleux. Pas de réactions, selon lui. « Et ils continuent d'arriver. A Toulouse, ils arrivent par cars entiers. Ils travaillent mal, sont sous-payés. Mais ils n'ont pas de problèmes avec la police. » Le plus curieux, c'est que G. Packler n'a jamais entendu parler de la clause restrictive des sept ans d'attente. Il a trop à faire pour desserrer l'étau qui lentement se referme sur lui. D'un côté, il y a Pinto, son réseau, sa nébuleuse, ses villages de réserve, de l'autre Dejean et son réseau. Ils ont respectivement encore absorbé plusieurs entreprises, chacun de son côté. « Et ils facturent le mètre carré entre 18 et 23 francs, alors qu'on ne peut décentement, si on paye et déclare les ouvriers normalement, descendre en dessous de 35 F. »

Les touristes du béton n'arrivent pas seulement à Toulouse. Ils arrivent à Bordeaux, à Paris. Ils ne viennent plus, ni à pied, ni en camions, ni en wagons à bestiaux, comme dans les années soixante, mais en autocars et par avion.

C'est illégal ? Oui. C'est condamnable ? Oui. C'est scandaleux ? Oui. Et les responsables de ce scandale sont les gouvernements de l'Europe des Dix, Benelux, France et RFA en tête, leurs fonctionnaires, experts et administrations. Ils étaient bien placés pour connaître la situation et prévoir que la clause des « sept ans de restriction », loin d'arrêter l'introduction illégale de main-d'oeuvre, l'encouragerait. Car, s'ils avaient le même statut que les travailleurs de l'Europe des Dix, les travailleurs portugais deviendraient tout de suite

moins intéressants pour les trafiquants. L'absurdité des décisions européennes apparaît dans toute son ampleur.

Le gouvernement français a trouvé comme première réponse la répression. La deuxième réponse est la réflexion, confiée à un éminent juriste, le professeur Lyon-Caen. Faut-il être grand clerc pour comprendre l'absurdité de cette restriction, qui fournit la base même du trafic de main-d'oeuvre ? Le bon sens commande une remise en cause pure et simple des clauses restrictives instaurant « sept ans de réflexion ». Ce serait le moyen le plus efficace pour mettre un terme aux trafics.

Que les administrations qui en dépendent s'indignent, tempêtent et « traquent le Thos », c'est leur fonction, sinon leur droit. Mais pourquoi les verbalisations des inspecteurs et contrôleurs du travail ne sont-elles pas suivies d'effets ? Pourquoi laisse-t-on tomber les poursuites contre les entreprises impliquées dans ce trafic ? Pourquoi le parquet d'Evry juge-t-il les poursuites contre Bouygues « inopportunes » ? Comment se fait-il que ce trafic continue, en 1989, grande échelle, alors que l'Etat français affirme le combattre depuis trois ans ?

Que celui qui n'a jamais péché jette la première pierre. Ce ne sera sûrement pas l'Etat français, grand expert collectif en « filières d'immigration ». La différence entre les « filières privées » et les « filières étatiques » ne tient en effet qu'à un fil. Ce fil s'appelle « dérogation ». Les dérogations aux restrictions à l'immigration n'ont cessé depuis une quinzaine d'années d'être octroyées, au patronat agricole par exemple, chaque fois que les « besoins supérieurs » l'exigeaient. Mais la dérogation la plus simple à décider et à mettre en oeuvre, c'est évidemment celle que l'Etat s'accorde... à lui-même ! Comme par exemple lorsque des « impératifs stratégiques » le lui commandent, ce que nous allons voir dans le prochain chapitre. Alors, à quand une dérogation pour les exploiters de Portugais volants du BTP ?

## Chair à charbon

Ça s'appelle Alpha 55. Cinq étages bourrés à craquer de marchandises et de gens. Ça tient de Tati, à un détail près, qui fait toute la différence : ce palais de la consommation de masse est aussi un temple de l'écrit. Chaque produit est signalé par un panneau bilingue — français d'un côté, arabe de l'autre — surmonté d'un exemplaire du produit en question, analphabétisme oblige. Les vendeuses, comme chez Tati, sont harassées. C'est que, pour un achat ferme, il y a dix, vingt, cinquante visiteurs en goguette. Ceux qui regardent, ceux qui touchent, ceux qui frôlent, ceux qui piquent, malgré les espions et vigiles. C'est Tati, mais aussi un palais de la découverte et une grande maison de rendez-vous. Il faut monter tout en haut, au snack, le samedi après-midi. Ici dominant les couples. Il y a ceux qui se font, ceux qui se défont. Des garçons par deux ou par quatre, des filles par deux ou par trois. On s'observe, on s'aborde, on se surveille. Les panneaux, ici aussi, surabondent, recommandant sur tous les tons de respecter « la tranquillité des familles ». Quand je m'assois, les regards convergent en faisceau sur moi. Des filles font des sourires niais. Je plonge dans mon café. A la table la plus proche sont assis une vieille femme en robe longue et fichu, deux mouflets enrhumés qu'elle mouche à tour de bras, et une jeune femme boutonneuse. Celle-ci, soudain, capte mon regard, sourit et attaque. Foudroyant. En deux ou trois minutes, elle est passée de « Ça va ? » à « Tu me donnes ton adresse ? », avant de quitter les lieux. À mon retour en France, une semaine plus tard, une lettre est déjà là : une lettre d'amour en bonne et due forme vantant ma beauté et mes mérites sur un ton si dithyrambique que le coup de foudre éprouvé par la jeune dame apparaît comme une conséquence logique de ce portrait imaginaire qu'elle dresse de moi.

Nadia a, écrit-elle, 23 ans et deux enfants. Mariée à 17 ans, elle a divorcé à 19. Elle habite chez sa mère avec ses enfants. Elle veut « me rejoindre en France », si je veux bien d'elle, mais il vaut mieux que je lui envoie la réponse chez sa copine et voisine, qui a d'ailleurs écrit la lettre, en un très bon français scolaire. Je répondrai à Nadia, à peine entrevue et avec qui j'ai échangé quatre ou cinq phrases dans un snack-bar, que je ne me reconnais pas dans son portrait imaginaire,

mais que je veux bien communiquer avec elle en parlant de la réalité. La sienne, la mienne. La correspondance n'aura pas de suite. Combien de fois a-t-elle écrit ainsi à un Européen de passage, dans l'espoir qu'une fois elle aura de la chance et pourra partir ?

Le soir est tombé doucement sur Casablanca. Le paysage urbain croule sous les drapeaux et les annonces publicitaires de Sa Majesté : *Watan, Allah, El-Malik* : « La Nation, Dieu, le Roi. » Les petites lampes rouges et vertes se sont allumées autour des portraits du roi, omniprésent, dans toutes les tenues et positions : en uniforme de la marine, en costume occidental, en djellaba blanche de *Raïs el-oumma el-islamiya*, de « guide de la communauté musulmane », en tenue de camouflage et Ray-ban, agenouillé en prière, assis, debout, accroupi, de face, de profil, en gros plan, en silhouette, seul, en famille, en audience, en voiture, en jeep. Des ouvriers sont en train d'en installer un, énorme, sur la façade d'Alpha 55, entre deux mannequins habillés à l'orientale, un homme et une femme. Ils plantent tout autour une profusion de drapeaux. Je suis le seul à m'intéresser à ce qu'ils font. L'un d'eux me lance : « Alors qu'est-ce que vous pensez de notre étalage national ? » La foule défile, indifférente.

A côté d'Alpha 55, un bâtiment administratif est plongé dans l'obscurité. A travers une solide grille, on peut déchiffrer une banderole écrite au marqueur :

VISAS : LA CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE NE DÉLIVRE QUE DES VISAS POUR HOMMES D'AFFAIRES MEMBRES DE LA CHAMBRE. »

Cela ne suffisait pas. On a rajouté rageusement, en soulignant : « UNIQUEMENT ». Sous la banderole, une affiche explique :

« La Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc informe que désormais seuls ses adhérents pourront bénéficier de sa recommandation pour l'obtention des visas "longue durée" hommes d'affaires. Formalités à remplir : passeport, photo, lettre explicative. »

Mais en attendant lundi matin et la reprise des queues aux guichets, Casa s'adonne à la fièvre du samedi soir. Nous sommes à la fin du mois de février. Un long « week-end », qui durera une semaine, vient de commencer. Le 3 mars, c'est la fête du Trône.

## **Dancing**

La salle, étroite, est toute en longueur. Dans le fond, à l'abri de la lumière, quelques petites tables basses et des sièges sans dossier. Sur la petite piste, des couples se déhanchent sans entrain sous les spots.

En entrant dans la cave, j'ai immédiatement été plaqué sur un un divan en skai par Meriem-Muriel. Elle m'a coincé là, ma tête heurte le comptoir du bar quand j'essaye d'éviter ses bises à la bière et ses étreintes si peu convaincantes. Elle porte une salopette noire de fabrication nationale, ajourée sous les aisselles, lieu stratégique de ventilation dans son métier. La fille, toute blonde, est à peine sortie de l'enfance. Elle a 18 ou 19 ans maximum. Elle en proclame 23, mais n'insiste pas sur ce thème. Le détail n'intéresse pas les clients habituels. Des marins grecs et asiatiques, des représentants de commerce, des petits fonctionnaires célibataires, des ouvriers étrangers occupés à construire la plus grande mosquée du monde.

Entraîneuse au dancing *Le Triomphe*, Meriem-Muriel n'a qu'un objectif : faire payer au client un maximum de bières et si possible de whiskies, en un minimum de temps. J'ai tenu le coup une heure et demie, en me cantonnant à sa grande stupeur dans les « gazouz », les boissons gazeuses. Elle est arrivée tout de même à s'enfiler huit bouteilles de bière, une toutes les dix minutes. Elle a tenté d'associer le petit Adel, qui doit avoir 16 ans, à la consommation. « Paye-lui une bière... Encore une, s'il te plaît. Oh comme tu es beau, comme tu es gentil. Paye-moi une bière. Paye-moi des Marlboro. » Litanie rodée.

Adel est rabatteur. Il m'a abordé dans le centre-ville, m'a proposé l'éventail habituel : « Femmes, filles, garçons, hasch. » Il m'a d'abord ramené dans un bordel de bas étage, où les hommes, à peine arrivés dans la cave, entraînent directement dans le vif du sujet, en l'occurrence des prostituées décrépités. Adel a vu ma mine de dégoût : « Bon, on va ailleurs. » Et nous voilà au *Triomphe*.

Les filles sont jeunes, encore fraîches. Entraîneuse, c'est la première marche de la descente. Muriel-Meriem est en début de carrière. Sa mère est française, son père marocain. Tombé au chômage, il a décidé de rentrer au pays. La famille l'a accompagné. La mère n'a pas pu s'acclimater, elle est, à son tour, « retournée au pays ». Elle a laissé les enfants au père. Muriel-Meriem est l'aînée. Restée seule avec le père et les petits frères et soeurs, elle a commencé à dégingoler quand le vieux l'a retirée de l'école. Elle est en rupture de ban, dormant à droite, à gauche. Ce qui l'attend, c'est la mise en carte et la prostitution professionnelle. Au Maroc ou peut-être, un jour, en France. Pour le moment, son protecteur, un Soussi, ne l'oblige pas à coucher avec les clients. Il exige seulement qu'elle pousse à la consommation le client qui s'aventure dans la cave, attiré par les jeunes rabatteurs qui écument le centre-ville.

Client atypique qui veut la faire parler — le client normal chercherait plutôt à la faire taire — et ne boit pas d'alcool, je commence à intriguer le patron. Le Soussi, qui a surveillé discrètement notre consommation, fait un signe à Muriel-Meriem au bout d'une heure. Conciliabule. Lui : « Laisse tomber, occupe-toi du fils Machin qui vient d'arriver. Lui, c'est un bon client, il carbure au whisky. » Elle : « Bon, bon, je le secoue, mais attends un peu. » Elle revient sur moi et déclenche la phase de décrochage : « Ecoute, chéri, je peux te rejoindre à ton hôtel à une heure et demie. Après la fermeture. Mais il faut pas que le patron nous voie. Il veut pas qu'on aille avec les clients. Alors tu pars tout de suite et tu m'attends à l'hôtel. Bon, tu me paies une dernière bière ? » Elle la siffle, me donne une dernière bise aux relents lourds et, après avoir soulagé sa vessie pour la énième fois, et s'être rafraîchie, me lance un bye-bye et zigzague vers la victime suivante : un godelureau en costume-cravate d'apparence aisée. Les copines de Meriem ont un vague regard de pitié pour moi. Je fuis avant que l'une d'elles s'avise de me prendre à son tour en main, profitant de ce qu'Adel est occupé à se faire payer à boire par un Pakistanais.

Je me retrouve dehors. Il fait frais, presque froid. On est début mars. Les rues de Casa sont désertes. Quelques bars restent ouverts. Je tombe en arrêt devant une impasse éclairée. Des hommes entrent et sortent. Un néon proclame : *Ouarzazate Star*. Un escalier éclairé mène à une cave.

## Bar

C'est à mi-chemin entre une MJC, un bar-hôtel à Gennevilliers et un *speakeasy* à Chicago. Un grand local nu en ciment. Au centre un billard, un vrai. Le long des murs des boxes avec des banquettes. Ici, pas d'étrangers, presque pas de femmes, et les hommes ont des mines d'hommes du Sud. Le patron et les habitués sont en effet des émigrés de Ouarzazate, Tiznit, Agadir. Ils ne parviennent pas, malgré tout, à cacher complètement leur étonnement de voir un *nsrani*, un chrétien, débarquer dans leur cave. Mais Fatiha, elle, en a vu d'autres.

35 ans, en tailleur strict pied-de-poule, elle sert au comptoir. Elle bosse là depuis une semaine. Elle a fait tous les bars de Casa et de quelques autres villes. Je reprends ma cure de « gazouz ». Fatiha joue son rôle avec une lassitude blasée : « Tu me payes une bière ? » Elle en boit sept en une heure. Elle assure, mieux que Meriem. Elle

épanche son blues en essuyant les verres ou en les vidant, sans perdre le nord. « Allez, encore une bière. » Elle fraternise, alcool aidant. « Le patron est correct, me dit-elle, il me laisse un pourcentage sur les consommations que je place, qui me donne un revenu d'ouvrier. Ça durera ce que ça durera », philosophe-t-elle. Elle habite seule, n'a pas d'enfants, malgré — et à cause de — sa carrière mouvementée. A Casa, on avorte « sans problèmes » — enfin, c'est une façon de parler. « Mais ne crois pas que je suis tranquille parce que je vis seule. Je peux même pas ramener un homme chez moi, je suis obligée d'aller à l'hôtel. Mon vieux est fichu de venir coincer son doigt dans la sonnette à huit heures du matin. Sans prévenir, bien sûr. — Pour vérifier qu'il n'y a pas d'homme chez toi ? — Oui, enfin, c'est ce qu'il dit. En fait, il vient me taper. Tu sais, chaque dirham que je gagne ici avec toi, ils sont une douzaine derrière - la famille, quoi ! — à se battre pour le récupérer. Alors, mon vieux, s'il est si matinal, c'est pour être sûr qu'il arrive le premier. » Fraternisation ou pas, Fatiha ne me fera pas l'honneur de me traiter différemment d'un autre crétin. Craignant que je parte avant d'avoir épuisé les possibilités de consommation, elle annonce confidentiellement : « Je vais téléphoner pour nous réserver une chambre dans un hôtel. On pourra y aller après la fermeture. » Je laisse faire. Bientôt, nous nous retrouvons en petit comité, elle, moi, le patron — le gérant plutôt — , un ou deux lascars à mines patibulaires qui commencent à se demander ce que je cherche, et un nouveau venu. Un caïd. La preuve, il porte une grosse chevalière, un costume croisé et une cravate blanche. Instinctivement, je cherche à discerner ses chaussures dans l'ombre du comptoir. Authentique simili-croco en deux tons. Tout aussi instinctivement, je commence à chercher la caméra cachée.

On ferme. Fatiha me fait force clins d'oeil fatigués, imaginant sans doute que j'ai cru à son histoire d'hôtel. Enfin, nous sortons, trois costauds, Fatiha et moi. Elle me dit adieu d'un haussement d'épaules et les costauds la chargent dans une voiture. Adieu la star de Ouarzazate.

## Ceinturons

Fatiha, Meriem, Nadia : combien sont-elles, dans Casablanca et dans les autres villes du Maroc ? Livrées à la prostitution, ou sur le point d'y tomber, surveillées mais pas trop strictement — sinon, comment pourraient-elles rapporter de l'argent ? —, engluées dans la

double morale d'une société à la fois autoritaire et perverse, elles aussi, à leur manière, émigrent, mais sans quitter le pays. Elles émigrent dans l'alcool, le tabac, le haschich, le valium ou simplement les gâteaux à la crème et le thé à la menthe. Elles rêvent de partir, mais elles ne partent pas. La guerre a vu leur nombre augmenter vertigineusement. La guerre, mais aussi le tourisme et les migrations de population, à l'intérieur du Maroc et entre le Maroc et l'Europe. Car nous sommes dans un pays en guerre depuis 1975. Une guerre pour la reconquête du Sahara, et de la population. Une guerre tombée du ciel, qui a coïncidé avec la fermeture des frontières françaises et européennes à l'immigration masculine — et féminine — de travail. Les Marocains se sont mis à courir dans tous les sens, comme des bêtes traquées : les uns ont continué à monter du sud vers le nord, des montagnes et des oasis vers les villes côtières, vers les usines, les ateliers, les bars, les ports, les marchés, les villas, les hôtels et les plages. Les autres sont partis du nord vers le sud, des bidonvilles et des douars vers les casernes et les tranchées de sable. L'apogée de cette folie est atteinte durant les festivités marquant la fête du Trône, le 3 mars : le voyageur a l'impression d'être pris dans un monstrueux couloir de métro aux heures de pointe, un couloir qui aurait soudain acquis les dimensions de cet immense pays. Dominant ces foules en mouvement, ce peuple « en marche » — qui, en fait, tourne en rond —, les uniformes sont omniprésents. Uniformes de toutes les couleurs. Uniformes de permissionnaires. Uniformes de tous les corps de répression mobilisés pour surveiller et canaliser cette folie, prévisible et impromptue comme un carnaval. On est loin de l'enthousiasme spontané des trois journées de fête qui accueillirent, en mars 1956, l'annonce de l'abolition du protectorat.

C'est que Sa Majesté offre au bon peuple, à chaque carrefour, dans chaque village, chants et musiques. Un excellent moyen de procéder au recensement annuel, complété récemment par un instrument encore plus fiable, la « contribution volontaire obligatoire pour l'édification de la plus grande mosquée du monde », nouvelle forme de racket royal. Lorsqu'on voit l'écrasante disproportion, dans les foules massées sous les chapiteaux ou devant les estrades en plein air, entre les hommes adultes d'une part et les femmes, enfants et adolescents d'autre part, on prend une leçon accélérée sur les réalités démographiques et politiques du pays. Où sont ces hommes adultes, déjà très minoritaires ? Emigrés, encasernés, réquisitionnés, ou enfermés chez eux à ressasser leur dissidence rageuse et taciturne. Après le traditionnel discours royal du 3 mars, passé et repassé à la télévision

en boucle continue, une fois en V.O., une fois en traduction française, le commentaire entendu, à l'abri des murs épais d'une maison de terre battue, est bref: «Pour la énième année consécutive, il n' a pas annoncé d'augmentation. » Le petit fonctionnaire ou l'ouvrier n'attendent pas d'autres nouvelles du discours-fleuve. Ils rongent leur frein. Les femmes et les enfants, pendant ce temps, sont allés «à la fête ».

La discipline de la fête est assurée de main de maître. Les femmes et les enfants sont assis, devant. Les jeunes hommes, debout, derrière. Entre les deux groupes, un cordon en uniforme. La musique chauffe la foule. Des filles dansent devant l'orchestre, montent sur l'estrade. Derrière, les jeunes hommes s'ébrouent, tentent de danser, tapent dans les mains, avancent subrepticement vers la musique. Ils sont repoussés. Le contrôle des débordements est savamment codifié. Degré zéro : les bourrades dans le dos, les coups du plat de la main contre les épaules. Degré un : les ceinturons dégrafés s'abattent en claquant comme des cravaches sur les premiers rangs. Degré deux : les ceinturons sont empoignés par l'autre bout et, maintenant, ce sont les lourdes boucles métalliques qui s'abattent sur les jeunes, qui n'en deviennent que plus provocants. Degré trois : demande de renforts par talkie-walkie et apparition des matraques en bois, gourdins et nerfs de boeuf dans les mains des gardiens de l'ordre. Degré quatre : les étuis à pistolet sont dégrafés. Degré cinq : les renforts arrivent, la foule est sommée, de manière très convaincante et paternelle, de se disperser. Les femmes et les enfants obtempèrent. Les garçons narguent l'autorité. Couvre-feu. Au-delà, c'est l'émeute.

Avant la guerre et la fermeture de l'Europe, un fils était envoyé travailler là-bas. Désormais, il est envoyé à l'année et à la guerre, dans la même optique : c'est un investissement. Pour chaque fils mort, le roi donne une maison à la famille, m'ont expliqué les jeunes gens qui, une fois connaissance faite, m'ont ouvert leur coeur et leurs albums de photos. Dans chaque album, il y a des photos de copains, de cousins, de frères, de fiancés, militaires. Elles côtoient les photos envoyées de France, d'Allemagne ou de Hollande. Des jeunes. Souriants. Fiers de porter l'uniforme. Les uns sont morts, les autres disparus, prisonniers ou quelque part dans les sables.

Les femmes payent aussi leur lourd tribut à la guerre, même si elles ne meurent pas dans les sables. Comme elles payent leur tribut à cette autre forme de guerre qu'est la migration organisée par d'autres, et dont elles essayent de reprendre la maîtrise.

Depuis peu, Meriem, Fatiha, Nadia et les autres ont été rejointes par d'autres femmes, entre bars, trottoirs et hôtels. Des femmes « revenues » de France. Des « retournées ». Un drôle de retour. Pas vraiment la « réinsertion » dont les immigrés devenus excédentaires en France seraient censés bénéficier. Les histoires qu'elles racontent, Fatiha et les autres ne veulent pas les entendre. Elles les rendent encore plus tristes. Si on ne peut même plus rêver d'un ailleurs, que reste-t-il ?

### **Une mauvaise surprise**

« Novembre 1986

«Objet : demande d'aide à une famille pour retourner en France

«Mademoiselle l'assistante : veuillez bien lire attentivement et essayer de comprendre ma situation tragique.

«Je suis une femme marocaine, mère de trois enfants dont la France est le pays natal et épouse d'un ancien mineur aux mines du Pas-de-Calais. Comme vous le savez très bien et comme tous les émigrants le font, on rentre chaque année au Maroc pour y passer le congé annuel. L'autre fois (1985), arrivant au Maroc, mon mari m'a fait une mauvaise surprise en m'annonçant que c'est une rentrée définitive et qu'il avait renoncé à son travail en contrepartie d'une somme extrêmement réduite par rapport à nos intérêts majeurs en France — surtout ceux de nos enfants. C'est ainsi que je me suis retrouvée face à une réalité tragique : mes enfants dont l'âge varie entre quatre et onze ans sont [...] exposés une perte inéluctable de leur éducation, leur hygiène et leur vie sociale (qui est différente radicalement de celle qu'ils vivent actuellement) se trouvent interrompues. Leur père qui est enfin convaincu de son erreur impardonnable mène actuellement la vie d'un vrai chômeur, lui qui ne pratique aucun autre métier que celui de mineur ne peut plus rien pour eux ni pour lui-même. [...] Tout ce qui me manque pour revenir en France, c'est [de pouvoir] assurer un logement et de quoi subsister à mes enfants et moi une fois rentrés en France. »

Fatima D.

Non, décidément, Fatima ne voulait échouer ni derrière un comptoir de bar ni sur un trottoir. Mais comment survivre au Maroc après cette douzaine d'années passées dans le Pas-de-Calais? Et elle n'avait jamais choisi ce «retour»! Sa lettre, adressée à Anne-Marie, l'assistante sociale du SSAE, le Service social d'aide aux émigrants, qu'elle connaissait à Arras, était claire. « Tout ce qui me manque pour entrer en France, concluait-elle, c'est d'assurer au préalable un

logement et de quoi subsister à mes enfants et moi en rentrant en France. » Le message fut reçu. Anne-Marie fit le nécessaire. Quelques mois plus tard, Fatima revenait dans ce qu'elle appelait «le pays de mes enfants », sans Abdessatar, son mari.

Fatima D. est l'une des cent sept femmes de mineurs marocains des Houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais (HBNPC) qui ont été amenées à quitter la France de 1984 à 1987, souvent à leur corps défendant ou par tromperie. Comme Fatima, plus de vingt femmes sont revenues en France avec leurs enfants et sans leurs maris, en 1986 et 1987. D'autres les ont suivies. Certaines sont « clandestines », leurs papiers ayant été séquestrés ou détruits par leurs maris, ou encore rendus aux représentants des autorités françaises contre un petit chèque. Une bonne partie de ces familles de mineurs « incités au départ volontaire » ont été poussées à la séparation, au divorce.

Fatima avait un avantage sur beaucoup d'autres femmes dans la même situation : elle avait, elle, pu conserver tous ses papiers, du passeport à la carte de résidence, en passant par le livret de famille, sans lequel rien, ou presque, n'est possible pour une mère de famille immigrée qui veut veiller, comme elle l'écrivait, aux «intérêts majeurs» de ses enfants, c'est-à-dire leur permettre des conditions de croissance et d'éducation décentes. Fatima a la chance d'avoir un mari capable de reconnaître ses erreurs et de ne pas reporter son désespoir sur sa famille. Beaucoup d'autres femmes de mineurs n'ont pas eu ces «chances»: dépossédées de leurs papiers, elles se sont retrouvées prises au piège, contre leur gré, au Maroc, otages de la « filière charbon ». Comment en sont-elles arrivées là ? Qui est responsable de ces déportations familiales ?

## **La valise ou le divorce**

Leyla a 38 ans. Elle vit aussi dans le Pas-de-Calais. Le fond n'a pas réussi à son mari Abdallah, qui a fait partie de l'avant-dernière vague des Marocains recrutés pour les mines du Nord-Pas-de-Calais par les Charbonnages de France en 1977. Il ne supportait pas l'arrachement, le bond du Sous marocain au travail huit cents mètres sous terre, aux corons. Il a commencé à perdre la tête. A la maison, c'est devenu un enfer. Leyla a obtenu d'être placée avec ses enfants dans un foyer d'hébergement dépendant de la Société de secours minière, à trente kilomètres du domicile conjugal. Abdallah s'était laissé convaincre de retourner au Maroc. Leyla s'y opposait farouchement.

Dix jours après le placement, dont la Protection maternelle et infantile avait tenu le lieu secret, Leyla a la surprise de trouver Abdallah devant la porte du foyer, à l'heure où leurs enfants reviennent de l'école. Il les embarque. Leyla, par force, suit. « On rentre au Maroc », annonce Abdallah lorsqu'ils sont à nouveau réunis sous le toit familial. Leyla, désespérée, parvient à contacter Anne-Marie : comment Abdallah l'a-t-il retrouvée ? Une rapide enquête fournit la réponse : c'est madame l'assistante sociale en chef des Houillères qui a trahi le secret professionnel et a révélé à un mari à l'équilibre mental bouleversé le lieu de placement d'une femme et d'enfants qui s'étaient mis sous la protection des services sociaux ! Les services sociaux, indépendants des Houillères, font alors savoir à celles-ci qu'ils rendront ce scandale public. Qu'à cela ne tienne. Tandis que Leyla entame une procédure de retour, Abdallah, convoqué par le « service des retours » des Houillères, se laisse convaincre de rentrer seul au Maroc et de renoncer au complément familial de la prime de retour.

Une fois de plus, « on » a su arranger une sale affaire aux Houillères. Un homme affable a su trouver les mots justes et les arguments convaincants pour arrondir les angles et aplanir toutes les difficultés. Mais qui est cet homme ?

### **Tel Moïse fendant les flots**

« On sera à Ouarzazate vers cinq heures », me dit le receveur et homme à tout faire, juché sur le toit de l'autocar et occupé à attacher et bâcher les bagages des voyageurs. Fallait-il le croire ? Personne ne songe à remettre en cause l'assurance et l'autorité de ce personnage, central dans toute la société maghrébine. Il pleuvait sur Marrakech. Quatre heures pour deux cents kilomètres, cela semblait raisonnable.

La première partie du voyage fut amusante, égayée par les diarrhées subites des premiers jeunes Allemands de la saison. Bientôt l'autocar fatigué aborda la montagne. Les arrêts dans la neige molle devinrent fréquents. Au col de Tizi-n-Tichka, comme d'habitude, les passagers se précipitèrent pour engloutir un repas chaud. Le minutage était parfait : les tas de pains ronds à peine défournés et les rangées de plats fumants de tapines attendaient les voyageurs. « Une demi-heure de pause », avait dit le chauffeur. Le soleil avait percé la brume. Ici, on parlait moins l'arabe. Le tamazirt avait pris le dessus.

Enfin, nous laissâmes les montagnes derrière nous. Le paysage se transformait en décor de Far-West agrémenté de minarets finement décorés. Soudain, le rouge et le vert du drapeau marocain trouvaient leur justification dans le paysage. L'émerveillement des enfants et des touristes fut à son comble lorsque l'autocar s'immobilisa dans le premier bouchon. Devant, la route avait disparu subitement sous un oued en crue, qui coupait un village en deux d'un large torrent violent, rouge de terre et de boue. Confusion. Conseil de guerre. Ordres et contrordres. Gendarmes et militaires se lancent, sur leurs camions et leurs half-tracks, à l'assaut de l'oued. Ils traversent sans difficultés. L'eau n'est pas profonde. Après une heure d'hésitations, le chauffeur se résout à tenter l'aventure. J'imagine déjà la situation chez les amis à qui je vais rendre visite : comme d'habitude, leur village va se retrouver isolé pendant de longues semaines et les enfants creuseront encore leur retard scolaire, à moins que leurs parents aient les moyens de payer des taxis deux fois par jour pour le long détour rendu nécessaire par la crue.

«C'est chaque année la même chose à la même période », commente un jeune homme émigré à Casablanca, où il travaille dans une usine pour 900 francs par mois avec des semaines de six jours et de soixante heures, et qui retourne dans le Sud en congé-maladie : « A la fin de l'hiver, les oueds se gonflent soudain en une nuit et emportent tout ce qu'ils peuvent attraper sur leur passage. Les autorités le savent bien, mais ne font rien. L'argent pour les routes sert à autre chose. » La guerre, les palais, les villas.

Le convoi a repris son cheminement qui, progressivement prendra l'allure d'un exode après une déroute. Nous avons laissé derrière nous un premier oued en furie, deux autres nous attendent. Le deuxième présente un spectacle beaucoup plus inquiétant. Ici, nous resterons bloqués trois heures. La nuit s'est abattue sur la colonne transie. Les enfants se sont endormis dans les replis des robes des femmes. L'abattement a succédé à l'excitation. On attend. Dans le ciel, toutes les constellations sont au rendezvous. L'Orient a resurgi à l'extrême occident. « Qu'est-ce-qu'on attend ? — Que l'eau descende, que la crue se calme. — Mais elle peut durer combien de temps ? — Des heures, une nuit, des jours. » Mouvements, rumeurs et lumières en tête. Je remonte la colonne défaite pour aller voir ce qui se passe. Une petite foule est attroupée, là où la route s'interrompt devant les eaux bouillonnantes, autour d'une voiture dont le moteur gronde comme pour un départ au Mans. Elle brille de tous ses feux. Ses phares éclairent l'oued, au milieu duquel gît une camionnette renversée, signe

indéniable de l'impétuosité de la crue. A l'intérieur de la voiture, plafonnier et tableau de bord sont allumés.

On ne voit d'abord que cela : les sourcils. Noirs, fournis, ...charbonneux, c'est le mot. Puis le profil. Un nez busqué. Une tête de condottiere, ou de hibou. Puis le sourire un peu hautain du pilote de formule 1 encouragé par les supporters, qui se concentre avant l'épreuve. La claque est dirigée par un père de famille conduisant sa famille vers le Sud, pour des petites vacances. Un industriel juif de Casa, jovial. « Vas-y, Félix », crie l'homme. Se tournant, vers le petit groupe d'Européens qui observent la scène, il ajoute « Vous allez voir, il va y arriver. Félix, c'est le meilleur. Ça fait longtemps qu'il leur montre le chemin, aux Arabes. » Il rit de ses propres mots tandis que Félix vient de lancer son engin, dans un silence auquel, bientôt, succéderont une clameur et un concert d'avertisseurs. La voiture, comme devenue amphibie, s'ouvre un chemin dans le flot sombre, et fonce, au risque de noyer le moteur. « C'est Moïse dans la mer Rouge », lance encore le boute-en-train. Bientôt, de la rive opposée, un appel de phares troue la nuit : ils sont passés. On peut y aller. La colonne s'ébranle. Quand le tour de l'autocar arrive enfin, tous les passagers, debout, récitent à haute voix une prière, invoquant l'aide du Miséricordieux, avec une ferveur indubitable. Leur soulagement s'exprimera en un tonnerre d'applaudissements.

Au prochain obstacle, j'entends les gens apostropher le héros : « Monsieur Mora, monsieur Mora... » Tout le monde semble le connaître. Il a l'air chez lui. Il conduit une caravane de voitures avec à leur bord quatorze journalistes français. Qui est ce personnage ? Ce n'est pas au bord de l'oued Ouarzazate que nous en saurons plus. Déjà, on voit les lumières de la métropole du Sud. Il est minuit. La caravane de M. Félix disparaît dans la nuit, vers un palais touristique, enfoui dans la verdure, à six cents francs la nuit. Les Charbonnages de France savent être généreux avec... les journalistes.

Cinq jours plus tard, aéroport d'Orly : les revoilà, M. Félix en tête. Ils sont bronzés. Le visage et le front de M. Félix sont devenus d'un beau rouge cuivré. Il aura besoin de toute cette énergie accumulée au soleil du Sud, à son retour dans le Nord de la France.

### **« Confiance, honneur, respect, dialogue »**

«DES TRAVAILLEURS MAROCAINS DE LA FRANCE AU MAROC.

« L'histoire des mineurs marocains des HNPC n'est pas une histoire d'immigration comme les autres. C'est une histoire de confiance et d'honneur entre un homme, Félix Mora, et des travailleurs. Félix Mora, qui parle arabe et se partage entre deux cultures, "vit (selon ses propres termes) dans le monde marocain depuis 1945".

« C'est lui qui a organisé l'arrivée de chacun de ces hommes, dont il connaît le village ou la ville d'origine. Il les a rencontrés au Maroc et a suivi leur carrière en France, toujours disponible pour aider à résoudre un problème.

« C'est encore lui qui, aujourd'hui, s'occupe du retour au pays de ceux qui en font la demande. "C'est un peu une révolution que nous sommes en train de faire. Car souvent, pour celui qui choisit de retourner au Maroc, le départ est une démission vis-à-vis de ses coreligionnaires." Aussi Félix Mora ne veut-il pas brusquer les choses, ni déshumaniser une relation établie depuis des années entre lui et la colonie marocaine. Tout se passe donc entre personnes : on vient discuter seul à seul avec lui, se faire expliquer. Et une fois la décision prise, tout est mis en œuvre pour que le retour se fasse très vite, dans la semaine si le travailleur le souhaite.

« Chaque travailleur reçoit une somme qui comprend une allocation des Charbonnages, fixée selon l'âge et le nombre d'années de service, à laquelle s'ajoutent une allocation versée par l'aide publique, le rachat des indemnités de chauffage et de logement et une somme allouée pour le déménagement.

« Tous les mois, Félix Mora passe à Agadir une journée qu'il emploie à recevoir ceux qui ont rencontré un problème. La procédure qu'il a mise sur pied prévoit chaque détail afin que le retour s'opère dans les meilleures conditions. Ainsi, les primes versées pour le trajet de retour prennent aussi en compte le kilométrage à effectuer en taxi de la ville au village.

« Au Maroc, les gouverneurs de région et les caïds sont prévenus des retours et facilitent les réintégrations.

« Ils sont aujourd'hui quelque 3 600 travailleurs marocains aux HBNPC. En un mois, Félix Mora a reçu quelques dizaines de dossiers de volontaires au départ. En majorité des hommes de 30 à 40 ans, de peu d'ancienneté. Ceux qui sont proches de la retraite ont, bien sûr, moins d'intérêt à rentrer chez eux. Félix Mora a aidé les autres bassins à traiter cette question. Une convention doit être signée entre CdF [Charbonnages de France] et l'ONI, Office national d'immigration, afin d'organiser ces retours au pays. La méthode "personnelle" de Félix Mora en rencontrera d'autres, plus administratives. On espère,

aux HBNPC, pouvoir continuer une incitation au retour fondée sur la discussion et le respect mutuel. »

Homme ou archange ? A lire ce panégyrique, paru dans la presse régionale du Nord de la France en 1984, on serait tenté de créer un comité international pour la canonisation de Saint-Félix-des-Houillères. L'auteur n'a pas cru nécessaire de signer cette « publicité rédactionnelle ». Certains journalistes doivent bien payer en retour les excursions au soleil du Maroc offertes par les Houillères. La réalité est moins humaine, moins pleine de «respect mutuel ». La «méthode personnelle» de dialogue de Félix Mora est d'autant plus digne d'intérêt.

### **L'homme du Maroc**

18 novembre 1955: Mohammed ben Youssef, sultan du Maroc, devenu roi sous le nom de Mohamed V, prononce le discours historique qui annonce l'indépendance. Perdu dans un avant-poste aux abords du Sahara, un officier se morfond avec vingt hommes de troupe. L'a-t-on oublié ? Félix Mora est tenté de le croire. Mars 1956: après la visite à Paris du roi, le Maroc devient indépendant. Paris démobilise. Félix Mora retourne à son Nord natal, à Lille. Une nouvelle page s'ouvre dans sa carrière. Son nouveau maître sera les Charbonnages. Mais son terrain d'aventures restera, dans ce Sud marocain, le pays où l'on parle tachelhaït, mais aussi arabe, français et tamazirt et où on apprendra bientôt l'allemand, le hollandais, le flamand, le suédois : Tiznit, Taroudannt, Goulimine, Zagorta et Ouarzazate, les lieux mêmes où Ma-El-Aynin et son fils El-Hiba souleverent des armées contre Espagnols et Français jusqu'aux années trente. Un pays dur, des hommes méfiants, mais qui, si on sait y faire, peuvent faire une excellente chair à canon ou à charbon.

Nationalisés à la Libération, les Charbonnages sont des avaleurs insatiables de main-d'oeuvre. Avant 1914, les premiers

Sidis », des Kabyles, avaient été importés à Courrières-les-Lens. Les maîtres de la mine avaient immédiatement réservé une concession à perpétuité pour les musulmans au cimetière. Ils voyaient loin. Avant 1939, ils avaient recruté aux quatre coins du monde, de la Pologne au Danemark, mais aussi dans les colonies.

La bataille de la reconstruction d'après-guerre exigeait des bras, beaucoup de bras. Les prisonniers de guerre allemands furent, selon un responsable du personnel des Charbonnages, «très bons ». Hélas, cette première main-d'oeuvre étrangère d'après 1945, qui avait, entre

autres avantages, celui d'être gratuite, fut rapidement subtilisée à la France gaullienne par les Alliés, Britanniques en tête. Le général dut même envoyer à Washington son ministre communiste du Travail pour argumenter en faveur du maintien de ces travailleurs si pratiques dans les mines et dans les champs du Nord, de l'Est et du Centre. En vain. Il fallut alors se tourner vers les Italiens. Ceux du Nord étaient « très bien », ceux du Sud « indisciplinés et râleurs ». À la même époque, de l'autre côté du Rhin, les patrons allemands, toujours aussi bien organisés, avaient écrit à leurs anciens « collaborateurs italiens » du STO — dont ils avaient conservé précieusement les listes — pour qu'ils leur envoient parents et amis dans les usines où ils avaient eux-mêmes travaillé pendant la guerre. Plus près, les Belges en étaient au même point : il leur fallait des bras étrangers pour leurs mines.

« En 1956, l'ONI et les Houillères voulaient recruter des mineurs en Algérie », raconte Félix Mora, qui fut contacté dès son retour des sables. En fidèle disciple de Lyautey, l'Algérie, il n'y croyait pas : « C'est le bordel. »

Il fit donc, selon ses dires, tout pour que la première mission de recrutement dont il fut chargé « capote ». « Sur les 74 types recrutés en 1956 à Tlemcen, 46 ont en effet été déclarés inaptes. Il valait mieux voir le Maroc. » Comment y recruter ? Simple. Des anciens tirailleurs ou même des anciens mineurs dans le Nord rentraient au Maroc. « J'ai donc dressé avec eux une première liste de ces types et de leurs parents et je suis allé les chercher. C'était la première campagne. Je leur ai dit : je veux des types motivés. Pas de types déjà actifs au Maroc. Pas de zonards, pas de prolos. » Des hommes « vierges » : le rêve de notre Lyautey des Charbonnages n'a rien de mystique. C'est un rêve utilitaire : il s'agissait d'avoir une main-d'oeuvre sur mesure. Pour démontrer leur motivation, « les types devaient payer eux-mêmes leur voyage. L'argent que je leur donnais n'était qu'une avance sur salaire ». Il faut dire, poursuit M. Félix, qu'on était alors à l'époque des roitelets de bassin, des recruteurs vraiment pas sérieux. Ainsi, des Portugais arrivés à 600 étaient restés moins d'une semaine. « Moi, j'ai choisi le processus de l'autosélection. Les Houillères sont restées sur le cul. Elles me payaient pour recruter. J'aurais pu faire comme d'autres. J'aurais pu m'installer à Marrakech et recruter sur place. Mais je voulais un engagement ferme des types, surtout que les Belges venaient me les débaucher sur le carreau, sous mon nez, pour leurs mines. C'est que les Belges, entre autres, payaient les allocations familiales pour les enfants restés au Maroc, directement aux hommes en Belgique, et au tarif belge, tandis qu'en

France, on les payait à la femme, au pays, et au tarif de là-bas. » Félix Mora n'a pas froid aux yeux. Il va voir l'ambassadeur belge et fait un scandale contre ces détournements de main-d'oeuvre, un phénomène fréquent dans les années soixante. On a vu ainsi des Turcs sélectionnés à Istanbul par l'Office national d'immigration pour le compte de la métallurgie et de la construction automobile françaises changer de train en cours de route et aller travailler dans les usines allemandes, dont ils avaient entendu dire, pendant le voyage, qu'elles payaient mieux que les usines françaises, ce qui était d'ailleurs vrai.

Le territoire de Félix Mora prend donc forme; à partir de l'axe Marrakech-Ouarzazate-Taroudannt-Agadir, puis vers Tiznit, Goulimine, et aussi vers Zagora, le long de la vallée du Draa, après une première série de campagnes de recrutement dans le Rif, dans les régions d'Al-Hoceima, en 1963, et Taza en 1964, où il avait retrouvé des anciens soldats de l'armée espagnole. Il semble qu'il ait d'abord envisagé de recruter dans le Nord, et sur la côte, chez les anciens militaires du Rif, et qu'il ait ensuite changé d'avis après de « mauvaises expériences ». Des hommes trop remuants, depuis longtemps. Le Maroc n'a jamais été reposant pour la France. Ce n'est qu'en 1935 qu'il a été considéré comme entièrement « pacifié », pour se remettre à bouillir quelques années après et devenir indépendant à peine vingt ans plus tard. « J'ai donc pris des hommes du terrain, du Sud. » Comment fonctionnait le recrutement ? C'est un art, un parcours semé d'embûches.

Dans le bureau qu'il a conservé aux Houillères, bien qu'il soit officiellement à la retraite, F. Mora reçoit et se fait photographier devant une carte Air France du Maroc parsemée de petits drapeaux, qui représentent autant de missions de recrutement. La distance moyenne entre les petits drapeaux est de 110 kilomètres. « Je faisais toujours des missions ultra-rapides de cinq-six jours. Je mettais entre chaque lieu visité une distance supérieure à celle que pouvait parcourir un camion en une nuit. Sinon, je retrouvais les mêmes types à l'étape suivante. Avec la corruption qu'il y a au Maroc, il fallait être très vigilant. On avait choisi un homme, ils vous en donnaient un autre. Vers 1959-1960, les étapes étaient encore très courtes. Puis, elles se sont espacées. Je ne voulais pas recruter sur des critères professionnels. Je voulais du muscle. Pas d'alphabétisés. De bons sujets marocains. J'évitais les zones où Peugeot et Citroën recrutaient, et aussi celles où les Hollandais étaient à l'oeuvre. On évitait aussi les zones de Beni-Mellal et Khenifra. C'est que, dans les mines, c'est le dernier employeur qui supporte les frais de la silicose. Les mines

marocaines refusaient donc des anciens mineurs revenus de France. Dans les zones où j'avais recruté une fois, je revenais dix ans plus tard. Une fois recrutés, il fallait les garder. Les six premiers mois, c'était le plus dur. Ils étaient très territorialisés, regroupés par lieu d'origine. Enfermés dans des corons spéciaux, ils n'avaient pas d'argent à dépenser. Ils n'allaient pas dans les bistros. Ils se faisaient eux-mêmes à manger. L'épargne les mettait à l'abri des tentations. Mais c'était quand même très dur. Alors, j'ai trouvé un moyen, j'ai aidé les choses. Je leur confisquais leurs passeports et je renvoyais à l'ONI ceux qui ne pouvaient pas s'adapter. Il fallait aussi se bagarrer pour empêcher les Belges, puis les Hollandais, de nous les prendre.

«Chaque campagne était négociée. C'était toujours le même processus. Je choisisais la zone de recrutement et je contactais les ministères marocains concernés, Intérieur — je tutoie le ministre de l'Intérieur — et Travail. "Je veux faire une campagne de recrutement de main-d'oeuvre." Réponse : "Formidable", disaient-ils, et ils me proposaient d'aller à Rabat ou Casa. A ce moment-là, je me levais, je faisais semblant de partir : "Dans ces conditions, je vais chercher les Portugais." Ils serraient les fesses : "Allez, monsieur Mora, on va s'arranger." Et ça recommençait avec chaque gouverneur, chaque super-caïd, chaque caïd. A la fin, le rapport entre eux et moi était inversé.

« Ensuite, une fois négociée, la campagne démarrait. Elle durait quatre-cinq jours. On avait fixé le programme auparavant, qui avait été confirmé par lettre. Nos conditions étaient : âge minimal 21 ans, acuité visuelle parfaite. Sur 500 candidats présentés par les autorités, on en sélectionnait 300. On regardait environ 8 000 personnes par campagne. Ils défilaient devant la mission de recrutement, qui faisait un premier tri : Toi oui, toi non. Puis ils passaient la visite médicale. »

Les petits drapeaux sur la carte de F. Mora s'échelonnent de 1959 1974. Il commente le drapeau de janvier 1974: 6 200 hommes s'étaient présentés. 3 322 ont été retenus, 3 298 se sont présentés à la visite médicale aux antennes de la mission de recruterent des Houillères, 1 750 ont été déclarés aptes. La dernière campagne de recrutement eut lieu en mai 1977: 2 400 présentés, 1 028 retenus, 1 021 examinés, 677 déclarés aptes et tamponnés. Mais Stoléru a bloqué ce recrutement. On a donc procédé autrement.

«D'août 1956 mai 1977, j'ai recruté 78 000 mineurs marocains et, pour ce faire, j'en ai vu un million dans les yeux, comme je vous vois », dit M. Félix avec son bon sourire.

Moyenne de F. Mora : 9,7 hommes par jour pendant vingt-deux ans. Qui dit mieux? Pas les artisans des petites «filiales privées » comme Pinto Carvaiho et ses Portugais ni les exploitants agricoles du Midi, avec leurs ridicules petites dizaines et centaines de Marocains, en tout cas.

Mais la filière Mora, elle, était non seulement officielle, mais en plus étatique. Celles des Portugais des chantiers ou des Marocains des plantations présentent des inconvénients que ne rencontrent évidemment pas les Charbonnages de France. Ceux-ci ont d'autres genres de problèmes.

## **Dérogations**

Toutes les ressources minérales ont une fin, chaque enfant le sait. Elles ont des prix, aussi, qui parfois s'affolent. Des situations inattendues surgissent, qui nécessitent des solutions d'exception et des hommes pour les mettre en oeuvre. M. Félix sera, jusqu'au bout, le chargé des missions « impossibles », un mot qu'il ne connaît évidemment pas.

La crise pétrolière de 1973-1974 fut du pain béni pour les Charbonnages.

La conjoncture de ces années-là, en France, fut caractérisée par une étrange convergence : coup sur coup, la « crise du pétrole » éclatait sur fond d'une nouvelle guerre israélo-arabe ; l'Algérie nationalisait son gaz et son pétrole et suspendait l'émigration, officiellement en réponse à la flambée de racisme and-algérien et anti-arabe, dans les Bouches-du-Rhône. En France, le gouvernement disait vouloir contenir le racisme par les mesures d'arrêt de l'immigration, qui allaient être suivies de mesures d'encouragement au départ des immigrés — on appelait cela «retour» — , couplées avec une libéralisation du Code de la nationalité et une facilitation des regroupements familiaux, afin d'assimiler — on ne disait pas encore « intégrer » — ceux qu'on ne convaincrait pas de partir. Soudain la traditionnelle régularisation sur place des travailleurs immigrés devenait très difficile. Des grèves de la faim éclataient pour obtenir ces régularisations.

La France suspendait donc l'immigration, tout en redécouvrant le charbon. Les mines, dont on savait aux Houillères depuis 1964 qu'elles étaient condamnées par le programme nucléaire et le pétrole du Sahara, avaient soudain besoin d'augmenter à nouveau leur

production. Il fallait, encore, de nouveaux bras. L'ONI n'introduisait plus de travailleurs étrangers. Une fois de plus, c'est au Maroc, et dans le Sous, qu'on allait trouver les bras nécessaires dans les mines.

Les hommes recrutés par les Charbonnages au Maroc étaient des « saisonniers » : ils avaient, au départ, des contrats d'un an. Il s'agissait d'avoir une rotation rapide, de ne pas laisser les hommes s'incruster. S'incruster dans les mines, cela signifiait s'organiser, revendiquer, faire venir des femmes ou des enfants, montrer les premiers signes de silicose, bref entrer dans la « famille de la mine », avec toutes les contraintes que cela implique pour les Charbonnages, donc l'État : statut du mineur, logement, chauffage et électricité gratuits, prise en charge totale des retraités, des malades et des veuves. Mais en même temps, cela prend du temps de former un bon mineur. Un an, c'était vraiment court.

Mora avait déjà obtenu des dérogations pour établir des contrats de dix-huit mois et il essayait, dit-il, en permanence d'augmenter la durée des contrats. Après dix-huit mois, le contrat pouvait être révoqué ou renouvelé. Les « ajustements » étaient très souples, la rotation très grande. Les mineurs « saisonniers » pouvaient prendre quatre mois de congé sans solde. A leur retour, s'ils revenaient, ces quatre mois étaient répartis sur deux années, en ancienneté. Il fallait tout de même quelques sucettes pour couvrir le chant des sirènes belges. « Ça marchait parfaitement sur rotation. Ils restaient en général pour deux ou trois contrats (trois à quatre ans et demi) ».

Les Charbonnages obtiennent des dérogations à l'arrêt de l'introduction de main-d'oeuvre étrangère en juillet 1974. Mora fonce et recrute 600 Marocains en 1975, 400 en 1976 et 677 en 1977. « Mais là Lionel Stoléru a bloqué, se souvient M. Félix. Il n'a pas compris qu'en 1974 c'étaient les Marocains qui avaient sauvé le bassin et permis la reprise. Pourtant, c'est un enfant du pays. » Mora est donc allé voir le secrétaire d'Etat à l'Immigration pour le faire fléchir. « Il m'a dit : « La loi, c'est la loi ». Les Marocains n'ont pas compris. La France n'honorait plus sa parole ! On a donc procédé ainsi : on a passé avec eux un accord tacite de reconduction des contrats à durée déterminée des années précédentes, jusqu'en 1980. Quand, pendant la grève de cette année-là, ils ont demandé "le statut du mineur", en fait ils l'avaient déjà. « Jusque-là, les Houillères, l'ONI et les autorités marocaines étaient opposés au regroupement familial et l'empêchaient. En 1977, il n'y eut par exemple que soixantdix-sept introductions de familles ». Mais la grève de 1980 est venue changer la donne.

La grève amena le changement des contrats saisonniers en contrats à durée indéterminée. Les hommes restaient, et ils voulaient faire venir leurs familles. Aux Houillères, dit un responsable du personnel, « on a résisté tant qu'on a pu au regroupement familial ». En vain. En 1982, sept cent cinquante familles sont introduites. « On nageait dans le paradoxe, estime notre interlocuteur. On a fait venir les familles, juste au moment où il y avait une nouvelle reprise de la production charbonnière et où les autochtones se bousculaient. On a eu 30 000 candidatures pour 1 000 embauches. Des vieux mineurs venaient faire embaucher leur fils. Certains de mes anciens subordonnés venaient me trouver : "Vous allez embaucher mon fils. — Mais il est inapte ! — Alors, vous allez embaucher un Marocain ?" Déjà, dans le plan de relance de 1974, on avait prévu de prendre à l'essai, pendant six mois, trente autochtones par mois, recrutés à 30 kilomètres à la ronde. On n'est pas arrivés à en trouver suffisamment. 65% de ceux qu'on a recrutés sont repartis rapidement. C'était dur de recruter pour le fond. On arrivait à 1 100 mètres. Dans les mines de Lorraine, il n'était qu'à 600-800 mètres. C'était plus facile. Comme en écho, Saki, un mineur chevronné, confirme : « Quand je suis arrivé en 1962, on descendait à 775 mètres, aujourd'hui c'est à 990 mètres !

### **« La « nouvelle situation »**

Raouf Soltani est venu en France en 1973. Dans l'arrière-pays d'Agadir, il était ouvrier agricole. Devenu « saisonnier de la houille », il a sans cesse renouvelé son contrat de dix-huit mois. En 1980, il a fait la grève et obtenu le statut de travailleur permanent. En 1982, il a donc pu faire venir sa femme. Mais grâce au système des contrats saisonniers renouvelés, il n'a que douze ans d'ancienneté, quand nous le rencontrons en 1987. Il ne peut donc compter sur une retraite. Avec quinze ans d'ancienneté, il pourrait, à 55 ans, toucher une demi-retraite, de 2 000 3 000 francs par mois.

« Ils ont commencé à parler de retour en 1984, dans des réunions organisées par les Houillères avec l'amicale et le consulat. » Les autorités marocaines suivaient en effet de très près leurs sujets. Lorsqu'en 1980 les 2 800 Marocains avaient débrayé, tout seuls mais en même temps, l'affolement avait été général. Les piquets, très stricts, « pour les Marocains seulement », bloquèrent toute la production pendant dix jours. Un ministre fut donc dépêché du Maroc pour leur parler et négocier avec la direction des Houillères. Les talents et les connaissances linguistiques de M. Félix auraient-ils

des limites ? « Il n'aime pas parler avec des groupes, des délégations, des femmes. Il préfère la discussion d'homme à homme, seul à seul. »

« En 1984, le consul marocain nous a conseillé de rester calmes : "Pas de discussions inutiles. On va s'arranger. Nous allons obtenir de la mine qu'elle emploie ceux qui ont plus de dix ans d'ancienneté jusqu'à ce qu'ils atteignent les quinze ans donnant droit à la demi-retraite." » Mais les Houillères tablaient sur plus de départs de retraités potentiels et de derniers venus. Il n'y en eut pas assez à leur goût.

En mars 1987, Mora convoque les mineurs marocains de la fosse 5 de Courrières : « Veuillez assister à la réunion, en présence des autorités consulaires de SM Hassan II. » Raouf a répondu à l'invitation : « C'était un samedi. En arrivant à la réunion, Mora n'a pas trouvé de représentants syndicaux — qui n'avaient pas été invités —, mais, en revanche, il y avait des représentants des mineurs marocains de chaque fosse. Il y avait même des camarades venus des mines de Lorraine — c'était là qu'était partie la grève de 1980 pour le statut du mineur. Mora n'a pas voulu les laisser entrer. Il était très ferme là-dessus. Puis, à la réunion, il a exposé la nouvelle situation. En français, bien sûr. Il ne parle des choses un peu compliquées qu'en français. Mais il comprend l'arabe. Il s'en sert pour couper court aux amorces de dialogues entre les mineurs et les représentants consulaires.

« Il nous annonce que, fin décembre 1987, la fosse 5 sera définitivement fermée. Nous devons choisir maintenant : ou bien rentrer au Maroc avec une prime qui peut monter jusqu'à 130 000 francs, ou bien rester ici sans travail. On peut avoir droit à une prime de conversion : 65% du salaire pendant un an (5 500 F, si on en gagne 8 000, par exemple) puis plus rien, ou bien encore toucher une prime forfaitaire d'installation à son compte de 30 000 F et un crédit d'installation remboursable. » C'est tout. Ce sont les congés-conversion adaptés aux Marocains. Des reconversions ? « Les places disponibles en Lorraine ont déjà été prises. Ici, il n'y a pas d'emplois pour nous. Des allocations de chômage ? Impossible, les Houillères ne cotisent pas aux ASSEDIC. » Cette fois-ci, le consul, flanqué d'un attaché d'ambassade venu tout exprès de Paris, annonce qu'il répondra à cette nouvelle situation le 4 mai. Mora est interpellé par les mineurs : « Qu'est-ce qu'on peut faire avec treize millions [de centimes] au Maroc ? On ne peut pas monter une entreprise ni acheter un commerce. Pourquoi, il y a deux ans, vous disiez qu'il n'y avait aucun problème là-bas, où vous allez tous les mois, et maintenant, vous ne

dites plus rien ? » Raouf a commencé à parler, mais le consul, lui a glissé, glacial : « Laisse-le parler. » Après cette réunion, Mora a convoqué les mineurs dans son bureau, un par un. A-t-il su mieux les convaincre ? Apparemment pas puisqu'en octobre 1987 éclatait une nouvelle grève, longue, dure, désespérée. Le bilan des retours pour l'année 1986 était nettement insuffisant pour les Houillères. Qu'on en juge plutôt : janvier, 80 ; février, 47 ; mars, 85 ; avril, 49 ; juin, 28 ; juillet, 12 ; août, 1 ; septembre, 7 ; octobre, 2 ; décembre, 2. En tout, de 1984 à la fin de 1986, 547 des 2 800 mineurs marocains du bassin houiller étaient retournés au Maroc. La majorité d'entre eux — 440 — étaient des célibataires. 107 mineurs mariés avaient emmené, du moins officiellement, 107 femmes et 358 enfants, dont une vingtaine nés en France. En 1987, jusqu'à la grève déclenchée en octobre, une trentaine de nouveaux « volontaires » avaient manifesté leur décision de départ de France.

A cette époque, les Houillères employaient 14 000 personnes, dont 5 500 mineurs. 500 mineurs marocains travaillaient au jour, où les salaires sont beaucoup plus bas qu'au fond, où travaillaient les 2 300 autres. La majorité des mineurs mariés incités au départ refusaient de bouger. La plupart de ceux qui sont partis avaient plus de quinze ans d'ancienneté et pouvaient donc compter sur la demi-retraite à 55 ans. « Alors, la prime, c'est bien beau, mais on va vivre de quoi, là-bas, sans travail, sans médecine gratuite, sans logement ? » Cette constatation fut la base de départ de la grève de 1987, attisée par l'ultimatum adressé par le directeur du personnel en septembre : « A défaut de réponse pour le 15 octobre, nous considérerons que vous faites votre affaire personnelle de votre propre reclassement. »

Sur place, au Maroc, les gens se rendaient compte que les promesses de Mora, c'était du vent. « Alors, quand on apprend qu'un mineur a été convoqué par Mora et qu'il est prêt à partir, on téléphone à sa femme pour lui dire de ne pas accepter », commente Dalila, la femme de Raouf.

Il avait ainsi été question de construire des dispensaires médicaux pour les retraités. Ils existent, sur le papier. La possibilité d'accords avec l'Office marocain des mines de potasse pour l'intégration d'anciens mineurs des Houillères avait aussi été évoquée. Mais les autorités royales se sont montrées poliment attentistes. Suivant de très près l'évolution de la situation, elles savaient bien qu'à trop suivre les Houillères et Mora, elles risquaient de se couper encore plus de la communauté marocaine. L'amicale gouvernementale a déjà payé cher sa position peureuse pendant la grève de 1980. La fêlure s'est par

exemple manifestée par le conflit né autour de la désignation d'un imam : les Marocains d'Avion et Méricourt ont mis en minorité le candidat de l'amicale et ont désigné un indépendant qu'on a trop vite fait de qualifier d'« intégriste ». Peut-être le terme « intégrationniste » serait-il plus juste : le rejet par des communautés musulmanes établies en France d'imams nommés par les gouvernements des pays d'origine et le choix d'hommes issus de ces communautés, bref d'imams immigrés, sont en effet signes du désir de ces communautés de vivre pleinement en France. Tout le monde ne le comprend pas, et c'est la cause de nombreux malentendus. Le nouveau consul marocain l'a peut-être compris, qui a jugé préférable de prendre ses distances avec cette amicale par trop déconsidérée aux yeux des mineurs et de leurs proches.

Mais un des problèmes majeurs auxquels sont confrontées les familles qui retournent au Maroc est celui de la scolarité des enfants, qui ne savent ni lire ni écrire l'arabe et le parlent approximativement. F. Mora avait fait établir une liste des enfants de mineurs, avec indication de leur âge et de leur niveau scolaire en France, en vue, selon sa promesse, d'organiser des classes de transition au Maroc. Le projet semble s'être aussi perdu dans les sables, tel un mirage. Pendant ce temps, dans certaines écoles du Nord-Pas-de-Calais, on observait avec inquiétude les manoeuvres des Houillères. C'est que les Marocains n'ont pas seulement permis l'augmentation ou la reprise de la production au quart de tour chaque fois que cela était nécessaire ; ils ont aussi permis la survie d'écoles menacées par la « désertification ».

## **Le bon réflexe**

Au sortir d'Arras, et de sa somnolence préfectorale, la route file droite sur le plateau de l'Artois. C'est une succession de hameaux et de champs de céréales. Mais au bout de quelques virages sur le rebord boisé du plateau, le paysage bascule. Cent mètres plus bas commence le plat pays, la plaine du Nord. Dans la lumière filtrée de l'hiver septentrional, se détachent les terrils, noirs, gris ou verts, témoins muets d'un siècle d'exploitation de la terre et des hommes. Certains ont été vendus, 50 francs le mètre cube — il n'y a pas de petits profits —, ou cédés pour des activités variées : randonnées, défoulements artistiques. Les arbres y repoussent. La nature reconquiert l'espace.

Les terrils sont certainement plus faciles à reconverter que les hommes.

Lens se devine déjà dans la grisaille : des cheminées et des sortes de compas géants dressés contre le ciel. Voici les premiers alignements de petites maisons de brique, tracés au cordeau par les ingénieurs des mines. Les HBNPC possèdent 100 000 logements dans le bassin. 60 000 sont occupés par des veuves et des retraités de la mine, 40 000 sont loués entre 500 et 1 600 francs par mois. En 1985, une société a été créée par les Houillères pour gérer la liquidation de ce parc gigantesque à l'abandon. Une association de défense des intérêts des cités minières réclame la réhabilitation des logements et, pour ce faire, la création d'un établissement public de gestion. Pour 7 000 salariés actifs, il y a aujourd'hui dans le bassin 130 000 retraités et veuves. Ceux qui ne sont pas logés dans les cités minières touchent des indemnités mensuelles de 390 F. «Après 1992, les Houillères ne seront plus qu'une entreprise de services sociaux », commente Anne-Marie, l'assistante sociale, quand nous arrivons à la sortie de l'école maternelle Anne-Frank d'Avion, juste à temps pour voir les enfants s'égailler après l'école. Ils partent en vacances de Pâques. Nous sommes en avril 1987. Des mères en foulard les attendent. Des pères aussi sont là, un peu plus en retrait. Les mères sont à l'aise. Elles échangent des phrases avec les maîtresses. Quelques minutes plus tard, l'école s'est vidée et le silence règne.

«Quand on est habitué à les entendre depuis l'enfance, ça fait une drôle d'impression quand ils s'arrêtent» : la directrice, une femme à la cinquantaine débonnaire, montre, à travers les fenêtres de l'école, les chevalets, ces drôles de compas qui marquent l'emplacement des fosses d'accès au charbon. Elle sait que la fosse 5 de Courrières, celle où travaillent tous les parents des enfants de son école, s'arrêtera à la fin de l'année. Les fosses 3, 4, 7 ont déjà fermé. Après la 5, ce sera au tour de la fosse Ledoux, puis des 9 et 10 d'Oignies, enfin de Lescarpelle. Dans la foulée, on fermera aussi la centrale thermique de Courrières, celle de Violaine, la cockerie de Drocourt. Dans le département voisin du Nord, la liquidation est presque achevée. En 1991, il ne doit plus y avoir un mineur actif dans le Pas-de-Calais. Mais tant qu'il y a des enfants, il y a de l'espoir !

Les yeux de la directrice brillent lorsqu'elle évoque le sauvetage de l'école par les petits Marocains. Depuis 1982, soixante-dix des cent vingt enfants accueillis à l'école provenaient des familles marocaines arrivées tardivement. Deux postes d'instituteurs ont été sauvés. Un

afflux de sang neuf, à Avion comme à Sallaumines ou à Lens, que ce dernier apport des familles venues du Sud à ce département anémié.

Les choses n'ont pas été toutes seules. En ces années quatre-vingt de la débâcle économique, l'école était confrontée pour la première fois à des femmes et des enfants marocains, alors que les hommes avaient été là, présents mais invisibles, depuis trente ans. L'inspectrice d'académie et la directrice de l'école Anne-Frank eurent le bon réflexe. Peu importait si le charbon prenait fin dans un an, cinq ans ou dix ans : leur tâche à elles, c'était de s'occuper de ces enfants. Elles prirent contact avec les familles, une jeune Marocaine fut engagée comme interprète. Pour une fois, le sigle TUC prenait son plein sens. Bien sûr, il y eut des malentendus. Dans le Nord, où l'on sait être au moins aussi chaleureux qu'on sait être froid dans le Sud, on fête Carnaval pour de bon. Les enfants étaient rentrés à la maison peinturlurés et masqués. Les mères n'avaient pas compris : les enfants étaient revenus à l'école avec leurs masques en lambeaux: Mais la fois suivante, l'école avait préparé le terrain, expliqué le sens de Carnaval, exposé les dessins des enfants sur «ici» et « là-bas ». Soudain, il y avait eu plein de soleil et de palmiers sur les murs. Un courant de reconnaissance mutuelle s'établit entre familles et école. Les enseignants avaient pris la situation au sérieux. Cela leur attira aussi remarques et calomnies : «Ah oui, l'école d'Avion, l'école des Marocains. Comme s'il n'y avait pas mieux à faire que de s'occuper des Marocains.

Mais, comme dit la directrice d'Anne-Frank : « Lorsqu'il n'y a plus d'enfants dans une école, c'est la population qui meurt. » Chaque arrivée de nouveaux Marocains, et surtout celle de leurs femmes, a marqué la reprise de l'espoir, un espoir fou, dans la mesure où l'arrêt de mort du charbon du bassin du NordPas-de-C alais était signé depuis longtemps. Le nucléaire a marginalisé cette ressource enfouie dans des veines profondes, difficiles à exploiter. En Lorraine, où la houille est d'accès plus facile, l'agonie sera plus longue.

Chaque nouvel accès d'espoir fut suivi de désillusions. Le dernier mouvement de pendule commence en 1981, avec la victoire électorale de la gauche, alors unie. Un communiste es nommé à la tête des Charbonnages. Un mini-plan de reprise est lancé. Quatre millions de tonnes seront extraites cette année-là, grâce à l'embauche de 1 000 Marocains. Le plus fort mouvement de regroupement familial est enregistré en 1982, avec l'introduction de 750 familles. Services et écoles s'animent. Mais dès 1983, la fin « inéluctable » se profile : la production redescend à 3,2 millions de tonnes, les effectifs fondent à

nouveau avec 1 200 disparitions d'emplois. La campagne pour le « départ volontaire » des mineurs marocains prend alors forme. En 1988, on est arrivé sous le seuil des deux millions de tonnes et des 12 000 personnes employées. En 1948, on en produisait trente millions, avec 220 000 salariés.

### **« Départs volontaires »**

« Monsieur,

« Vous avez manifesté l'intention de retourner dans votre pays d'origine en vue d'une réinsertion et de cesser votre activité dans les Houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais.

« J'ai pris bonne note de votre décision et j'ai l'honneur de vous informer qu'une suite favorable a été donnée à votre demande et qu'en conséquence vous serez rayé des effectifs le .. [suit la date, manuscrite] date que vous avez vous-même proposée.

« Votre départ s'inscrivant dans le contexte décrit à l'article 56 du traité du 18 avril 1951 instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, à savoir une réduction d'une importance exceptionnelle des besoins de main-d'oeuvre des industries du charbon entraînant des difficultés particulières de réemploi, vous serez considéré comme involontairement privé d'emploi.

« En vertu des dispositions susvisées et de celles des protocoles des 16 juin 1967 et 23 octobre 1973, améliorés en 1984, vous percevrez à votre départ :

« — Une allocation calculée comme la prime de conversion et dont le montant, compte tenu de votre ancienneté, s'élève à ... mois de salaire soit ... F [suit le chiffre en toutes lettres] ;

« — Le capital de rachat des avantages en nature proratisés (logement gratuit, médecine gratuite, fourniture du charbon de chauffage gratuite) qui s'élève compte tenu de votre situation de famille et de votre ancienneté à .... F ;

« — Les aides matérielles au déménagement et au transport des personnes.

« Etant considéré comme involontairement privé d'emploi, vous pourrez bénéficier également de l'aide publique à la réinsertion créée par le décret 84-310 du 27 avril 1984 si vous remplissez les conditions exigées par ce texte.

« Vous voudrez bien nous retourner, après l'avoir dûment signé, un exemplaire de la présente lettre, l'autre vous étant destiné.

« En vous remerciant des services que vous avez rendus à la profession minière, nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués. »

"Lu et approuvé"

*Le chef du service de la main-d'oeuvre étrangère,*

F. MORA.

Dans cette lettre que recevaient à partir de 1985 les mineurs remerciés, des détails pour le moins gênants n'étaient évidemment pas précisés. Pour bénéficier de l'aide publique à la réinsertion, il fallait que toute la famille parte avec le mineur et qu'elle signe, séparément, le papier où elle se déclarait «volontaire» au retour. En écrivant cela en toutes lettres, on aurait eu encore moins de « démissions spontanées ». Convaincre le mari entre quatre yeux, selon la « méthode personnelle » de M. Félix, était plus facile. Si l'accord de la femme était nécessaire pour le versement de l'aide publique, les Houillères, de leur côté ne l'exigeaient pas pour le versement de la prime de « départ volontaire ». Quant aux titres de séjour, elles se bornaient à demander aux mineurs de les rendre à la gendarmerie dans les six mois après leur départ. Elles n'ont exigé la signature des femmes qu'à partir de septembre 1986, lorsqu'elles se sont rendu compte que la résistance familiale à ces retours était très forte. Elles l'ont fait sans doute sur pression gouvernementale et préfectorale, après l'arrivée de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur, à la suite d'affaires comme celle de Fatima D. et devant la multiplication des cas de divorce, où femmes et enfants restaient sur place, ou revenaient en France, après le départ du chef de famille.

Comment se passait le versement de cette aide publique par l'ONI ? Il fallait bien qu'apparaisse quelque part l'accord de la femme ? Constatant que bien peu de mineurs avaient déposé un dossier de demande d'aide publique, nous sommes allés frapper à la porte de l'ONI, à Paris. Une fonctionnaire chargée de ces dossiers soupire : « Comment faire, lorsque vous voyez arriver une femme qui manifestement a été battue comme plâtre par son mari, menacée de répudiation ou de représailles sur sa famille au pays, et qui signe dans ces conditions ? Ce n'est pas à nous de rentrer dans les situations conjugales. Déjà que les assistantes sociales ont du mal... Bien sûr, il est arrivé, dans quelques cas exceptionnels, que l'on refuse au mari le départ de la famille, visiblement extorqué. C'étaient souvent des cas, que nous avaient signalés les services sociaux locaux. Mais pour le reste... »

Lorsqu'on lui parle des Charbonnages de France, M. Vachette lève mentalement les bras au ciel. Tout est mesuré chez ce fonctionnaire chargé du dossier de la réinsertion, au flegme légendaire, qui est l'un des plus anciens de l'Office, après la mort des vétérans, MM. Capmal et Bartoli.

En juin 1986, il n'y avait toujours pas d'accord sur la réinsertion entre l'ONI et les Houillères, alors que les textes instituant ces dispositifs stipulaient expressément l'obligation d'un accord entre l'ONI et les entreprises ayant décidé de renvoyer des immigrés dans leurs pays. A défaut d'avoir été performant dans l'introduction de main-d'oeuvre, l'ONI le serait-il dans l'autre sens, celui de la « réexpédition » de main-d'oeuvre excédentaire ? Pourquoi n'a-t-il pu imposer un accord aux Houillères ? C'est que pour associer les syndicats à ces accords, il est obligatoire que le texte de l'accord soit signé par le comité d'entreprise. Mais les Houillères n'ont pas de comité d'entreprise. Elles ont un comité de bassin, structure paritaire de fait sans base légale. Il faut huit mois à l'entreprise pour faire signer un accord au comité de bassin. Comme les accords de réinsertion sont renouvelables chaque année, une telle signature avait été impossible depuis 1984.

Ce vide légal, les Houillères ont su en tirer parti, ce qui fâche l'ONI. Tout comme l'ONI assiste impuissant à une autre combine. Le « retour-réinsertion » des immigrés remerciés est prévu avant tout pour les cas de licenciements économiques collectifs, qui doivent être obligatoirement accompagnés de plans de reconversion et de dispositifs sociaux exceptionnels. Or les Houillères ont tenté de rester le plus longtemps possible dans le cadre du départ volontaire, beaucoup moins contraignant pour elles. Il n'a jamais été officiellement question de licenciement économique, ou de licenciement collectif en raison de contraintes économiques. Certes, la prime versée au mineur «démisionnaire» se réfère au plan charbon de la CELA. Mais le mineur marocain n'est-il pas parti volontairement ? Heureuse circonstance, l'entreprise envisageait justement de réduire la production. Ravie de cette décision personnelle, elle lui verse une prime. On admirera la nuance.

Les Houillères faisaient donc ce qu'elles voulaient, en l'absence d'un accord avec l'ONI. Etait-ce une nouveauté ?

Non, soupire M. Vachette. Les Houillères ont toujours été un Etat dans l'Etat. Leurs relations orageuses avec l'ONI ne datent pas d'hier. On a vu comment elles s'y étaient prises pour tourner la suspension de recrutement maintenue par Lionel Smléru. C'est que les Houillères

bénéficient de la protection du ministère de l'Industrie. Elevé en 1945 au rang de priorité nationale, le charbon a été un secteur stratégique. En pleine « crise pétrolière », les soucis de cohérence administrative, pour ne pas parler des velléités sociales, d'un ministre du Travail ou d'un secrétaire d'Etat à l'Immigration ne pesaient pas bien lourd. Ce qu'avait alors obtenu Félix Mora, ce fut une «régularisation» de la situation : un fonctionnaire de l'ONI l'accompagna dès lors dans ses missions de recrutement « exceptionnellement tolérées». Le gouvernement, tout en inventant le «million de Stoléru » pour encourager les retours d'immigrés jugés superflus, dérogeait, pour le charbon, à ses décisions, claironnées quotidiennement, d'arrêter l'immigration de main-d'oeuvre... Tant qu'à déroger, autant le faire dans les « règles » ! Les hommes recrutés dans les douars du Sud marocain n'étaient-ils pas des « célibataires temporairement expatriés » ? On se débarrasserait d'eux à la première occasion venue. Hélas, les hommes et les femmes du Sud, devenus habitants du Nord, n'avaient pas la même vision des choses. A partir de septembre 1986, les Houillères ont donc commencé à exiger le départ des deux conjoints. Qu'en pense M. Vachette ?

« Les Houillères sont parfaitement dans la légalité du dispositif général. Si on laissait partir les maris seuls sans rupture de la famille — divorce ou séparation —, il faut bien comprendre que les maris pourraient prétendre revenir en France, s'ils échouent dans leur réinsertion, au titre du... regroupement familial. Ce que les autorités veulent éviter absolument. Le seul point sur lequel les Houillères peuvent être vraiment attaquées, c'est sur l'inexistence de garanties offertes aux femmes lorsque le ménage prend la décision et signe les papiers. »

En écoutant M. Vachette, on s'aperçoit alors que le régime spécial de « départ volontaire » des Houillères laissait une petite marge de manoeuvre aux familles — pour garder leurs papiers notamment — et que l'alignement sur le régime général des « retours-réinsertion » se fait en rognant ces petites marges. M. Vachette ne cache pas que le grand avantage que l'ONI entend tirer d'un accord avec les Houillères, c'est justement de pouvoir bien vérifier que les partants rendent leurs titres de séjour. C'est en effet seulement à cette condition que leur est versée, une fois qu'ils ont quitté la France, l'aide à la réinsertion, une réinsertion à peu près impossible.

« Il ne doit plus y avoir un seul Marocain dans le bassin en 1990 », cette directive donnée à F. Mora et à ses collaborateurs s'est donc

heurtée à un facteur inattendu : les femmes et les enfants. Les costauds analphabètes des douars lointains étaient aussi des hommes.

Malgré toutes ces manoeuvres, les talents de Félix Mora n'ont donc pas été aussi efficaces pour débarrasser les Houillères des Marocains qu'ils l'avaient été pour les y amener. Après la grève de 1987, le rythme des « missions impossibles » de l'homme du Maroc s'est accéléré : une journée par mois à Agadir ne suffisait plus, il se rendait désormais trois fois par mois à Agadir et dans d'autres localités, pour tenter de donner corps aux mirages de la « réinsertion » dans le Sud.

Pendant ce temps, sur les terrils verdoyants du Nord, on chasse le lapin.

Le président de la nouvelle Société de chasse des terrils s'appelle Félix Mora.

# Conclusion

## Le rideau de papier

« La France est presque notre pays maintenant et, en même temps, c'est comme l'Afrique du Sud » : ces mots d'un ouvrier agricole marocain dans les Bouches-du-Rhône me semblent résumer le mieux la situation de discrimination vécue par de nombreux immigrés, leur vision de la « mise à part » dont ils font les frais.

Le racisme n'est pas la cause de cette discrimination. Il l'accompagne et la justifie. Mais aucun racisme, si « populaire » soit-il — c'est lui qu'on invoque parfois pour justifier des mesures de discrimination —, ne fondera jamais aucune légitimité. Le racisme ne devrait pas être l'arbre qui cache la forêt. Ce n'est pas parce qu'ils sont arabes, noirs ou portugais que des immigrés sont surexploités. Les patrons, grands et petits, aiment les travailleurs immigrés ! Mais ils les aiment comme les planteurs aimaient les esclaves : à leur place.

« Chacun à sa place » : tel était le "concept" de base des inventeurs de *l'apartheid* sud-africain. Dans la société où nous vivons, la place des uns est tout en haut, celle des autres tout en bas. La richesse et le prestige des premiers — ceux qu'on voit tous les jours à la télévision, quand ils ne la possèdent pas — s'appuient sur le travail des autres. Quand les autres sont exclus des droits, de la citoyenneté, ils sont encore plus dignes d'« amour ». Comme *l'apartheid* en Afrique du Sud, la « mise à part » en France a des fondements économiques. La discrimination politique et sociale entretient et conforte la société à étages, la discrimination économique, qui prend de plus en plus souvent la forme d'une discrimination ethnique.

Le choix qui conduit à émigrer est toujours double : d'un côté, il est négatif — on fuit des conditions qu'on ne supporte plus —, de l'autre, il est positif — on a toujours des idées sur ce qu'on souhaite trouver, atteindre, conquérir : la gloire ou la paix, la sécurité ou l'éducation, l'amour ou la reconnaissance. Le choix qui conduit à rester, à s'établir, est tout aussi complexe : il n'est jamais qu'en partie volontaire.

La venue de femmes algériennes ou maliennes en France a été une suite naturelle de la fermeture des frontières au milieu des années soixante-dix. Bien que plus visible et plus controversée, l'apparition de mosquées et de salles de prière musulmanes, à l'instar de la

réactivation de nombreuses églises par des immigrés chrétiens et de la multiplication des pagodes et lieux de culte bouddhiques, ainsi de lieux de pratiques religieuses chinoise, hindoue ou même chamanique et animiste, évangélique, bahá'í, syriaque, etc., est un phénomène qui ne trompe pas : quand les dieux s'installent à leur tour dans le nouveau pays, c'est que la situation a radicalement changé.

Des Noirs britanniques disent: *Come what may, we are here to stay*. Des Arabes français ont traduit cette affirmation ainsi : « J'y suis, j'y reste. » Tout cela signifie une seule et même chose : l'immigration est devenue *settlement*, comme on dit en anglais, c'est-à-dire établissement, installation. A partir de 1980, la société française a découvert spectaculairement ce changement en cours et y a réagi de manière violente et ambivalente. Elle n'était pas spontanément prête à accepter la transformation, désormais visible, de l'immigré en homme et en citoyen, d'autant plus qu'un certain malentendu collectif avait, au début des années soixante-dix, fait des « immigrés » les nouveaux et ( les derniers ) prolétaires qui n'auraient que leurs chaînes à perdre, autrement dit des « sujets révolutionnaires ».

Les « Beurs », enfants ou petits frères de ces « immigrés » ont, à leur tour et à leur manière, été l'objet de malentendus analogues dans les années quatre-vingt : ils seraient censés être le « sujet civique » nouveau et exclusif, objet et cible d'une pédagogie des droits de l'homme ressuscitée. Encore une discrimination, qui, elle, paraît à première vue « positive ». La production médiatique du « beur » a soudain relégué au second plan ou aux oubliettes les millions d'autres « immigrés de peuplement. » Contre les effets pervers du « droit à la différence », variante française de la « discrimination positive », repris avec enthousiasme par les penseurs du nouveau racisme, certaines voix se sont élevées pour réclamer le « droit à l'indifférence », forme la plus logique de l'égalité. Cette revendication n'a pas été bien comprise.

Une enquête n'est pas un pamphlet ou un manifeste. J'espère avoir montré, par la force de l'exemple, que « les immigrés » sont en mutation. Ils ne sont plus tout simplement une main-d'oeuvre docile, ni des prolétaires idéaux porteurs des espoirs de toute la société. Mais leur marche vers l'humanité et la citoyenneté est entravée à chaque pas. En combattant ces entraves, des hommes et des femmes conquièrent leur citoyenneté et reconquièrent leur humanité. Ce faisant, ils révèlent l'état de la société française et lui disent ses quatre vérités.

Une enquête n'est pas non plus une encyclopédie. Bien des aspects de la condition des *settlers* — comment traduire ce terme en français ? — en France aujourd'hui n'ont été qu'évoqués. Le travail d'enquête se poursuit.

La perversion de la démocratie que révèlent les discriminations décrites dans ce livre appelle des réponses de la société et de l'Etat. Les conditions d'exercice de la citoyenneté par tous et toutes doivent être reconnues — elles existent déjà en partie — ou créées quand elles font encore défaut. La société est suiviste et s'engouffre volontiers dans les voies faciles, les clichés, les préjugés. Et les préjugés sont la chose du monde la mieux partagée. Gauche et droite, ici, sont à égalité. La dernière bastille à abattre est celle des préjugés. La société suivra l'exemple dans l'autre sens, celui de l'abolition des discriminations, pour peu qu'on le lui donne. C'est une nécessité qui peut être l'objet d'un consensus : jamais le Français, l'Allemand, le Danois, le Néerlandais, le Portugais, le Belge, le Britannique, le Grec, l'Italien, le Luxembourgeois, l'Irlandais et l'Espagnol ne pourront partager de manière décente, humaine et... exemplaire — puisque l'Europe est censée « montrer l'exemple » — un espace commun, s'ils n'ont pas commencé par aménager celui qu'ils partagent avec leur voisin de palier arabe ou malien, turc ou pakistanais, cap-verdien ou moluquois, égyptien ou caribéen, cambodgien ou philippin. Ils découvriront, au-delà des différences de pigmentation ou de comportement, des aspirations communes.

Cette « France à part » que nous avons visitée et décrite est une part de la France et de l'Europe. Le reconnaître ouvertement serait un acte de courage politique qui permettrait de sortir de la logique des prises d'otages et des nouvelles guerres de religion. Comment exiger d'humains traités en passagers — de fond de cale — qu'ils ne rêvent pas d'un autre monde et n'en arrivent pas à se battre pour cet au-delà ?

Sous la Manche, Eurotunnel avance. De l'Atlantique aux Alpes, le TGV tisse une nouvelle toile d'araignée. Au Puymorens démarre un nouveau tunnel, sous les Pyrénées. Ici des Portugais bétonnent, là des Turcs et des Marocains creusent et percent. Ils continuent à construire l'Europe. Les grands chantiers de cette Europe de la fin du siècle, censés abolir les frontières, ne connaissent pas de limites à leur faim de muscles.

L'Europe politique et économique qui se met en place sera-t-elle à l'image de ces chantiers ?

Le Marché unique européen sera, nous annonce-t-on, une réalité le 1er janvier 1993. La liberté de circulation et d'établissement des

Européens sera alors totale. En sera-t-il de même pour ce « treizième Etat » que sont les immigrés et réfugiés, et les minorités d'origine non européenne ? A voir la teneur des accords et des discussions en cours, il apparaît que non. Une « mise à part » de cette autre Europe est en train. C'est inacceptable.

«Il faut que soient abattues les cruelles barrières qui séparent les hommes et que soient levés les obstacles à l'émigration» : cette belle déclaration du sommet des « Sept » puissances économiques occidentales, réunies à Toronto en 1988, concerne... l'Union soviétique. Je fais partie des rêveurs réalistes qui voudraient la voir s'appliquer à notre monde libre, hérissé non pas de rideaux de fer, mais de rideaux de papiers tamponnés.

*Paris, avril 1989*